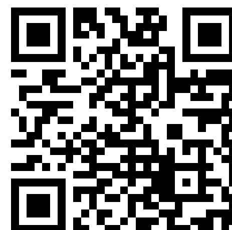
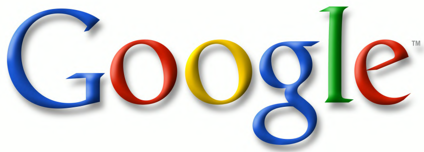






Revue de la renaissance

Léon Séché


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)

Revue

DE

LA RENAISSANCE

TOME VIII

Revue

DE

LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les deux mois

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ

TOME VIII. — SEPTIÈME ANNÉE



J. DU BELLAY

Cette année nous avons distingué la *Revue de la Renaissance* que dirige M. Léon Séché et qui s'occupe surtout de la Renaissance angevine et de la Pléiade.

(Rapport fait à l'Académie française par M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1903.)

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
20 *bis*, RUE CENSIER
1907

Tome VIII (7e année) **Le Numéro : 4 fr.** Janvier-Février 1907

COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(Prix Saintour, 1903)

Revue
DE
LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les deux mois

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ



J. DU BELLAY

Cette année nous avons distingué la *Revue de la Renaissance* que dirige M. Léon Séché et qui s'occupe surtout de la Renaissance angevine et de la Pléiade.

(Rapport fait à l'Académie française par M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1903.)

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
20 *bis*, RUE CENSIER, 20 *bis*

1907

REVUE DE LA RENAISSANCE

Sommaire du Numéro de Janvier-Février 1907

ILLUSTRATIONS

Portrait d'Estienne Pasquier.

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA REVUE

La Revue de la Renaissance paraît tous les deux mois.

Les abonnements partent du 1er janvier.

PARIS ET DÉPARTEMENTS		ÉTRANGER	
Un an	**20** fr.	Un an	**25** fr.
Avec le supplément sur Chine ou sur Japon	**40** fr.	Avec le supplément sur Chine ou sur Japon	**50** fr.

Adresser tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction de la Revue à M. Léon SÉCHÉ, à Paris, 20 *bis*, rue Censier (V^e).

LONDRES
Dulau, Baillère-Tindal, Hachette et Cie

BERLIN, VIENNE, LEIPZIG
Le Soudier et Brockhaus.

ROME, MILAN, TURIN
Bocca.

FLORENCE
Vieusseux.

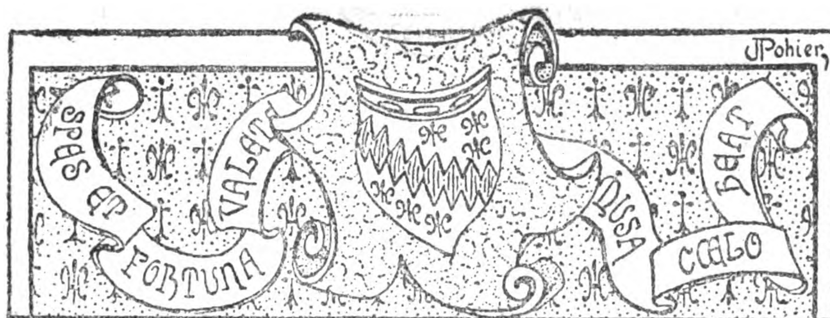
GENÈVE
Cerbuliez.

BRUXELLES
Ramot, Lebègue.

LIÈGE
J. Bellens.

LAUSANNE
Benda.

LA HAYE
Belinfante frères.



DEUX DISCOURS MANUSCRITS

d'Estienne Pasquier

(Bibl. Nat. de Paris, fonds français nº 23023, f. 427 rº. — 432 rº ; f. 466 vº — 476 rº).

M. Feugère, dans sa biographie d'Estienne Pasquier (Paris, 1848, p. 30-31), fait mention de deux discours que le célèbre jurisconsulte a prononcés à la Chambre des Comptes de Paris.

Pour mettre le lecteur au courant des circonstances dans lesquelles Pasquier a pris la parole, rappelons ce qu'en dit M. Feugère, qui sans connaître le texte des discours, s'est contenté d'en faire une analyse très superficielle en mettant à profit les remarques laissées par Pasquier lui-même (1). « Pasquier... portant la parole dans la chambre des comptes, en l'absence du procureur général, combattit un édit qui instituait au sein de la cour quatorze charges nouvelles,

(1) *Recherches de la France,* VI, 35 (éd. de 1723, I ; p. 651 ss.); *Lettres,* VI 13 (II, p. 301. 302). — *Lettres* XIII, 2 (II p. 325 ss.).

deux de présidents et douze de maîtres» (Lettres XII, 2). Les besoins d'argent qui renaissaient sans cesse pour une cour prodigue et nécessiteuse, telle était l'unique cause en réalité de cette multiplication indiscrète des offices ; son effet serait de porter à leur importance et à la considération dont ils jouissaient une atteinte funeste : il s'agissait de la prévenir. Mais, se demandait l'orateur, pouvait-on être l'avocat du roi et résister à ses désirs ? Cette objection, il ne craignait pas de la résoudre affirmativement. Le rôle du magistrat consistait à dire la vérité au prince : la cacher, c'était se rendre coupable de félonie et traître à sa conscience. Des remontrances loyales, quel que fût leur objet, inspirées par un dévouement sincère à l'Etat, fortifiaient d'ailleurs l'autorité suprême, loin de l'ébranler. Après ces hautes considérations, Pasquier n'avait pas de peine à montrer que dans une chambre où il ne se traitait presque aucune affaire à laquelle le roi ne fût intéressé, on devait surtout redouter la multitude des officiers, source de la dissolution des compagnies. La cour des comptes, en s'associant à ce ferme langage, opposa aux volontés du prince une résistance respectueuse, qui l'éclaira. Le cardinal de Vendôme avait été chargé d'apporter l'ordre royal : Pasquier le prenant à part, lorsqu'il se retirait, le supplia d'agréer les représentations d'une « barbe grise ; » aussi grand par sa naissance, aussi voisin du trône qu'il était, il ne devait pas accepter de tels messages, indignes de son rang et préjudiciables au public. Le cardinal le remercia de cet avis : « c'était, lui dit-il, la premiere commission de ce genre qu'il eût remplie ; ce serait certainement la dernière. » (Lettre XII, 2).

Tandis que le parlement de Paris, comme une session permanente d'états généraux au petit pied, arrêtait les envahissements du pouvoir, la chambre des comptes, avec non moins d'utilité et souvent de grandeur, mettait un frein aux prodigalités royales, et protégeait ainsi la dignité de la couronne, en même temps que les intérêts et les droits du pays : on le vit encore peu après, à l'occasion d'un nouveau caprice de Henri III (Recherches VI. 35, cf. Lettres XI, 13). Ce prince mal entouré, que sa faiblesse livrait aux funestes conseils, avait imaginé de rendre héréditaires, et partant de mettre en vente toutes les fonctions, civiles ou militaires indifféremment, à

l'exemple des charges de judicature ; suggestion perfide de cette vermine de gens, comme dit Pasquier (Recherches VI, 35), des partisans, sangsues toujours attachées au peuple pour dévorer sa substance. C'était soulever pour le présent l'indignation publique ; c'était grever l'avenir du poids d'une faute irréparable. La chambre des comptes ne le permit pas, et dans sa vertueuse opposition la principale gloire appartint à Pasquier. Le 22 juin 1586, devant les seigneurs envoyés pour présenter l'édit à la chambre et l'y faire recevoir, il se prononça contre la vérification demandée ; et, s'étendant sur les conséquences déplorables qu'entraînerait après lui, ce « malheureux système des Etats héréditaires », il conjura les magistrats de les prévenir. L'accent convaincu du bon citoyen pénétra au fond de leurs consciences, et les arma d'une énergie inflexible. Tous se levèrent, ne voulant ni par leur vote ni par leur présence autoriser une proposition aussi inouïe, et résolus à perdre leur charge, leur liberté, leur vie même, plutôt que de se déshonorer. Au conseil du prince on ne proposa rien moins, en effet, que de les déclarer criminels de lèse-majesté ; on se contenta ensuite de les interdire : mais l'interdiction dura peu. En France, sous nos plus mauvais rois, l'opinion publique a été pour le courage une sauvegarde tutélaire. Henri III crut bientôt, ou feignit de croire, qu'en refusant de souscrire à sa volonté on n'avait eu en vue que de le servir ; il pardonna. Toutefois, à quelque temps de là, une princesse de France, que Pasquier avait l'honneur d'entretenir, lui exprimait son regret que le roi, par suite de cette circonstance récente, eût conçu un vif ressentiment contre lui, tandis qu'auparavant, disait-elle, « il avait part en sa bonne grâce autant qu'homme de son bonnet » ; mais celui-ci : « Je n'en ai nul souci, reprit-il, car, ainsi qu'un amant éconduit bientôt après revient à sa dame, l'aime, la respecte et l'honore davantage, ainsi le roi, revenu à moi par la suite, ne m'en verra que de meilleur œil. » C'est ce qui arriva effectivement, comme l'ajoute Pasquier, qui nous a transmis tous ces détails, « non par vanterie, mais pour exciter ceux qui lui survivront de bien et dignement exercer leurs charges. » (Rech. VI, 35).

N'étant parvenu à découvrir nulle part le texte de ces deux discours, fort intéressants sans doute, j'ai poussé mes recherches jusqu'à

parcourir le catalogue de la Bibliothèque Nationale de Paris et j'ai fini pas le rencontrer dans le manuscrit n° 23023 du fonds français.

La publication du texte des deux discours de Pasquier qui figureront aux pages suivantes comblera non seulement, ainsi que je le souhaite, une lacune restée jusqu'alors dans les éditions des œuvres de Pasquier, mais slle servira encore à nous faire voir, sous un jour plus clair, le talent oratoire du célèbre jurisconsulte que Loisel (1) a proposé à juste titre comme modèle aux orateurs futurs.

Avant de donner le texte des deux discours, tel que nous le fournit le manuscrit 23023 de la Bibliothèque Nationale, il importe de relever deux erreurs de M. Feugère. D'abord, M. Feugère s'est trompé sur la chronologie des faits qu'il raconte. La lettre de Pasquier à Saincte-Marthe (Lettres XII, 2), d'où Feugère a tiré son rapport sur les circonstances qui ont donné lieu au discours qu'il mentionne en premier lieu est sans date. Or, le manuscrit 23023, f. 452 r° nous dit que ce discours a été prononcé le 30 septembre 1587. Il en résulte que ce discours est postérieur d'un an au second des deux discours, qui, selon M. Feugère, a été prononcé le 22 juin 1586. Du reste, ce n'est pas le 22 juin, comme le dit M. Feugère, mais bien le 25 juin que Pasquier a prononcé son discours (2).

I

Discours du 25 juin 1586

(Voir Recherches VI. 3, éd. 1723, tome I, p. 651 ss.)

[f. 427 r°]..... M. Estienne Pasquier, advocat general du Roy, aiant esté mandé et entendu par ledict sieur premier president (3) ce qui

(1) Pasquier, ou *Dialogue des advocats du parlement de Paris*; éd. Dupin, Paris, 1844.

(2) Ms. 23023, f. 422 ss. — Voyez pour plus de détails le rapport du *Journal des choses memorables advenues durant le règne de Henri III, Roy de France et de Pologne,* tome I (Cologne M. D. CC xx), 1re partie, p. 82 ss.

(3) Nicolaï.

sestoit passé audict bureau, a fin quil eust a requerir pour le Roy ce qu'il verrait bon estre.

A dict que, ou la volonté du Roy estoit, il nauoit poinct besoing de son consentement; puis que le Roy voulloit que lesdicts Edictz fussent publiez, il ny auoit celuy quil ne deust voulloir, puis que la necessité pressoit, touttesfois adressant sa parolle a Monsieur le comte de Soissons (1) et a la compagnie a dict en ces termes.

Monsieur, et vous Messieurs, le plus grand heur et honneur que ie pourrois auoir, seroit, si en laction qui se presente, jadressaye ma parolle au Roy; en ce deffault ie me sens tres honnoré de [f. 427 r°] parler a un prince du sang pour le respect et reverence que naturellement nous portons a tels seigneurs, et speciallement a vous, Monsieur, en la ieunesse duquel nous esprouvons et lisons une infinité de faveurs et benedictions de Dieu. Nous ne doubtons poinct que le commandement du Roy qui vous a acheminé en ce lieu est pour subuenir aux affaires de sa Maiesté, qui est une chose a quoy nous debuons conspirer unaniment.

La devotion du Roy est grande de reduite lestat de la France en une religion catholique apostolique et romaine; la mesme deuotion seiourne en nous tous, cest pourquoy lon nous propose icy dixhuict Edictz que lon desire estre passez soubs lauctorité de vostre presence, la necessite autant semble le commander, mais une autre necessite semble aussy sy opposer. Ie me souviens que Themistocles passant par lisle d'Androce aulc un ost, voullant tirer argent des habitans pour le deffroy de son armee, et les voians aucunement retifs, il leur dict quil y venoit assisté de deux puissantz Dieux qui les inuitoient a ce faire, de lamour et de la Force, voullant [dire] que sil ne pouuoit obtenir damitié ce quil demandoit, il lobtiendroit par [f. 428 r°) Force.

A cela luy fut respondu par les autres que contre ces deux grandz Dieux ils opposoient deux grandes deesses, la pauvreté et impossibilité, qui nestoit pas vrayement une petite defence contre la demande

(1) Envoyé du roi, voir *Rech.*, VI. 35 (I. p. 652 A.) et *Journal des choses mémorables*, etc., p. 83.

de ce grand capitaine (1). Je mattacheray maintenant a ce mot dimpossibilité comme servant plus a mon iugement qui se presente entre nous.

Le premier conseil quon doibt donner a son Roy est de ne proposer poinct de loy qui ne se puisse executer, car de ce il aduient un mechef, qu'estant la loi publiee et ne pouuant estre executee, cest accoustumer taisiblement les subiectz de nobeir poinct au souuerain magistrat, et par consequent est daultant plus sa Maieste rauallee, ce que nul bon suiect ne doibt souhaiter. Je passeray les autres Edictz qui nous sont icy proposez, par chacun desquelz il y a plusieurs grandes remonstrances a faire et me contenteray de parler de l'Edict des offices hereditaires qui est le premier de ce nom en ce subiect qui fut oncques proiecté en cette France, lequel il pense ne sortir effect, quelques memoires et instructions que lon en ayt donnée au Roy. Il ny a pas assez dor et d'argent monnoyé courant [f. 428 v°] en toute la France pour y subuenir et pour fournir, et quant il y en auroit assez, la consideration nest pas petite que, voulant donner vie a cet Edict, on admortit a tous ceux, qui ont offices et estatz royaux, une deuotion esmerveillable quilz auoient envers le Roy, chose qui fault craindre en toute saison et par especial en temps d'une guerre ciuille aigue telle quest celle que nous voions aujourdhuy auoir vogue (2).

Ceux qui ont sagement discouru sur le faict dune Republicque sont daduis que de la multitude des Officiers resultoit à la longue la ruyne d'un estat entier, et que cela, a vray dire, estoit tout ainsy que du liere, lequel rampant le long d'un vieil paroy faisant de sa construction exterieure de la soustenir, la ruinoit interieurement. Touttesfois on excuse cette multiplicité en temps des guerres ciuilles, par ce que comme ainsy soit que sur touttes choses il faille lors craindre la subuersion de lestat aussi plus boue ausdictz officiers qui ont leur fortune liée auec la couronne et plus

(1) Voir *Hérodote*, l. VIII ch. III et Plutarque *Vie de Thémistocle*, ch. XXI.

(2) Allusion aux « troubles encommencez sous le nom de la saincte Ligue » (Pasquier, *Rech.*; VI, 35. I, p. 652 A.).

auec des gens qui sestudient a la manutention dicelle, tellement que ce sont ceux qui en telles alterations desprit empeschent que les villes ne se peuuent delles mesmes perdre [f. 429 r°] et font quelles se conservent en leurs anticus debuoirs envers leurs princes, donnez a leur occasion, et de bannir deux cette bonne volonté, vous trouuerez sans y penser le prince estre veritablement desmis de gardes, encorres quil soit environné d'une infinité de gens d'armes pour sa protection et deffence; et par special nos Roys ont eu ce perpetuel obiect en eux de gratifier sur tous leurs subiectz les parisiens pour leur fidelité et aussi pour le grand support et aydes qu'ils ont tiré deux, lors des afflictions publiques et generalles de leur royaume. Ce que iay dict iusques icy concerue le general de la France, ce que ie diray cy apres regarde le particulier et la chambre.

Ie ne suis poinct aduocat de cette chambre, ains ay cet honneur destre aduocat du Roy en icelle; cest pourquoy parlant maintenant pour la chambre ie pense aussy faire œuure meritoire pour le seruice du Roy. Je voy que pour premiers poincts de l'Edict on y a mis cette chambre auec touttes les autres chambres des comptes de cette France.

De ma part mon opinion est que le Roy n'entend rendre aucuns estatz hereditaires, sinon [f. 429 v°] ceux quil estime nestre de iudicature, comme nous pouuons recueillir de la liste qui est attachée a lEdict, et que mon opinion soit veritable. Je le tire de ce que les parlemens grand conseil ny cours des aydes ny sont comprins, ny mesmes les senechaux, baillifs, preuostz, viguiers, vicomtes et chastelains, non pas mesmes les visbaillifz et preuostz des mareschaux. Il fault donc necessairement quil estime les estatz de cette chambre nestre de judicature, car autrement vray semblablement ne les y eust il pas compris non plus que les dessusdicts. Or quils soient de iudicature, il n'en fault faire nul doubte des choses dont la jurisdiction leur est attribuée, aussi bien que le grand conseil et generaux de la justice en ce qui est de leur gibier, voire que tant s'en fault que lon les doibue estimer autres qu'au contraire cette chambre a tousiours esté tollerable en grandeur à la cour de parlement. Il y a deux especes de justice, l'une que lon appelle commutatiue qui con-

cerne les commerces et contractz des hommes, lautre distributive qui est pour la distribution et deppartement des honneurs et des peines. Pour la premiere fut introduicte la cour de parlement et encor pour la distribution des peines, pour la seconde qui [f. 430 r°] va a la distribution des honneurs et liberalité de nostre prince fut instituée cette chambre et en outre pour la conseruation du nœud de la republicque; qui sont les Finances, en quoy nous pouuons chastier ceux qui faillent tout ainsy que la cour de parlement en ce qui est de son subiect, et furent ces deux grands corps et colleges introduictz de toute ancienneté par la France comme les deux bras de la justice, dont la cour de parlement estoit estimée le bras dextre, et cette chambre le senestre. De la vient, soit par hazard ou par discours, qu'entrans de dans ce palais, seiour anticq de nos Roys, la [ressemblance] du parlement se presente a nos yeux du costé droict, et celle de cette chambre du senestre; de la [vient] qu'allant aux assemblées publiques et solennelles nous costoyons le parlement, luy delaissant seullement le costé droict dessuz nous, et de la vient que les deux compagnies furent antiennement appellees chambres, qui nestoit pas mot de petite dignité et grandz estatz de puis la venue de Hugue Cappet, car encor le voions nous dedans Rome en la chambre concistorialle et soubz l'empire en la chambre Imperialle; ainsy appela on ces deux corps en France chambres, l'une du parlement et lautre des comptes, comme les deux premieres com- [f. 430 v°] pagnies de France, et combien que ce mot ne soit auiourdhuy frequent pour le parlement, mais qu'au lieu d'icelluy nous aions naturalizé une parolle aubaine, lappellant cour de parlement, qui vient du latin curia, si est ce qu'encores pouuons remarquer cette ancienneté en ses membres, en ce que nous diuisons cette cour de parlement par la grande-chambre, en laquelle gist vraiement le parlement, et daventage par les cinq chambres des requestes; d'ailleurs furent les officiers de l'une et lautre compagnie appelez M^ss^ les ungs du parlement, les autres des comptes, comme encor on peult recueillir des vieux registres. Moi, qui ne s'approprioit qu'aux grands estatz, tesmoings les M^ss^ des requestes et autres, bref nous auons tousiours simbolisé en grandeur avec la cour de parlement,

tellement que lon peult dire de ces deux compagniees ce que lon disoit anciennement de Demostene et Ciceron, que Demostene auoit esté cause que Ciceron nauoit peu estre le premier en loratoire,



PORTRAIT D'ESTIENNE PASQUIER

mais aussi que pour contrechange Ciceron auoit faict que Demostene ne fust le seul premier. Pareillement, sy la cour de parlement a faict que la chambre des comptes ne fut la premiere compagnie de France, Aussi la chambre des comptes a esté cause que la cour

[f. 431 r°] de parlement ne fut la seulle premiere. Au bout de tout cela se trouuant tant de conformitez et rencontres entre le parlement et la chambre de vouloir maintenant mettre les estatz de cette chambre entre les hereditaires, comme n'estant de judicature, je voy que le Roy ne l'entendist oncques. Reste tant seullement un poinct qui est que lon nous dira que les estatz de la chambre sont venaux. Je le vous accorde, mais ou sont maintenant les estatz en France qui ne les soient poinct ? il ny a en cecy differend de nous a la cour de parlement, sinon que combien que les estatz se vendent tant en lune que en lautre compagnie, touttesfois ny par une grande religion receuant un M[re] des comptes, correcteur ou auditeur on ne prend poinct le serment d'eux, scauoir sils ont achepté leurs estatz ou non, chose qui se pratique de mesme facon, tant au grand conseil qu'aux generaux de la justice, les aydes et en la cour de parlement ; par une autre consideration ils exigent le serment de ceux quils recoivent aians plus d'esgard a ce qui doibt estre faict, qua ce qui se faict. Ainsy de quelque facon que lon veuille mesnager cet Edict, il ny a sauf correction nul propos de mettre les estatz de cette chambre entre les hereditaires. Nos- [f. 431 v°] tre Roy est grand de touttes sortes de grandeur et plain de pieté en Son ame, plain de capacité en son esprit, touttesfois en labondance de touttes choses il a une disette qui luy est commune et familliere auec tous princes souuerains, car combien quil soit de soy capable de touttes choses bonnes et grandes, si est ce questant assiegé de tant daffaires comme il est, il ne veoid le plus souuent que par les yeux, il n'oyt que par les aureilles des Seigneurs qui luy assistent. Je masseure quil est si bon et sage que ces remonstrances luy estans bien et deuement faictes, il se departira de la veriffication de l'Edict.

Cest pourquoy auant que passer plus outre je requiers que remonstrances tres humbles luy en soient faictes pour le regard de cet Edict.

Et quant aux autres en les lisant induiseray quelles conclusions iauray a prendre pour n'en auoir iamais eu communication. »

II

Discours du 30 septembre 1587

Le texte ajouté en regard de celui que nous fournit le manuscrit 23023, f. 466 v° ss. est la version du discours qu'a donnée Pasquier dans sa lettre à Saincte-Marthe. Quoique cette lettre soit sans date, il s'ensuit de l'exactitude avec laquelle Pasquier, tout en citant de mémoire, nous a rapporté ses propres paroles, qu'elle a été écrite sous l'impression encore vive de la scène qui s'était passée à la Chambre des Comptes.

[f. 466 v°]... Estienne Pasquier aduocat a dict ces motz :

MONSIEUR (1).

L'un des plus grandz honneurs que nous puissions tous receuoir est de vous [voir] maintenant au milieu de nous.

Ce nest pas la premiere fois que noz predecesseurs y veirent de grands Seigneurs et personnages.

Noz vieilz registres sont plains qu'anciennement les princes, les connestables, les che- [f. 467 r°] ualliers, les seigneurs du conseil d'estat, que lon appeloit lors

(1) C'est le cardinal de Vendôme chargé d'apporter l'ordre royal.

grand conseil, y venoient selon la necessité urgente des affaires quils vuidoient par la deliberation et aduis de la chambre, laquelle nestoit poinct lors estimée tant chambre des comptes que un autre et second grand conseil d'estat des affaires de la France.

Je voy, Monsieur, que venant maintenant en ce lieu auec les cinq seigneurs qui vous assistent, vous y appportez pareille deuotion que les anciens, vous qui entre les princes du sang estes sur vostre printemps d'une tres grande proumesse et qui en cette qualité auez apres nostre Roy un des plus grandz interestz a la conservation delestat et par consequent a la conservation des propositions et maximes, par lesquelles l'estat a esté conserué jusques a huy.

Or loccasion, pour laquelle vous vous estes acheminé en ce lieu, a esté pour veriffier l'Edict de lerection de deux nouueaux presidens et douze M^{rs} des comptes en cette chambre, sur lequel vous desirez que nous [f. 467 v°] prenions nos conclusions.

Entre tous officiers de la France on appelle les aduocatz et procureurs du Roy particulierement

Entre tous les Officiers du Roy de cette France on appelle specialement les Advocats et Procureurs

gens, comme si nos estatz fussent plus particulierement affectez au seruice de nos Roys, combien que tous les autres officiers soient aussy bien gens du Roy que nous.

Puis que lon nous faict cet honneur de nous qualiffier telz, il me semble aussy que nous debuons particulierement deux choses a notre Roy par dessus les autres officiers du royaume, scauoir la verité et l'obeissance.

Je dics nommement verité, car combien que nous luy debuions obeir en touttes choses comme a celuy qui nous a esté donné de Dieu pour nostre prince naturel et souuerain, toutesfois le reconnoissant tel, nous ne luy debuons poinct cacher ce que nous estimons en nos consciences veritablement appartenir a son seruice.

Je le seruiray donc sur le commancement de nos remonstrances d'une verité comme son tres fidelle et finiray sur lobeissance come [f. 468 r°] son tres humble[s] et tres obeissant subiect et seruiteur.

du Roy, gens du Roy : comme si nos estats fussent plus particulierement affectez au service de nos Rois, ores que tous les autres Officiers soient aussi bien gens du Roy que nous. Puisqu'on nous fait cest honneur de nous qualifier tels, il me semble qu'avec toute honneste soubmission, nous luy devons rendre service, tel qu'estimons en nos consciences se devoir tourner au profit de luy et de son Estat.

Jamais comparaison ne fut trouuée de meilleure grace que celle que fit autresfois Menenius

Jamais comparaison ne fut trouvée de meilleure grace, que celle de Menenius Agrippa, au

Agrippa au peuple de Rome, quant pour reconcilier le senat auec le tiers estat qui sestoit sequestré au tertre auentin, il compara toute la republique au corps humain.

Je suiueray ycy ses traces et diray quil ny a rien enquoy le legislateur simbolise tant qu'auec le medecin.

Le subiect du medecin est le corps humain, le subiect du législateur est la republique entiere.

Et tout ainsy que le medecin diuersifie ses remedes mettant en consideration l'aage de celuy, quil pense la saison en laquelle il le traicte, la contrée ou il exerce sa medecine, car ce nest pas la raison qu'un vieillard soit pensé comme un jeune ny que les remedes soient aussy fortz en un plain esté qu'en un hiver bref, il pensera l'Italien tout d'autre sorte que le Francois pour estre nez et nouriz soubs diverses temperies d'air et de pais [f. 468 v°].

Aussy le sage legislateur a accoustumé de diuersiffier ses loix qui sont les remedes et medecines de la republique selon la diuersité des rencontres qui se présentent a son estat, estant bien seant de faire une ordonnance en un temps qui seroit

peuple de Rome, quant pour reconcilier le Senat avecque le tiers Estat qui s'estoit sequestré au Tertre Aventin, il compara la Republique au corps humain. Je suivray icy ses traces, et diray qu'il n'y a rien en quoy le Legislateur symbolize tant, qu'au Medecin. Le suject du Medecin, est le corps humain : le suject du Législateur, est la Republique. Et tout ainsi que le Medecin diversifie ses remedes, mettant en consideration l'usage de celuy qu'il traite, la saison en laquelle il le traite, la contrée où il exerce sa Medecine ; (car ce n'est pas la raison que le vieillard soit medicamenté comme le jeune homme, ny que les remedes soient aussi-tost en un temps d'esté, que d'iver : et doit estre l'Italien gouverné tout d'autre sorte que le François, pour estre nez et nourris sous diverses temperies d'air, et de pays) aussi le sage Legislateur a accoustumé de diversifier ses loix, qui sont les medecines et remedes de sa Republique, selon la diversité des rencontres qui se presentent, estant bien-seant de faire une ordonnance en un temps, qui seroit trouvée de très-mauvaise digestion en un autre... Et ne doit-on

trouuée de mauuaise digestion en une autre saison.

Et ne doibt on trouuer estrange que les necessitez de lestat se trouuans aigues et extraordinaires, on y employe aussy les loix extraordinaires pour luy subuenir, car cestoit anciennement un aphorisme dHypocrate « extremis morbis extrema remedia adhibenda ».

Touttesfois il fault que lon soit daccort auec moy qu'en la medecine il y a une autre reigle qui est perpetuellement vraye et infallible.

Car quelque malladie aigue qui se presente au corps humain vous noffencez iamais les parties nobles soubz esperance de sauuer le corps.

Il y a certaines [parties] que nous nespargnons nullement selon les occasions, le cuir, la chair, les bras, les jambes, nous esuenterons 3 | [f. 469 r°] et quatre fois la veine, deschiquetterons la chair, y appliquerons le cautere, le feu, couperons tantost la iambe, tantost le bras pour conseruer le demeurant du corps.

Mais de toucher aux parties interieures que nous appellons vitalles ou animales comme au cœur, au foye, au poulmon, l'ung

trouver estrange que les necessitez de l'Estat se trouvans extraordinaires, on y employe aussi des loix extraordinaires pour luy subvenir : car c'estoit un Aphorisme ancien au grand Hypocrate, qu'aux maladies aiguës il falloit remedes de mesme. Toutesfois il faut qu'on soit d'accord avec moy, qu'en la Medecine il y a une autre regle qui est perpetuellement vraye : car quelque maladie aiguë qui se présente au corps humain, vous n'offensez jamais les parties nobles, sous esperance de sauver le corps : d'autant qu'en ce faisant, au lieu de le sauver, on le perdroit : que la France soit aujourd'huy extremement malade, il n'en faut faire aucune doute, et que ses parties nobles soient les Cours Souveraines des Parlemens, des Comptes, des Aides, encores en faut-il moins douter.

fontaine des arteres, lautre fontaine du sang et lautre de l'exalation, certainement qui le voudroit faire en cuidant sauuer par ce moien le reste du corps, il le perdroit indubitablement.

Ainsi est il de la republique ; il y a certaines parties que lon ne doubte point d'affliger aucunement en leur particulier pour la conseruation generalle de tout lestat, mais de toucher aux parties nobles, il y a grandement a craindre qu'en voulant conseruer l'estat, on le perde.

Il y a deux ordres en cette France que il compare aux parties nobles du corps, par lesquelles il est certain et indubitable que nostre estat est maintenu beaucoup plus en sa splendeur et grandeur que par les armees, encorres que les armees y aient grandement operé selon [f.469 v°] que les necessitez urgentes lont requis.

Les deux ordres dont il parle cest le parlement de Paris, et cette chambre des comptes.

Ce sont deux colleges qui sont nez auec lestat, qui sont nez dedans la couronne, chose que ie vous feray connoistre a loeil.

Il est certain que le fondement de toutte republique cest la loy,

Il est certain que le fondement de toute Republique, c'est

ie ne diray poinct fondement, ie dis que cest lame, sans laquelle la republique ne peult auoir vie en facon quelconque.

Or, en cette France, combien que les loix prennent leur source et origine de nostre Roy come les eaues du grand ocean, touttesfois si n'ont elles vogues entre nous, si elles nont passé premierement par l'alambic du parlement et de la chambre des comptes selon la diuersité de leurs fonctions.

Et de ce ie nen veux plus ample remonstrance que celle que ie voy maintenant, car combien que le Roy ait desiré infiniement que l'Edict dont est question eust lieu, si a il sceu quil ne pouuoit auoir sinon quil fut prealablement [f. 470 r°] emologué par la chambre des comptes.

Sy cela est vray comme il est, il fault que tout d'une suitte on me confesse que ces deux ordres sont naiz auec lestat et qu'ils luy sont si naturelz et substancielz, que, sans eux, l'estat ne puisse en aucune facon subsister.

Or quand il a esté question de veriffier les Edicts en ces deux compagnies [estoit ce l'ordre] de les leur enuoier des breuetz comme lon enuoie a des tabellions

la loy : je ne diray point fondement, je dy que c'est l'ame sans laquelle la Republique ne peut avoir vie. Or en cette France que les loix prennent leur source et origine du Roy, comme les eaux du grand Ocean, toutesfois si n'ont-elles vogue entre nous, qu'elles n'ayent passé premierement par l'alambic, et de la Cour de Parlement, et de la Chambre des Comptes, et de la Cour des Aides, selon la diversité de leurs fonctions. Et de ce je n'en veux plus ample tesmoignage que celuy que je voy maintenant, vous estans icy transportez exprés pour verifier ce nouvel Edict. Il n'y a celuy de nous qui ne recognoisse avec toute devotion et humilité, en nos Roys, pareille grandeur, authorité, et prééminence qu'en tous autres Princes souverains.

Mais ils (nos Roys) voulurent apporter cette attrempance à leur Souveraineté, de ne donner cours à leurs loix, qu'elles n'eussent esté auparavant verifiées par ces

pour les grossoyer soubz connoissance de cause ? non vrayement, noz Roys desirent d'eux leurs remonstrances [parauant que] passer les Edicts, et en les passans, tantost les modiffierent, tantost les amplifierent selon les aduis quils en eurent de la cour de parlement et de la chambre des comptes a Paris.

Pour refuser quelques fois des Edictz en furent ils estimez rebelles ? encorres moings, mais demeurerent en reputation de tres fidelz serviteurs et subiectz de leur prince.

Le prince en estoit il moings obey par des [f. 470 v°] subiectz pour ce refus, estimoit on que Sa Maiesté en fut affaiblie ? au contraire, iamais Roys ne furent tant aimez, honorez et respectez que nos Roys de France.

Vous, Monsieur, pour vostre ieune aage, ne l'auez peu veoir, mais plusieurs de cette compagnie lont veu et reconneu durant leur ieune aage.

Ie ne scay, comment par cette corespondance et entrelas de la puissance absolue de noz Roys auec les humbles remonstrances de ces deux cours souveraines dont ilz se paioient, chacun demeuroit content, chacun se controis Compagnies souveraines, chacune en droit soy. Les contraignoient-ils de les passer, ainsi qu'un Tabellion qui est destiné pour grossoyer les minutes et brevets des Notaires sans cognoissance de cause, pour puis pouvoir estre mis à execution ? Non vrayement. Les Juges estoient-ils estimez rebelles pour les refuser ? Encore moins ? Ains meilleurs et plus fidelles serviteurs. Et nos Roys prenoient ordinairement leurs humbles remonstrances, en payement : pour cela en estoient-ils moins obéis par leurs subjets ? Au contraire, par ceste correspondance et entrelas de la puissance du Roy avecques les très-humbles remonstrances de ces trois Compagnies, chacun demeuroit content, nos Roys en bien commandant, le peuple en bien obéissant.

tenoit dans les bornes de son debuoir, les Roys en bien commandans, le peuple en bien obeissant.

Mais depuis que le malheur du temps a apporté la puissance absolue par dessus les cours soueraines, tout aussy tost se sont les affaires de la France deliez, et s'est logée la desobeissance parmy le peuple.

Les Roys commandoient lors auecq une baguette a leur peuple, et maintenant ilz ny [f. 471 r°] peuuent bonnement commander auec trois ou quatre armees puissantes et tres fortes.

Et d'ou vient donques cela ? la raison y est tres prompte prinse des fontaines de la mesme nature par ce quil ny a rien sy naturel que de veoir dissoudre les choses par laffoiblissement de ce dont elles ont esté liees.

Notre prenons nostre naissance, nourriture et croissance par nostre chaleur naturelle et a mesure quelle diminue et nous aussy deffaillent les ressortz de nostre corps, iusques a leur derniere periode, et insensiblement.

La couronne de France, la Maiesté de nos Roys estoit maintenue par lauthorité et grandeur de ces deux ordres, diminuant

Maintenant qu'on les contrainct, tantost par commandemens absolus, tantost par la presence du Roy, ou des Princes de son sang, sans recueillir les voix et opinions des Juges, tout aussitost se sont les affaires de nostre France desliées, et la desobéissance logée au cœur des sujets. De maniere que là où nos Roys commandoient avecque une baguette à leurs sujets, maintenant (il faut que je le die à mon grand regret) ils n'y peuvent bonnement commander avecque deux et trois armées ; et d'où vient doncques cela ? La raison y est trés-prompte, puisée des fontaines de la nature : parce qu'il n'y a rien si naturel, que de voir les choses se dissoudre par l'affaiblissement de ce dont elles estoient liées. Nous prenons nostre naissance, nourriture et croissance, par nostre chaleur naturelle, et à mesure qu'elle diminue en nous, aussi defaillent les ressorts de nos corps iusques à leurs dernieres periodes. La Couronne de France estoit maintenuë par l'authorité de ces trois Ordres ; diminuez

leur auctorité, certainement, lors que vous penserez plus magniffier la Maiesté de nostre Roy par une puissance absolue, cest lors que vous trouuerez quelle sera daultant plus diminuée et affoiblie que des au parauant.

Ie scay bien que ce discours ne plaira a tous [f. 471 v°] les corrompus de ce temps et que l'un d'eux me dira :

Pasquier, il ne falloit poinct estre aduocat du Roy, ou lestant, il te fault soustenir toute autre proposition que celle la, cest se rompre la teste contre une paroy et se heurter mesme contre le temps.

Et ie luy respondray presque comme fist Solon a Esope le frigien : au contraire, il ne falloit poinct que ie fusse aduocat du Roy ou lestant, il fault que ie descouure a mon Maistre ce que ie pense importer a la manutention de son estat exactement et ponctuellement.

Ie doibs nue verité a mon Roy, cest une charge fonciere, annuelle a ma conscience et a mon estat dont ie ne me puis dispenser sans commettre felonnie envers luy.

Il nest pas dict que touttes les medicines que lon faict prendre

leurs authoritez ; certainement lors que penserez plus magnifier la Majesté de nostre Roy par une puissance absoluë, c'est lors que la trouverez plus diminuée, et affoiblie.

Ie sçay bien que ce discours ne plaira à tous les corrompus de ce siecle, et que l'un d'eux me dira : Pasquier, il ne te falloit estre Advocat du Roy ; ou l'estant, il te faut soustenir toute autre proposition que celle-là. C'est se heurter la teste contre une paroy, de se heurter contre le temps. Et je luy respondray au contraire, qu'il ne falloit que je fusse Advocat du Roy ; ou l'estant, il faut que je descouvre à mon maistre ce que je pense importer à la manutention de son Estat : je doy nue verité à mon Roy ; c'est une charge fonciere annexée à ma conscience, et à mon estat, dont je ne me puis dispenser, sans commettre felonnie envers luy. Il n'est pas dict que toutes les medecines que l'on faict prendre au malade, luy plaisent : au contraire il n'y a rien qu'il abhorre tant : et toutesfois ce sont celles dedans lesquelles il trouve sa guerison. Il n'est pas dict que les remonstrances que je vous

a un mallade luy plaisent, au contraire il ny a rien quil abhore tant et touttesfois ce sont celles dans lesquelles il trouue sa guerison et ce ordinairement. Il nest pas dict que les remonstrances, que [f. 472 r°] ie vous faictz, sortent maintenant effect, mais il nest pas dict aussy que vous ne les connoissiez veritables en vous et en tous euenemens que quelque iour on ne les reconnoisse pour belles, mais ie crains que ce soit trop tard et quand il ne sera plus temps.

Or il ne fault poinct faire de doubte que la chambre ne recoiue une grande breche par l'Edict que lon y veult publier a present et maintenant.

Je vous laisse a part le formulaire extraordinaire que lon y apporte pour le faire publier ; ie vous toucheray seullement ce qui est par l'Edict la creation de tant de nouueaux officiers sans subiect, sans necessité, sans raison.

Car ie vous asseure maintenant et librement que des a present il y en a beaucoup plus en la chambre des comptes quil nest necessaire.

Que voullez vous doncques introduire entre nous ? ce seront

fay, sortent maintenant effect, mais il n'est pas dict aussi que ne les recognoissiez veritables, à part vous ; et en tout évenement, qu'on ne les cognoisse, quelque jour, belles et bonnes : Dieu veuille que ce ne soit trop tard.

Or il ne faut faire aucune doute que la Chambre ne reçoive une grande bresche, par l'Edict que l'on y veut publier. Laissant à part le formulaire nouveau qu'y voulez apportez pour le passer, je toucheray maintenant ce qui est porté par l'Edict ; la creation de tant d'Officiers, sans subject, sans necessité, sans raison.Car je vous declare librement, que dés à present il y en a beaucoup plus qu'il n'est necessaire. Que voulez-vous doncques introduire en ce lieu ? Ce seroit autant de monstres que vous mettriez sur la montre, et une supereffetation politique qui nedoit,ny ne peut recevoir vie entre nous.La multitude effrenée de tant d'Officiers inutiles, est la dissolution d'une compagnie : et non seulement d'une compagnie, ains la desolation generale et universelle de l'Estat. Je compare, et non sans cause, tant d'Officiers inutiles et superflus que nous voyons par la France, à un Lierre rampant le long d'un vieux mur,

autant de monstres; ie ne diray pas de monstres, cest une superfetation politicque qui ne doibt ny ne peult aucunement [f. 472 v°] receuoir vie entre nous.

La multitude effrenée de tant d'officiers inutilz est la desolation d'une compagnie, cest la desolation generalle et uniuerselle de l'estat.

Je compare tousiours et non sans cause tant d'officiers inutilz et superflus que nous voions en la France a un lierre rampant le long dun vieux mur qui luy est comme une belle tapisserie de nature pour le reparer quelque temps soustenu par le mur, et pense lon mesmement que ce lierre en contreschange le soustienne, et neantmoings la veritez est qu'interieurement il le mine, iusques a ce quil laye faict tumber, luy mesme demeure de la en auant sans appuy.

Ainsy est il de cette multiplicité extraordinaire d'officiers en un vieil estat, ils font contenance de le reparer et de luy servir de lustre, ils sont soustenus par lestat et semble quils le soustiennent, mais ils le rongent ou pour mieux dire rongent petit a petit iusques a ce que lestat tombe ; il faut aussy que ces officiers tom-

qui luy est comme une belle tapisserie de nature (pour le reparer) quelque temps soustenuë par le mur : et pense-l'on mesmement que ce Lierre en contr'eschange le soustienne. Ce neantmoins la verité est, qu'interieurement il le mine, iusques à ce que l'ayant fait tomber, luy-mesme demeure de là en avant, sans appuy. Ainsi est-il de ceste multiplicité d'Officiers, en un vieux Estat. Ils font contenance de le reparer et soustenir, et d'estre aussi soustenus par l'Estat : mais ils le rongnonnent petit à petit, jusques à ce que l'Estat tombant, il faut aussi que ces Offices tombent, demeurans illusoires et sans effect. Il n'y a, je ne diray prognostic, ains demonstration plus certaine que ceste-cy ; car ce sont termes en soy convertibles. On introduit en une Republique, une infinité d'Offices superflus et non necessaires : doncques la Republique prend coup et tombe en ruine. Semblablement la Republique prend coup, doncques on introduit une infinité d'Offices. Celuy qui, entre tous les Historiographes, a mieux sceu escrire la declinaison de l'Empire de Rome, est Zozime, laquelle il attribuë nommément à l'Empereur

bent demeurans [f. 473 r°] illusoires et sans effect a ceux qui les ont pris par leur appuy.

Il ny a poinct plus certain prognosticq, ie ne diray poinct prognosticq, il ny a poinct de plus certaine demonstration que cette cy, car ce sont termes en soy conuertibles.

On introduict en une republicque une infinité d'offices superflus et non necessaires, doncques la republique prend coup et rombe en ruyne, semblablement la republicque prend coup, doncques on y introduict aussy une infinité d'offices inutilz.

Celuy qui entre tous les historiographes a mieux sceu escrire la fin et declinaison de lempire de Rome est Zozime, lequel lattribue nommement al Empereur Theodose, qui multiplia tous les estatz de son empire et d'un en fist deux, trois et quatre, quoy faisant, dict cet autheur, il fut contrainct de surcharger son pauvre peuple de tant de taxes, tailles et tributz pour fournir a lappointement des offices, que, combien que lempire fut enuahy de tous costez par les nations estrangeres, touttesfois les subiectz aimoient presque autant subir le ioug de [f. 473 v°] lestranger

Theodose, qui multiplia tous les Estats de son Empire, et d'un en fit deux, trois, quatre : quoy faisant, dict cest Autheur, il fut contraint de surcharger son pauvre peuple de tant de daces et tributs, pour fournir à l'apointement des Officiers, que combien que l'Empire fust, de tous costez, envahy par les nations estrangeres, toutesfois il n'avoit, le plus du temps, plus grands ennemis que ses subjectz, qui aimoient autant subir le joug de l'Estranger, comme de leur propre Prince, pour une esperancee qu'ils avoient, d'un plus doux traitement, par ce changement.

Et si, en toute compagnie, on doit craindre la multitude immense des Officiers, certainement c'est en cette Chambre, où il ne se presente presque cause en laquelle le Roy ne soit partie. En une Cour de Parlement, de cent causes, s'il y en a deux ou trois qui concernent l'intérêt du Roy, c'est beaucoup ; en ceste Chambre, de cent causes, il n'y en a pas deux qui soient de particulier à particulier : qui me faict dire, qu'il faut apporter de très-grands respects avant que de contaminer ceste compagnie par une pluralité d'Officiers, qui n'apporte

que de leur propre prince, voire que soudain que, par force on auoit exterminé lestranger, on le regrettoit.

Et si en toutte compagnie on doit craindre la multitude effrenée d'officiers inutilz, il y en a bien plus de propos de la craindre en cette chambre en laquelle il ne se présente aucune cause ou le Roy ne soit partie.

En une cour de parlement, de dix causes, sil y en a une qui concerne linterest du Roy, cest beaucoup.

En cette chambre des comptes de dix causes il ny en a pas deux qui soit de particulier a particulier.

Qui me faict dire quil fault apporter de tres grandz respectz auant que de contaminer cette compagnie par une pluralité d'officiers, qui napporte autre chose entre nous que desordre et mespris a lendroit du peuple.

Vray Dieu, fault que la maladie de notre France soit grande, veu que la medecine que lon y apporte n'est autre chose qu'une malladie.

Nous voions lestranger, sil fault ainsi dire [f. 174 r°] le dire a nos portes, prest de nous venir assassiner, chose certes fort a crainddre extremement.

autre fruit qu'un désordre, et mespris à l'endroit du peuple. Vray Dieu! Ne faut-il que la maladie de nostre France soit aujourd'huy grande, veu que la medecine qu'on y apporte, n'est autre chose qu'une maladie? Nous voyons l'estranger (si ainsi le faut dire) à nos portes, prest pe nous venir assassiner; chose, certes, fort à craindre; par quel moyen voulons nous chasser ce mal? Par une autre maladie plus grande qui regne interieurement dedans nous : la première regarde le corps; la seconde regarde l'esprit; vous nous apportez l'Edict qui se presente, comme despendant de la publication d'iceluy une partie de la conservation de l'Estat : grande pitié! qu'il faille que ceste conservation se trame dedans nostre ruïne mesme ; et que les sages qui manient notre Estat, soient contraints de le conserver par la folie de nous autres! Surquoy sont bastis nos Edicts? Sur l'ambition inexcusable, ou pour mieux dire, inepuisable d'un tas de fols, lesquels bien qu'ils ayent veu comme toutes choses se sont passées en pleine paix, pour la suppression des Estats, et qu'ils voyent n'y avoir aujourd'huy

Par quel moien voullons nous chasser ce mal ? par une autre malladie beaucoup plus grande, qui regne interieurement dans nous.

La premiere regarde le corps, la seconde l'esprit.

Vous nous apportez l'Edict qui se presente comme deppendant de la publication d'icelle une partie de la conservation de tout l'estat.

Grande pitié ! quil faille que cette conseruation se trouue dedans nostre ruyne mesme, que les sages qui mainent lestat soient contrainctz de le conserver par la folie de nous autres.

Surquoy sont bastis tels Edictz, sur lambition inexprimable ou pour mieux dire inexpuisable d'un tas de fols, lesquels bien quils aient veu comme touttes choses se sont passées en plaine paix pour les suppressions des estatz, bien quils voient quil ny a auiourdhuy nul officier paié de ses gaiges et qu'en matiere des-[f. 474 v°] tatz il ny a rien d'assuré comme le present exemple mesmes nous enseigne, si est ce quils courent en poste aux estats, cest adire a la pauvreté.

Il me semble veoir cette generation de viperes, ie veux dire ces

aucun Officier bien payé de ses gages : et qu'en matiere d'Estats et Offices, il n'y a rien d'asseuré, comme mesme l'exemple qui s'offre aujourdhuy nous l'enseigne ; si est-ce qu'ils courent en poste aux Estats, c'est-à-dire, à la pauvreté, sinon qu'ils ayent opinion de trouver leur ressource sur le pauvre peuple, et qu'ayans acheptez leurs Elats en gros, ils les débitent en détail. Il me semble desjà voir cette generation de viperes, (je veux dire ces partisans, lesquels soudain qu'ils furent enclos, tuerent aussi la France leur mere). Il me semble (dy-je) les voir promettre un mont-joye d'argent qui se tournera en fumée.

partisans, lesquelz soudain quilz furent esclos tuerent aussy tost la France leur mere, il me semble les veoir desia promettre ung mont joie d'or et dargent au Roy.

Quelle resolution, Monsieur, debuez vous doncques attendre de moy apres un si long discours? ie vous diray en peu de parolles pour finallement et briefuement.

Il fault necessairement ou que lestat soit subuerty ou bien quil soit restably en son ancienne dignité.

Quant a la subuersion ie ne le croy ny ne la crains, quelques simptosmes que ie voie maintenant en France.

Jay cette fiance en Dieu que lestat sera restably en son ancienne lumiere, ce nest pas la premiere saignée que nous auons eu en la France par les guerres intestines et neant-[f. 475 r°] moings pour cela nos offices n'ont dellaissé de retourner a leur ancienne splendeur et ne doubte poinct que si le desordre est maintenant cause entre nous de telles inuentions extraordinaires, soudain que nous viendrons au restablissement, il sera nécessaire de les supprimer.

Les depportemens que nous auons veu par le passé a nostre

Roy nous font a iuste raison et occasion presumer ce qui sera a laduenir.

Nous auons veu auec quelle deuotion et religion il maintient pendant une paix lespace de trois ou quatre ans la suppression des estats.

Au demeurant, il masseure que l'Edict quil enuoye est contre sa bonne volonté et bon naturel.

Mais le malheur est que l'urgente necessité luy commande absolument de ce faire qui est cause que d'un mesme mandement absolu il veult que le present Edict soit passé et veriffié.

Tellement que ie puis dire que nos affaires sont reduictz en tel estat que la necessité pre- [f. 475 v°] sente est par dessus nostre Roy et en consequence de ce le Roy est contrainct de passer outre et aller auant.

Cest pourquoy, auant que de conclure, ie tourneray mes prieres a Dieu pour le supplier de voulloir assister au Roy en une querelle si iuste que celle qui poursuit maintenant et lui administrer son conseil et neantmoings par ce que les choses sont telles entre nous que sur le moule d'une seulle religion catholique chacun se forme des passions par-

ticulieres. Je ne prieray point Dieu de nous enuoyer une paix ou une victoire, mais ie le supplieray humblement selon le formulaire quil nous a prescript que sa vollonté soit faicte, si la paix nous est utile que son plaisir soit de nous lenuoyer, si la victoire nous est meilleure qui luy plaise nous la donner et accorder.

Et au surplus autant que touche la veriffication de l'Edict, ie men remetz a voz sages discretions pour en ordonner et neantmoings ie crois, Monsieur, que vous ferez beaucoup pour le Roy et pour vous de passer doucement les choses par les voyes ordinaires [f. 476 r°] de la iustice de France et prendre les voix et opinions d'un chacun. »

Th. Glaser,
Prof. au lycée de Marburg
(Allemagne).



Curiosités poétiques du XVIe siècle

RENÉ THORY

Le château de Boumois, près de Saumur, qui fut le berceau de l'illustre famille des du Petit-Thouars, dont l'héroïsme héréditaire et le savoir jetèrent un si vif éclat sur notre marine ainsi que dans la science, a été construit au XVIe siècle (1545), après la destruction de celui qui y existait déjà, par les Anglais, en 1498.

Il a été édifié par René Thory, seigneur du lieu, aux mains duquel le fief était passé, à cette époque ; et l'on voyait, il y a quelques années encore, son portrait peint sur le vitrail nord de la chapelle qui y avait été érigée dans l'une des tours : « à genoux, les mains jointes, bardé de fer, avec la cotte armoriée, ses gantelets et son casque posé à côté de lui, assisté de son patron, St René, qui le présente à la Vierge (1) ».

Une pièce de procédure (information criminelle), entrée dans le riche chartrier de M^{r} le chevalier d'Achon, à Gennes (Maine-et-Loire), et publiée par lui, au cours d'une étude sur *Courceriers et ses seigneurs* (2), nous montre ce gentilhomme sous un jour peu favorable. S'étant lié, par suite de relations de voisinage, avec le fils du baron de Tresves, François de Villeprouvée, sieur de la Bigeotière, Courceriers et de la Ferrière, qui, encore mineur,« fort simple et au « moyen de sa jeunesse et par trop tost marié n'avoit rien veu ne

(1) C. Port, t. I, p. 441 ; par un acte de vandalisme regrettable, ces vitraux ont été enlevés de leur verrière et vendus à un brocanteur de Tours.

(2) *Bulletin de la Commission histor. et archéolog. de la Mayenne*, parue depuis avec *introduction* et *table*, en tirage à part ; Laval, lib. Vve Goupil, 1906.

« prins », avait épousé, suivant promesse de contrat passé à Angers, le 21 novembre 1520 (1), Anne d'Assé (2), un peu plus âgée que lui, « fort gaie et délibérée » ; il ne tarda pas à s'établir entre lui et cette dernière une familiarité scandaleuse qui amena le père du jeune homme à lui interdire sa porte et à se retirer, avec ses enfants, loin de Trèves, dans sa maison de la Bigeotière.

Mais le père mourut peu après, et dès lors, la nouvelle épousée ne laissa de répit à son mari qu'il ne l'eut ramenée à Trèves. C'est là que se forma avec Thory le dessein de se marier et que pour le satisfaire afin de rétablir sa fortune compromise, lui et Anne Assé s'adressèrent à un apothicaire peu scrupuleux de Thouars qui s'installa à Boumois jusqu'à ce qu'il eût délivré Thory de sa femme, Jeanne du Plessis, et par son veuvage lui eût rendu la liberté.

Puis, il fut convenu, après une tentative infructueuse d'empoisonnement à un dîner donné à Boumois, que le couple retournerait à la Bigeotière, lieu plus caché où le meurtre s'accomplirait.

Ainsi s'exécuta le perfide projet ; l'apothicaire accompagna le jeune ménage à la Bigeotière, et, un jour, persuada au baron de prendre médecine, ce qu'il finit par accepter, malgré des protestations réitérées de sa part. Le lendemain il succombait sous l'effet du toxique, que contenait le breuvage administré. Ce que voyant, « on bailla le meilleur cheval de l'écurie à l'apothicaire qui s'enfuit à Angers. »

C'était au commencement de janvier 1529 ; et, « dès la première sepmaine de Karesme ensuivant » Anne Assé qui était enceinte, épousait clandestinement dans la chapelle de la Bigeotière, à 4 heures du matin, grâce à la complicité d'un prêtre inconnu, René de Thory dont elle eut plusieurs enfants, notamment une fille Suzanne qui devint femme de Christophle de la Grandière (3).

(1) Bibl. Nat., collect. Duchesne, f° 45, vol. 56.

(2) La famille d'Assé était originaire du Poitou et portait : *d'azur à 3 aigles d'or, membrés et becqués de gueules ;* Thory portait *d'argent au lion de gueules.* — Thori et Assé sont deux maisons d'ancienne noblese, dit G. Ménage ; — Anne Assé était fille unique d'Adrien Assé, chev. sgr de la Roulière (Beauchet-Filleau, *Dict. des familles nobles du Poitou,* t. I, p. 133-4°).

(3) Ménage, *Remarq. sur la vie de Guill. Ménage,* cap. XII.

Un commencement d'information criminelle eut lieu, à la requête des parents de l'enfant posthume, avec consultations d'avocats, interrogatoires de témoins, dépositions, confrontations, etc., mais il semble que le procès ait été mal engagé ; les accusés laissés en liberté, ayant eu la faculté de conférer entre eux, nièrent tout, et il n'apparaît point qu'il ait eu d'autres conséquences fâcheuses pour les criminels.

René de Thory qui était poète, car en ce temps-là, selon l'observation d'Estienne Pasquier (1), la poésie ne se logea pas seulement aux esprits du « commun peuple, ains en ceux mesmes des princes « et grands seigneurs de notre France, » n'appela pas seulement le poison à son aide pour conquérir le cœur de sa belle il eut aussi recours à la poésie, par une étrange alliance de moyens, digne de ces temps héroïques, et, quoiqu'Anne Assé « advoua et eut bien dict que deux « mois après le décès de sondict mary, et non plus tost ledit Thory « luy fist tenir propos d'estre mariée avecques elle et luy, en escrip- « vit aucuns escripts, mais n'est souvenance s'ils étaient ou rondeaulx, « rimes ou ballades » ; il est acquis par le témoignage de deux personnes qui déclarèrent : « avoir veu et tenu les rondeaux et avoir été « chargées par ladite d'Assé de les faire escrire sur un papier blanc et « relier en velours noir ; » qu'elle n'était point insensible à ses charmes poétiques, car elles ajoutent : « qu'elle portoit et avoit toujours « à l'église ce livre écrit à la marge et de la grandeur de matines ou « heures qu'elle lisoit et regardoit dedans comme si elle eust dist ses « heures et le soubzsignoit en lisant. »

Voici d'après M. d'Achon, l'une de ces poésies, assez fade d'ailleurs, où il fait d'Anne Assé, un portrait certainement embelli et que ne justifie point au moral la criminelle pensée du forfait avec laquelle elle pactisa.

(1) *Recherches*, livre VII, ch. III, pp. 603 et 615-616.

Le nom Assé semblable à la disparité
Des nostres ans trop grand sévérité
Ont au mien cueur mon esprit en elle
Tenu longtemps, encores font madamoiselle,
Car amoureulx des vertus dont as tant
Impossible est faire nostre esprit content.
Ne mon cueur que presenter ne face,
Ma grant amour davant ta doulce face,
Qui te diroit tout l'honneur et le bien
Que je te vieulx sans en oublier rien.
C'est ton amour avoir par leaige
Et par la loy du sacré mariaige,
Ou gist honneur et amoureulx repos,
Joye et plaisir à tous loyaulx suppostz,
Assé de te aymer d'amour bonne et loyalle
Et d'estre aymé d'amytié conjugalle
Et de ton sang et du mien recepvoir,
Quelques enfans, ce que vouldroys bien veoir.
Cecy a mis longtemps en sourcéance
Le myen désir et non sans dolléance :
Eaige m'austoit la plume de la main
Et ne vouloit que mon cas tant humain
Te fist scavoir par secrette escripture,
Donnant souvant à mon voulloir rompture.
De l'autre part la louable vertu
Venoit à moy me disant : que vieulx-tu ;
Congnois tu poinct la si très bonne grace
De ceste Damoiselle et sa noble race
Congnois-tu poinct que son plus grant désir
Est à vertu, non à charnel plaisir ;
Congnois-tu poinct que plus tot se fait chère
Que aux jeunes gens qui la tiennent tant chère;
Cognois-tu poinct que aux esbats et aux jeux
De gens legiers ne gette ses doulx yeulx ;
Congnois-tu poinct sa matureté grande.
Assé seullement les gens prudens demande
Si Assé est jeune d'ans, anxienne est d'esprit,
Si bien douce, encore mieux list.
On ne veyt oncques fille plus arrestée,
Ne plus modeste, ne moins enquaquetée.
Son vif esprit est si très modéré
Que rien n'y a qui soit intemperé,

Et croy pour vray que la tienne personne
A ses vertus et ses meurs bien consonne,
Voyla la peine et merveilleulx combat
Ou nuyct et jour je suis sans prendre esbat,
Pour toy qui es de moy la mieulx aymée,
Et quant au choix sur toutes réclamée.
Amour me induyt le faire scavoir
A celle fin qu'il te plaise y pourveoir
Et me mande qui aura l'advantaige,
Eaige ou amour, et levera le gaige.
De ce combat amour au gaign s'attend
Et à bonne victoire prétend,
Assé te supplie que ta grace bénigne
L'œil de pytié sur ceste lettre encline
Qui te fera le mien recommander
Et puis viendra tes souhaits demander
A cestuy-là, qui les talliot et donne
Et qui chacun à son juste gairdonne
Le mien venir me faict joyeulx
Et le partir de toy mest ennuyeulx;
Car le venir me promect lyesse
Que j'ay trouvé en la tienne noblesse,
En ton très gent corps, et ton humble maintien,
En ton cler vis et honneste entretien,
En ta beaulté qui n'est poinct arrogante
En ta douleur et ta forme élégante,
En tes vertuz, en ta procérité,
En ton parler sans far ne gravité.
Et m'est advis que si dame fortune
Donnoit venus le temps si opportune
Que toy et moy fussions en ung seul cueur,
Que je seroys de tout malheur vaincueur,
Le plus heureulx je seroys de la terre
Si je povoye Assé compaigne acquierre,
Tout le parfaict j'auroys de mes désirs,
De mes souhaits et honnestes plaisirs.
Anne, me feroit ceste vie mondaine
Un paradis et céleste dommaine
Je suys certain que plus ne dormiré
Et que à personne ung seul mot ne diré
Sans que en toy pence et la tienne faconde.
Assé me plaist plus que toutes les personnes du monde,

Je ne scauroys avoir repos,
Jusques à tant que je la voye à propos,
Ou comme espouse te baise
Te tienne du tout à mon aise :
Je n'auré bien jusques à, Assé, que au lict.
De mariaige ayons nostre delict.
Je n'auré bien jusques à, Assé, que embrasse
Le tien très gent corps rempli de très bonne grace
Toujours seré pressé d'affection
Jusques le temps que la perfection
De nostre accord soit faicte et accomplye;
Ah! que ce soit bientoust, je t'en supplye,
Ne qu'il ne tienne au dire : je le vieulx,
Assé, que nous soyons commis ensemble nous deux.
Et par ce doncques te debvrois aspirez
En cest amour dont ne puys empirez,
Ne désire avoir mieulx et vivre en patience
Et en repos de corps et conscience.
Assé aura de tous biens uberté
Jouyr, plaisir, et franche liberté.
Je te supply, très noble dame Assé,
Pence bien de quel amour je t'aymé
Plaine d'honneur et tres bonne affection,
Rends moy ce bien par ta dillection
Et de nos cueurs faisons à ma requeste
Un seul voulloir amoureulx et honneste
Qui est la fin de ce que je t'escriptz,
Te suppliant consoller mes espritz
Passionnés damour par ung respondre
Pouvant mon mal par bon espeoir confondre.

Camille BALLU.



Inventaire du Mobilier

DU

Château de la Mothe-Chandenier

EN 1530 (1)

I

Le château de la Mothe de Bauçay — alias Beauçay et Baussay — aujourd'hui La Mothe Chandenier, commune des Trois-Moutiers (Vienne), paraît avoir été bâti dès le XIIIe siècle par la famille qui en prit le nom.

Un mariage le fit passer, au commencement du XVe siècle, dans celle des Chaunay, déjà seigneurs de Champdeniers (Deux-Sèvres) et de Javarzay, paroisse de Chef-Boutonne. Anne de Chaunay apporta à son tour ces trois domaines à Jean de Rochechouart, ils les avaient enfin laissés à François, leur aîné, qui naquit en 1450.

Ces Rochechouart restèrent en possession de Champdeniers, dit alors *Chandenier*, jusqu'en 1668 (2) et cette branche de l'illustre famille est connue sous le nom de Rochechouart-Chandenier.

(1) Nous empruntons le curieux document que voici au dernier bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*. M. Léo Desaivre, à qui nous le devons, s'est fait aider dans la rédaction de ce travail, entrepris sur une très mauvaise copie, par M. Etienne Clouzot, archiviste paléographe, conservateur adjoint à la Bibliothèque de la ville de Paris.

(2) Cette seigneurie fut vendue, le 25 septembre 1668, à Victor-Maurice comte de Broglie, plus tard maréchal de France, par le marquis de Chandenier.

La Mothe de Bauçay lui appartint de même jusqu'à la fin du XVIIe siècle (1) ; après avoir été appelée tantôt La Mothe de Bauçay et tantôt La Mothe Chandenier, elle reçut exclusivement, peu après 1624, cette dernière dénomination, qu'elle a toujours conservée.

Ce château, plusieurs fois pris et repris au temps des guerres anglaises, encore envahi de vive force en 1445, n'avait point perdu son aspect de vieille forteresse féodale au mois de décembre 1530, où y moururent François de Rochechouart (2) et Blanche d'Aumont, son épouse (3), au cours duquel enfin l'inventaire des meubles en fut dressé (4).

Outre la vieille tour détruite, ce document en mentionne six autres encore debout : la grosse tour ou tour carrée (5), la tour ronde ou haute tour, la tour à pans, la tour voûtée, la tour neuve et une autre non désignée.

Peu de changements semblent avoir été apportés à l'antique manoir des Bauçay jusqu'à l'exil dans sa terre du Loudunais d'autre François de Rochechouart, plus connu sous le nom de marquis de Chandenier, qui précéda sa détention pendant près de six années (1671-1677) au château de Loches.

Après un long abondon (6), des modifications beaucoup plus importantes furent l'œuvre de François Hennecart, à qui la famille Maupeou avait vendu La Mothe en 1809. Enfin, le baron Lejeune devait, peu avant 1870, faire complètement transformer ce château par un architecte anglais.

(1) Vendue en 1685, au nom du marquis de Chandenier, à l'Intendant Lamoignon de Basville.

(2) Le 4, entre 8 et 9 heures du matin, d'après le manuscrit 4956 de la bibliothèque de l'Arsenal, sorte d'historique des Rochechouart-Chandenier, très vraisemblablement rédigé à l'instigation du marquis.

(3) Le 6 d'après le manuscrit.

(4) Du 12 au 16 décembre 1530.

(5) Cette grosse tour carrée éveille le souvenir des tours carrées de Maubergeon, Loudun et Moncontour (Vienne), Pons et La Broue (Charente-Inférieure) et Beaugency (Loiret).

(6) Des Basville, La Mothe était passée à la famille Maupeou, en 1754.

« Sa masse produit un certain effet, mais il est surtout remarquable par les belles avenues qui y conduisent (1). » Ses canaux limpides sont aussi fort admirés.

M. Roger Drouaut, n'ayant point été autorisé à reproduire la gravure rarissime qui conserve pour la postérité le souvenir de la superbe demeure des Rochechouart, n'a pu faire figurer dans sa notice qu'un dessin pris par Arnault Poirier vers 1830. Une photogravure donne l'état actuel de la grande façade.

B. Fillon a signalé la décoration de la chapelle de La Mothe par Laurent Rembert, peintre que Blanche d'Aumont avait attaché à sa personne (2).

Fr. de Rochechouart, ambassadeur lorsque la paix fut jurée avec le roi Catholique en 1516, avait, pendant son séjour à Bruxelles, fait la commande d'une tapisserie dont le manuscrit de l'Arsenal nous a laissé la description fort incomplète :

« Sa devise étoit : *Secondo il tempo fa*. Il la fit représenter sur la tapisserie, ayant pour corps une figure d'homme nud qui est sur un esquif en pleine mer, tenant une espèce de voille enflé par le vent, sur lequel sont peintes des fasces entées d'argent et de gueules (3) et l'âme de la devise se voit en une petite bende en laquelle ce voille se termine. »

Cette tapisserie, dont l'auteur du manuscrit ne semble avoir relevé qu'un détail commun à toutes les pièces, se trouvait, dit-il encore, au château de La Mothe lorsqu'il fut pillé pendant les premiers troubles de la religion et, au XVIIe siècle, il n'en restait plus que trois panneaux, sans qu'il nous apprenne combien il y en avait à à l'origine.

Il n'en est point parlé en la *Motha Candeneria* (4) du Jésuite Léonard Frizon qui vint à La Mothe vers 1659; dans ce *carmen*

(1) *Paysages et monuments du Poitou*, livr. 207-208, pp. 72-74.

(2) *Poitou et Vendée*, article Pierre de Lapostolle, peintre verrier à Champdenier.

(3) Armes des Rochechouart.

(4) Léonard Frizon, *Motha Candeneria*, Carmen, 1re édition, s. l. n. d., 1661 ou 1662, in-4°, 24 p., bibliothèque de Poitiers.

figure seule une tapisserie avec les scènes de l'Enéide, de provenance inconnue.

Il y a quelque raison de croire que la belle tapisserie de Bruxelles est ainsi désignée dans l'inventaire de 1530 : « huit pièces de tapisserie à personnaiges, *nefve,* » mot qui semble bien s'appliquer à une tapisserie sortant des mains du tisseur et qu'on ne retrouve plus pour les autres séries.

Il se pourrait encore que la chambre *neufve*, placée au-dessus de celle qu'occupait Fr. de R., eût été créée par lui pour recevoir ses plus belles tapisseries. On y voyait, en outre des huit panneaux neufs, cinq petites pièces achetées depuis un an à Tours, exposées tout d'abord à Javarzay, puis à Champdeniers et transportées finalement à La Mothe (1). On pourrait même constater la présence, dans cet appartement d'apparat, d'une grande chaise garnie de tapisserie faite à l'aiguille par madame de La Mothe, de la buire en terre blanche envoyée par Mgr de la Rochechauldry et d'autres meubles précieux.

Une seule statue, *en pierre*, figure à l'inventaire, reléguée dans le cabinet situé au-dessus de la prison, servant à la fois de librairie, de trésor et... de débarras.

Le groupe de la Madone et du bambino offert par les Gênois à leur gouverneur (2) est passé sous silence. Javarzay le possédait donc encore.

Il en est de même pour la statue antique de Fabricius restée évidemment à Javarzay jusqu'au jour où il plut à Henri IV de la faire transporter à Fontainebleau. Elle avait été donnée à Fr. de Roch., nous dit le manuscrit de l'Arsenal, lorsqu'il passa à Rome avec Charles VIII.

(1) De Javarzay avaient été apportés à La Mothe six tapis de velours depuis un an, huit verdures de Felletin depuis six mois, une vieille tapisserie jaune et rouge, à l'occasion du dernier voyage. Beaucoup d'autres meubles sont dans un état de perpétuel mouvement d'un château à l'autre.

(2) C'est peut-être beaucoup dire. L'inscription reproduite au manuscrit 4956 rappelle uniquement le don fait au gouverneur par Jérôme Fliscus, comte de Lavania, sans autre renseignement.

On ne trouve rien de plus soit dans le manuscrit, soit dans l'inventaire, et peut-être n'y avait-il pas autre chose à dire. La Mothe ne semble avoir été pour Fr. de R. que l'une de ces vieilles gentilhommières où les affaires seules conduisent.

II

Champdeniers en Bas-Poitou, dit alors Chandenier, offrait un château dans une agréable situation, mais sans doute déjà bien délabré. C'est dans la modeste maison de Boisbâton, en vue de ce bourg, que Blanche d'Aumont met au monde un fils, le 29 septembre 1489; cependant l'envoi de cinq pièces de tapisserie au vieux manoir en 1529, sans doute en prévision d'une dernière visite, prouve, malgré leur prompt enlèvement, qu'il n'était point encore abandonné. Il ne devait même l'être que beaucoup plus tard.

Madeleine de Vienne, seconde femme de Christophe de Rochechouart, fils aîné de François, reçut en douaire le domaine de Champdeniers, à la mort de son époux survenue en 1549, en habita le château, y mourut le 1er décembre 1567 et fut enterrée dans l'église deux jours après (1).

Le manuscrit de l'Arsenal nous dit que François de Rochechouart laissa dans toutes ses maisons des traces de son passage, sans les indiquer ailleurs qu'à Javarzay, aussi n'est-ce pas sans peine que nous en avons pu trouver trace à La Mothe. Nous doutons fort qu'il y eut autre chose à Champdeniers que la reconstruction de l'abside de la vieille église suivant la mode nouvelle. Quoi qu'il en soit, les goûts artistiques du seigneur de La Mothe sont trop connus pour ne pas croire, sans preuve il est vrai, qu'il favorisa l'établissement à Champdeniers de la verrerie des L'Apostolle.

(1) Manuscrit 4956 de l'Arsenal. Cette fois l'abandon était définitif, en 1599, le château a pour locataire le chirurgien François Bertalut; à la Révolution, ce n'était plus qu'une masure.

III

Javarzay a comme Champdeniers une église romane; François de Rochechouart lui fit subir une pareille transformation, partout il mit son blason aux voûtes nouvelles. A Champdeniers ce ne sont point encore les armes pleines des Rochechouart alors qu'elles se montrent telles à Javarzay, ce qui dénote une époque un peu plus récente.

Dans cette église, un tombeau sur lequel tout renseignement nous fait défaut, élevé par ce seigneur, reçut, le 21 décembre 1530, ses cendres et celles de Blanche d'Aumont, amenées de La Mothe (1).

Comme il avait, dit encore le manuscrit de l'Arsenal, une inclination particulière pour Javarzay, il y fit faire un des plus somptueux châteaux de tout le Poitou.

Si La Mothe est méconnaissable, Charles Arnauld, en 1843, ne retrouva plus à Javarzay que l'entrée du château et les ruines de la chapelle « paraissant indiquer le commencement du XVIe siècle », le propriétaire lui déclara avoir achevé de faire démolir douze tours rondes (2). Ce fut sans doute lors de cette destruction finale que d'intéressants débris de la Renaissance entrèrent au Musée de la société de statistique.

Il y avait encore en 1800 un pavillon et deux vieux corps de bâtiments, dont l'un en mauvais état. Un état du marquisat de Chef-Boutonne, vers 1745, nous montre le château de Javarzay déjà en ruine et pouvant à peine loger le fermier (3). Là encore cette situation déplorable eut pour cause un long abandon.

On croit que Javarzay ne fut plus habité par ses maîtres après la vente qu'en fit le marquis de Chandenier, en 1655, à François de

(1) Manuscrit 4956. Ce tombeau reçut aussi celles de plusieurs de leurs descendants. Toute trace en a disparu lors des travaux exécutés à l'église de Javarzay, il y a une dizaine d'années.

(2) Monuments religieux, militaires et civils des Deux-Sèvres.

(3) Beauchet-Filleau. *Recherches sur Chef-Boutonne*. Mém. de la soc. de stat. des Deux-Sèvres, 3e série, I (1884), 134-137.

Roye de la Rochefoucault, comte de Roucy, déjà baron de Chef-Boutonne (1).

Au commencement de 1514, François de Rochechouart, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Toulouse, passait un marché avec Alexandre Robin, maître maçon architecte, paroisse Notre-Dame-de-la-Riche à Tours, pour la construction d'un édifice à Javarzay, sans que nous sachions s'il s'agit du château, du chevet de l'église, du tombeau ou de toute autre chose. Il est certain qu'un bâtiment s'éleva dès l'année précédente et que les travaux étaient assez importants pour retenir le seigneur à Javarzay (2).

De quoi s'agissait-il, difficile est de le savoir.

Robin, maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Tours de 1519 à 1539, construisit des ponts, fit une chapelle à Sigoignes, près Bléré, mais paraît avoir surtout marqué comme tailleur et engraveur de sculptures pour les armoiries (3) ; aussi lui attribuerions-nous volontiers les belles plaques sculptées du musée de Niort aux armes des Rochechouart.

Elles suffiraient à prouver que l'ancien compagnon d'armes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier (4) sut s'entourer des meilleurs artistes. Sa résidence favorite restera celle de ses descendants jusqu'à ce que La Mothe les reprenne enfin au XVIIe siècle. François de Rochechouart fit faire l'inventaire des meubles du château de Javarzay le 27 avril 1523 ; là sans doute encore eut lieu le partage de ses biens entre ses enfants; c'est à Javarzay enfin qu'il testa le 5 mai 1529, il élit comme exécuteur de ses dernières volontés Blanche d'Aumont (5), Christophe seigneur après son père de Javar-

(1) Les Roucy cédèrent, en 1712, les deux domaines au comte de Pontchartrain, qui les fit ériger en marquisat, dit de Chef-Boutonne. Il le vendit en 1729 aux Roujault, desquels le marquisat passa par hérédité, en 1771, à Lamoignon de Malesherbes, le futur défenseur de Louis XVI, qui en fut le dernier titulaire.

(2) Cfr. Lettre du 1er nov. 1513, *Arch. hist. du Poitou*, XXXI, 254.

(3) Docteur E. Giraudet. *Les artistes tourangeaux,* Tours, Bouillé-Ladevèze, 1885, 349-51.

(4) François de Rochechouart a laissé un récit de la bataille de Pavie, à laquelle il prit part. *Arch. hist. du Poitou*, XXXI, 258.

(5) Il n'en avait pas eu moins de douze enfants.

zay, Chandenier et La Mothe, et Antoine, tige des marquis de Faudoas et de Barbazan, à qui passa Saint-Amand (1).

Les deux époux avaient fait en litière le voyage de Javarzay à La Mothe dans les derniers jours de septembre 1530 (2), la maladie dont Blanche d'Aumont était déjà atteinte et le grand âge de son époux, alors octogénaire, expliquent suffisamment le choix de ce mode de transport.

La Mothe ne possédait que peu de livres et de manuscrits, le seigneur avait dû, pour occuper ses loisirs pendant son dernier séjour dans sa terre du Loudunais, faire à ceux de Javarzay des emprunts dont la mention se retrouvera à l'inventaire de 1530.

C'est tout ce que nous savons d'une librairie qui paraît avoir été fort belle. Chose éminemment regrettable, l'inventaire des meubles du château de Javarzay du 26 avril 1523, ne figure point dans l'énorme dossier des Rochechouart-Chandenier aux archives de la Côte-d'Or (3) et tout espoir de reconstituer cette librairie est à jamais perdu, nous ne saurions même pas que le plus ancien et le plus authentique des manuscrits de la chronique de Froissart en a fait partie si François de Rochechouart ne l'eût emporté à La Mothe.

Un splendide manuscrit à miniatures de la traduction des *Décades* de Tite-Live par le Poitevin Pierre Bercheure, au frontispice duquel François de Rochechouart avait fait peindre son chiffre et ses armes, vint plus tard au surintendant Fouquet, passa à la Sorbonne et entra finalement à la Bibliothèque nationale (4). L'absence de toute mention relative à ce manuscrit dans l'inventaire de La Mothe rend bien probable sa présence à Javarzay au moment du décès de François de Rochechouart.

Il devait en être de même pour un manuscrit du *Roman du Renart* aujourd'hui à l'Arsenal, où il porte le n° 3335, sur lequel nous avons relevé la signature du seigneur de *Chandenyer*.

(1) Saint-Amand en Puisaie est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Nièvre.

(2) Sans doute à l'occasion des vendanges.

(3) Point de trace encore du nouvel inventaire qui dut être fait à Javarzay en même temps qu'à La Mothe après le décès de François de Rochechouart.

(4) Vallet de Viriville. Notice sur Jean Fouquet dans la *Revue de Paris*.

IV

En 1685, le marquis de Chandenier vendait son dernier domaine, et les titres de propriété passaient en conséquence à l'intendant Lamoignon de Basville. Cette transmission n'aurait dû laisser aux mains de l'ancien capitaine des gardes que ses papiers personnels, mais comme il arrive souvent en pareille occasion, d'autres pièces s'y trouvèrent mêlées; il en fut ainsi pour l'inventaire de 1530, qui dès lors ne s'en sépara plus.

Tout ce dossier suivit le seigneur ruiné dans sa retraite à Sainte-Geneviève. C'est là que Claude-Charles de Rochechouart, abbé des Moutiers-Saint-Jean en Bourgogne, son frère et l'un de ses exécuteurs testamentaires, le recueillit à sa mort en 1696. Transporté à son abbaye, il n'en sortit qu'au jour de la confiscation révolutionnaire qui le fit entrer aux archives de la Côte-d'Or, où un heureux hasard nous en a trop tard révélé l'existence (1).

L'inventaire porte les signatures de Lebreton et de Genet. On ne voit point comment l'auteur de l'inventaire sommaire de la Côte-d'Or a pu être conduit à attribuer à des notaires de Javarzay le triste honneur d'avoir produit l'incorrect document dressé à la mort de François de Rochechouart et de sa femme. Rien n'obligeait à aller chercher si loin des praticiens aussi peu capables. Ne sait-on pas encore que les notaires subalternes ne peuvent opérer efficacement hors des modestes limites de leur ressort?

Malgré la déplorable façon dont il a été rédigé, l'inventaire de La Mothe n'en est pas moins d'un grand intérêt. Si les meubles

(1) Voyez l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 30 avril 1904. Plus tôt connu, le dossier de la Côte-d'Or nous eût épargné erreurs et recherches. Vainement jusque-là nous nous étions efforcé de retrouver les archives des Rochechouart-Chandenier. Plusieurs articles du catalogue Joursanvault semblaient s'y référer, bien que la célèbre collection eût été dispersée par toute l'Europe, il ne semblait pas impossible d'en retrouver la destinée ultime. Des recherches, tant à Paris qu'à Londres et à Bruxelles, n'avaient pas abouti.

dénotent par leur mauvais état un délaissement déjà ancien, si les nombreux *hostevents* ou *tornevents* donnent l'idée d'appartements mal clos dans une maison peu habitée, d'intéressantes reconstitutions restent faciles et le défaut d'entretien nous vaut l'accumulation, çà et là, de curieux objets dont il n'est guère question d'ordinaire dans les logements bien en ordre. Ainsi nous avons, longtemps avant Olivier de Serres, la description de divers instruments d'agriculture provenant pour la plupart de Saint-Amand où l'industrie du fer paraissait alors mieux entendue. C'est peu cependant pour nous consoler de la perte de l'inventaire de Javarzay, la résidence préférée embellie à grands frais dès le début de la Renaissance, où avaient été recueillies les statues apportées d'Italie.

Là a dû se trouver encore, avec une foule d'autres objets d'art, la Vierge de Léonard de Vinci, léguée à Bourdaloue en 1696 par le dernier des Chandenier de la branche aînée. Par ses ordonnances de dernières volontés, le marquis dispose en faveur de ses sœurs religieuses « de tous ses autres tableaux, miniatures, estampes, crucifix, vierge en relief, etc. » ; il est peu probable qu'aucune de ces intéressantes épaves ne soit point passée par Javarzay.

Mais ce que nous regrettons surtout, c'est la perte du catalogue de la librairie. Comme dans celle de La Mothe, manuscrits et premiers essais non moins précieux de l'art typographique devaient s'y rencontrer en nombre à peu près égal. Quelques-uns d'entre eux nous sont parvenus, leur haute valeur suffit à prouver la réelle importence de cette librairie.

Léo Desaivre.

Original papier 30 ff. dont 3 blancs. Couverture parchemin sur laquelle on lit écriture du temps (1) :

Inventaire des meubles estans au chastel de la Mothe de Baussay : fait le xvj de Décembre VCXXX.

Du xij Décembre l'an mil cinq cens trente

Inventaire des biens meubles estans au Chastel de La Mothe de Baussay délaissez par le trespas de feu Monsieur et Madame,

Le dict inventaire faict par nous notaire soubzscriptz par l'ordonnance de Messieurs et fut commancé ledit inventaire à faire le xij^e jour de Décembre l'an mil cinq cens trente.

Et premièrement au Gallatas neuf du dit chastel.

a esté trouvé sept pièces de tapiceries de sargette jaulne et rouge dont l'une contient sept toilles.

l'aultre six toilles, troys pièces de quatre largeurs de sargette, plus une des deux qui sont les dictes pièces de traxmerie.

Plus au dit gallatas huyt pièces de tapicerie de verdure de Feulletin (2) qui ont esté apportées de Javarzay depuys demy an.

Plus au dit gallatas sept tapys veluz (3) dont l'ung contyent cinq aulnes de longe et de large une aulne troys quartz.

Plus deux petiz, servans à buffet d'une aulne et demy de longe.

Plus ung aultre grans tappys velu de troys aulnes et demye de longe et une aultre aulne et demye de large.

Plus ung aultre grans tappys velu de troys aulnes ung tiers de longe et de large une aulne ung tiers.

(1) Archives de la Côte-d'or, E. 1629.
(2) Felletin.
(3) De velours.

Plus ung aultre petiz tappis velu contenant une aulne et demye demy quart de longe et de large ung peu moyns d'une aulne.

Plus ung aultre tappys demy cuete estant audit Chastel contenant troys aulnes et demye qui sont les dits sept pièces de tappys veluz dont les six ont été apportez de Iavarzay depuys demy an enczà ou depuys un an enczà.

Plus au dit gallatas a ung coffre appelé le coffre des ornemens de la chapelle et s'ensuyvent les ornemens qui sont au dit coffre :

Premièrement une chappe de velours tanné.

Une cherible (1) de velours tanné.

La croix de satin cramoisy.

Plus une aultre cherible et deux courtilaulx de satyn gris, plus deux vieilles cherribles ;

Item deux vyeulx orfraiz de vyeilles cheribles ;

Plus ung orfraiz à franges de parement d'aultel ;

Plus uns grant cynture rollée servans pour la dicte chappelle ;

Item plus un vieil parement d'aultel de toille tainte ;

Item une enseigne et taffetas vert changeant, frangée à petites franges rouges ;

Plus au dit gallatas deux coffres ferment à clef qui sont plains de chanvre teillée ;

Plus au dit gallatas deux litières, l'une de feu Monsieur et l'autre de feu Madame (2).

Plus en ung autre coffre ferment à clef (3) y a six grans platz d'estain et deux douzaynes de troys pièces de petitz d'estain, armoyez des armes de Monsieur et merchez à coing ;

Plus deux grans potz d'estain de deux pintes la pièce ;

Plus un plat d'estain double ;

Plus ung coquemart de cuyvre ;

Plus ung grant bassyn et deux petiz de cuyvre ;

Plus deux sacs de toille dont l'ung ne vau et guères (4) ;

Item deux couvertures de carreaux de cuyr blanc ;

Plus ung tablier d'yvoire avec les tables et eschetz (5) de mesure dedans ung sac de cuyr blanc ;

Plus ung petiz sac de toille blanche onquel il y a syx livres de lyn prest à filler (6) ;

Item deux vieilles cerviettes oupvrée et la moictyé d'ung demy linceul ;

(A suivre).

(1) Chasuble.

(2) En marge, d'une autre main. « Monsieur le séneschal a eu pour ses enffans la lytière de feu Monsieur et ung carreau de satin. »

(3) En marge : « Monsieur a la clef. »

(4) En marge : « Hosté pour servir. »

(5) Jeu d'échecs.

(6 En marge : « Madame l'a prins. »



LE XVIe SIÈCLE

A TRAVERS LES JOURNAUX ET LES REVUES

LIVRES AYANT APPARTENU A PHILIPPE DESPORTES. — On lit dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, du 30 janvier : « Un bel exemplaire du *Jardin de Plaisance* porte la signature de Philippe Desportes sur le titre :

Sensuyt le Jardin de Plaisance de fleur de réthorique contenant plusieurs beaux livres comme le sonnet de noblesse baillé au roy Charles VIIJ, le chief de joyeuseté, avec plusieurs aultres en grant nombre, comme vous pourrez veoir par la table de ce present livre. Imprimé nouvellement à Lyon [in fine], par Olivier Arnollet (vers 1520). — Maroquin olive, dos orné, fil. tr. dorées (rel anc.).

Ce volume est dans ma bibliothèque depuis deux ans.

Pierre LOUYS.

REVUE DES DEUX-MONDES, du 15 février. — *La Réforme de la langue française,* par Marcelin Berthelot, de l'Académie française.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS, 29e SESSION, 1905 : *La famille des Hallé,* par M. O. Estournet ; — *Fontaine de François Ier au Maigne-Gagnaud, commune de Ruelle (Charente),* par H. de Montégut ; — *Fontaine de la Renaissance et nymphée,* à Gorge-de-Loup, près Lyon, par Léon Galle ; — *Essai de répertoire des artistes lorrains : les orfèvres, les joailliers, les argentiers, les potiers d'étain lorrains,* par Albert Jacquot ; — *Le vitraux de la Renaissance en Anjou,* par le chanoine Ch. Urseau.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS, 30e SESSION, 1906 : *Les sépulcres ou mises au tombeau en Picardie,* par Em. Delignières ; — *Trois statuettes en bois de l'école provençale* (XVIe,

XVIIe ET XVIIIe siècles), par le baron Guillibert; — *Statues de l'école dijonnaise à la cathédrale de Besançon*, par P. Brune; — *Une famille de peintres blésois, les Monsnier*, par l'abbé Bossebœuf; — *La chapelle de château de la Sorinière, en Anjou*, peinture murale du XVIe siècle, par le chanoine Urseau.

RECTIFICATION

Dans notre article sur Guillaume des Autels, paru dans notre dernier fascicule, deux notes corrigées sur placard ont été tronquées. Nous les rétablissons ici.

P. 194, ligne 8, il faut lire : « On apprend en outre par la consultation du *Catalogue des Actes de François Ier* (t. II, 4270), qu'un seigneur Pierre des Autels était valet de chambre du Roy (28 octobre 1531). — *Communication de M. Emile Picot.* »

P. 202, ligne 7, il faut lire : « C'est une imitation médiocre, mais curieuse à divers titres du Pantagruel de Rabelais, et qui eut cette singulière destinée d'être condamnée par l'Inquisition espagnole en 1582 (voyez *Judices*, publ. par Reusch (p. 445). — *Communication de M. Emile Picot.*

Le Directeur-Gérant : LÉON SÉCHÉ.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.

Dernières Publications sur la Pléiade et le XVIe siècle

ABEL JEANDET. — **Pontus de Tyard**. 1 vol. in-8, chez Aubry.

LÉON SÉCHÉ. — **La défense et illustration de la langue française**, par JOACHIM DU BELLAY, avec une notice biographique et un commentaire historique. 1 vol. in-18, à la Librairie Sansot, prix **3 fr. 50**.

— **Œuvres choisies de Joachim du Bellay,** édition du Monument (1894), avec une notice par Camille Ballu. 1 vol. in-4 *(épuisé)*.

— **Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans,** d'après l'édition de 1547, avec une notice et un commentaire de Paul Laumonier, professeur à l'Université de Poitiers, couronné par l'Académie française en 1903. 1 vol. in-4, prix **12** fr.

HENRI CHAMARD. — **Joachim du Bellay,** thèse présentée en 1900, à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. 1 vol. in-8, chez Le Bigot frères, à Lille.

PIERRE DE NOLHAC. — **Lettres de Joachim du Bellay,** d'après les originaux. Un vol. in-12, chez Charavay, 1883.

— **Documents nouveaux sur la Pléiade :** *Ronsard, du Bellay*, articles publiés dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, du 15 juillet 1899.

EMILE HINZELIN. — **Le livre d'or de Remy Belleau.** 1 vol. gr. in-8, à Nogent-le-Rotrou, chez Mme veuve Gouhier-Delouche, 1900.

LOUIS CLÉMENT. — **Henri Etienne et son œuvre française,** étude d'histoire et de philosophie. 1 vol. gr. in-8, Paris, chez Alph. Picard, 1899.

DUPRÉ-LASALE (Emile). — **Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France.** 2 vol. in-8, Paris, Fontemoing, 1875-1899.

LUCIEN PINVERT. — **Jacques Grévin** (1538-1570). Sa vie, ses écrits, ses amis, étude biographique et littéraire. Paris, Fontemoing, 1 vol. gr. in-8.

— **Lazare de Baïf.** 1 vol. in-8, chez Fontemoing, 1900.

MARTY-LAVEAUX. — **La Pléiade française.** 20 vol. in-8, Paris, Lemerre, 1866-1898.

E. DOUMERGUE. — **Jean Calvin, Hommes et choses de son temps.** — T. I. *La jeunesse de Calvin*. 1 vol. gr. in-4 illustré, à Lausanne, chez Georges Bridel, 1899.

HENRI BECKER — **Un Humaniste au XVIe siècle.** — *Loys le Roy*. 1 vol. in-8, chez Lecène et Oudin, 1896.

E. MUNTZ. — **Florence et la Toscane.** — 1 vol. in-8 jésus illustré, chez Victor Lecoffre.

J. GUIRAUD. — **L'Eglise et les origines de la Renaissance.** 1 vol. in-8, chez Victor Lecoffre.

CH. BORGEAUD. — **L'Académie de Calvin.** 1 vol. in-4, chez Georg, à Genève.

AUG. HAMON. — **Un grand rhétoriqueur poitevin :** JEAN BOUCHET. 1 vol. in-8, chez Oudin.

EN PRÉPARATION :

LÉON SÉCHÉ. — **Joachim du Bellay** (1524-1560). *Son pays, ses origines, sa vie et ses œuvres, ses amitiés littéraires.*

— **Joachim du Bellay.** Ses œuvres complètes, françaises et latines, avec une introduction et un commentaire historique et critique. — Le premier volume contenant la *Défense* et l'*Olive* est en vente au prix de **15** francs. Le second contenant le *Recueil de poésie*, est également en vente au prix de **15** francs.

— **Le Cardinal du Bellay** (1492-1560). — I. Son pays, son enfance, sa jeunesse. — II. Sa vie littéraire et artistique. — III. Sa vie politique. — IV. Sa vie religieuse. — V. Ses dernières années, sa mort.

Tome VIII (7e année) Le Numéro : 5 fr. Mars-Mai 1907

COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE
(Prix Saintour, 1903)

Revue
DE
LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les deux mois

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ



J. DU BELLAY

Cette année nous avons distingué la *Revue de la Renaissance* que dirige M. Léon Séché et qui s'occupe surtout de la Renaissance angevine et de la Pléiade.

(Rapport fait à l'Académie française par M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1903.)

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
20 *bis*, RUE CENSIER
1907

REVUE DE LA RENAISSANCE

Sommaire du Numéro de Mars-Mai 1907

ILLUSTRATIONS

Portrait de François Ier, d'après le tableau du Titien

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA REVUE

La Revue de la Renaissance paraît tous les deux mois

Les abonnements partent du 1er janvier

PARIS ET DÉPARTEMENTS		ÉTRANGER	
Un an..................	20 fr.	Un an..................	25 fr.
Avec le supplément sur Chine ou sur Japon....	40 fr.	Avec le supplément sur Chine ou sur Japon....	50 fr.

Adresser tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction de la Revue à M. Léon SÉCHÉ, à Paris, 20 *bis*, rue Censier (V^e).

LONDRES
Dulau, Baillère-Tindal, Hachette et Cie.

BERLIN, VIENNE, LEIPZIG
Le Soudier et Brockhaus.

ROME, MILAN, TURIN — **Bocca.**
FLORENCE — **Vieusseux.**
GENÈVE — **Cherbuliez,**
BRUXELLES — **Ramot, Lebègue,**
LIÈGE — **J. Bellens.**

LAUZANNE
Benda

LA HAYE
Belinfante frères.



ÉTUDE CRITIQUE

SUR

La Cronique du Roy Françoys, premier de ce nom

La chronique publiée en 1860 par Georges Guiffrey (1) est une des sources les plus souvent citées pour l'histoire anecdotique des vingt-sept premières années du règne de François Ier. En signalant le manuscrit — ou plutôt la copie — Lalanne avait déjà dit : « La publication de ce document complètera d'une manière très intéressante le *Journal d'un Bourgeois de Paris.* » L'année suivante Hauréau souhaitait à ce document, qu'il avait utilisé, un éditeur (2). Enfin Guiffrey écrivait : « Ce volume renferme des renseignements fort pré-

1. Paris, Renouard. Voy. sur les vicissitudes de cette édition, les *Annuaires-Bulletins de la société de l'histoire de France*, de 1853 à 1860.

2. Ni Lalanne ni Guiffrey ne nous donnent de renseignements sur ce manuscrit, ils n'en fournissent pas la cote. Guiffrey laisse seulement entendre que c'est une copie. Il faut ouvrir l'*Annuaire-Bulletin* pour apprendre de Desnoyers que c'est un des manuscrits Gaignières. Le catalogue de M. Omont nous apprend que c'est le manuscrit Gaignières 288, aujourd'hui 23289 du fond français. Voy. la note additionnelle qui suit cette étude.

4

cieux, dont quelques-uns complètement nouveaux... Nous y trouvons par ordre de date les faits et les événements dont la revision présente une image fidèle et animée de ce temps. »

Il est fâcheux que l'éditeur s'en soit tenu à ces vagues éloges, et qu'il ne nous ait pas donné une étude critique sur le manuscrit, la personnalité de l'auteur, la composition de l'ouvrage. Je vais essayer, en ce qui regarde ces deux derniers points, de combler cette lacune.

I

« Tout ce que nous pouvons supposer sur son compte, dit Guiffrey de son chroniqueur, c'est qu'il était originaire de Sens. Il parle en effet assez volontiers de cette ville ; revient fréquemment sur ce qui s'y est passé, sur ce qu'il y a vu, et dit toujours : « Nostre dite « ville « de Sens ». Libre à chacun de tirer de ces vagues indices telle conclusion qu'il lui plaira. »

Je crois que l'on peut être beaucoup plus affirmatif. Il s'agit, en vérité, de toute autre chose que d' « indices » plus ou moins « vagues ». Je relève, en effet, dans la *Cronique* une quinzaine de mentions relatives à Sens, et nous allons voir quelle en est la capitale importance.

Que l'auteur soit sénonais, c'est ce qui ressort avec éclat de la façon dont il compte, pèse et mesure. Le prix du blé vient-il à baisser en mars 1533 (n. st.) ? il nous apprend (p. 94) « qu'on ne le vendait plus que dix sols le bichet, mesure de Sens ». Après la moisson l'abondance fut telle (p. 95) « que le bled qui avoit vallu auparavant vingt solz tournois le bichet de Sens, ne valoit plus que cinq solz ». En 1538 encore (p. 269), « le bled, qui avoit valu quinze sols tournois le bichet, mesure dudit Sens, revolva et fut mis à cinq solz tournois ». Lorsqu'il est question de l'état des récoltes, c'est des récoltes du pays sénonais : « Ce dit an V[e] xxxv, on recueilla peu

de vins et bien vers, en sorte que le muid, qui ne valloit l'année précédente que quarante et soysante solz tournois le meilleur (1), fut vendu ceste presente année six et huit livres, et à la fin de l'année douze livres tournois le viel du cru de Sens et des environs. »

Natif de Sens, notre chroniqueur habite certainement cette ville. Nous pouvons en donner des preuves nombreuses. Le 22 novembre 1534, entre 8 et 9 heures du soir, il nous signale (p. 133) un « si grant vent en la ville de Sens que plusieurs cheminées et covertures de maisons tombèrent par terre en sorte qu'on n'eust ouzé aller par les rues ». Le 19 janvier 1535, un nouveau coup de vent « abbatit une des grandes gargoulles de la tour saint Estienne dudict Sens et ung coronement de pilier de ladite tour ». Ce sont là des détails que seul un bourgeois de la ville a pu avoir l'idée de mentionner. Il rappelle que de la Forest, ambassadeur du roi auprès du Turc, était « abbé de sainct Pierre le Vif lez Sens » et — détail qui sent son témoin oculaire — « estoit habillé ledit De la Forest et ses gens de velours gris. »

Il est à Sens au printemps de 1535 : « Le Roy (p. 141) envoya lectres patentes aux bailly et seneschaulx de son royaulme et mesmes au bailly de Sens, en l'auditoire duquel je veyz faire lecture par son greffier des dictes lectres. » Il y a probablement vu enterrer du Prat (p. 138).

Il y est le 22 février 1537, puisqu'il écrit (p. 145) que ce jour-là « vint en ceste ville de Sens un nommé Jehan Talmeau... lieutenant... du prévoust des mareschaulx », lequel « condempna tous les subjects du garnier dudit Sens, mesmes ceux qui n'avoyent prins du sel au garnier puis cinq ans, en grosses amendes... ». Il a vu ce gabeleur à Sens jusqu'à fin juillet, et il a suivi son itinéraire ultérieur : « De Sens il alla à Montargis, de Montargis à Nemours, de Nemours à Joingny... »

Parle-t-il, en 1538, de brigandage et de brigands ? C'est (p. 221)

1. Et non, *ut* Guiffrey : « solz tournois, le meilleur... »
2. Toutes ces mentions dans la seule page 133.

« d'ung nommé Barbesouze, natif de Dicy, près Charni », à quelques lieues de la ville. Les exploits de ce bandit se déroulent entre le Gâtinais et le Sénonais, et il est arrêté et tué par un meunier d'Etigny, près Sens. Ce sont « les gens du roi à Sens » qui font faire le procès à son cadavre, et il est mis sur la roue « sur le grand chemin dont on va de Sens à Villeneufve le Roy ».

Lorsque le roi réforme les bailliages, il nous dit (p. 223): « ...Et mesmes ou bailliage de Sens y eut quatre notables personnaiges, qui impétrèrent les dicts offices de conseiller. » Il signale les oppositions qui furent faites à leur institution, et il ajoute ce détail précieux: « J'estoys lors présent quand l'arrest fust prononcé. » — De même: le roi « aliéna aussi grant partie de son domaine au royaulme de France et ailleurs, mesmes en la ville de Sens, où plusieurs dudit Sens firent acquisition de son dict domaine, qui de présent en jouissent paisiblement ». En mai 1538, ce sont des loups enragés qui « sortirent des bois, en ce pays de Sens », et mordirent plusieurs personnes. Notre chroniqueur ne diagnostique cependant pas un cas de rage chez ce prêtre de Senan, près Joigny, qui tua de ses dents deux enfants: « Et était ledit prêtre hors du sens. » On l'amena dans la ville, où il fut emprisonné « ès prisons épiscopales ». En 1539, c'est le roi qui vient à Sens, et c'est un témoin qui nous raconte cette entrée; le récit en occupe les pages 261-268. Quelque temps plus tard (p. 270) « estoyent à Pons-sur-Yonne, près Sens, plusieurs meschants gens, vouleurs, meurtriers... »

Puis les mentions se font plus rares. Cependant l'itinéraire du roi en 1541, tel qu'il est donné page 384-385, révèle un parfait connaisseur du pays entre Champagne et Bourgogne. « Ceulx de la ville de Sens, passant par devant leur ville, luy firent grand honneur... et les joueurs d'instrumens et musiciens firent merveilleusement bien leur debvoir de jouer de leurs instruments et chanter de musique qu'il faisoit bon ouyr... (1) »

1. En 1542 (p. 387), après: « fut levé gros nombre de chevaux par les



François Ier
d'après le tableau du Titien

C'en est assez pour que nous puissions affirmer que l'auteur était sénonais, et vivait le plus souvent dans sa ville natale.

Pouvons-nous aller plus loin et dire qui il était ?

Il ne nous renseigne nulle part sur lui-même. Nous ne trouvons pas chez lui, comme chez plus d'un auteur de journal, de mentions relatives aux événements de sa vie intime, mariages, naissances, décès, heurs et malheurs. Sur ses sentiments, nous pouvons seulement dire qu'il est très résolument royaliste. Il blâme l'agitation contre le Concordat. Il appelle « trahison » la fuite du connétable. Il n'aime pas les luthériens. D'autre part, on peut remarquer la complaisance avec laquelle il s'étend sur les détails de la vie cléricale, même quand ils ne sont pas à l'honneur du clergé : Jean de Cuzay, chanoine de Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, tué à l'instigation d'un prêtre ; l'histoire d'un religieux de Ferrières en Gâtinais ; celle du vicaire Pierre du Poncet, assassin d'un curé, celle d'un prêtre d'Amiens et d'une souris. Faut-il tirer de là cette conjecture que nous avons affaire à un homme d'Eglise ? On serait tenté de répondre affirmativement en lisant les réflexions dont il fait suivre l'un de ses récits : « J'escrips ce cas ad ce que les gens d'Eglise qui ont de quoy vivre comme avoit ledict de Cuzay, qui estoit gentilhomme fort docte en droit civil et canon, chiche et gardant, et renommé d'avoir plus d'escuz qu'il n'est convenable à ung homme d'Eglise, se gardent d'avoir serviteurs incognuz, mais quelques gens de leur lignaige..., qu'ilz se logent entre gens d'ancienneté et en bonne rue... Aussi doibvent telz gens d'Eglise traicter doulcement et humainement leurs serviteurs, ne les changer si souvent... »

Il est étrange, en vérité, que Guiffrey n'ait pas songé à relever ces particularités.

élections prochaines du pays de Champaigne », il ajoute : « et mesmes en l'élection de Sens en fut levé quatre vings et dix ». P. 387 : « En l'eslection de Sens en fut levé six vings et six, arnachez et fournis de charrettes... et pareillement y fut mené grand quantité de... victuailles, qui fut cause que en ceste ville de Sens et ses environs, etc... »

II

De ce que nous venons de dire, on pourrait inférer que le titre qui conviendrait le mieux à la *Cronique*, c'est celui de *Journal d'un bourgeois de Sens sous le règne de François Ier*. Mais il faudrait, pour cela, que la *Cronique* fût un « journal ».

Or les preuves abondent qu'elle n'a pas été rédigée au jour. Guiffrey n'a pas remarqué que son auteur écrit, en 1515 (p. 6) : « Il (François) laissa régente Madame sa mère duchesse d'Anjou et du Maine », quand Louise de Savoie n'a reçu qu'en 1516 l'investiture du duché d'Anjou et du comté du Maine. Son récit de l'entrevue de Bologne (p. 17) ne peut avoir été écrit avant que la révolte de Luther ait été connue en France, en tout cas avant la publication du *De captivitate*, qui est de décembre 1520. Cette phrase (p. 26) : « ... ung beau fils, *premier* dauphin de ce règne », ne peut être antérieure à la naissance des autres enfants de François Ier ; elle est même sans doute postérieure à la mort de ce premier dauphin. Il anticipe très souvent sur les événements, ce qui ne l'empêche pas de les raconter de nouveau lorsqu'il arrive à leur date.

Ceci donne à sa chronologie une allure extraordinairement capricieuse. Nous avons vu que dès 1516 il parlait d'un livre paru en 1520, ce qui ne l'empêche pas de rappeler ensuite la mort de Ferdinand. En 1524, il met octobre avant juillet. Il raconte (p. 54) la guerre des luthériens de Lorraine, sans se souvenir qu'il en a déjà parlé. En 1533, après avoir mentionné des faits de juin, mai, août, décembre, il revient « au temps d'été », cite un fait du 14 juin, puis passe à novembre. En septembre 1534, à propos du voyage du comte de Nassau, il traite d'avance du siège de Péronne d'août 1536, puis saute au 15 mars 1535, sans faire ici mention des placards de 1534 ; il nous mène de septembre 1535 à avril 1534 ; puis il nous raconte l'affaire des placards, et revient à juin 1534. Le général Spi-

fame se tue deux fois (p. 108 et p. 136), et deux fois l'on tranche la tête au capitaine Jonas (p. 136 et 139) : cette dernière bizarrerie a été relevée par Guiffrey. Même désordre en 1537-1538.

Si la *Cronique* n'est pas un journal, pouvons-nous savoir à quelle date elle a été rédigée ?

Nous noterons d'abord qu'elle est extrêmement brève, incomplète et désordonnée pour la période 1515-1534. Elle est presque vide pour 1518-1520. On n'y relève pas un seul détail original avant 1525. Pour la période 1534-1539, elle est beaucoup plus riche, et c'est alors que les souvenirs sénonais sont particulièrement abondants. Cependant même son récit de l'an 1539 ne doit pas être contemporain : car il est dit (p. 268) que « furent presentez au Roy, en son logis, audict Sens, six chameaulx par l'évêque de Transilvane... lesquelz chameaulx ledict seigneur fit mener... à Paris aux Tournelles... *où ilz sont encores à présent.* » Quant à la partie 1539-1542, nous verrons qu'elle est surtout composée de pièces contemporaines. Les notes personnelles qui s'y intercalent, notamment celles de l'année 1541-1542 semblent bien avoir été rédigées très peu de temps après les événements. Enfin le manuscrit se termine brusquement par l'antépénultième alinéa d'une pièce sur le voyage de François Ier à la Rochelle, en novembre 1542.

La conclusion, c'est que la rédaction de la *Cronique* n'a pas dû être entreprise avant 1536, date de la mort du premier dauphin, et probablement pas avant 1539, date de l'envoi aux Tournelles des chameaux amenés par l'évêque de Transylvanie. Elle était achevée dans les derniers mois de 1542. C'est donc seulement pour les années 1539-1542 que le bourgeois de Sens mérite absolument la confiance que lui a témoignée son éditeur : « Il crayonne tout ce qui se produit autour de lui de saillant et de remarquable. »

Comment, de quels éléments, a-t-il composé son œuvre ? Guiffrey note l'usage qu'il a fait des pièces imprimées : « Souvent il lui est arrivé de copier tout simplement les relations imprimées des entrées des princes ou des fêtes données par le roi », et même des lettres mis-

sives, par exemple une lettre de François Ier à Montmorency et une lettre du grand-maître au roi. Emettre à propos de celles-ci, comme le fait Guiffrey (p. 7), l'hypothèse que l'auteur « devait en avoir obtenu communication de l'une de ces deux personnes et peut-être se trouver auprès d'elle sur le pied d'une assez grande intimité », c'est se mal rendre compte du rôle considérable joué alors par les plaquettes imprimées.

Guiffrey a d'ailleurs relevé, dans ses notes, l'insertion dans la trame du récit d'un grand nombre de ces pièces.

Je ne parle pas des poésies, par exemple (p. 61) de la *Complaincte de Semblançay* de Marot, de son *Chant nuptial de Madame Renée* (p. 70), des « ballades et rondeaux » sur la mort du Dauphin (p. 189-200), sur le siège de Péronne (166-172), etc., etc. Desnoyers estimait déjà, en 1853, qu'en supprimant des 395 pages du manuscrit les seules pièces de vers, on pouvait réduire à 300 pages le volume imprimé : tandis que celui que nous avons en compte, sans les appendices, 425.

Mais je parle surtout de ces « nouvelles à la main » dont tout événement faisait éclore une surabondante floraison. C'est ainsi que Guiffrey note que tout le passage pages 146-153 et 176-183 est textuellement copié *Du glorieux retour de l'Empereur*, et le récit du siège de Péronne qui s'intercale entre les deux fragments de la copie est lui-même, très vraisemblablement, la reproduction d'une autre pièce imprimée. Seules les pages 172-176 sont personnelles. C'est encore Guiffrey qui signale, dans le portefeuille Fontanieu (CLXXI, 207) l'original imprimé du récit (p. 223-236), du duel Sarzay-Saint-Julien, et dans une plaquette du 6 mars 1538 celui de la réception du connétable (237-239). Quant au morceau qui suit, sans une ligne de transition, et occupe les pages 240-256, ce n'est rien de plus que *L'embouchement de Notre Saint-Père... à Nice.* L'entrée du roi et de l'empereur à Orléans (p. 277-289), c'est la « copie à peu près textuelle » d'une plaquette, et presque aussitôt après (p. 291-316) commence, sur l'entrée à Paris, « la transcription d'une autre plaquette », suivie (316-317) de poésies de Marot.

Le récit de l'expédition d'Alger, qui occupe si bizarrement les pages 337-363 — quarante pages! — est la traduction pure et simple de la relation de Villegaignon. C'est encore une pièce que la déclaration de guerre du 10 juillet 1542 (p. 392-396). Enfin le morceau terminal (p. 396-425) est une reproduction, à laquelle nous avons vu qu'il manquait seulement quelques lignes, *du Voyage du roy François Ier en la ville de la Rochelle.*

Encore, pour riche qu'il soit, le relevé de Guiffrey n'est-il pas complet. Il n'a pas signalé la copie (p. 173) des lettres patentes du 15 juillet 1536. Le récit de la descente du Turc à Brindisi est sûrement une pièce (p. 225-227). De même la proposition faite par l'empereur à la diète de 1540 (p. 322-329), et « l'accord faict es Estatz des princes de l'Empire » (330-337). Il en est sans doute de même du mariage de Clèves-Albret (p. 363-383), et peut-être du récit de la procession de 1535 et de la liste des ajournés de la même année.

On voit donc la place énorme tenue dans le volume par les pièces. Cela fait, au très bas mot, plus de 130 pages à joindre aux 125 environ qui sont occupées par les poésies. Reste, pour le texte proprement dit de la *Cronique*, environ 125 pages.

Et encore si, dans ces 125 pages, tout était original ! Nous allons voir qu'il s'en faut de beaucoup.

Une première chose est certaine : Ou bien le début n'est pas orinal, ou bien ce n'est pas le début : « Après le trespas du feu roy Loys... De laquelle duché (de Suffolk) ung autre prince du dict pais se dict et comme duc prétend le royaulme d'Angleterre *comme nous avons vu cy-dessus* (1). » Or, le bourgeois de Sens n'en a pas encore parlé. Donc où il faut admettre qu'il avait écrit une chronique de Louis XII, ou son début est découpé arbitrairement dans une de ces « grandes chroniques » que les historiographes du XVIe siècle

1. Guiffrey, qui n'a pas pris garde à ce « comme nous avons vu », dit en revanche (p. 5, n° 3) que l'ancienne maison de Suffolk, était « éteinte quelques années auparavant », sans ajouter qu'il y avait un prétendant.

considéraient comme de bonne prise, tant était étrangère à leur esprit la notion même de plagiat.

On a souvent cité la page de la *Cronique* où il est question de la guerre des luthériens d'Alsace : « On dict temps du grand Luther, filz de Pluton infernal, les disciples et ministres par nombre infini descendirent des haultes fins des Allemagnes... » jusqu'à « deffirent comme trouppeaulx de brebis celle dampnée assemblée ». Elle est presque fameuse. Mais elle ne l'est devenue que parce que la plupart des critiques ont insuffisamment feuilleté les autres chroniqueurs du XVI[e] siècle. Sinon, ils se seraient aperçus que cette page, au premier mot près, était *textuellement* prise, soit aux additions à Alain Bouchard (f° 288 v° de l'édition de Rennes, 1886), soit à l'édition de 1530 (f° 247) de la *Mer des Histoires* : « En ce temps là du grand Luther, fils du Pluton infernal, etc. » Et si cette déclamation antiluthérienne est suivie du récit de la canonisation de saint François de Paule, ce passage est encore pris à la *Mer des Histoires* (f° 205).

De même nous attacherions plus d'importance à l'opinion exprimée par le bourgeois de Sens sur la trahison de Bourbon (p. 34) : « Environ le mois de septembre mil cinq cent vingct et troys, vindrent certaines nouvelles... », si ce morceau ne reproduisait *littéralement* un fragment du folio 285 de la *Mer*. Notre chroniqueur, dit-il (p. 43) : « Le Roy tenant son siège devant Pavie fut par aulcuns, ne sçay quels, par fraude ou erreur, conseillé... » ? nous voyons son style s'élever jusqu'à l'amphigouri, et nous croyons saisir un accent personnel. Erreur, c'est la *Mer des Histoires* qui parle. C'est elle encore qui nous apprend (p. 60) que « peu de temps après la mort du seigneur de Semblançay, le général de Beaulne, son fils aisné... assembla ce qu'il povoit avoir d'or et d'argent... » Lisons-nous (p. 62) : « Ondict temps le très chrestien Roy de France voyant notre mère saincte Eglise tant mal traictée... » ? Nous lisons encore la *Mer* : « En ce temps le très chrestien Roy, etc... », et c'est elle qui nous conte, avant la *Cronique*, la collation du chapeau à Duprat.

« Environ ce temps, dit la page 65, le Roy demanda à la ville de Paris ung don de deux cent mille francs pour sa rançon... » Et notre auteur d'expliquer que cet impôt fut un impôt progressif à rebours. Pourtant, s'écrie-t-il, « c'est raison de ayder au Roy, mais on doibt asseoir ung impoust égallement et suporter les pouvres ». Nous serions tentés de le féliciter de ses sentiments révolutionnaires. Hélas ! nos compliments se tromperaient d'adresse, car notre texte reproduit intégralement encore, à deux mots près (1), celui de la *Mer* (f° 243, v°) ! « La nuit du dimanche, dernier jour de may (p. 66), ondict an, par quelque ung pire que ung chien mauldict de Dieu, fut rompue et couppée la teste à une ymaige de la vierge Marie ... » ; ce récit du sacrilège de la rue des Rosiers est encore de la *Mer*, toujours de la *Mer !*

Je n'ai pas tout dit. J'en ai dit assez pour que s'impose irrésistiblement cette conclusion brutale : Qu'est-ce que la *Cronique de François Ier* ? Réponse : Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de *Cronique de François Ier*. Il y a eu un bourgeois de Sens, qui a recueilli des pièces imprimées en vers et en prose, peu nombreuses sur les années antérieures à 1525, très nombreuses pour les années postérieures à 1539. Il les a, entre cette dernière date et 1542, classées dans un ordre très insuffisamment chronologique. Puis il a bouché les vides en glissant entre ces pièces des morceaux de la *Mer des Histoires*.

Et là-dedans qu'y a-t-il de lui ? Quelques transitions, quelques : « Pour revenir à mon propos... » Et, ce qui est infiniment plus précieux, quelques notes sur les événements proprement sénonais, notes dont aucune n'est antérieure à 1528, et qui toutes ensemble couvriraient bien une douzaine de pages.

Si bien qu'on pourrait presque se représenter de la façon suivante le manuscrit original : les pages couvertes d'extraits de la *Mer* et

1. Et ces variantes peuvent être des erreurs du copiste : « sont peu estimés » pour « ont esté peu estimées », et « plus qu'ilz (elles ?) ne val-.ent » pour « plus qui ne vallent ».

de copies de pièces, et *en marge* quelques mentions intéressant la ville où vivait le compilateur. Une fois au moins il est arrivé au copiste de reproduire cette disposition (1).

Cette compilation n'est pas sans intérêt, car les pièces qu'elle renferme ne sont pas sans valeur. N'y trouvât-on qu'une version nouvelle de l'affaire des placards qu'il faudrait encore remercier Guiffrey de nous l'avoir donnée. Mais l'on fera sagement, désormais, de s'abstenir de citer, sauf en ce qui concerne Sens, la soi-disant *Cronique du roy François Ier*. Ce n'est qu'un démarquage d'une œuvre en son temps célèbre, et bien oubliée aujourd'hui, la *Mer des Hystoires* ou plutôt, pour prendre le titre de l'édition de 1530, la *Mer des croniques et mirouer hystorial de France* (2)

HENRI HAUSER

Professeur à l'Université de Dijon

Note additionnelle sur le ms fr. 23289 (anc. Gaignières 288).

Manuscrit relié aux armes de Gaignières. D'une écriture du milieu du XVIe siècle. Il semble écrit tout entier de la même main. Les différences que l'on peut relever dans l'écriture trahissent simplement la plus ou moins grande hâte du scribe.

La pagination en chiffres arabes (1-395) est de Gaignières ; elle n'est figurée que sur les pages impaires, mais elle tient compte des pages paires. A la page 21 commence en outre un ancien foliotage en chiffres romains, sans qu'il y ait à cet endroit une coupure dans le texte. Ensuite les deux chiffrages se poursuivent parallèlement, le foliotage original ayant un retard

1. P. 239, n. 1 : « On lit en marge dans le manuscrit : « On dict an mil vc XXXVII, le XVIIe jour d'apvril, les vignes gellèrent à Sens partout quasi universellement. »

2. Voy. à ce sujet H. Hauser. *Annales et Chroniques* (*Rev. d'hist. mod.*, t. V, p. 471-489)

de 21 (II = 23, III = 25, V = 27, V = 29...). Le chiffrage des folios s'arrête au folio 179 (= p. 363), pour reprendre avec un folio 180, qui correspond à la page 369. Plus loin le folio 189 (= p. 385) n'est pas chiffré, mais il est bien suivi par folio 190 = p. 387. Le dernier folio porte le chiffre 194. — Les folios 38-75 ont un encadrement rouge, sans qu'il y ait le moindre motif à ce traitement particulier.

Le titre, en capitales, est : « *Cronique du roy François Ier* ». Au second feuillet se trouvent (de la même main que le reste) les vers reproduits par Guiffrey à la page 1 de son édition. Mais si Guiffrey a imprimé cet avertissement au lecteur peu scrupuleux, il a négligé de nous avertir qu'on lisait au-dessous : « Prô me Sebastiano Picotte », et plusieurs fois le mot « Picotte ». — Sébastien Picotte serait-il le nom de l'auteur du manuscrit ? Quelque érudit sénonais pourrait-il nous renseigner sur ce personnage ?

Au feuillet suivant le texte commence par : « Cronique du Roy François Ier de ce nom. Après le trespas du feu Roy... » Une main courante, en tête de chaque folio, répète : *Cronique* (ou parfois *Cronicque*) *du roy François Ier de ce nom.*

Le verso de chaque folio porte un millésime. Le texte est accompagné de notes marginales assez développées : « Le sacre du roi François. — L'an mil VCXIIII. — La roynne Marie espousée avec le duc de Suffort. — L'an mil VC et XV. — De maistre Martin Luther et de ses adhérans », et qui parfois résument même tout un passage. Il y a, en outre, en certains endroits, d'autres notes marginales, d'une écriture cursive de la fin du XVIe siècle, donnant des dates de mois et de jours que le texte n'indiquait pas avec une précision suffisante.

Le texte est coupé par des titres que Guiffrey a reproduits. L'un de ces titres contient un lapsus qui prouve que l'auteur copiait des documents antérieurs (p. II) : « Comment le Roy se trouva avec le pape à Coulongne-la-Grasse... »

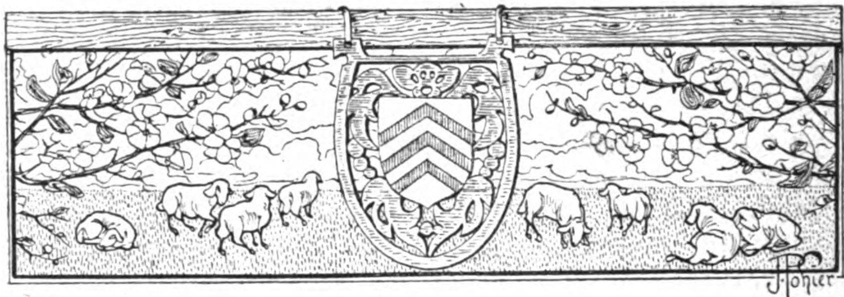
Le folio 183 (dans la reproduction du *Voyage... en la ville de La Rochelle*) présente une bizarrerie notable. Il est plus long que les autres. Le relieur a respecté, et replié, le bas de la feuille, où se lit : François premier de ce nom folio CLXXXIII faire sur eulx courses... » et la reproduction des trois premières lignes du folio lui-même. Il semble que le scribe

écrivait sur des feuilles très longues et que cette fois il avait commencé trop bas. Il s'est repris, mais n'a pas effacé ce qu'il avait déjà écrit.

Guiffrey avait remarqué que les dernières lignes du *Voyage* ne sont pas reproduites dans le manuscrit. Il faut dire que le manuscrit semble incomplet ; c'est tout à fait au bas du dernier verso et en fin de ligne que le récit s'interrompt brusquement, par « ce faict s'en partit ledit seigneur ». Il peut donc se faire qu'un dernier feuillet ait été perdu.

Rien, dans la disposition, ne permet de distinguer les parties originales, sénonaises ou autres, de la simple compilation. Les poésies s'intercalent dans le récit comme de simples chapitres. Page 299, le scribe a pris soin de dessiner les mains qui signalaient et encadraient les devises relatives à la venue de l'Empereur à Paris.

Post-Scriptum. — A l'instant, M. P. Heuré, bibliothécaire de la ville de Sens, veut bien me faire savoir que le nom de Sébastien Picotté figure sur le manuscrit attribué à Pierre Cartault (*Histoire de la Ville de Sens*, manuscrit 67 de la Bibiothèque municipale, p. 141, années 1532 et 1533), comme marchand-échevin. Voilà donc dûment identifié le possesseur et, très vraisemblablement le compilateur de la *Cronique*.



Curiosités Poétiques

du XVIe siècle

RAGOT

Parmi les disciples que fit à Villon sa réputation, il faut reconnaître, sans contredit, ce fils de l'Anjou que Jacques Tahureau, presque son contemporain, dans l'un de ses *Dialogues* (1) appelle « l'élégant et insigne orateur belistral (mendiant) l'unique Ragot, jadis tant renommé entre les gueus à Paris, comme le Parangon, Roi et souverain maistre d'iceux. »

S'il n'hérita pas de sa verve gouailleuse et poétique, quoique, comme lui et comme tout le monde, peu ou prou, au xvie siècle, il ait sacrifié aux Muses, il n'en a pas moins eu l'honneur de voir ses mots cités par Rabelais (2) : « les maroufles avoient jà bon commencement à jouer l'estrindore au diapason,

1. *Dialogues* (édit. F. Conscience, Paris, Lemerre, 1871, p. 133.

2. V. chap. XI, liv. 2 de *Pantagruel* et les *Remarques* de Le Buchat, ainsi que le *Prologue des navigations de Panurge*.

Un pié au feu
Et la teste au milieu,

comme disoit le bon Ragot », et d'être placé à côté de lui et de Pathelin par les admirateurs des saillies et des prouesses des gaudisseurs les plus renommés de cette époque.

« Je croy, dit Brantôme, que si l'on eust été curieux de recueillir les bons mots, traicts et tours dudit Brusquet, on en eust fait un très gros livre, et, jamais il ne s'en vist de pareils, n'en deplaise à Pinan, à Arlod, ny à Villon, ny à *Ragot*, ny à Moret, ny à Chicot » (1).

Bien plus, il avait fait école à la Cour, car dans les *Dialogues* d'Henri Estienne (2) *Celtophile* demande à *Philausone*, si « Pathelin et *Ragot* ont toujours à la Cour force disciples » et, loin de diminuer, sa renommée ne semble avoir fait que s'accroître avec le temps, car un grave magistrat breton, Noël du Fail, n'ayant osé, à cause de sa situation et du *caractère de ses fonctions, publier sous son nom certain* véritable maissonagramme (Léon Ladulphi), œuvre badine, péché de jeunesse, les *Propos rustiques*, et l'éditeur voulant exploiter sans doute la réputation qu'avait laissée Ragot donna, dans un esprit de mercantilisme, pour titre à son livre : « *Les ruses et finesses de Ragot, jadis capitaine des gueux de l'hostière* (3) *et de ses successeurs, avec plusieurs discours plaisans et recreatifs* pour s'entrestenir en *toute honeste compagnie* » ; Paris, pour Jean Ruelle, 1573, et Lyon, de Tournes, 1576, d'après Brunet (V. éd. Laborderie, p. XV).

Vers la fin du XVIIe siècle la grivèlerie des gueux paraît être devenue telle que c'était de la friponnerie et du vol ; car on publiait

1. *Vie des grands capit. étrangers* (maréchal de Strozzi) ; édit. du *Panthéon littér.*, Œuvres complètes (t. I, p. 175).

2. *Dialogues du nouveau langage italianisé* (édit. Ristelhuber, Lemerre, 1885, t. I, 289); Envers, 1579, p. 219 et édit. Liseux, Paris, 1883.

3. D'après Et. Pasquier (*Recherches*, VIII, 42) « c'est un caïman qui va fleureter les huis des maisons ».

contre l'un de ses émules en 1584 : « Un advertissement antidote « et remede contre les piperies des pipeurs auquel sont deduictz « les traictz et finesses d'un nommé Anthoine Authenay, lequel « outrepassant les finesses de Villon, Pathelin, Ragot et autres « infinis affronteurs, a, (sans bourse délier), emporté de plusieurs « Ecclésiastiques bourgeois et marchands de la ville de Paris, cent « mil escus et plus » (1).

Cependant Ragot appartenait à l'une des plus honorables familles de monnayers d'Angers ; s'il n'est pas le petit-fils de Jean époux de Jeanne Grignon et par suite le fils du marchand drapier qui fut élu maire d'Angers, en 1516 (2), et après son mairat refusa la noblesse et reprit son commerce de draperie, il est son proche parent.

Comment en était-il arrivé à faire cet étrange métier ? Est-ce par cette curiosité malsaine qui pousse de nos jours les dilettantes de la criminalité à fréquenter les bouges et à parler l'argot, pour connaître les bas-fonds de Paris, et à s'initier aux mystères de leur genre de vie ? Est-ce par besoin d'abord ou enfantillage et de chute en chute est-il tombé jusque-là ?

Cette dernière hypothèse semblerait vraisemblable et paraît résulter de ce passage de la « *Mitistoire baragouyne de Fanfreluche et Gaudichon* » de Guillaume des Autels : « Après que Gaudichon fut « sorti de Paris, il avait plus de caillous que de deniers, de quoy il « fut très joyeux, ayant trouvé commodité de voir ce qu'il désire « tant, c'est à scavoir de hanter la vie des gueux, car il faict bon « scavoir comme chascun se gouverne et luy estoit bien advis que de « tous les estats de ce monde ne luy restoit à cognoistre que l'hono- « rabificabilissime manière de vivre des coquins, laquelle il avoit tant

1. Catal. Lavallière, t. II, no 4375, p. 45.
2. V. sa généalogie, Mss. de la Bibl. d'Angers, n° 1003, lettre R ; n° 1004, *ibid.*. et n° 919 ; — Gontard de Launay. *Recherches généalog. sur les familles des maires d'Angers*, t. V, p. 81 ; l'on ignore le prénom de l'un de ses enfants qui fut valet de chambre de Madame d'Alençon.

« ouy priser à ceux qui avoient autrefois cogneu le bon compère « *Ragot* à Paris » (1).

Quel qu'en ait été le motif, le métier semble pour lui avoir été fructueux, si l'on en croit notre chroniqueur angevin Bruneaŭ de Tartifume, « un Ragot d'assez bonne famille d'Anjou, dit-il, s'est muis à gueutter à Paris, vers 1530 (et non 1550 suivant le Dict. de M. C. Port), avec tel artifice qu'il a esté créé *Roy des Gueux*, et à peine on pouvoit le laisser sans luy jetter quelque denier ; gueu, qui avoit salle et chambres tapissées et qui se servoit de vaisselle d'argent. » (2).

Cette exploitation organisée de la charité publique n'allait point, en effet, sans quelque profit, il paraît, car Noël du Fail dans le livre dont nous avons parlé, fait dire à son héros, Tailleboudin, qui devint « *bon et savant gueu* » : mais escoute, (me disait ce ferial), j'entens le dire à ce mur là : ayès bon bec seulement et je te feray riche si tu me veux suyvre. Il faut que tu entendes, que entre nous tous, (qui sommes en nombre presque inestimable), jatraffiques, chapitres, monopoles, changes, bangs, parlemens, juridictions, frairies, mots de guet et offices pour y gouverner, uns en une province et autres en l'autre. Quoy ? Nous nous congnoissons ensemble, voire sans jamais nous estre veuz, avons nos ceremonies prospres à notre mestier, admirations, serments pour inviolablement garder nos statuts que feu de bonne mémoire Ragot, nostre antecesseur ha tiré de beaucoup de bonnes coustumes et avec adjousté de son esprit, ausquels obéissons autant que faites à vos loix et coustumes, néantmoins que les nostres ne soyent escrites (3).

1. Jaunet, 1850, in-16, Chap. XII, p. 34, réimpression en trois chapitres. Venant de cette œuvre de jeunesse (G. des Autels était étudiant en droit à Valence quand il la composa) (Lyon, in-8° J. Diessi, p. 468) ; Lacroix du Maine, t. I, pp. 307 et 308 et du Verdier, t. II. p. 65. édit. Rigoley de Juvigny.

2. MIS. De la bibl. d'Ang., 870 f° 1164.

3. Edit. Laborderie, p. 58 ; sur les gueux, V. Aug. Vitu dans son *Jargon de Villon*.

Et Tahureau, parlant dans son *Dialogue* du *Democritic* et du *Cosmophile* de l'origine obscure et douteuse de certains grands seigneurs parvenus de la fortune, ajoute (1) : « Tesmoin Ragot lequel a tant faict en plaidant pour le bissac d'autruy qu'il en a laissé de ses enfans pourveus avec des plus notables et fameuses personnes que l'on sçauroit trouver. Et qui doute que, si tels enfans sont gens de bien (toutesfois de bon esprit et secrettement meschans) que leur richesse ne s'augmente, et qu'estans poussez à mont par le vent de quelque bonne fortune ils ne puissent acquerir grans biens et réputacion ».

« Et voilà la personne de *Ragot*, monsieur, premier gentilhomme de sa race, qui aura de beaux neveux si Dieu plaist. »

Cependant, malgré la notoriété de son nom nous ne savons que peu de chose de sa vie : Colletet qui lui a consacré une notice (2), induit du legs de son bréviaire « qu'il estoit de profession ecclésiastique » quoiqu'il ait dans son *Testament* lancé plusieurs traits de sotte et basse raillerie contre les religieux de son temps, qu'il appelle, dit-il, « *Gueux de Lubie, Cagnardiers* et autres mots (3) « de ces enfants de la *Motte* qui portent. dit-il, au front le honteux « caractère de la réprobacion ».

« C'était, ajoute-t-il, un de ces fins matois que nous appelons « aujourd'hui filoux qui tâchoit à vivre gaîment aux dépens d'autruy « habile à sortir promptement d'un mauvais pas et passer de « la personne d'un célèbre frippon à celle d'un plus honnête « homme ».

Vauquelin de la Fresnaye, qui paraît l'avoir connu, dit de lui (4).

1. V. *supra*, édit. Conscience, p. 133.
2. Ms. Bibl. Nat. Fds. Fr., nos 419 et 420.
3. Gonfarius, voici ses vers :

Tous Cordeliers, Carmes et Augustins
Gueux de Lubie, cagnardiers, gonfarins,
Soyez tesmoings de mon grant testament.

4. *Art poétique françois*, édition Genty, Poulet-Malassis, Ecrin du bibliophile, Paris, 1862, p. 88 et 89.

Quand Telephe et Pelé banis et caïmandans
S'efforcent d'émouvoir le cœur des regardans,
Et Ragot belittrant, un Evesque importune,
Il a des mots piteux propres à sa fortune.

. . . .

. . . .

Ragot, si tu venois en prière caïmande
Me faire, trop hautain, une sotte demande,
Je me rirois, ou bien tu n'aurois rien de moy;
Un doux parler est propre aux hommes tels que toy.

Cependant il savait mieux que personne apitoyer sur son sort car Jean Chaperon dans sa pièce *des grans regretz et complaintes de Mademoiselle du Palais* (1) travaillant aux fossés de Paris, lui fait dire:

Hellas, Ragot, prince de Povreté,
Tous vos *Regrets* (2) m'ont les miens ramentus;
Vous estiez cil rampli de humilité,
Vray innocent en grand colleté (cauteleté, cautelle, feinte).
Santu avez, des aguillons pointus.

Hardi estiez comme le grand Arthus,
Alliez partout pour trouver vostre vie;
Sur vostre corps les foys (fouets), avez sentus,
Qui est pour vous un non pareil *santus*,
Mais ce vous a pour bien rendu la vie;
Confortez-vous et laissez là envie,
Soyez content du bien qu'on vous veult faire;
Tenez-vous quoy; Raison sera servie,
Cy elle n'est de brief ès cieulx ravie.
De mandier vous n'aurez plus affaire
Je le dy, moy, et cy pourrès bien faire
Gaudeamus, mais moy je suis dollante,

1. *Poésies françoises* des xve et xvie siècles par Anatole de Montaiglon, Paris, Jaunet, t. XIII, pp. 414-425.
2. Pièce publiée par Ragot sous ce titre et dont nous parlerons plus loin.

Car pas ne puis le mien maistier refaire
Pour ce que j'ay en la cour ung contraire
C'est Droit Commung, qui me rend foible et lante.

. . . .

. . . .

Entour mon cœur j'ay doulleur entassé
Tant que ne puis souffrir ma grand mesaise,
Et vous, Ragot, preudhomme ramassé (1)
Venez m'ayder à soullas ramasser.
Et que puissons (tous deux) vivre à nostre ayse :

Quoique Colletet sur la foi de je ne sais quel renseignement le fasse mourir en 1540, il semble bien, d'après M. Anatole de Montaiglon qu'il était déjà mort en 1530, comme il l'infère du passage cité plus haut de Rabelais et d'une épître d'Eustorg de Beaulieu (2), datée de 1530, *Epistre de l'Asne au Coq*, envoyée par l'auteur à Jacques Thibault, parisien, pour lors secrétaire de la maison de Castelnau, de Breteneux, en Quercy.

Feu Ragot estoit bon raillard.
Et fut perte de son encombre,
Car despuis n'y eust beste à l'umbre
Que le soleil ne feust levé

. . . .

L'an qu'on compte mil-cinq cens trente
En may, que le rossignol chante (3).

Et celui-ci de répondre dans son *Epistre de l'Asne au Coq, responsive de celle du Coq à l'Asne* (4) :

1. Cette signification a prévalu dans la langue française et *Ragot* est resté, synonyme de homme court et gros. Cf. Clément, thèse sur *Henri Estienne* p. 370. note 5.

2. *Les divers Rapports*, Lyon, Pierre de Sainte-Lucie, in-8°, 1537, contenant plusieurs Rondeaux, Dixains, Ballades, Chansons, Epîtres, ensemble une *du Coq à l'Asne*, du Verdier, t. II, p. 548; Lacroix du Maine, qui lui consacre deux articles à Hector et Eustorg, p. 193 et 360.

3. XIe épitre.

4. V. Œuvres de Marot avec les pièces du différend avec Sagond (édit. de Langlet-Dufresnoy, t. III, p. 404).

Voillà d'ont vint la grand collere
Que Ragot n'osta son bonnet.

Ce qu'il y a plus étonnant, suivant la remarque de Colletet, c'est qu'il mourut dans son lit; car s'il fit connaissance avec le fouet, comme l'affirme la grande Mademoiselle, il dut, en effet, déployer beaucoup d'ingéniosité d'esprit pour échapper à la corde.

Il n'en fut pas moins un homme considérable, sinon considéré en son temps; sa disparition provoqua l'inspiration des poètes, qui pleurèrent sa mort, et lui aussi eut son *tombeau.*

François Habert d'Issoudun, dit le *Banni de Liesse* a fait son épitaphe qu'on trouve dans son recueil de poésies (1).

EPITAPHE DE RAGOT, MAISTRE DES COQUINS DE PARIS

Or, il est mort le bon Ragot subtil,
Et général, des coquins conducteur,
Qui, au moïen de son heureux babil,
Des grands pendards estoit le protecteur, etc.
. . . .

Et cette autre :

EPITAPHE DE RAGOT, EN SON VIVANT MAISTRE DES BELISTRES (2)

Cy gist, Ragot, des belistres enseigneur,
Aux bons pions du bon vin enseigneur,
En son vivant il ne faut que le celle
De macquereaux bon marchant et pucelle,
Qui trepassa la bouteille en son poing
Et le jambon au plus près de son groing
Sans mal sentir, le jour du mardi gras,
En esgoutant un flacon d'hypocras.

1. Déplorations et épitaphes dans le *Temple de chastelé* (Paris, M. Fazandat, 1549, in-8°.

2. *L'amoureux passe-temps déclaré en joyeuse poésie* (Lyon, Benoist, Rigaud, 1582, in-16, p. 105 de la réimpression).

Dont tous maraux font si grosse complainte
Qu'en maints climats est telle perte plainte ;
Et mesmement des plus desfigurez,
Desquels le bien a toujours procurez,
Lorsqu'il vivoit au misérable monde,
Qu'il n'avoit fors parler de sa crochette
Une potence et sa belle clochette
Pour evoquer les supostz de l'ostière
A le conduire en cestuy cimetière.

Longtemps encore après lui sa mémoire se conserva dans le souvenir de la postérité, car Agrippa d'Aubigné, au commencement du XVIIe siècle dans son, *Baron de Fœneste*, donnant la description d'une tapisserie idéale, « *le triomphe de la gueuserie* », satire mordante des parvenus le met au rang des mareschaux de camp qui traînent cette cadène (1) et, *dans la réponse à la misère des clercs des procureurs, et par Madame Choiselet consorts, ses disciples* (2), l'auteur dit :

..... Un nombre de canailles
Qui font que *Ragot*, ce grand maistre des gueux,
Que la gloire faict vivre encore parmi eux
De subtils et bons tours.

Son nom même est passé dans la langue, dégénéré de son sens primitif, il est vrai, qui fut d'abord celui que nous avons indiqué plus haut (3), appliqué au cheval, d'après Furetière, puis à l'homme et enfin d'une manière, générique ensuite.

A l'exemple de Villon, dont l'imitation est évidente, il nous a laissé son *Testament* où il s'est dépeint lui-même ; quoi qu'il soit loin d'atteindre son modèle nous le donnons cependant.

1. Edit. elzévir. Mérinver, liv. 4, ch. 20 (Jaunet, Paris. 1850).
2. Paris, 1627, in-8°, p. 14.
3. Cf. Ménage. *Dict. étymolog.*, t. II, p. 376 ; Théâtre italien dans le *Dict. des proverbes* de 1749 ; Fr. Michel. *Etudes philologiq. comparées sur l'ar-*

D'après Colletet il était accompagné d'une gravure sur bois, dans l'édition originale (1) où il était représenté en cavalier, armé de pied en cape, d'une main tenant son cheval par la bride et de l'autre une belle dame à laquelle il dit sa bonne ou mauvaise destinée.

C. BALLU

Le Testament du hault et notable homme
Nommé Ragot, lequel en son vivant
A affronté mainte fine personne,
Acheptez lay et le payez contant (1).

LE PRÉAMBULE DU TESTAMENT DE RAGOT

Jehan Ragot, noble gueux en mon temps,
Attaint de mal et peu garny de sens,
Jadis vaillant et hardy en bataille,
Gros, grant, fourny, carré, de belle taille,
Assez lettré, en science confit,
Le plus hardy à la souppe qu'on fist,
Entre les gueux tenu le plus subtil
Prest à répondre, bien garny de babil,
Assez congneu par toute la cité
Delà les pons et Université ;
Mais, par fortune et nompareil dommage
Dame Atropos, de son cruel aultraige
Me livre assault, et fault que je délaisse
Mon salverne (2) mon ravant et ma blesse,
Et que je parle, dont j'ay le cueur dolent.
Par quoy je veulx faire mon testament.
Et disposer de mes possessions,
Après plusieurs belles possessions,
Où j'ay usé souvent de ma pratique,

got, 1856, p. 35 et Clément, *supra*, *Dialogue*, 1, p. 259 ; Furetière. *Dictionnaire*. 1. S. l. n. d. in-8° gothiq. 4 ff. (cat. Cicogne, n° 727 ; Catal. Lavallière, n° 3096-6).

1. Le dernier vers de ce quatrain qui se trouve sur le recto du frontispice de l'exemplaire Cigogne a été remplacé dans celui La Vallière par ces mots : « Les approches du bon temps dont usuriers sont mal contens »

2. Synonyme de gobelet.

Me monstrant fort et non pas limactique
Pour attraper souventes foys billon,
J'ay excellé maistre François Villon,
Quant en menaiges, j'en ay fait plus de mil,
Ayant le bruyt d'ung franc poisson d'apvril,

Par quoy tous gueux, en prenant vostre mot,
Ayez mémoire du bon Jehan Ragot.
Congnoissant donc que ma vie veult fin prendre,
Et que mon corps veult devenir en cendre,
Et delaisser le train que j'ay aprins.
Qui n'a plus rien l'autruy ne scauroit rendre ;
Qui a bien fait il n'est pas à reprendre ;
Tel veult bien prendre qui est souvent reprins.
Ce nonobstant, pour venir à mes fins,
Devant le peuple icy present,
Tous Cordeliers (1) Carmes et Augustins,
Soyez tesmoings de mon grant testament.

Cy est declairé en brief mot
Le testament du bon Ragot.

A celle fin que mon corps, noble et preux,
Ne soit pourry et consommé en terre,
Par quatre ou cinq des plus notables gueux
Du grand Coesre je commande et sy veux
Estre eslevé en ymage de pierre
Et par compas ou plombet ou esquierre.
— Au tour de moy seront tous mes miracles
A celle fin qu'en toutes habitacles
A toujours mais il soit fait mention
Du bon Ragot la conversation.

Quand des membres pour mectre en reliquaire
Je considère qu'il est bien necessaire
En délaisser à ces bons Augustins.
Car maintes foys ont eu de mon affaire

1. L'un de ses oncles probablement est mort cordelier à Angers (*Obituaire des Cordeliers* par Ubald d'Alençon, p. 25.

Par quoy icy, sans qu'en rien je diffère,
Je veulx penser sourvenir à leurs fins
Et assembler d'argent une grant masse,
Je laisse à eux mes secretz tant divins,
Et ma langue pour mettre en une chasse.

D'autre costé, affin que chascun sache
De mon decez la pure vérité,

Je delaisse à toute bonne place
De mes pinsons (voleurs) une grant quantité,
Et tous ceux-là qui de mendicité
Veullent vivre et faire les grans chères,
Je leur laisse, pour leur nécessité,
Mon brevière où sont tant de prières.

Tous grevarains, maraudes, cagnardières,
Qui de prier ne sçavent la façon,
Lisent dedans mes livres ou brevières,
Souventes fois ; apprendront leur leçon.
Gens affolez, sans sens et sans raison,
Qui dans les boes sont couchés comme veaulx
Lisez mes fais sans faire mention :
Vous trouverez tout plain de faitz nouveaulx.

A celle fin que de moy soit memoire,
Je veulx laisser à perpétuité,
Sans nullement penser à vaine gloire,
Tous mes livres à l'Université,
Et qui plus est, esmeu de charité,
Je delaisse humblement ma cervelle
Sur les degrez de la Saincte-Chapelle.

Après aussi, considerant le cas,
De Chastellet je ne veulx oublier,
Ces procureurs et jeunes advocatz ;
Affin d'aller plus viste que le pas,
Je leur laisse des mulles en yver,
Et davantaige je propose laisser
A ung grant tas de postulans en court
Des biens assez tout prestz à emprunter,
Jeusner souvent quant leur argent est court.

A tous vrais gueux qui brouent dessus le gourt
Je leur laisse, pour toute récompense,
Mon kalendrier ; car soit muet ou sourt,
Borgne, boiteux, contrefait, tort ou court,
Il trouvera dedans toute science.
Et à tous ceulx qui ayment la pience (bernerie)
Je leur laisse, pour souverain butin,
A desjuner, sans aucune dispence,
Quatre jambons et six flacons de vin.

Aux mendians qui vont par le chemin,
Sans porter croix d'aulbert, ne pied, ne herme,
Je veulx escripre dedans mon parchemin,
Que je leur donne ma blesse et salverne ;
A tous gallans qui vont à la taverne
Et n'ont argent pour y laisser, ne gage,
Au lieu de picque, hallebarde ou guisarme,
Ils porteront lettres d'escorniflage.

Aux nourrices et femmes de mesnage,
Je veulx laisser, afin qu'ils soient contentés,
Mon billouart pour leur faire des tentes.
Du résidu des membres de mon corps
J'ay ordonné que tout soit inhumé,
En grant honneur, sans debatz, ni discors,
Par mes suppotz, au lieu que j'ay nommé.

Quant au regard des biens qu'ay amassez
Tant en chasteaulx, en villes et citez,
Je les laisse à mes hoirs et parens,
De quoy seront trestous recompensez,
Quattre vieulx potz et deux voirres cassez,
Mes vieulx procès, principal et despens.
Les hault faiz d'armes que j'ay fait en mon temps
Sont registrez en la grande Cronicque ;
De doulx payson j'ay servy maintes gens,
En plusieurs lieux, nuiyt et jour, en tout temps
Chascun se mesle d'user de sa praticque.

Quant des grisons que j'ay tant demenez
Sur la dure faist trotter cinq et quatre,

J'ay proposé qu'ils seront ordonnez
Aux medecins, car je les ay donnez
Aux Jacobins pour souvent leur ebastre
Ce nonobstant, sans en faire debatre,
Tous caignardiers en seront possesseurs :
Les disciples ensuyvent les docteurs.

Pour faire fin de mon grant testament
Et qu'en bref temps soit monstré à chascun,
On peult gaigner, pour tout vray qui ne ment,
Quatre hottées plaines de vray pardon,
Et qui plus est, ma benediction,
Qui vault beaucoup. Je donne ung plain pot
A tous ceulx-là qui, par devotion,
Escouteront le testament Ragot.

FINIS

Inventaire du Mobilier

DU

CHATEAU DE LA MOTHE-CHANDENIER

en 1530 *(Suite)*

On vieil gallatas :

Il y a ung grant coffre vuyde sauf qu'il y a ung referdissouer (1) de marbre et au coffre l'on y mect les filletz et fillaces ;

Item ung vieil coffre onquel y a de la tapicerie jaulne (2) escripte en l'aultre gallatas au premier article ;

Item un viel marchepied vuyde là où l'on mect les gresses ;

Plus ung aultre vieil coffre de quatre piedz et demy de longe onquel y a de la chanvre de la recepte ;

Item une vieille bacynnoire ;

Item ung four à pastez, deux marmittes dont l'une est curée ;

Item deux vieulx grans heaulmes et autres pièces de vyeulx harnoys, ung bracelet, ung gorgery de bouclettes ;

Item deux vieilles selles de lytière avec le harnoys (3) ;

Item dix huyt testes de cerf (4) ;

Item ung vieil houstevant (5) en deux pièces ;

1. Vase à rafraîchir le vin. Viollet Le Duc ne parle que de refredoers de cuivre ordinairement fabriqués à Venise. Celui-ci est en marbre, l'inventaire en mentionne un autre en terre.
2. Serge.
3. En marge : « Il en a été emporté une à Javarzay avec les corps. »
4. En marge : « En a été trové xxvij. »
5. Paravent.

Item envyron vingt toisses (1) de layne non eschaudée que le recepveur dit estre recepte ;

Item un grant doulciel, deux vyeulx charlit (2) dessus des traiteaux ;

Item une barre de blanc ;

Item deux chesses percées ;

Item ung bussart où il y a un peu de sel.

En la chambre haulte de la tour où couche le recepveur :

Ung charlit de lit de crin, ung lit dessus garny de couette coety, d'un traversier aussi de coety et une couverture de sarge rouge ;

Item ung charlit de couchette, la couchette dessus avecques une meschante couverture barrelée ;

Item ung petit buffet ferment à clef et une liette ;

Item une petite table et les traicteaux et ung banc et ung petit tapys vert dessus la dite table ;

Item deux landiers de fer de fonte et une petite pelle creuze de fer ;

Item ung referdissouer *de terre* que monseigneur de la Roche (3) envoya à feu Monseigneur ;

Plus une vieille cheze, une table dessus.

En la chambre neufve de dessus celle de feu Monseigneur :

Ung charlit de lict de can dessus lequel a ung lict garny de couete, traversier de coetty, une courte poincte et une couverture de mante blanche vieille, ung ciel dessus avecques les courtynes et doulcier de sarge rouge et jaune et les franges du dit ciel de layne jaulne et rouge ;

Item ung charlit de couchette avecques la ditte couchette garnye de couete et traversier de couety, une meschante couverture de sarge rouge et verte ;

Item ung buffet sans fenestre pour servyr en salle ;

Item une table, deux traicteaux avecques un banc toutnyz et sept escabeaulx comprins deux qui sont eu la garde robbe ;

Item une grant cheze garnye de tapicerie faicte à l'esguille par feu Madame de La Mothe ;

1. Toisons.
2. Châlit.
3. M. de la Roche Chauldry, voy. ci-dessous.

Item une aultre cheze de boys ;

Item une buye de terre blanche envoyée par Monseigneur de la Roche Chauldry (1) ;

Item deux landiers de fer de fonte aux armes de Monsieur ;

Item une petite pelle de fer martellé ;

Item huyt pièces de tapisserie à personnaiges nefve (2) et cinq petites pièces comme banchers de mesme, acheptées puys ung an en czà à Tours, portée à lavarzay, du dict Iavarzay à Chandenyer et de Chandenyer en ce lieu de la Mothe (3) ;

Item une cheze garnye de cuyr avecques l'ozeiller (4) dedans, le tout couvert de cuyr rouge et se playe dedans la ditte cheze ;

Plus ung aultre couysiner de cuyr tanné plain de plume.

En la chambre de dessus celle de feue Madame :

Un grant charlit en faczon de lit de can, une couete de toille commune et le traversier de mesme, une couverture de layne blanche telle quelle et un lodier de toille, ung charlit de couchette.

La couete de toille commune et le traversier de mesme et une couverture telle quelle, ung ciel sur le grant lict de sargette rouge et jaulne, le douciez de troys rideaux de mesme.

Ung banc, une table et traicteaulx ;

Ung buffet sans fenestres, deux landiers, une pelle de fer ;

Ung cheze de boys ;

Item huyt pièces de vieilles tapicerye de sarge verte et rouge servant à la ditte chambre.

1. Le refredissoer et la buire donnés par M. de la Roche Chauldry sont les seuls vases *en terre* mentionnés à l'inventaire, ce qui prouve qu'on y attachait un certain prix. Leur envoi par ce seigneur donne à penser qu'il possédait une fabrique de poteries. Edmond Bonnaffé mentionne plusieurs vases blancs dans l'inventaire de Catherine de Médicis, sans indiquer d'autres lieux de fabrication que Nevers, Rouen et Savone.

2. Peut-être s'agit-il d'une tapisserie commandée à Bruxelles en 1516. Voy. *Introduction*.

3. En marge : « Il a esté fait ung ciel des petites pièces qui demeureras. »

4. Oreiller.

En la garde robbe de la ditte chambre :

A ung vieil houstevent de mante :

Et en la petite garde robbe nefve de la dite chambre :

Une table de boys tainncte en noir fermant à clef ;
Deux testes de cerf ;
Item une teste de biche.

En la chambre de la tour là où couche Jacques de Moadion :

Item ung charlit en façzon de lit de can ;
Une couete dessus, de coety et le traversier de mesme, sans ciel ;
Une petite courte pointe de cothon ;
Une mante blanche telle quelle ;
Une couchette de boys, la couete et traversier de toille commune, une couverture de sarge rouge dessus :
Ung banc, une table et deux traicteaulx, un buffet à ung guischet ferment à clef ;
Deux landiers de fer de fonte ;

En la chambre de feu Monsieur près la Chapelle :

Ung grant charlit de boys en faczon de lit de can, une couete et traversier de cœty, dessus ung ciel, les goutières de damas tanné et font de toille perse, des franges rouges ;
Troys rideaulx de sargette verte ;
Le lit de can de feu Monsieur (1) ;
La couete du dit lict et traversier de couety ou fustayne blanche avecques la paillace dessoubz le dit lict ;
Deux courtepoincte de tœlle, ung bon blancher en couvertures ;
Une mante rouge tainte descarlatte ;
Ung ciel dessus ledict lict de can ;
Les goutyêres et doucyerz de damars rouges et jaulnes, le font de toille jaulne, les franges de soye més parties rouges, vert et perses ;

1. En marge : « On portal. » Ce portail est à peu près tout ce qui reste des anciens bâtiments.

Et troys courtynes et le font de dessoubz le dit lict de toille blanche ;
Item une couchette garnye de couete et traversier de coety ;
Item une grant couverture de blanchet et double ;
Item une vieille couverture rouge et verte à bandes ;
Item un banc, deux traicteaulx et une table :
Item une aultre table à pied, noire, à jeu de dames dessus ;
Item un buffet sans guischetz ;
Ung grant coffre ferré de six pieds de longe ferment à deux clefs onquel sont les robbes de feu Monsieur ;
Item deux landiers aux armes de Monseigneur ;
Item une tenaille de fer servant au feu ;
Item deux coffres de bahutz de feu Monsieur, vuydes (1) ;
Item la quarte d'Italie en ung estuy qui a esté apportée de Javarzay (2).

En la chambre de feu Madame :

Une table avecques les traicteaultx avecques un banc tournyz et la barre, ung viel buffet avec deux guischetz ferment à clef.

Item quatre chesses de boys (3).

Item deux petites chesses couvertes de cuyr rouge et siège de plume.

Item un grant coffre ferré ferment à deux serrures dont Messieurs ont les clefz.

Item deux coffres de bahutz de feu madite dame, desqueulx Messieurs ont les clefzs (4).

Item ung aultre coffre où sont les tiltres et enseignemens de Sainct Amand (5).

Item deux grans landiers armoyés par le hault des armes de Monsieur.

Item une fourchette de fer à tirer le feu.

Item un grant charlit en faczon [de lit] de can, ung lit garny de couette de toille commune, le traversier de vieil couety, ung vieil lodier de coton

1. En marge : « A Javarzay. »
2. En marge : « A Javarzay. »
3. En marge : « A rompre. »
4. En marge : « A Javarzay. »
5. Blanche d'Aumont était dame de Saint Amand.

et une grant couverture de mante blanche presque neufve dessus le dict lict et souloit entre la dite couete dessus le portal.

Item ung lit de can là ou se couchoit feu madame, garny de couete et traversier de cœty, une courte poincte de cotton et sans ciel (1).

Item une vieille courte poincte toute rompue.

Item ung cyel dessus le grand lict, de sarge jaulne et rouge et les franges de mesme et troys courtynes de serges vert.

Item une grant buye d'estain.

Item ung petit escabeau bas.

En la garde robbe d'après le retraict :

Ung charlit de couchette sans couete de travers lictz.

Deux coffres de bahutz, l'ung grant, du temps passé, et l'autre petit, vuydes.

Une petite chese de boys basse.

Un vieulx tappys qu'on mettoit on charriot de Madame.

Une mante rouge à barres noires de feu Madame.

Ung carreau de feuillage, le champ jaulne (2).

Une vieille piecze de tapiceryе rouge et jaulne qui a esté apportée de Javarzay dernyèrement que Madame en vint.

La chapelle à tirer les eaulx qui est de plomb.

La malle de cuyr gras là où Madame soulloit porter son lit et ses besongnes.

En la petite garde robbe nefve près de la vys devant la chambre de feu Madame :

Une chesse percée (3).

Item le bassyn de la chaise de feu Monsieur.

Item la malle du lit de can de feu Monsieur avecques deux fourreaux du dit lit qui ne valent guères.

1. En marge : « En la chambre des cuysiniers. »

2. En marge : « Ledit carreau a esté mys en la lytière des enffans de Monsieur le séneschal ».

3. En marge : « A Javarzay. »

En la chambre basse :

Un grand charlit en faczon de lit de can qui soulloit estre en la chambre du meilleu.

Item une couete de toille commune et traversier de mesme qui vouloit estre en la ditte chambre du meilleu.

Item une couverture de vieille sarge rouge et dessus ung vieil ciel aussi de sarge rouge.

Item ung aultre charlit du portal sans carrye, une couete et traversier de toille commune qui vouloit estre en la chambre haulte de la *grosse tour carrée.*

Item une meschante couverte rouge de sarge.

Item une couete et traversier de coetiz qui a esté apportée de Javarzay, puys naguères avec Monsieur, puys la Sainct Michel.

Item y en a une aultre couete et traversier de coety *en la tour à pens* qui a esté apportée pareillement de Javarzay depuis la Sainct Michel.

Item ung buffet vieil à deux guischetz qui souloit estre la chambre du meilleu.

Item deux landiers de fer de fonte aux armes de Monseigneur.

Item ung marchepied ferment à clef, là où l'on mect la chandelle.

Item ung vieil banc sans roelle ne table (1).

Item une bersouère à berser les enffans.

En la chambre de la tour vostée (2) *là où couche Toussainct :*

Ung grand charlit de couchette avecques le cyel de boys qui soulloit estre en la salle vieille abatue là où couchait feu Madame ;

Item ung lit et traversiez de toille commune ;

Item une grant couverture de laine blanche telle quelle, demy coete créans (?) ;

Item une couverture jaulne et rouge de layne qui a esté apportée cette année de Javarzay avecques les deux couetes ;

1. En marge : « On gallatas neuf ».
2. Voûtée.

Item ung vieil rideau audit charlit de layne rouge ;

Item deux aultres loppyns vyeulx de sarge rouge touz usez qui ne vallent guère ;

Item ung vieil banc sans roelle ;

Item ung vieil coffre de bahutz qui souloit estre on gallatas ;

Item deux escabeaulx et un vieil huys dessus.

DU TREIZIESME DÉCEMBRE

En la cuysine dudit Chastel de la Mothe :

Dix huyt platz d'argent et dix huyt escuelles armoyez des armes de monseigneur que feu monsieur et feu madame firent apporter avecques eulx de Javarzay quant ilz s'en viendrent ycy en ce chastel de La Mothe dernyèrement (1) ;

Vesselle d'estain : A esté trouvé en la ditte cuysyne :

Si grands platz, troys petiz et dix escuelles, le tout d'estain, marqué au coing des armes de feu Monsieur ;

Une crémaillère ;

Deux routissoires de fer martellé ;

Une grande broche de fer ;

Plus deux petites broches ;

Une palle de fer, une greille ;

Item une grant marmitte ;

Item un grand pot de fer de fonte qui est percé ;

Item un aultre pot de fer contenant une seillée (2) ;

Item deux grans chauldières de chacune troys seillée d'eaue dont l'une n'a point de sercle ;

Item une aultre chauldière de deux seillées d'eaue ;

Item une aultre d'une seillée ;

Item deux petites chauldières de chacunes de demye seillée d'eaue ;

1. En marge : « Monseigneur l'a emportée à Javarzay avecques les corps de Monsieur et Madame. »

2. Mesure de capacité.

Item deux grans poilles rondes d'arain contenant chacune quatre seillées ou environ ;

Item plus une aultre poille ronde qui a le bourt rompu contenant deux seillées d'eaues ;

Item une autre poille ronde de trois scellée ou envyron ;

Item une presse de boys à presser chappons apportée de Javarzay ;

Item deux cuillières de fer ;

Item un petit fricquet (1) ;

Item une poille ronde d'errain à queue à faire cuyre poisson ;

Item deux vieilles lèchefraye (2) ;

Item ung petit mortyer de mestal et sans pillon ;

Item troys poilles de fer à queue pour frire ;

Item une table sur deux traicteaulx ;

Item un vieil banc tournys avecques la barre ;

Item ung buffet avecques deux fenestres ferment à clef ;

Item ung aultre vieil buffet servant d'armoyres pour mectre la vesselle ferment à deux fenestres à clef ;

Item six grans chandeliers de cuyvre ;

Item six aultres chandeliers moyens ;

Item ung bassyn d'errain creux à laver les mains ;

Item deux chandeliers d'errain creux et bas en faczon de cuvette que la recepveuse à ce jour d'huy baillez pour estre inventorisez.

Au garde manger près la ditte cuisine :

A esté trouvé trois charnyères longe où il n'y a point de lare sauf ung pourceau qui demeure pour la despense durent que ces messieurs seront ycy ;

En la chambre dessus le dit garde manger :

Y a ung lit garny de couete seullement avec une couverture de sarge vieille rouge et vert qui ne vault rien et n'y a point de charlit ;

1. Ecumoire.
2. Lèchefrites.

Item ung pan d'un hostevent ;

En la bouteillerye ;
Vesselle d'estaing :

Deux grands brocs contenant chacun cinq pintes ou envyron, l'ung des dits brocs n'a point de couvercle ;

Plus deux aultres brocs à bec de corbin contenant chacun troys pintes ou envyron, l'un des dits brocs n'a point de couvercle ;

Plus une quarte ;

Plus une ternère (ou tercière) ;

Plus une pinte de Paris ;

Plus une autre pynte ;

Item cinq choppynes ;

Item ung moutardier ;

Item ung coquemart de cuyvre entamé ;

Item une beue d'estain ;

Item en la dicte bouteillerye y a deux muytz de vin de perrière venuz de Saint-Amand (1) ;

Item une barrique de vin de Gascongne qui a esté aujourd'huy percée pour le commun ;

Item un bussart de Mallevoisie ;

Item une corbeille ;

Item en l'allée près la dite despense y a une perre de grans landiers armoyez des armez de Monsieur ;

Item ung moustardier de pierre à faire moustarde ;

Item ung vieil banc deffonsé (2) ;

Irem une vuydance de pippes ;

Item deux basses à porter l'eaue aux vendanges sur ung cheval ;

En la petite boullengerie soubz le cabinet de Madame :

Deux mectz ;

1. En marge : « Tout a esté beu fors quelque peu demouré pour la nourice Guillemette et Plet et Menuisiez. »

2. En marge : « Rompeu par Gouget. »

Quatre cuvettes ;
Deux grans aisses sur deux poinsons de vinaigre ;
Puys ung aultre poinson à vinaigre ;
Item une petite table à faire patisserie ;
Item deux escabelles ;

Au cabinet de dessus la prison :

Premièrement ung libvre escript à la main et intitulé : *Cy commance le libvre des batailles...* (1) ;

2° Item le coustumier du Poictou en molle et les ordonnances royaux ;

3° Item ung gros libvre escript à la main appelé : *Le songe du Verdier ;*

4° Item un aultre libvre en molle relié couvert de rouge appelé : *La somme rurale* (2) ;

5° Item ung aultre libvre en molle appelé : *Le libvre de Polithique* relié et couvert de cuir tanné (3) ;

6° Item les harengues recueillies en Lucidille (4) ;

7° Item le premier libvre de Froissart en parchemyn, escript à la main, couvert de rouge et à gros boutons de léton (5) ;

1. C'était sans doute l'un des mss. de *L'assault, bataille et conqueste sur les Genevois* (Gênois) faicte par le roy de France... Louis XII[e] 4 ff. in-4° gothique, s. l. n. d., dont une autre édition, aussi in-4° gothique s. l. n. d. porte ce titre : *La bataille et assault de Gennes donnée par... Louis XII[e].*

On sait que Fr. de Roch. prit part à ce fait d'armes, à la suite duquel il fut gouverneur de Gênes de 1508 à 1512.

2. En marge : « Deffault. »

3. Il n'est point dit qu'il s'agisse d'un ms. ; le manuel de Brunet ne cite cependant aucune édition de la *Politique d'Aristote* antérieure à 1530.

4. Lucidille est inconnu, sans doute pour Thucydide, bien qu'on ne connaisse pas de harangues de Thucydide imprimées à part. Il y a des *orationes funebres* publiées *en grec* avec celles de divers auteurs, peut-être s'agit-il encore d'un ms.

5. En marge : « Monseigneur l'emporte à Javarzay. » Les trois autres livres de Froissart y étaient évidemment restés, car la collection complète devait être donnée plus tard à l'historiographe Le Laboureur par le marquis de Chandenier. Ces quatre livres fournissent le plus authentique des mss. de la chronique de Froissart, aujourd'hui à la bibliothèque Nationale où il

8° Item les annales de France en molle ;

Lesquelz trois livres cy accolez (6°, 7° et 8°) ont esté apportez de Javarzay quant monsieur vint dernyèrement ;

9° Item faictz et gestes du roy Charles Quint (1) ;

10° Item ung libvre en molle en langaige d'Italie ;

11° Item ung libvre de parchemyn escript à la main, commençant : *Romant Bertrand à Boulloys*, de crême dessus (2) ;

Item troys comptes des dernières années du recepveur de La Mothe de Baussey et des liasses, le tout rollé ensemble ;

Item plus audit cabinet deux petits landiers de fer martellé ;

Item une hacquebute (3) ;

Item un fer de moulin a roczés les prez (4) ;

Item deux verges de fer à tendre les courtynes du bersouer d'ung enffens ;

Item une vieille mace à roelle de gendarmes ;

porte le n° 3318. Le titre en lettres ornées signé de Nicolas Flamel, nous apprend qu'il fut donné à Jean de Berry, le 8 novembre 1401, par Guillaume de Boisratier, maître des requêtes de son hôtel, plus tard archevêque de Bourges.

1. Peut-être un extrait manuscrit de la chronique de Saint-Denis.

2. Ce roman nous est inconnu.

Les livres et manuscrits étant portés en trois articles de l'inventaire nous avons cru devoir leur donner des n°s pour plus de clarté (de 1 à 17).

3. En marge : « Au recepveur. »

4. La forme du fer à moulin ou croix de moulin, a été vulgarisée par le blason, c'est l'anille qui s'implante au moyen de ses branches courbées en dehors comme celles de l'X scripturale. Ces branches rayonnent autour du centre de la meule où elles s'adossent pour circonscrire un carré. Le vide de ce carré reçoit la pointe et la meule est entraînée dans le mouvement giratoire qu'elle lui imprime.

Aujourd'hui encore les brise-mottes employés par l'agriculture sont rendues solidaires de leur axe par une croix de moulin et de là a dû venir son vieux nom de fer de moulin. Olivier de Serres ne s'est jamais posé comme inventeur de la *berse roulante* (voy. pp. 104, 142 et 172, n° 47 du *Théâtre d'Agriculture*, édition de l'an XII) destinée à broyer la glèbe des champs labourés et même à rompre le gazon des prés naturels, mis en culture, opération que l'illustre agronome jugeait aussi parfois nécessaire. Roczer les prés, c'est donc les défricher ou *dérocher*.

Item ung gorgery à mailles ;

Item envyron quatre boessaux de mil et un quart ;

Item ung tableau de Notre Dame dessus ung papier collé ;

Item un hymaige de pierre de Notre Dame (1);

Item troys petitz serrans à serrancer vin;

Item ung petit sachet où il peult avoir troys cent de clous de troys doiz aultrement appelés gamyau (2);

Item deux petitz coffres de boys là où sont les tiltres et enseignemens du dit lieu de la Mothe de Baussay et des dits coffres ont été levées les serrures.

Plus ung aultre petit coffre d'ung chériot où il y a plusieurs comptes avec des liasses de compte de la ditte seigneurerie de La Motte et ung sac de toille blanche des assises de la ditte Mothe.

Item plus audit cabinet le libvre des receptes de feu monsieur (3).

12° Item plus ung libvre historié en parchmyn escript à la main et petit volume commencent : Très chrestien, très hault et puissant prince Charles septiesme... (4).

13° Item un libvre de toutes pièces escript à la main là où il y a un cerf en painctutre en la couverture (5).

14° Item ung aultre vieil libvre en papier escript à la main commencent : Sur toutes chouses... (6).

1. Seule statue portée à l'inventaire. Peut-être l'une des deux statues *fort anciennes* que le curé Amiet signale dans la chapelle de La Mothe avec le groupe de la madone et du bambino donné par les Génois. Cfr. *La Mothe Chandenier Motha Gandeneria*, poème Latin du jésuite Léonard Frizon, traduit avec notes par Amiet, curé de Bournand (près La Mothe, broch. in-8° Loudun, Bruneau-Rossignol, 1839.

2. Ou gainyau.

3. En marge : « Monseigneur l'a donné à monsieur le seneschal. »

4. Paraît être un manuscrit de la *Chronique de Charles VII*, d'Alain Chartier, imprimée pour la première fois à Paris en 1528.

5. Cette peinture semble indiquer un manuscrit précieux et il faut regretter une fois de plus la façon déplorable dont l'inventaire a été dressé.

6. Ce début n'est pas sans analogie avec le commencement de la Mélusine de Jehan d'Arras.

En marge : « Monseigneur l'a porté à Javarzay. » [M] VCXXXI.

En la grant salle basse :

Une table deux traicteaulx.

Ung banc tournys avecques la barre.

Item un dressouer.

Item deux vyeulx coffres fermant à clef où l'on souloit mectre les chanvres.

Item ung vieil tornemens dessemblé estant le longe de la muraille de la ditte salle (1).

Item une perche à oyseaulx.

En la chambre haulte de la tour à pans ;

Deux vyeulx charlitz de menuiserie qui souloient servir on portal (2);

Item une vieille couverture de tapicerye rouge;

Item en la couchette une couete, ung traversiez de toille commune et sans couverte que feu Monseigneur a fait venir de Javarzay puys naguères ;

Item une petite table noire à piedz à jeu de *tables* dessus (3) ;

Item ung petit bant tournys de quatre pieds de longe ;

Item deux petiz landyers de fer martellé ;

En la grant salle haute:

Ung vieil buffet à deux fenestres dont l'une n'a point de cerrure ;

Item une vieille cheze ;

Item deux tables avecques les traicteaulx (4) ;

Item ung vieil marchepied où il y a de la chanvre non teillée et n'est le dit marchepied plain ;

1. En marge : « L'ung [des panneaux] este en la chappelle ». Tournevent = paravent.

2. En marge : « Icy demeure inventorié en la chambre basse. »

3. Tric-trac.

4. En marge : « Ce sont des ess... là où besognent les cousturiers. » (Establis).

En la chambre des grenyers :

Un vieil charlit qui souloit estre en la haulte chambre de la vieille tour abatue, une couete dessus et traversier de toalle commune.

Une couverture de fil ;

Item ung vieil cyel rouge qui estoit à la tour ronde;

Item une couete de couchette où le maczon mourut en ung viel charlit à rollons qui soulloit estre en la ditte haulte tour (1) ;

Item une petite table et deux petitz traiteaulx qui estoient en la petite garde robbe des fillaces ;

Item deux petits landiers de fer martellé ;

Et en celle de dessoulz la dite haulte chambre :

A quarente trois bouts de fer carrez sur lesqueulx le recepveur se doit rembourser des grisgles des greniers ;

Item troys pipes de plastres amené de Javarzay et le fer admené puys ung an en czà (2) ;

Item trois pelles de fer ;

Item troys tenailles aussi de fer;

Item troys fourchettes de fer ;

Item une [fourchette] de [fer] tors faicte à Sainct Amand, le tout apporté puys ung an ;

Item une pippe percée à mectre poisson ;

Item une pippe et un bussart deffoncé ;

Es deux estables:

Deux couetes de couchettes ;

Item une bétuyse à mectre avoyne ferment à clef;

1. Cette haute tour semble donc s'identifier avec la tour ronde.

2. Beauchet-Filleau, in *Rech. sur Chef-Boutonne* (Mém. de la Soc. de stat., 3e série, t. I, 1884, 102) signale une exploitation de plâtre aujourd'hui abandonnée près de Javarzay (entre Melleran et le Breuil-Coeffault) d'après les *Affiches du Poitou*, 1774, 208-220. Ce journal dit la carrière *nouvellement* découverte, fait qui reste incertain vu cet apport de plâtre de Javarzay à La Mothe dès 1529 ou 1530.

En ung des autres celles dessoubz les grenyers un meilleu :

A neuf pièces de boys qui pourront servir à chantiers de vin.

Item une vieille [chaîne] de hors (1) de fer à Sainct Amand ;

DU XIIII[e] DÉCEMBRE

Inventaire de linge.

En la salle basse en ung grand coffre de boys ferment à clef.

Premièrement.

Huyt linceulx de lyn de troys toilles my usez ;

Item sept linceulx de brin de troys toilles my usez ;

Troys linceulx de bryn en estouppe de deux toilles et demye ;

Item quatre petiz draps qui servoyent à froter les jambes à Madame ;

Item ung drapt de troys toilles qui est tout rompu ;

Item un fond de ciel de lin tout rompu qui servoit au lit de can de feu monseigneur ;

Item une vieille nappe telle quelle ;

Item ung vieil tablyer de lyn ;

Plus au dit coffre deux grands linceulx à trois toiles de chanvre my usez ;

Plus aux litz de la ditte salle cinq petitz linceulx de deux toilles de brin ;

Plus un grant linceul de troys toilles pareillement de brin ;

En la grant salle basse :

Le coffre du linge commun fermant à clef a esté inventorié le linge qui s'ensuyt :

Premièrement.

Douze linceulx de deux toilles de chanvre telz quelz.

1. *Herse de fer.* Nous n'hésitons pas à rétablir de la sorte un mot mal écrit. Après *vieille,* le substantif a été évidemment omis, *chaîne* paraît probable. Il doit s'agir cette fois d'une herse *rampante.* C'est avec une *chaîne* de fer qu'on les attelle encore aujourd'hui. Voy. pour la herse *rampante* Olivier de Serres, *l. c.*, 104, 142, 167, n° 6. Celle-ci offre cette particularité qu'elle est en fer comme les herses actuelles. Elle vient de Saint-Amand, où l'on paraissait plus habile à forger qu'à La Mothe. La herse remonte à une haute antiquité. *Dentata crate glebis atritis.* Gloss. Du Cange, verbo *Hercia* et c[a].

En la tour nefve Devers la Jubinière ?

Deux grans linceulx de troys toilles et deux petiz de deux toilles, le tout de brin.

En la chambre de Cuysine: Ung linceul de deux toilles.

En la chambre des grenyers deux linceulx de deux toilles de brin.

Au gallatas: deux linceulx de deux toilles, [de] toille commune telz quelz.

En la chambre de feu Monsieur:

Au lit de can deux petitz [linceuls] de deux toilles de toille commune.

Item ung grant linceul de lyn dessus le dit lit, de troys toilles.

Au grant lict deux linceulx de deux toilles et demye de lin en estouppe telz quelz et un grant de troys toilles et pareillement de brin qui est dessus le dict lict.

En la couchette de la ditte chambre deux petiz linceulx et ung grant, le tout de chanvre telz quelz.

En la chambre de feu Madame:

Au grant lict ung grand linceul de troys toilles et ung aultre de deux toilles de bryn en estouppe, my usé.

En la garde robbe de la ditte chambre: deux grans linceuls de trois toilles de chanvre.

En la chambre de dessus celle de feu Monsieur:

Au grant lict deux lynceulx de troys toiles et ung aultre linceul dessus de troys toilles de chanvre, my usez ;

En la couchette de la ditte chambre troys linceulx de deux toilles dont il y en a deux neufs et l'autre my usé.

En la [chambre] de dessus celle de feue Madame:

Au grant lict deux linceulx de lin de troys toilles my usez et ung dessus le dict lict de deux toilles et demye, my usez ;

Plus en la couchette de la ditte chambre troys linceulx de deux toilles de chanvre dont l'ung est neuf et les deux autres my usez.

En la chambre de la tour pieçza faicte :

Deux grands linceulx de brin de troys toilles my usez.

En l stable quatre lynceulx de deux toilles commune et ung aultre linceul dessus le dict lit de troys toilles pareillement de chanvre my usé.

Plus ung grant linceul de troys toilles de chanvre qui sert pour ciel dessus le dict lit ;

Item en la couchette dix linceulx de deux toilles de chanvre commune telz quelz ;

Item plus deux aultres linceulx de deux toilles de chanvre telz quelz.

Item plus troys aultres linceulx de toille de chanvre telz quelz.

LINGE DE TABLE

En ung coffre ferré estant au premier Karefour de la montée a esté trouvé le linge qui s'ensuyt.

Premièrement :

Quatorze nappes de brin pour la table de Monsieur, my usé ;

Plus six nefves pour la dite table contenant troys aulnes et demye de longe ;

Plus quatre nappes telles quelles pour la table des femmes ;

Plus six petites nappes de cuysine telles quelles ;

Plus troys douzaynes de serviettes nefves faictes de brin et de regneure de lyn ;

Plus quatre douzaines, une serviettes fort usée ;

Plus troys douzaines d'aultres serviettes communes et fort usée ;

Plus a déclaré la femme du recepveur de la Mothe qu'el avoit au tessier quelques aulnes de toile de brin en estouppe qui sont du fillet de la mai son de-céans.

En la chapelle :

Neuf nappes servant aux aultiers ;

Item troys vieilles aulbes et une nefve et six amyctz ;

Item ung calice d'argent ;

Item un relicquaire, la pate du dit relicquaire est d'estain et le dessus d'argent ;

Item une croix de bréseil (1) le crucifix, notre Dame et St-Jean, d'argent apportée de Javarzay « Comme Thomas Vernesson a représenté et déclaré » (2);

« Item en la ditte chapelle une chéruble, deux cortibeaulx de velors violet brung que feue Madame a faict faire pour l'église de Sainct Amand lesquelz ornemens sont demorez ès mains du recepveur du dit lieu de la Mothe qui les baillera au recepveur de Sainct Amand pour les porter audict Sainct Amand et en prenant par le dit recepveur de la Mothe recepisse du dit recepveur de Sainct Amand, il en sera deschargé » (3);

Et depuis Monseigneur (4) a baillé au dit Jacques de Mondion sept grandes serviettes de banquetz qui fussent appourtées de Bourgongne le xxve jour d'octobre mil cinq cent trente *neuf* (5);

Signature originale de Mondyon.

DU XVIe JOUR DE DÉCEMBRE MIL CINQ CENS TRENTE

Inventaire de ce qui a esté trouvé en ung des guychetz du buffet de la chambre de feue Madame que Dieu absolle dont la clef est entre les mains de Monseigneur de la Mothe:

Premièrement:

Le papier des gaiges de femines de feue madite dame;

Item ung mémoyre de ce que madame doit à Françoise ataché avecques ledit papier des gaiges des dittes femmes, le tout costé par A

Item ung inventayre des meubles de Sainct-Amand baillez en garde à Simon Himbourc en dapte du XXIIe jour de septembre l'an mil cinq cens et dix neuf, signé par Genet ef Frappier cothé B

Item ung double du testament de feu monseigneur en datte du Ve jour de may l'an mil Ve XXIX signé par Gauly et Giraud cothé par C

Item ung autre inventayre de Sainct-Amand en dapte du VIe jour de juillet l'an mil VcXXVIII baillez en garde à Claude de Broge signé Frappier, Myslart, cothé par D (6).

1. Bois rouge.
2-3). Les mots entre ( ) d'une autre main.
4. Le nouveau Sgr de la Mothe, Christophe de Rochechouart.
5. D'une 3e écriture. La signature de Mondion est originale.
6. En marge: « Depuis a esté hosté par messire ».

Item ung inventayre de Javarzay des meubles estant audit lieu, baillez en garde à Guillaume Mahault et à noble homme Jehan Quinlot seigneur de la Tallonnière en [dapte] du xxvii[e] jour d'avril l'an mil VcXXXIII, cothé E

Item ung papier des marchez que madame faisoyt à Sainct Amand, intitullé au premier feuillet (Marchez) Marchez de l'an mil VcXXIII couvert de parchemyn cothé F

Item ung aultre papier de louage des varletz et payement de Sainct Amand de l'année mil VcXXVII cothé G

Item une note de partage de Messieurs faict par feu Monseigneur dapté du iii[e] jour de Juing l'an mil VcXXVIII signé F. de Rochechouart, Poulaud, E. Gaultier, F. Tarpault, cothé H

Item ung double du dit partage, non signé cothé J

Item [ung] rollet de papiers intitulé dessus : l'arrest de conte de Iehanne de la Rivière cothé K

Item une lyasse de lectres missives et deux écussons d'orfran (1) aux armes de feu Monseigneur et Madame lyé de toelle cothé L

Item une autre lyasse de papier de la divyse (2) de la charpente de l'église de Sainct-Amand cothé M

Item une aultre lyasse de lectres missives lyées d'un lys de drap cothé N

Item une mynute d'une offre de faire foy à hommage que fist Jacques Renault seigneur de Penpelys à feu Monseigneur, non signé, ne dapté, cothé O

Item une autre lyasse où sont les missives du dit, cothé P (3)

Item une autre lyasse où sont lectres missives, papiers de mises et autres lectres, cothé par Q

Item ung autre paquet de lectres missives, paquetté groux papiers, cothé R

1. Orfrais ?

2. Devis.

3. Neuf lettres missives de Fr. de Roch. (1512-1524) ont paru dans les *Arch. hist. du Poitou*, t. XXXI, 246-270. Nous n'en connaissons qu'une autre adressée de Linz, le 27 juillet 1506, par ce seigneur alors qu'il était en embassade auprès de l'Empereur Maximilien, à Anne de Foix, épouse de Ladislas Jagellon roi de Bohême et de Hongrie. Elle a été publiée par M. le Cte d'Arlot de Saint-Sand, Bergerac, J. Castanet, impr., 1896, tir. à 60 exemplaires.

Item ung autre paquet de lectres lyées ensemble en une menche de chemyse escriptes les dittes lectres de Naples et d'aultres lyeulx cothé S

Item un autre papier (*sic*) de lectres missives, cothé T

Item la quictense des gaiges de Jacquelyne de Blon mise en ung petit panier de paille, cothé V

Item ung congé de faire dire messe donné à feu Monseigneur par le pape Jules (1), cothé Y

15° Item livre de Magdelonne (2), escript à la main, couvert de velours noer, en papier, cothé Z

16° Item troys paires de vieilles heures en petit volume escript à la main, en parchemyn ;

17° Plus une aultre paire de heures en plus grant volume, esescript à la main en parchemyn, au couvercle de devant est Saint Christofle et au darière Saint George (3) ;

Item une roche où croist le coural (4) ;

Item une petite table de marbre pour servir à l'aultier ;

Item ung tessu du temps passé de drap d'or figuré, de longueur d'ung pied ;

Item unes pastenoustres d'ivoyre et une boucle de mesmes ;

Item une boeste de boys là où il n'y a rien dedans ;

Item ung gaysne de cousteaulx en laquelle a XI cousteaulx à manche d'argent ;

Item un petit panier de clise onquel a la nommée (5) de Goffroy de Conrail vallet qui tient à foy hommage de Tourneux, non signé ;

Item unes lettres de Charles Mesnaigier ? et autres lettres qui ne servent de guères ;

Item deux petites boestes de boys painct l'une dedans l'autre ;

1. Le pape Jules II.
2. Il doit s'agir ici d'un ms. de l'*Histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne* par Bernard de Trevies, l'un des romans les plus répandus au moyen âge très souvent imprimé au XVe siècle et au commencement du XVIe.
3. Dans le testament du marquis de Chandenier du 9 mars 1696 sont mentionnées des heures de l'office de la vierge écrites à la main, couvertes de maroquin noir, et des heures de notre dame aussi écrites à la main, couvertes de chagrin, qu'il lègue à ses sœurs.
4. Corail. Comp. H. Moranvillé. *Inventaire de Louis II, duc d'Anjou*. Paris. Ernest Leroux, 1904, nos 725, 726, 727, 728, 729 et 730.
5. Dénombrement.

Item une autre boeste de boys blanc en laquelle a deux billes de marbre et une pastenotre et un fil d'archauld (1) par dedans et une petite pierre sandrée ;

Item ung dragouer de mestal, non couvert ;

Item une autre boeste deboys painte en laquelle a six cuillères d'yvière (2) et une de boys ;

Item ung cousteau et petite fourchete à manche d'argent, la gayne d'argent, le bout et troys lyens et la chesne pour le porter et une petite forcètes (3) dedans ;

Item troys bources ; deux blanches et une grise de cuyr, de feue Madame ;

Item une peau de cuyr blanc ;

Item ung bonnet blanc, ung rouge et une pièce de taffetas cramoisy, coete pointe pour metre sur la teste ;

Item une tablette d'yvoyre en ung estuy ;

Item une coppye de l'ordonnance que feue Madame bailla à Genet quant elle partit de Sainct-Amand. Fait à Cosne l'an Vc XXVIII ;

Item ung cartin d'une cothe de feue Madame, de velours noer ;

Item ung petit paquet de toelle taincte en bleu ;

Item des retailles d'estude ;

Item ung peigne d'yvoire ouvré ;

Item troys petiz pellotons de fil blanc.

Ce présent inventaire a été parfait par nous notaires soubsignetz le seziesme jour de décembre l'an mil cinq cens trente et sont les dits meubles demorez en la charge de François Lebreton recepveur de la Mothe qui sera tenu en rendre compte et sans préjudice et veoir l'inventaire japieçà fait par feu Messeigneurs et dame par (5) le confronter à ce présent pour scavoir s'il y aura obmission ou demnition.

Fait les an et jour dessus dits.

Signé : LEBRETON
GENET.

Et depuys le dit inventayre fait, Monseigneur a apporté de Sainct-Amand ce qui s'ensuit [M] Vc XXXI :

1. D'archal.
2. Ou dynière.
3. Petits ciseaux.
4. Pour.

Premier :

Ung tapiz vellu fait à oyseaux autour et bestes plus blanc que d'autre coulleur ;

Item deux carreaux de tapisserye ;

Item ung vieil carreau de cuyr ;

Item deux poyz de fer pour la cuysine, sans ances ;

Item quatre lardiers dont deux sont demourez à Cande ;

Item quatre bastons de charlyt paints et pommettés qui sont on coffre de la tapisserye ;

Item ung coffre de boys fermant à clef, vuyde ;

Item deux nappes de cuysine ;

Item vingt-cinq serviettes neufves de commung ;

Item ung coety tout neuf d'un lyt laissé à la recepveuse ;

S'ensuyt le linge hosté et exploicté de l'inventayre cy devant.

Premyêrement :

Ung linceulx neuf de cinq aulnes baillé à Monseigneur pour envelopper ses robbes, en octobre [M] Ve XXXI (1) ;

Item ung pour le brodeux, aussi de deux toelles ;

Item ung demy pour envelopper les robes fourées de martres ;

Item ung linceul de troys toelles qui ne vault rien dont l'on fera des soelles (ou scelles) de reglez (?) ;

Fait et recollé à la Mothe Chandenier, ce xve jour d'octobre l'an mil V^{e} trente et ung. LEBRETON

Et de la chanvre de la Mothe depuis l'inventayre, premièrement le dit recepveur a fait faire six grands nappes de cinq coudées de large ;

Item des estouppes XVIII serviettes de cuysine ;

Item troys nappes de cuysine moins VI aulnes ;

Item quarente et une aulnes en serviettes de brin ;

Item XXX aulnes de toelle commune dont a esté fait six linceux de mesnage ;

Item troys nappes de cuysine dont le dit recepveur pour le premier inventayre se charge d'en tenir compte parce qu'il luy a esté alloué ce jourd'hui en mise pour son service, fait à Javarzay, le XVIIe jour de novembre mil Ve XXXV. LEBRETON

1. Ces deux lignes sont barrées et on lit en marge : « Il y en a un pareil apporté de Saint-Amand ; pour ce, rayé. »



LE XVIe SIÈCLE

A travers les Journaux et les Revues

Revue Bleue du 9 mars 1907. — *D'où vient le mot* « Chante-pleure » par Michel Bréal. — D'après le dictionnaire anglo-français du xvie siècle, intitulé *l'Esclaircissement de la langue française,* de Jean Palsgrave (1530) ce mot viendrait de *chatte pelue* ou *chatte peleuse,* nom populaire de la chenille à laquelle resemble, en effet, la chante-pleure, « sorte d'entonnoir, dit l'Académie, qui a un long tuyau percé de plusieurs trous par le bout inférieur, pour faire couler du vin ou quelque autre liqueur dans un tonneau sans le troubler. » De *chatte pelue* ou *peleuse* on fit par corruption *champleure* ou *chante-pleure.* Voici les trois lignes de Palsgrave qui concernent ce mot :

Tappe or Spygote to drawe drinke at *Chantepleure* Spygote. Broche a uin ou a lalle ; *chantepelleuse* Caterpyllarworme *Chattepleure.*

A la vente de la Bibliothèque de feu M. Armand de Barenton, qui a eu lieu à l'Hôtel Drouot les 11 et 12 avril dernier, on a vendu les n^os suivants.

16. Les Crys de Paris : que lon crie par chascun iour dedans la dicte Ville, qui sont en nombre cent sept. Compose nouvellement en Rithme françoyse pour resiouir les esprits. *Imprimé à Paris par Nicolas Buffet près le Collège de Reims M. D. xlix* (1549), pet. in-8 de 16 ff. non ch. fig. mar. vert jans. dent. int. tr. dor. (*Duru et Chambolle*, 1863).

Copie manuscrite, figurée, exécutée, par M. Veinant et reproduisant le volume imprimé, aujourd'hui introuvable, avec une perfection remarquable. — *Ex-libris* de M. Desq.

17. Euvres poétiques de Jacques Peletier du Mans, intituléz Louanges.

Aveq quelques autres ecriz du même auteur, encores non publiez. *Paris, Robert Coulombel*, 1581, in-4, car. ital. lettres ornées, mar. r. dos orné à petits fers, dent. int. tr. dor. (*Niedrée.*)

Recueil très rare imprimé avec l'orthographe inventée par l'auteur.

UNE MÉDAILLE D'ANDRÉ TIRAQUEAU. — *Un catalogue.* — M. Gustave Schlumberger a lu récemment, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une étude sur une médaille inédite du fameux jurisconsulte français du XVIe siècle André Tiraqueau, l'ami de Rabelais. On connaissait de ce personnage une très rare médaille uniface, gravée à Rome, portant son très beau buste de profil.

Ce savant vient de découvrir un exemplaire d'une autre médaille entièrement inconnue jusqu'ici, portant au droit le portrait de face du grand jurisconsulte, au revers une main sortant des nuages et tenant des balances chargées d'un côté d'un poids surmonté d'un caducée, de l'autre d'un serpent enroulé.

DU PETIT TEMPS, du 31 mars 1907. — *Shakespeare jugé par les Moujiks.* — On connaît le jugement plus que sévère porté par Tolstoï contre Shakespeare.

Ce jugement n'est pas ratifié par le peuple de Russie, et la curieuse expérience que voici le prouve.

En un intéressant recueil intitulé *Les Livres que le peuple doit lire* figurent deux des pièces de Shakespeare, de celles que Tolstoï condamne, le *Roi Lear* et *Hamlet.*

Ces deux pièces ont été lues récemment devant un public de moujiks, et non seulement ont excité une vive émotion, mais ont produit une profonde impression morale.

L'auditoire suivit le drame avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et les réflexions que quelques assistants émettaient prouvaient qu'ils avaient compris les sentiments et les motifs qui faisaient agir les personnages. Parfois, ils confondaient les noms de Cordelia et de Goneril, mais ils les reconnaissaient d'après leurs paroles.

— Ah ! ah ! c'est la plus jeune qui parle, murmurait-on dans l'auditoire qui s'était pris de sympathie pour Cordelia.

— Elle ne sait pas flatter, remarquaient les jeunes paysannes en prenant fait et cause pour la plus jeune des filles du roi Lear.

— Oh ! le vilain ! Il l'abandonne parce qu'elle n'a plus de dot ! s'exclamaient les petites ouvrières, lorsque le duc de Bourgogne renonce à la main de Cordelia.

Quand le roi Lear chassé par sa fille aînée veut se réfugier chez la seconde, l'auditoire le prévient qu'il aura le même sort qu'avec la première. La situation tragique du vieillard empoigne de plus en plus le public, et la scène dans le steppe lui arrache des larmes. Au milieu des sanglots réprimés on entend ce cri d'un moujik : « Ah ! il se souvient des malheureux, maintenant ! Il a connu lui-même la misère et il est devenu un tout autre homme ! »

A la mort de Cordelia, les sanglots éclatent, et un long silence de saisissement suit la lecture.

Après l'on discute la pièce : les uns trouvent que Lear mérite son sort.

— Il était trop autoritaire, trop despotique, il voulait que tout le monde plie devant lui ; il aimait trop les flatteries.

D'autres, pris de commisération, s'apitoyaient sur le vieillard et cherchaient à le justifier :

— Il avait le cœur bon ; seulement, par moments, des caprices... Comme il pardonnait à son fou ses remarques moqueuses !... Il ne s'est laissé qu'une fois emporter par l'orgueil et comme il l'a payé cher !

La lecture de *Hamlet* a prouvé une fois de plus que Shakespeare peut être compris par un public sans culture. Le nœud de la tragédie intéressa immédiatement l'auditoire, et les hésitations de Hamlet trouvèrent d'excellentes explications.

— Son père lui a dit de venger sa mort, mais il ne peut pas s'y décider ; c'est pourquoi il s'adresse des reproches et se tourmente... il me fait pitié... Il veut s'assurer que c'est bien son oncle qui a tué son père ; voilà pourquoi il attend.

— Que lui faut-il encore ? demande une femme âgée, qu'a-t-il à hésiter puisque son père est revenu de la tombe pour le lui dire ? Non, il ne peut pas se décider à le tuer ; c'est pourquoi il parle...

— Mais qu'est-ce que cela prouve que son père lui soit apparu ? C'est peut-être une vision... Il n'est pas facile de se résoudre à tuer un homme...

Mme Altchewski, qui nous relate ce colloque entre femmes du peuple au sujet de Hamlet, remarque, non sans justesse, qu'elles se rencontrent très inopinément avec les jugements portés par des critiques estimés.

Le monologue « Etre ou ne pas être... » ne fut pas compris et l'auditoire demanda à l'entendre une seconde fois.

— Il y parle de la mort, dit alors une jeune fille, il voudrait mourir, mais il a peur...

On sollicita une troisième lecture du monologue.

— Sans doute la vie est dure, remarquèrent plusieurs auditeurs, mais qui sait ce qui nous attend dans l'autre monde ?

C'est un péché de se suicider, objecta la femme âgée ; la vie a beau être dure, quand même il faut vivre...

La manière dont Hamlet traite Ophélie n'étonna pas les auditrices et provoqua même de très fines remarques.

— Il ne croit plus à aucun homme, c'est pourquoi il doute aussi d'elle.

La scène de la représentation au palais captiva l'auditoire, mais surtout une grande animation se manifesta pendant l'entretien de Hamlet avec sa mère :

— Comme il lui parle bien ! Il est impossible que cela ne touche pas son cœur !

Et quand la reine demande : « Dis-moi ce que je dois faire, dis-moi ce que je dois faire ?... » et que Hamlet change tout à coup de ton, dans l'auditoire on s'écria :

— Il a cru qu'elle s'est repentie, et elle lui demande ce qu'elle doit faire. Si elle s'était repentie, elle saurait ce qu'elle doit faire ; elle abandonnerait son mari et ne continuerait pas à vivre avec cet assassin.

La scène d'Ophélie fit répandre des larmes aux assistants. La fin de la tragédie fut écoutée avec une attention haletante. La mort de Hamlet attrista le public, tous le plaignirent.

— Il était bon ; comme il a bien traité sa mère !... Il raisonnait trop et ne pouvait pas agir tout de suite...

Othello a subi la même épreuve avec non moins de succès... Les premières scènes parurent obscures, mais peu à peu l'auditoire manifesta ses sympathies pour Othello et Desdemona, et lorsque Brabancio recommande au

Maure de bien surveiller sa fille parce qu'elle a trompé son père, tout le monde protesta. Desdemona avait déjà gagné toutes les sympathies.

Le second acte, la conversation de Montano avec les deux officiers, la rixe dans la rue, les intrigues de Iago révélées par de longs monologues, ennuya le public, mais les actes suivants lui firent oublier ce moment de lassitude. Les visages pâles, émus, les yeux largement ouverts, les sanglots nerveux, retenus, indiquaient que l'impression était très forte.

— C'est un ange ! C'est une sainte ! répétait-on.

Tout le monde s'attendait à ce que Desdemona réussirait à se justifier et que tout s'arrangerait. Quand la catastrophe survint, les larmes coulèrent à flots et le public resta longtemps impressionné et nerveux.

— Moi, c'est Othello que je plains le plus ! cria une jeune ouvrière. Elle, la malheureuse, n'a pas souffert longtemps, mais lui, comme il a dû souffrir !

S'il ne l'avait pas aimée si fort, il ne l'aurait pas étouffée, dit une grande jeune fille blonde.

Puis elle cacha son visage dans son mouchoir et pleura longuement. Tous les lettrés de l'assistance demandèrent qu'on leur donnât le *Roi Lear*, *Hamlet* et *Othello* pour les lire à loisir chez eux.

Il est vraiment surprenant que la sensibilité du moujik illettré à la beauté de l'œuvre de Shakespeare ait échappé à Tolstoï, qui pourtant connaît à fond le paysan russe. La seule explication qu'on trouve à cette étrange méprise est cet esprit d'opposition quand même contre tout jugement accepté par autrui que Tolstoï a manifesté avec violence dès sa prime jeunesse.

REVUE DES ETUDES RABELAISIENNES (n° 1, 1907). — *Une édition scientifique de Rabelais.*

Mme la marquise Arconati Visconti a adressé à M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, président de la Société des Etudes rabelaisiennes, la lettre suivante :

« Mars 1907.

« Mon bien cher ami.

« Vous savez avec quel intérêt passionné je suis, depuis cinq ans, les recherches entreprises, sous votre présidence, par la Société des Etudes

rabelaisiennes. Nos travaux et ceux de nos collaborateurs ont absolument renouvelé le commentaire de la pensée de Rabelais. Ne vous semble-t-il pas que le moment est venu de donner de son œuvre la grande édition critique qui manque encore.

« Nul n'est plus qualifié que vous, mon cher ami, pour prendre en main la direction d'un pareil travail. La Société des Etudes rabelaisiennes se réunit dimanche matin ; voulez-vous lui annoncer que vous consentez à entreprendre l'édition scientifique de Rabelais.

« Pour tous les travaux préparatoires, l'établissement du texte et des variantes, notices, commentaires, glossaires, etc., veuillez disposer d'une somme de quarante mille francs. J'ai à cœur d'associer ainsi à votre œuvre le nom de mon père Alphonse Peyrat. Ainsi que tous les républicains de sa génération, il était le fervent admirateur de celui en qui il vénérait un des pères de la pensée libre. Il estimerait avec nous que le plus sûr moyen de glorifier Rabelais est de le faire complètement connaître et de le montrer dans l'intégrité de son génie.

« Bien affectueusement à vous,

« MARQUISE ARCONATI VISCONTI
« née PEYRAT »

Lire dans le même numéro des *Etudes rabelaisiennes : L'art militaire dans Rabelais* par Steph.-C. Gigon. — *Les voyages merveilleux de Cyrano de Bergerac et de Swift et leurs rapports avec l'œuvre de Rabelais* par Piétro Toldo. — *Les traditions populaires dans l'œuvre de Rabelais* par Abel Lefranc. — *Sur quelques amis de Rabelais* par Abel Lefranc. — *Topographie rabelaisienne* (Touraine) par Henry Grimaud. — Ballets tirés de Rabelais au XVII[e] siècle par N.-E. Clouzot. — *Les plus anciennes mentions du « Gargantua » et du « Pantagruel »* par A. L. P...

LE LISEUR



Bibliographie

Librairie Daragon. — *La Place Royale*, par Lucien Lambeau, 1 vol. in-8°, prix 12 francs.

Ce livre est très intéressant et très curieux. Nous y voyons, entre autres choses, que la Place Royale n'aurait probablement jamais existé sans le terrible accident qui coûta la vie au roi Henri II le 29 juin 1559. On sait que le roi mourut le 10 juillet du coup mortel qu'il reçut dans le tournoi du 29 juin. Ce tournoi avait eu lieu devant le Palais des Tournelles bâti sur l'emplacement actuel de la Place Royale, aujourd'hui place des Vosges. — Catherine de Médicis ne voulut pas que le Palais des Tournelles survécût à la mort tragique de Henri II et fit rendre par Charles IX l'édit du 28 janvier 1563 qui le condamnait à être démoli.

Librairie du Mercure de France. — *Le Livret de Folastries* de Pierre de Ronsard publié sur l'édition originale de 1553 et augmenté d'un choix de pièces d'expressions satiriques et gauloises tirées des éditions originales, avec une notice et des notes par Ad. Van Bever. Portrait de Ronsard.

Ce petit livre fait grand honneur au bibliographe émérite qu'est Ad. Van Bever. Il y a longtemps que nous soupirions après cette réimpression, et nos lecteurs n'ont pas oublié les pages remarquables que notre collaborateur Paul Laumonier consacra ici même aux *Folastries* de Ronsard. Nous avons maintenant, grâce au travail consciencieux de Van Bever, toute l'histoire de la critique de ces poésies de jeunesse du chef de la Pléiade. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette édition.

Librairie Perche. — *Les chefs-d'œuvre lyriques de Ronsard et de son école,* choix et notice par Auguste Dorchain, 1 vol. in-32. — **Librairie Louis Michaud**, 168, boulevard St-Germain. — *Bibliothèque des poètes français et étrangers, Pierre de Ronsard,* œuvres choisies, choix et notice bio-bibliographique par Alphonse Séché, 1 vol. in-18, prix 1 franc.

La Pléiade est décidément à la mode. En même temps que le *Livret de Folastries*, de Ronsard, paraissaient deux recueils de ses poésies diverses publiées dans deux maisons différentes. M. Auguste Dorchain dont on connaît le talent poétique a fait précéder son petit volume d'une bonne notice sur la Pléiade et sur les poètes qui se rattachent à l'école de Ronsard. Cependant on voit qu'il ne s'est pas tenu au courant des travaux qui ont été faits dans ces dernières années sur Ronsard, du Bellay et les autres, et cela est fâcheux.

Librairie Honoré Champion. — *Etude iconographique sur Ronsard.— Le portrait, le buste et l'épitaphe de Ronsard au musée de Blois* par Pierre Dufay, 1 plaquette in-8° de 17 pages.

Cette étude est si importante, que nous croyons devoir en reproduire les passages essentiels, d'après le *Mercure de France* où elle parut d'abord:

Le portrait placé par M. Ad. Van Bever en tête de sa réimpression du rarissime *Livret de Folastries de Pierre de Ronsard,* dont si peu de Bibliothèques possèdent des exemplaires originaux, provient du Musée de Blois.

Il est anonyme et le catalogue de ce musée est à son égard d'une regrettable concision :

146. — Ronsard, poète français, né au château de la Poissonnière, près de Vendôme, en 1524, mort en 1585, école française, XVIe siècle, toile, h. 0,50, l. 0,46 (1).

M. de la Saussaye, dans *Blois et ses environs,* n'en dit mot, se contentant

1. *Catalogue des tableaux, gravures, lithographies, dessins, sculptures, curiosités et collections scientifiques du Musée de Blois.* Grande Imprimerie de Blois, 1888, in-12 de 88 pp.

de signaler « d'autres petits portraits, d'égale grandeur et d'égale médiocrité [qui] proviennent d'un cabinet du château de Beauregard » (1).

Tout juste si, en feuilletant les registres du Musée, j'ai pu apprendre, et c'est peu, que ce portrait était un don de M. de Jobal et provenait, précisément, du château de Beauregard, près Blois, où il avait été acheté le 8 janvier 1851.

Sur ce Beauregard, ancienne demeure du Président Ardier, et sur sa galerie de portraits historiques, je ne puis que renvoyer à l'ouvrage cité plus haut de M. de la Saussaye où à la notice du Comte de Dino (2). Le Musée de Blois en possède, d'ailleurs, l'équivalent, avec la collection, formée au château de Saint-Germain-Beaupré (Creuse), au lendemain d'une visite de Henri IV et de sa suite, en octobre 1605, par Gabriel Foucault, deuxième du nom, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, de Lafat, de Dun le Palleteau, vicomte de Daugnon, baron de Royan (3).

Le nom du Vicomte de Daugnon est aujourd'hui oublié à Blois, en faveur de celui de M. de Villemotte, donateur de cette galerie, et le catalogue même du Musée semble peu fixé sur la situation du château de Saint-Germain, qu'il place dans le Berry, et non dans la Creuse.

Cette digression ne m'a pas semblé inutile, car il y a une grande analogie entre la facture des tableaux formant la galerie de Saint-Germain et celle des tableaux de Beauregard.

Au point de vue artistique, c'est, — au dire d'un peintre de talent — ce qu'on peut appeler *la monnaie courante* de l'époque. Mais au point de vue historique et iconographique, cette série de personnages, célèbres à divers titres, ne laisse point de présenter un très vif et très réel intérêt.

Je ne saurais dire autre chose du portrait de Ronsard.

1. *Blois et ses environs ;* guide artistique et historique dans le Blésois et le nord de la Touraine ; par M. de la Saussaye, membre de l'Institut (Inscriptions et Belles-Lettres), 6e édition, Paris, Aubry, 1882, in-12, p. 126.

2. Notice citée par la Saussaye, p. 275.

3. Comte Foucault de Daugnon : *Les Tableaux inconnus du château de Saint-Germain-Beaupré (Creuse), au Musée de Blois.* Paris, E. Plon. Nourrit et Cie, 1896, in-8e de 59 pp.

Si médiocre soit-il, ce portrait est cependant précieux pour les fervents de Ronsard, — qui ne l'est un peu ? — et mérite leur attention ; s'il était mieux placé, plus éclairé, souvent et longtemps, on s'arrêterait devant lui.

Les images qui nous ont été transmises du Prince des Poètes sont rares, et, malheureusement, assez conventionnelles.

En dépit du portrait joint aux feuillets suivants, Ronsard est connu, le plus communément, par le buste qui, de profil, surmonte l'édition de ses œuvres donnée chez Buon, en 1609 (1). Au-dessus d'un portique, vêtu à la romaine et le front ceint de lauriers, le nez un peu tombant, rappelant celui de François I[er], le poète tient peu de place. Dans cette planche de Gaultier, la Muse mafflue, à laquelle nulle feuille de vigne n'a imposé son dol, en tient bien davantage. A défaut du « fin coton », cher à Diderot et à Gautier, elle laisse apercevoir, insoucieuse, la « fente vermeillette » des *Folastries*. Elle tire l'œil et le raccroche.

L'eau forte gravée par Quéroy pour l'étude de M. Jeannotte-Bozérian sur Ronsard (2) rappelle beaucoup le profil du frontispice.

S'il est orienté différemment, la draperie est la même, les cheveux crespelés sont identiques ; moins longue déjà, cependant, la barbe n'est point celle que portaient les contemporains de Ronsard, et sous le nez en bec d'aigle, l'on ne retrouve pas à la moustache du poète le pli familier, qui, dans le portrait comme dans le buste, conservé également au Musée de Blois, en fait retomber, très fines, les pointes, de chaque côté des commissures des lèvres.

Le portrait et le buste, d'où, pour le portrait, des chances sérieuses de ressemblance, offrent en effet de grandes analogies. C'est bien, en plus jeune, l'homme dont le buste surmontait le monument de Saint-Cosme (3).

La calvitie n'a point encore dégarni la tête, dont les cheveux sont coupés

1. In-f. Sur l'édition de 1623, ce détail a disparu et la chevelure de la Muse, crinière de cavale plutôt, vient cacher d'une touffe pudique cette fissure.

2. *Galerie des Hommes illustres du Vendômois*, avec portraits authentiques : *Pierre de Ronsard*. Vendôme, Devaure-Henrion, 1863, in-8° de 69 pp.

3. Saint-Cosme, commune de La-Riche-extra, près Tours. Nommé prieur en 1564, Ronsard y mourut le 27 décembre 1585.

courts ; le front est haut, d'une intelligence que soulignent, sous des sourcils fins et bien arqués, des yeux très vifs, presque vivants. Le nez est fort, ainsi que sur toutes les images de Ronsard, les lèvres bien dessinées, ombragées à peine d'une moustache peu fournie, qui, ignorante des cosmétiques, retombe à demi, effilée. La barbe, presque coupée ras sur les joues, allonge le menton de sa pointe. Le costume est simple, sombre, sans fioritures et ornements superflus. Point de fraise, mais un col blanc, uni, d'où, à l'aise, émerge la tête.

Ce n'est point une œuvre de premier ordre, certes, ce portrait de M. de Ronsard — le nom est inscrit en capitales au haut de la toile ; — mais on doit savoir gré au peintre anonyme qui a pour nous fixé de son pinceau les traits du chef de la Pléiade.

Maitres inconnus ; école française ; XVIe siècle ? Indications plutôt vagues...

A de plus compétents je laisserai le soin, s'ils en ont loisir, de rechercher le nom de ce maître inconnu. Il serait intéressant de savoir à quelle époque exactement remonte ce portrait, s'il fut fait du vivant de Ronsard, ou « seulement par le souvenir » ?

§

Le buste dont le Musée de Blois, comme ceux de Tours et de Vendôme, ne possède qu'un moulage, l'original ayant disparu de la Préfecture de Loir-et-Cher, où il avait été envoyé en 1802, semble remonter aux premières années du XVIIe siècle — à moins qu'il ne soit antérieur, et la chose n'a rien d'impossible, au monument qu'il devait, par la suite, surmonter.

Après sa mort, survenue le vendredi 27 décembre 1585, sur les deux heures de la nuit, à l'âge de soixante et un ans, Ronsard, ainsi qu'il l'avait désiré et ordonné, avait été enseveli dans le chœur de l'église de Saint-Cosme.

Désordre de l'Etat, désordre des finances, indifférence des siens ? — Le poète avait été enseveli et c'est tout, sans qu'aucun monument, point même une pierre tombale ou une inscription, indiquât le coin de terre où il reposait. Seuls, « une vingtaine de carreaux neufs de brique, au milieu de plu-

sieurs vieux » attestaient, « à côté senestre de l'autel » (1), l'emplacement de la sépulture.

Près de quatre ans plus tard, Etienne Pasquier ayant suivi Henri III en Touraine, après la dissolution des Etats de Blois et le transfert du Parlement et de la Chambre des Comptes à Tours, de s'étonner de cet oubli et de consacrer à la mémoire de Ronsard des vers latins, qu'il eut tôt fait de traduire en francais :

Si Cosme en grec dénote l'univers
Et que ton nom, embelly par tes vers,
Passe bien loin les bornes du royaume,
Tu ne pouvais choisir manoir plus beau,
Pour te servir, mon Ronsard, de tombeau,
Que ce sainct lieu, ainçois que ce saint Cosme (2).

Ces vers sont médiocres, il en est ainsi généralement de tous ceux d'Etienne Pasquier, mais comment ne pas partager, devant cet abandon, la surprise et l'émoi du brave homme ?

Nommé, en 1605, prieur commendataire de Saint-Cosme, où il fut l'arrière-successeur de Ronsard, Joachim de la Chétardie, conseiller au Parlement de Paris, résolut enfin de réparer l'oubli de son prédécesseur, Benjamin du Plessis, chanoine de Beauvais. Alors, s'éleva, par ses soins, le monument dont le *Recueil de Gaignières*, — un de nos manuscrits dérobés pendant la Révolution et conservé depuis à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, — nous fournit l'ensemble et dont nous ne possédons que des épaves. Il était très simple : une pierre tumulaire avec épitaphe appliquée au mur de l'église, avec, comme couronnement, le buste du poète, accompagné de deux génies ailés.

En 1742, le prieuré ayant été supprimé, les chanoines de Saint-Martin de Tours, dont il dépendait, firent transporter le buste et la pierre tumulaire

1. *Rapport sur la recherche des restes de Ronsard, au Prieuré de Saint-Cosme-les-Tours*, par M. l'Abbé Chevalier. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. IX (1870), p. 171.

2. *Les Recherches de la France*, liv. VII. De l'origine de notre poésie française et de nos langues, versification latine, poésie provençale, ch. II.

dans leur salle capitulaire, d'où ils passèrent, à la Révolution, au Musée de l'Ecole centrale du département d'Indre-et-Loire. Leurs vicissitudes n'étaient pas terminées.

Mais le cénotaphe de Saint-Cosme avait-il jamais recouvert les dépouilles de Ronsard ?

Une légende locale aurait voulu qu'un habitant de la Croix de Bléré, nommé Lorain, ait possédé, au commencement du XIXe siècle, le crâne du poète, recueilli lors du renversement de son mausolée (1). C'est bien peu probable. Le monument ne fut pas démoli par la Révolution, mais transporté, comme on sait, cinquante ans auparavant, de Saint-Cosme en leur salle du chapitre, par les chanoines de Saint-Martin. A plus forte raison, auraient-ils recueilli les cendres du Prince des Poètes, si elles n'avaient été, avant même la venue de Joachim de la Chétardie, dispersées et jetées au vent par ses mortels ennemis, les Huguenots.

L'académicien Guillaume Colletet, trop souvent confondu avec son fils François, et à qui son admiration pour Ronsard doit faire pardonner bien des choses, à commencer par sa *Claudine*, donne à ce sujet, dans sa *Vie de Ronsard*, une citation curieuse de Rodolphe Botero. La légende du collectionneur de La Croix de Bléré ne semble pas mériter plus de créance, d'autant plus que, sauf une légère erreur de date, l'analyste a pour point de départ un fait dûment authentique, la construction par Joachim de la Chétardie du monument de Ronsard.

Rodolphe Botero, dans la seconde partie de ses *Annales de France*, remarque qu'en l'an 1609 Joachim de la Chétardie, conseiller au Parlement de Paris et prieur de Saint-Cosme-les-Tours, après avoir restabli ce fameux monastère, voyant que le tombeau de Ronsard estoit miné, moins par la vieille suite des années que par l'irruption sacrilège des Huguenots; voyant que le grand Ronsard, que ces mesmes Huguenots avoient tant hay pendant sa vie et durant la fureur des guerres civiles pour la religion, qu'ils avoient tant de fois poursuivi à coups de fusil et de carabine, avoit un tombeau comme n'en ayant point et qu'à peine il restoit dans ce sacré

1. Lettre du Général de Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, du 18 thermidor an X.

8

lieu quelques vestiges de la sépulture du grand poète, se résolut de luy ériger un monument de marbre, non pas digne de luy... (1).

L'assertion de Botero, auteur presque contemporain, mériterait un examen sérieux et ce crime des Huguenots expliquerait le silence des chanoines de Saint-Martin, qui, en 1742, commémorèrent par une inscription la translation du cénotaphe, sans souffler mot des cendres (2), ainsi que l'insuccès de la *Société archéologique de Touraine*, lors des fouilles entreprises par elle, en 1870, pour les retrouver (3).

Quoi qu'il en soit, en thermidor an X, M. de Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, mettait le buste de Saint-Cosme, conservé au musée de l'Ecole centrale de Tours, à la disposition de son collègue de Loir-et-Cher, qui lui en avait fait la demande.

Les minutes de ces pièces, appartenant aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, ont fait l'objet, en 1895, d'une intéressante communication de M. de Grandmaison, à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements (4). Les Archives de Loir-et-Cher à défaut des dépêches originales, fournissent l'enregistrement de cette correspondance.

1. L'abbé Chevalier : *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, t. IX, p. 178.

2. Chalmel, dans son *Histoire et antiquités de l'Eglise Saint-Martin de Tours* (Bibliothèque de Tours, Mss. 1296), reproduit ainsi, à la page 207 *bis*, cette inscription :

HANCCE PETRI RONSARDI
STI COSMÆDVDVM PRIORIS COMMEND.
POETARVM SVI ÆVI PRINCIPIS EFFIGIEM
E DIVRTO
CVM ECCLESIA PRIORATVS EJVSDEM DIVI COSMÆ
IPSIVS CENOTAPHIO SVBLATAM
HOC IN LOCO CAPITVLARI PONI ET COLLOC FEC
DECANVS THESAVRARIVS CAN ET CAP HVIVS ECCLES
ANNO DOM. M D CC XLIV

3. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. II (1871-1872-1873), in 8°, pp. 12-24 (Pl).

4. *Buste de Ronsard, d'après celui qui ornait son tombeau à Saint-Cosme, près Tours*, par Charles de Grandmaison, correspondant de l'Institut, etc. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1865, in-8° de 11 pp. (Extrait de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1895, pp. 171-177.)

Un certain nombre de moulages avait été tiré par les soins de M. de Pommereul. Certains vinrent échouer chez des particuliers, voire chez les brocanteurs. Ce fut le cas de l'exemplaire offert par M. de la Saussaye au Musée récemment organisé par la Société archéologique du Vendômois.

Le moulage du Musée de Blois est ainsi mentionné, dans son catalogue, parmi les sculptures anciennes :

701 — Buste de Ronsard (Don de la Ville) (1).

La fondation du Musée — M. Henri Houssaye lui prête, dans ses *Musées de province*, une origine savoureuse, mais fantaisiste (2), — ne remontant qu'à 1850 ce serait donc un moulage jadis donné à la ville par M. de Corbigny.

Insuffisamment éclairé, il est posé sur une stèle, portant l'épitaphe d'Héroard. Au-dessous du buste, ont été appliquées les armoiries de Ronsard (766, don de M. de Jobal (3), sans indication d'origine) :
D'azur à trois ross d'argent posés en fasce.

M. de Ronsard a vieilli. Ce n'est plus dans la force de l'âge et dans sa simplicité l'homme de la toile anonyme. Ceint du laurier, le front plus dégarni, le nez aminci, la figure affinée également, la barbe beaucoup plus courte, une royale plutôt, les yeux en amandes, largement ouverts et dominateurs, le masque est bien celui d'un contemporain de Henri III. C'est le poète entré vivant dans son immortalité, dédaigneux, avec son col blanc très simple et l'austérité de son vêtement noir, aux petits boutons rapprochés, presque ecclésiastique, du luxe et des afféteries de la cour.

L'ensemble, dont le voisinage de la Bastille du patriote Pallov, cet aigrefin qui s'en fit des rentes, détourne l'attention des touristes de Cook et du public dominical, est très beau. Dans tout ce morceau qui fait grandement regretter la disparition de la terre cuite originale, il y a du faire de Germain Pilon. L'école de Tours, si brillante un siècle auparavant, était alors bien déchue de sa splendeur : non pas dans son sein, mais à Paris, semble-t-il, parmi les fils ou les élèves de Pilon, il conviendrait de chercher l'auteur du buste.

1. *Catalogue des tableaux, gravures, etc.*
2. *Les Musées de province* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1880, p. 553).
3. *Catalogue des tableaux, gravures,* etc.

Ce moulage constitue un des seuls documents iconographiques que nous possédions sur le plus magnifique des poètes et des amants. Dans sa statue vendômoise, le sculpteur Irvoy s'en est inspiré et fut heureusement inspiré (1).

§

« Je crois que son épitaphe nous reste encore... », écrivait, en thermidor an X, M. de Pommereul à son collègue de Loir-et-Cher, et, sans insister, M. de Pommereul passait outre.

Capitaine d'artillerie à la Révolution, général de division en 1796, préfet d'Indre-et-Loire de 1800 à 1806, François-René-Jean de Pommereul (2), malgré ses *Souvenirs de mon administration des préfectures d'Indre-et-Loire et du Nord* (3), semble avoir peu ajouté à la gloire des lettres françaises comme Directeur général de l'imprimerie et de la librairie, fonctions qu'il occupa de 1811 au retour des Bourbons. Il avait davantage le culte de Napoléon dont il avait été l'examinateur à l'Ecole militaire, que des poètes, et l'inscription de Saint-Cosme lui importait peu. Elle ne quitta cependant le Musée de Tours pour la Préfecture de Loir-et-Cher qu'après son départ.

En 1807, revoyant le manuscrit de son *Histoire et antiquités de l'église Saint-Martin de Tours*, le compilateur Chalmel faisait suivre la reproduction de l'inscription capitulaire de 1744 de cette note : « Ce cénotaphe est conservé au musée de la ville de Tours (4). »

Quand fut-il transporté de Tours à Blois ? On l'ignore. Aucune correspondance administrative n'a été, à ce sujet, conservée, ou classée.

1. *Les fêtes de Vendôme*, 15-23 juin 1872. Vendôme, librairie de Mme Mettaye (Typ. Lemercier et fils), 1873, in-8° de 250 pp. (*La Statue de Ronsard*, p. 194.)

2. Né à Fougères en 1745, mort à Paris en 1823.

3. Lille, 1807. Le Général de Pommereul a, en outre, publié : *Campagne du Général Bonaparte en Italie, pendant les années IVe et Ve de la République française*, Paris, Plassan, an V (1897), in-8°.

4. Bibliothèque de Tours. Mss. 1296, p. 207 *bis*.

L'on ne s'en soucia guère davantage en une ville qu'en l'autre. Ne sachant qu'en faire dans les appartements du préfet, on s'en débarrassa en faveur des Archives, et lorsqu'en juin 1830 le palais épiscopal fut mis à la disposition de l'évêque, M. de Sauzin, qui, depuis 1823, date de son rétablissement (1), voyait d'en face, comme Moïse, la terre promise, mais sans pouvoir y pénétrer (2), la pierre tombale de Ronsard y fut oubliée.

Le Préfet, tout à son installation dans la laide bâtisse, dont le moindre défaut est son « péristyle trop pareil à celui du théâtre des Variétés » (3), avait d'autres soucis en tête, et les Archives et la Bibliothèque étaient déjà trop à l'étroit dans les anciens bâtiments de la Visitation, ou à l'Hôtel de ville, pour que l'on songeât à joindre ce marbre à leur poussière.

Il resta donc à l'évêché, voisinant plus ou moins avec un autre envoi de Palloy, déchu, celui-là, à l'état d'évier.

Aussi, lorsqu'en 1850, à la suite d'une délibération municipale du 13 mai le projet prit corps d'établir un Musée au château de Blois, ce fut, des Archives, se souvenant — mieux vaut tard que jamais — du marbre laissé au palais épiscopal, et de l'évêque, considérant sans doute qu'en fait de meuble possession vaut titre, et ne songeant point à envisager comme immeuble par destination la plaque tumulaire de Ronsard, à qui s'en déferait en faveur du Musée naissant.

Et l'inscription de Saint-Cosme eut cette étrange bonne fortune d'être offerte au Musée à la fois par les Archives qui s'en « dessaisissaient » (4), se débarassant en même temps du « plan en relief de la Bastille, du patriote Palloy », et par l'Evêque, heureux, sans doute, de figurer à si bon compte parmi les Mécènes du cru :

1. Institué par bulle du 25 juin 1697, l'évêché de Blois, plus tard illustré par Grégoire, qui laissa en mourant sa fortune (350.000 fr. environ) aux hospices de Blois, fut supprimé par le Concordat. Une ordonnance royale le rétablit en date du 10 octobre 1882 et il risqua fort d'être à nouveau supprimé en 1834.

2. La Saussaye. *Blois et ses environs*, p. 57.

3. La Saussaye. *Blois et ses environs*, p. 110.

4. Louis Belton. *Les Origines du Musée de Blois. Bulletin de la Société de Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, n° 2 (janvier 1894), pp. 15-16.

765. Epitaphe de Ronsard, trouvée à l'évêché de Blois (Don de Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois) (1).

M. Henri Houssaye a mêlé, « pour égayer un peu un article de statistique », le personnage de Mlle Alice Théric, de la Comédie Française, à la fondation du Musée de Blois. N'était-ce pas plutôt du vaudeville ?

Cette inscription, — le Musée la possède presque en son entier, — sans offrir l'intérêt du buste, n'en est pas cependant dénuée. Elle fournit authentiquement un texte dont aucun auteur, la plupart se reportant au *Recueil de Gaignières* et le reproduisant, n'a respecté l'économie, enjambant à leur gré d'une ligne sur l'autre, ni la ponctuation, le plus souvent supprimée.

Sauf la dernière partie — manquant à l'inscription de Blois — relative à l'érection du monument par Joachim de la Chétardie, cette épitaphe est due à Jean Héroard, chevalier, seigneur de Vaugreneuse, de l'Orme le Gras et Launay-Courson, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France et de ses finances, premier médecin de Sa Majesté et surintendant des eaux minérales de France. Ces titres, malgré leur longueur, omettent celui auquel le brave Héroard, le modèle des serviteurs, doit de ne pas être oublié : son *Journal sur l'Enfance et la Jeunesse de Louis XIII* (1601-1620) (2), souvent consulté, plein d'anecdotes piquantes si elles ne sont édifiantes, et dont, dans *le Roi chez la Reine* (3), Armand Baschet a su tirer un singulier parti.

L'inscription ne fut pas, comme on le croit pour l'ordinaire, composée par Héroard en vue du monument de 1607. Elle lui était antérieure de vingt-deux ans, ayant, l'année qui suivit la mort du poète, pris place sous la

1. *Catalogue des peintures, gravures*, etc.

2. *Journal de Jean Héroard sur l'Enfance et la Jeunesse de Louis XIII* (1601-1628). Extrait des manuscrits originaux et publié avec l'autorisation de son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy. Paris, Firmin Didot, 1868, 2 in-8°.

3. *Le Roi chez la Reine* ou *Histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche*, d'après le journal de la vie privée du roi, les dépêches du Nonce et des ambassadeurs et autres pièces d'Etat, par Armand Baschet. Paris, Aubry, 1864, in-8°.

signature de Jo. Heroardus Regis medicus P..., dans le tombeau de Pierre de Ronsard, ou plus exactement : *Tumulus Petri Ronsardi et Syntagma Carminum, Elegiarum, Eclogàrum, ab Amicis, in ejus obitum* (1).

Elle fut, et c'est plus flatteur, choisie entre toutes par Joachin de la Chétardie, pour être gravée sur la pierre tombale et l'on se contenta d'ajouter la date de la mort :

EPITAPHIVM
PETRI RONSARDI POET.
PRINC. ET HVIVS CŒNOB.
QUONDAM PRIORIS.
D. M.
AVE VIATOR, CAVE SACRA HÆ (2)
HVMVS EST ABI NEFAS TE,
QVAM CALCAS HVMVM
SACRA EST, RONSARDVS
ENIM IACET HIC. QVO
ORIENTE ORIRI MVSÆ
ET OCCIDENTE COMMO
RI AC SECVM INHVMARI
VOLVERVNT, HOC NON
INVIDEANT QVI SVNT
SVPERSTITES NEC PA-
REM SORTEM SPERENT
NEPOTES. OBIIT VI.
KAL IAN. CIↃ IↃ. LXXXV

Afin de ne point retomber dans les errements anciens, j'ai eu recours à la photographie pour la reproduction de cette épitaphe. L'inscription n'est pas « très fruste », comme le voulait bien avancer jadis l'abbé Chevalier, et est mieux qu' « encore lisible » (3).

1. *Journal d'Héroard*, t. I, Introduction, p. XLVII.
2. Le C. de *hæc* a disparu sous l'encadrement.
3. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, IX (1870), p. 179.

Ce sont bien là des « reliques » et nulle place ne saurait être davantage la leur. Si le lac du Bourget unit indissolublement les noms d'Elvire et de Lamartine, n'est-ce pas à Blois qu'en son avril Ronsard avait pour la première fois rencontré Cassandre Salviati ?

UN BIBLIOPHILE

BARTHÉLEMY ANEAU. — M. John Gerig, professeur au Bernard College, Columbia University, New-York, prépare un livre sur la vie et les ouvrages de Barthélemy Aneau et sur le Collège de la Trinité de Lyon au XVIe siècle, avant l'avènement des Jésuites.

AVIS

Par suite d'une découverte faite par M. Léon Séché, le Commentaire du *Recueil de poésie* de J. du Bellay qui devait accompagner le n° de janvier-février ne paraîtra que dans le n° de septembre prochain.

Le Directeur-Gérant : LÉON SÉCHÉ.

IMPRIMERIE BONVALOT-JOUVE, 15, RUE RACINE, PARIS

Dernières Publications sur la Pléiade et le XVIe Siècle

ABEL JEANDET. — **Pontus de Tyard.** 1 vol. in-8, chez Aubry.

LÉON SÉCHÉ. — **La Défense et Illustration de la langue française**, par JOACHIM DU BELLAY, avec une notice biographique et un commentaire historique, 1 vol. in-18, à la Librairie Sansot, prix **3 fr. 50.**

— **Œuvres choisies de Joachim du Bellay**, édition du Monument (1894), avec une notice par Camille Ballu, 1 vol. in-4 (*épuisé*).

— **Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans**, d'après l'édition de 1547, avec une notice et un commentaire de Paul Laumonier, professeur à l'Université de Poitiers, 1 vol. in-4, prix **12** fr.

HENRI CHAMARD. — **Joachim du Bellay**, thèse présentée, en 1900, à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1 vol. in-8, chez Le Bigot frères, à Lille.

PIERRE DE NOLHAC. — **Lettres de Joachim du Bellay**, d'après les originaux. Un vol. in-12, chez Charavay, 1883.

— **Documents nouveaux sur la Pléiade** : *Ronsard, du Bellay*, articles publiés dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, du 15 juillet 1889.

EMILE HINZELIN. — **Le livre d'or de Remy Belleau**, 1 vol. gr. in-8, à Nogent-le-Rotrou, chez Mme veuve Gouhier-Delouche, 1900.

LOUIS-CLÉMENT. — **Henri Etienne et son Œuvre française**, étude d'histoire et de philosophie, 1 vol. gr. in-8, Paris, chez Alph. Picard, 1899.

DUPRÉ-LASALE (Emile). — **Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de Chancelier de France**, 2 vol. in-8, Paris, Fontemoing, 1875-1899.

LUCIEN PINVERT. — **Jacques Grévin** (1538-1570). Sa vie, ses écrits, ses amis, étude biographique et littéraire, Paris, Fontemoing, 1 vol. gr. in-8.

— **Lazare de Baïf**, 1 vol. in-8, chez Fontemoing, 1900.

MARTY-LAVEAUX. — **La Pléiade française.** 20 vol. in-8, Paris, Lemerre, 1866-1898.

E. DOUMERGUE. — **Jean Calvin, Hommes et Choses de son Temps.** — T. I et II. 2 vol. gr. in-4 illustrés, à Lausanne, chez Georges Bridel, 1899.

HENRI BECKER. — **Un Humaniste au XVIe Siècle.** — *Loys le Roy*. 1 vol. in-8, chez Lecène et Oudin, 1896.

E. MUNTZ. — **Florence et la Toscane.** — 1 vol. in-8 jésus illustré, chez Victor Lecoffre.

J. GUIRAUD. — **L'Eglise et les origines de la Renaissance.** 1 vol. in-8, chez Victor Lecoffre.

CH. BORGEAUD. — **L'Académie de Calvin.** 1 vol. in-4, chez Georg à Genève.

AUG. HAMON. — **Un grand Rhétoriqueur poitevin** : JEAN BOUCHET, 1 vol. in-8, chez Oudin.

EN PRÉPARATION :

LÉON SÉCHÉ. — **Joachim du Bellay** (1524-1560). *Son pays, ses origines, sa vie et ses œuvres, ses amitiés littéraires.*

— **Joachim du Bellay.** Ses œuvres complètes, françaises et latines, avec une introduction et un commentaire historique et critique. — Le premier volume contenant la *Défense* et l'*Olive* est en vente au prix de 12 francs.

— **Le Cardinal du Bellay** (1492-1560). — I. Son pays, son enfance, sa jeunesse. — II. Sa vie littéraire et artistique. — III. Sa vie politique. — IV. Sa vie religieuse. — V. Ses dernières années, sa mort.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER & RETOUR DE FAMILLE

POUR LES

STATIONS THERMALES ET HIVERNALES
DES PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 103 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re, de 2e et de 3e classes, sont délivrés oute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans pour :

Adge (Le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste), Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Bonlon-Perthus (le), Combo-les-Bains, Capvern, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Cap-Breton), Labouheyre (Mimizan), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leaucate (La Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Marignac, Saint-Béat (Lez, Val-d'Aran), Nouvelle (la), Oloron, Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte, Nestalas Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molith), Quillan (Ginocles, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Eencausse), Gantiès, Saint-Girons (Audinac, Auclus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent le Vernet, Thuès, les Escaladas, Graüs-de-Canaveilles).

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de	2	personnes	20 o/o
--	3	—	25 o/o
—	4	—	30 o/o
—	5	—	35 o/o
—	6	—	40 o/o

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Via Rouen, Dieppe et Newhaven par la Gare Saint-Lazare

Services rapides de jour et de nuit tous les jours (Dimanches et Fêtes compris) et toute l'année

Trajet de jour en 8 h. 1/2 (première et deuxième classes seulement)

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant sept jours	*Billets d'aller et retour, valables pendant un mois*
1re classe, 43 fr. 25 ; 2e classe, 32 fr. ; 3e classe, 23 fr. 25.	1re classe, 72 fr. 75 ; 2e classe, 52 fr. 75 ; 3e classe, 41 fr. 50.

MM. les Voyageurs effectuant, *de jour*, la traversée entre Dieppe et Newhaven auront à payer une surtaxe de 5 fr. par billet simple et 10 fr. par billet d'aller et retour en 1re classe ; de 3 fr. par billet simple et de 6 francs par billet d'aller et retour en 2e classe.

Départs de Paris			Départs de Londres		
Saint-Lazare...	10 h. 20 m.	9 h. s.	London-Bridge.	10 h. m.	9 h. s.
Arrivées à Londres			Victoria	10 h. m.	8 h. 50 s.
London-Bridge.	7 h. s.	7 h. 40 m.	Arrivées à Paris		
Victoria	7 h. s.	7 h. 50 m.	Saint-Lazare...	6 h. 40 s.	7 h. 15 m.

Des voitures à couloir (W.-C., toilette, etc.) sont mises en service dans les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe.

Des Cabines particulières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable.

La Compagnie de l'Ouest envoie *franco*, sur demande affranchie, des petits Guides indicateurs du service de Paris à Londres.

Tome VIII (7e année) **Le Numéro : 5 fr.** Juin-Octobre 1907

COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE
(Prix Saintour, 1903)

Revue
DE
LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les deux mois

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ


J. DU BELLAY

Cette année nous avons distingué la *Revue de la Renaissance* que dirige M. Léon Séché et qui s'occupe surtout de la Renaissance angevine et de la Pléiade.
(Rapport fait à l'Académie française par M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1903.)

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
20 *bis*, RUE CENSIER
1907

REVUE DE LA RENAISSANCE

Sommaire du Numéro de Juin-Octobre 1907

ILLUSTRATIONS

Portrait de Jean van Hout. — Médailles d'André Tiraqueau.

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA REVUE

La REVUE DE LA RENAISSANCE paraît tous les deux mois

Les abonnements partent du 1er janvier

PARIS ET DÉPARTEMENTS		ÉTRANGER	
Un an..................	20 fr.	Un an..................	25 fr.
Avec le supplément sur Chine ou sur Japon....	40 fr.	Avec le supplément sur Chine ou sur Japon....	50 fr.

Adresser tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction de la Revue à M. LÉON SÉCHÉ, à Paris, 20 *bis*, rue Censier (Ve).

LONDRES
Dulau, Baillère-Tindal, Hachette et Cie.

BERLIN, VIENNE, LEIPZIG
Le Soudier et Brockhaus.

ROME, MILAN, TURIN
Bocca.

FLORENCE
Vieusseux.

GENÈVE
Cherbuliez,

BRUXELLES
Ramot, Lebègue,

LIÈGE
J. Bellens.

LAUZANNE
Benda

LA HAYE
Belinfante frères.



JEAN VAN HOUT

L'INITIATEUR DE LA HOLLANDE AUX PRINCIPES DE LA PLÉIADE (1543-1609)

Les amis de la Renaissance seront heureux, sans doute, de connaître les premières traces de l'influence que les glorieux poètes de la Pléiade ont exercée sur la littérature hollandaise. Il n'y a rien d'étonnant, que cette influence se soit manifestée bien vite, car dès sa première culture spirituelle, depuis le *Roman d'Enéas* et celui du *Renard*, la Hollande a été étroitement liée au développement des forces qui en France, « la mère des arts, des armes et des lois », tendent vers la beauté.

Si l'œuvre de la Pléiade est si attrayant, c'est qu'il est universel et qu'il dépasse les bornes puériles d'une seule existence humaine et d'un seul pays pour se diriger vers l'avenir.

Il est vrai que ces poètes, dès qu'ils s'occupent des détails de leurs grands projets, sont souvent en contradiction avec leurs propres théories et que dans la pratique de leur œuvre, ils perdent mainte fois de vue leur idée conductrice. Ils sont mal compris par leurs successeurs immédiats, mais il reste indéniable, que ces

quelques enthousiastes, jeunes et vigoureux, nourris de la vraie antiquité, ont su et senti dans l'intimité de leur génie, quelle serait la grande route que devait suivre l'art libre et vivant des siècles futurs.

Et quand la France, et avec elle le monde civilisé, se délivre des liens d'un art classique, mensonger et stérile, quand enfin après la révolution politique et économique vient la révolution des arts, ce sont les mêmes principes, proclamés par la Pléiade, mais avec plus de force et de splendeur, plus de liberté et de savoir-faire qui dirigent les poètes romantiques et ceux qui les ont suivis. L'éloquent avocat du XVIe siècle en France l'a dit : Lamartine n'est qu'un autre Du Bellay, Hugo qu'un autre Ronsard (1).

Le développement de l'art du verbe en Hollande a suivi la même ligne, mais avec moins de fougue et d'abondance, au début surtout.

Ici je me bornerai strictement à ce qui relie Van Hout aux théories littéraires de la France du XVIe siècle, non cependant sans faire remarquer en quelques mots que lui aussi était bien l' « uomo universale », de la Renaissance (2).

Il n'a quitté son pays que pendant quelques années, les plus dangereuses pour lui, des troubles religieux, et non pas pour aller chercher ailleurs une connaissance plus étendue de ce qui se disait aux centres de la vie spirituelle et artistique. Il a cherché abri à Embden, parmi ces réfugiés qui avaient bien autre chose à faire que de s'adonner à la recherche de la beauté, parmi ces gens traqués et pleins de soucis pour leurs biens terrestres et éternels. Il n'a acquis la connaissance du grand mouvement littéraire et philosophique

1. Léon Séché. *Etude sur la Défense et l'illustration de la langue française*.

2. Ceux qui lisent le hollandais pourront faire plus ample connaissance avec Van Hout en consultant mon livre *De Nederlandsche Renaissance-dichter Jan van Hout*, qui vient de paraître chez Maas en Van Suchtelen à Amsterdam.

que par ses propres études, ainsi que par la fréquentation des savants humanistes qui l'honorèrent de leur amitié dans Leyde, sa ville natale et le théâtre de son activité pendant toute sa vie, et surtout par le commerce intime de son ami, le poète néo-latin Jean Douza, qui avait étudié à Paris sous Dorat, le mentor de la Pléiade.

Jean Van Hout fut, dès sa vingtième année, secrétaire de la ville de Leyde, fonction qu'il a remplie jusqu'à sa mort, mais dans ce simple emploi bureaucratique il a développé une force merveilleuse, cherchant dans les directions les plus différentes le régime économique et social qui convenait le mieux à sa ville, régime animé de l'esprit de la Renaissance et l'Humanisme — et cela non pas en théoricien, mais en homme pratique qui voyait, dans toute la naïveté de la logique, les seules voies par lesquelles pouvait se développer une humanité saine et heureuse.

Dans ses projets pour la charité publique, par exemple, il s'appuie sur l'œuvre de Ludovicus Vives, *De subventione pauperum*, et sur ces bases il construit tout un système pratique pour sa propre ville. Il y dépeint en même temps, avec une verve éclatante, les causes de la misère, les différentes nuances de pauvreté et dénonce, un des premiers, la grande industrie (dans ce cas spécial celle de la draperie) comme une des causes principales des misères du prolétariat moderne qui vient de naître sous ses yeux.

Il se jette dans des calculs transcendants pour fixer une juste distribution des impôts ou pour obtenir des bases exactes pour les rentes viagères et il s'adonne à ces travaux avec autant de plaisir et de dévouement qu'à ses études historiques, mathématiques, hydrauliques.

Comme historien, il suit naturellement les grands exemples de son temps. Il examine et compare les documents authentiques, évalue leur véracité, cherche à dégager ce qui pourrait être la

vérité et finit souvent par admettre une simple hypothèse que son bon sens lui dicte.

Comme archiviste, il établit et pratique des règles qui, encore de nos jours, sont les seules que ses collègues observent.

Il s'intéresse aux grandes fêtes publiques qui, quoique ayant leur origine dans le moyen âge, devaient leur nouvelle splendeur principalement à l'humanisme de l'Italie et de la France.

C'est Van Hout qui se charge de l'organisation de grandes solennités, telles que l'inauguration de l'Université, l'entrée triomphale d'un prince de Nassau. C'est encore lui qui tâche de réorganiser les concours rhétoriques, dont il regrette la pauvreté de conception, qui les relève et leur donne une place digne de la vie sociale de la nation.

Et voilà que cet administrateur s'adonne encore à l'art de la poésie, art qui prend ou doit prendre l'homme tout entier, fût-il même un génie de premier ordre.

Il a traduit Ronsard et Desportes, Pétrarque et Horace. Mieux qu'aucun de ses contemporains hollandais, il a compris la vie nouvelle, les forces, jeunes et viriles, qui en ce moment rayonnent de l'Italie et de la France, de la Pléiade avant tout. Ce qui reste de son œuvre — une vingtaine de poèmes et une pièce de théâtre — ne le fait malheureusement pas connaître comme le vrai poète par la grâce des Dieux.

Son œuvre en entier est perdu à jamais. Il l'avait légué, en manuscrit, à son ami Petrus Bertius, un de ceux qui ont le plus pâti des haines religieuses, dans les années qui suivirent immédiatement la mort de Van Hout. Bertius était comme Van Hout lui-même un de ces vénérables libertins qui croyaient encore fermement à la liberté de pensée, à l'idéal pour lequel on s'était battu avec tant de persévérance. En 1618, les intérêts économiques de la bourgeoisie ont vaincu. Une religion de dogmes stériles et arrogants remplace la recherche libre et humaine de la vérité.


Anno 1608.
IANVS HAVTENVS REIPVBL. LVGDVNO-BATAVÆ A SECRETIS NATVS ANNO ∞DXLII. DIE XIV DECEMBRIS.
Inclyta Lugdunum, manibus seruata tuorum,
Cum tua tecta fames, cum tua pressit Iber;
Aspice cui ponas media vel pace trophæum,
Aspice quem ciuem non pudet esse tuum.
Scribendo manus illa tibi plus profuit olim,
Quam quæ pro patrÿs concidit vsta focis.
DH.

Comme tant d'autres, Bertius est obligé de s'expatrier ; il va à Paris où il est rejeté comme la brebis galeuse par les huguenots. Il rentre dans l'Eglise catholique et meurt professeur de mathématiques au Collège de France. Dans les pérégrinations qui ont suivi son départ de Leyde, les manuscrits de Van Hout ont dû être égarés ou détruits (1).

Dans ces quelques pièces qui nous restent, on sent trop la volonté expresse de mettre en pratique une nouvelle théorie, de suivre les grands exemples. Van Hout écrit et traduit des odes, parce que Ronsard et Du Bellay l'ont fait ; il glorifie l'alexandrin, parce que Ronsard et les siens l'ont glorifié ; il a écrit en vers non rimés, parce que De Baïf a méprisé parfois la rime, etc. Mais il n'y a pas cette force primesautière, cette vibration mystérieuse, cette fraîcheur riante qui dénotent immédiatement l'esprit génial.

Et pourtant quand il oublie qu'il s'est imposé la tâche d'initiateur, quand il se donne lui-même, comme dans sa pièce de théâtre, écrite d'un seul jet, en un jour peut-être, pour le grand concours rhétorique de 1596, on voit qu'il possède à fond cette faculté spéciale de l'artiste hollandais, celle de bien observer et de peindre avec un amour absolu et une consciencieuse exactitude, la toute simple réalité qui l'entoure. C'est cet amour de la réalité de la vie qui lui inspire quelques tableaux de genre admirables, c'est ce même amour qui fait de Van Hout, même dans sa prose officielle, un prosateur de grand talent.

C'est probablement vers 1586 que Van Hout a demandé le privilège de publier ses poésies. Bien qu'il ait obtenu ce privilège, il ne s'en

1. A Paris M. Léon Dorez, de la Bibliothèque Nationale, a bien voulu se charger d'une sérieuse enquête au sujet des papiers de Van Hout. En vain, hélas ! De même on s'est livré à toutes les recherches possibles en Hollande et en Belgique, mais sans plus de résultat. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je me recommande à la bienveillance de tout lecteur qui pourrait m'indiquer quelque trace des œuvres de Van Hout dans les bibliothèques ou archives de la France.

est jamais servi. Cependant, dans cette demande en alexandrins rimés, adressée à un ami, membre des Etats de Hollande, il esquisse en quelques lignes la grande marche du mouvement littéraire. La Langue néerlandaise, personnifiée, paraît et se plaint dans une longue litanie d'être méprisée de tout le monde, d'être défigurée par toutes sortes de barbarismes. On a honte de se servir d'elle, etc. Elle dirige alors le regard vers l'Italie :

« Considérez l'activité des Italiens. Ils ont veillé pendant trois siècles sur leur langue maternelle, ils l'ont fortifiée au point de pouvoir s'en servir librement ; ils l'ont glorifiée et élevée jusqu'aux cieux, en sorte qu'ils peuvent *la placer maintenant à côté du Latin et du Grec.* Voyez leur Pétrarque et Boccace, leur Dante et leur Arioste ; lisez Bembo, Cavalcante, l'Arétin et Sannazar », etc.

Voilà bien l'idée fondamentale de *La Défense et Illustration* de Du Bellay : posséder une langue et une littérature équivalentes à celles de Rome et de la Grèce, non par une imitation servile de formules extérieures, mais par leur force intérieure et leur esprit générateur.

« Et après, tournez les yeux vers les Français et voyez comme ils ont rendu célèbre en peu d'années leur langue maternelle. C'est Marot qui mit le fondement de cet édifice et Ronsard, Baïf, Des Autels, Des Portes, Peletier du Mans, Jodelle, Garnier et tant d'autres ont érigé un noble monument, fait de pierreries, d'argent et d'or, de sorte qu'eux aussi sont dignes de la couronne de Phœbus. Suivez cet exemple, etc. »

Mais bien avant 1586 Van Hout avait une notion assez précise de la vraie Renaissance. C'est en 1575 déjà qu'il a terminé une traduction en alexandrins hollandais du fameux *Franciscanus*, cette satire violente contre l'ordre de saint Francisque, du poète humaniste écossais Buchanan.

Cette traduction est perdue, comme le reste des œuvres de Van Hout, mais nous possédons encore la dédicace. Dans une prose saine et savoureuse, pleine d'images empruntées à la vie de tous les jours, tantôt en douce raillerie, tantôt en ironie cinglante, le poète

dédie, avec un sourire moqueur, sa traduction à certain frère Corneille de Bruges, un prêtre hystérique qui pratiquait le sadisme (1). Et dans ces phrases pimpantes il déborde tout d'un coup en anathèmes foudroyants contre les rhétoriqueurs de son temps. Voilà la haine de l'ancien régime chez le passionné de la nouvelle vie qui va naître.

« Les rhétoriqueurs seuls », dit-il en badinant, « oseraient encore chatouiller notre bon frère ; le reste des hommes, il les a tellement bridés, qu'ils n'osent plus se remuer. » Et puis ça commence (2):

Les rhétoriqueurs sont ceux qui, s'ils parviennent à ramasser trois ou quatre malheureuses lignes prises l'une au nord, l'autre au sud, une troisième à l'orient et la dernière à l'occident et s'ils réussissent tant bien que mal à en mettre les queues en rimes ou en assonance, s'imaginent avoir accompli de grandes choses, et qui, surtout s'ils ont le talent de taillader et d'incurver leurs poèmes à la manière et façon d'une brème, se croient à cent coudées au-dessus d'Horace, ce grand orateur. Ce sont ces gens qui ont coutume de se rencontrer dans les cabarets et tavernes et qui, sitôt réunis, s'empressent de porter à la gueule la cruche où ils puisent, les uns et les autres, tout leur art fade et moisi; qui, après s'être saoulés en se remplissant la panse comme une tonne, à telle enseigne que leur ventre est enflé comme une vessie de cochon, savent expectorer un rondeau de huit lignes qu'ils ont glanées comme des pies en sautant d'une branche à l'autre, et croient avoir accouché d'un chef-d'œuvre ; qui, sachant fabriquer *ab hoc* et *ab hinc*, sur le genou, comme ils disent, un petit refrain de quatre quinzaines, prétendent être adorés comme des saints ; qui s'enhardissent à mettre la main à des pièces de théâtre, non pas à des tragédies cruelles ou des comédies se terminant à la satisfaction générale, telles qu'en faisaient les anciens, art subtil auquel ils n'ont jamais rien compris, mais des pièces de leur façon, lourdes, pleines de grossièretés et de calomnies même sur le compte de leurs amis et favoris.

1. Les sermons qu'il aurait prononcés sont réunis dans un ouvrage en flamand qui a eu bien des éditions jusqu'au XVIII[e] siècle. La traduction littérale du titre est « *Histoire de frère Corneille Adriaensen de Dordrecht*, frère mineur dans la ville de Bruges, dans laquelle est racontée la discipline et pénitence secrète des femmes chez lui en usage, avec ses sermons bizarres, sales, horribles, féroces et diffamateurs », etc. La première édition est de 1558. On l'attribue à Hubert Goltzius. En France aussi le frère a gardé longtemps sa renommée. (Cf. *Théâtre gaillard*, Glascow, 1782, II, p. 176).
2. Je traduis aussi littéralement que possible.

Ceux qui, quoique ne sachant écrire ou dire sept lignes en bonne prose hollandaise (comme on appelle cela) sans faire des sottises, se croient des facteurs illustres, quand ils savent rassembler onze ou douze vers qui riment comme hallebarde et miséricorde, quand ils savent les orner par des mots de leur fabrication, des termes inusités et volés qui n'ont ni rime ni raison et qui sont à leur place comme une messe qu'on chanterait à un bal, etc.

Voilà des phrases robustes qui, sans doute, paraîtront lourdes à l'oreille française, mais qui prouvent tout de même que Van Hout savait dire excellemment en bonne prose hollandaise ce qu'il avait sur le cœur.

Cette belle explosion de passions littéraires est surtout digne de remarque. Elle rappelle Du Bellay dans sa tirade contre les rondeaux, ballades, virelais et autres belles espiceries ; c'est le jeune maître qui réclame son « poète dont le luc bien résonnant fasse taire ces enrouées cornemuses, non autrement que les grenouilles quand on jette une pierre en leurs marais ».

On trouve un exposé plus ample des idées de Van Hout dans une espèce de harangue adressée à une société d'étudiants, amateurs de poésie, fondée dans les premières années de l'existence de l'Université de Leyde. Tout ce qu'on sait sur le compte de cette société, c'est qu'elle a manqué d'éclat; mais il n'est pas impossible que Van Hout ait voulu jouer un peu le rôle d'un Dorat et ait songé à grouper autour de lui une Pléiade hollandaise.

Le discours dont je fais suivre ici une traduction quasi-littérale, fut prononcé probablement en 1576 ou peut-être même en 1575 (1).

« A l'assemblée ou la réunion de tous ceux qui, dans la nouvelle Université de la ville de Leyde, étudient la poésie latine et néerlandaise, ainsi qu'à tous ceux qui aiment la langue néerlandaise.

Je ne puis assez m'étonner de la simplicité ou plutôt de la stupidité de

1. Il y a quelques années j'ai publié l'original pour la première fois, d'après le manuscrit dans le *Tijdschrift der Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde*, XXII, p. 219.

tels gens qui disent et prétendent que leurs écrits sont bons, louables et durables, parce que ceux-ci plaisent à la grande foule et en sont loués et glorifiés, comme si le public de nos jours fût plus capable, apte et expert en cette matière que celui d'il y a quelques centaines d'années, d'abord chez les anciens Grecs, inventeurs de toutes les beautés et des arts libéraux, ensuite chez les Romains, — chose qui n'est ni vraisemblable ni croyable. Vouloir nous faire accroire cette chose devrait être considéré comme pure sottise et stupidité. Car ceux-là même qui n'auraient lu que très peu de ces œuvres antiques, peuvent se convaincre facilement que la foule, en ces temps anciens, était plus apte à juger ces matières que celle de nos jours, car la littérature, anciennement, était tenue en un grand respect et hommage, et le public rencontrait, voyait et lisait journellement des poètes excellents, ingénieux et savants, et écoutait des hommes merveilleux et éminents d'une harmonieuse éloquence.

En vérité la littérature est de nos jours bien négligée, de sorte que très rarement des choses gracieuses ne parviennent à l'oreille de la foule. Et cette même langue maternelle qui peut égaler en richesse et abondance toutes les langues des pays environnants, est tellement méprisée et ridiculisée par bien des gens, que plusieurs en ont honte et aiment mieux s'appliquer à des langues étrangères, dans lesquelles même, après un travail assidu de toute une vie, ils ne peuvent être comparés à peine aux écrivains les moins réputés, que de se servir de leur propre langue maternelle, où ils peuvent au contraire, en aidant à sa gloire et son accroissement, très bien arriver à une place d'honneur. Et bien qu'il soit certain que la foule des temps anciens pouvait juger de pareilles choses avec plus de sûreté, aptitude et sagacité que ceux de nos jours, les hommes sages et intelligents ont pourtant toujours fui, rejeté et méprisé un tel jugement, ce qui est bien facile à démontrer par quelques vieux exemples, choisis d'entre plusieurs.

Un jour l'Athénien Phocion, prononçant devant le peuple d'Athènes un discours qui plaisait à tout le monde et qui par conséquent, était écouté avec beaucoup d'enthousiasme et couvert d'applaudissements, se tourna vers ses amis qui se trouvaient derrière lui et leur demanda : « Qu'est-ce qu'il y a ? Est-ce que j'ai dit, sans le savoir, quelque bêtise ? » convaincu qu'il était que le public n'était pas capable de juger en pareilles choses avec discernement et connaissance.

Hippomache, flûtiste habile, amena un jour devant la foule un de ses élèves, afin que celui-ci donnât des preuves de son art et montrât ses progrès. Quoiqu'il ne réussit pas très bien, il fut largement loué par la foule. Hippomache cependant prit un bâton et lui donna des coups, disant : « Il faut que tu aies très mal joué, pour que ces gens te louent ainsi.

Polyclète, un sculpteur singulièrement habile, sculptait un jour deux statues à la fois, l'une au goût du public en changeant chaque fois ce qu'on était venu blâmer à seule fin de plaire et être agréable à la foule, l'autre selon les règles de l'art. Les œuvres étant l'une et l'autre achevées, il les exposa en public. Et qu'est-ce qui arrive ? Celle-là est ridiculisée et persiflée par tout le monde, celle-ci est louée et glorifiée.

Pétrone Arbiter dans son *Satyricon* représente un poète habile, appelé Eumolpe, qui est lapidé et roué de coups chaque fois qu'il chante en public ses poèmes pleins d'un art extraordinaire, alors que d'autres qui produisaient de mauvais vers sont encensés et exaltés. Par quoi Pétrone a voulu prouver la même sentence.

Voilà ce qui attend de par le sot jugement de la foule insensée, celui qui s'est proposé de faire quelque chose de beau. Il faut conseiller à celui qui veut prêter l'oreille au jugement du public de ne se donner aucune peine et d'employer son temps d'une autre manière.

Pour moi je ne me suis jamais soucié d'un jugement si léger. Si ce n'était que quelques-uns qui se piquent d'être très experts dans l'art, appelé à tort la rhétorique, eussent jugé très mal de mes essais et y eussent beaucoup à redire, l'idée ne me serait pas venue de publier ce *Franciscain* traduit par moi. Car je ne l'ai composé que pour mon propre plaisir, pour m'exercer un peu dans notre poésie néerlandaise et pour enrichir notre langue maternelle. Je n'y ai consacré que les quelques moments qui me restent après l'accomplissement de ma charge, après le service que je dois à ma ville natale de Leyde et après les soins que je donne à mes amis et à mes affaires particulières, ces moments, dis-je, que d'autres passent aux cabarets ou gaspillent en ivresse, au jeu, au tric-trac et d'autres abus, ou, pour le moins, en oisiveté et fainéantise.

Et ce sont précisément le blâme et les réprimandes de ces gens qui m'ont donné l'illusion que j'aie mieux réussi que je ne croyais et que je n'osais prétendre. Non pas que je sois arrivé à un tel degré de présomption que je considère ma traduction comme étant sans aucune faute ! Je suis bien convaincu du contraire ; mais je suis tenté de supposer qu'ici du moins, on trouvera quelque chose qui puisse plaire et être agréable à vos yeux et si j'y ai réussi, je croirai mon temps bien employé et ma peine suffisamment payée.

Un jour qu'il arrivait à Antimachus Clarius de lire quelques-uns de ses poèmes (malheureusement perdus) à la foule, invitée par lui, et de constater que celle-ci s'en allait, peu charmée par cette lecture — à l'exception du philosophe Platon, qui, lui n'avait garde de s'en aller — il dit : je n'en continuerai pas moins, car Platon tout seul vaut toute la foule. De même j'attache plus d'importance au jugement et à l'approbation, du moindre

d'entre vous qu'au blâme et à la réprimande de ces soi-disant rhétoriqueurs ou poètes bâtards.

Bien que ce qu'ils pratiquent ne soit au fond que l'art de rimer, ils veulent présenter au public leurs œuvres sous l'étiquette de rhétorique avec laquelle elles n'ont pourtant pas le moindre rapport, et pour motiver ce nom fantaisiste et emprunté de rhétorique, ils ne rougissent pas de prétendre, que la poésie et la rhétorique ne sont qu'un seul et même art, malgré la grande différence entre les deux et la diversité d'époques où elles existent et prennent naissance.

Il est bien clairement prouvé que la poésie, le plus noble et le plus excellent parmi tous les autres arts, a été déjà pratiquée aux temps des Hébreux, chose qui peut être prouvée par l'exemple de Moïse et de David, qui, inspirés par le Saint-Esprit, ont chanté, celui-ci ses psaumes, et celui-là ses poésies dithyrambiques. D'autres supposent que la poésie a été inventée du temps des Grecs par Orphée et Homère, qui ont vécu environ cent soixante ans avant la fondation de Rome, laquelle ville fut bâtie à peu près sept cent cinquante années avant la naissance de Dieu. Ils prétendent qu'elle ait été augmentée et améliorée par Hésiode et qu'elle soit parvenue en 510, d'après la même chronologie, aux Latins.

Chez eux Live Andronique aurait pratiqué le premier cet art à l'époque où Appie Claude et Marc Tutidain étaient bourgmestres (1). Et depuis, cet art de la poésie a été chez les Romains en grand honneur, estime et vénération, à tel point même que plusieurs poètes de basse origine, à la faveur de leur art, ont été admis dans l'intimité et amitié personnelle des bourgmestres d'abord et des empereurs ensuite, et se sont élevés à de hautes dignités.

La rhétorique au contraire a été inventée par Empédocle qui vécut en 301 *ab urbe conditor*. Elle a été perfectionnée par Corace, Thisie le Cilicien et Gorgias Léontine. C'est Démosthène qui a brillé au-dessus de tous les Grecs en cet art par sa « grande éloquence ». (Suivent encore quelques exemples pour montrer que la rhétorique fut persécutée, que les philosophes et rhétoriciens furent bannis de Rome, pendant que la poésie y était honorée et glorifiée.)

Le véritable art de la rhétorique n'est respecté à Rome que quelques années avant le temps de l'archi-éloquent M. Tullius Cicéron qui vécut environ sept cents années après la fondation de Rome. Et cet orateur, bien qu'il ait brillé comme une merveille, bien qu'il fût estimé comme la fontaine harmonieuse de la langue latine, est pourtant réputé mauvais poète en

1. C'est ainsi que Van Hout, plein de vénération pour les grands « dignitaires » de sa république naissante, traduit le mot *consul*.

sorte que d'aucuns n'ont pas hésité à se moquer de ses vers, entre autres de celui-ci : *O fortunatam natam me consule Romano.*

Ce n'est pas à moi de conclure, si c'était à tort ou à raison, car je ne parle de ces choses dans aucun autre but que de prouver et de rendre évident devant tout le monde que ces deux arts ne sont pas un, mais différents. Il me semble même que nos aïeux qui ont pratiqué la soi-disant rhétorique, n'ignoraient pas tout à fait que leur art avait peu de commun avec elle. Il y a quelques années les membres de toutes les chambres rhétoriques de la Hollande furent réunis à Dordrecht pour un concours. Et voilà qu'il naquit un fils à un des frères. Alors toutes les confréries s'assemblèrent pour faire baptiser le nouveau-né. Quel nom lui donnait-on ? Pas celui de Démosthène, ni celui de Cicéron, ni de Quintilien, ni d'Hortense, ni celui d'aucun autre orateur célèbre, non, on le nomma Ménandre, qui était auteur de comédies et par conséquent poète.

Les vers dont je me suis servi dans le *Franciscain* présent, sont donc des alexandrins, comme disent les Français. Ils sont de six pieds ou douze syllabes avec un repos, une césure ou respiration après le troisième pied qui est la sixième syllabe. Je les ai variés et diversifiés entre eux en masculins qui se terminent par une syllabe accentuée, et en féminins qui se terminent par une syllabe non accentuée.

« Si ces premiers produits pouvaient vous plaire un peu, ainsi que je l'espère, je m'en trouverais encouragé à m'exercer journellement dans l'art de la poésie, dans lequel je me connais encore jeune et sans expérience, puisque je ne m'en occupe que depuis deux années. Je travaillerai en m'aidant de la manière dans laquelle nous nous sommes exercés ensemble jusqu'ici, c'est-à-dire dans une mesure fixe et en donnant à chaque syllabe sa propre valeur et j'espère pouvoir vous communiquer bientôt mes autres ouvrages commencés, tels que poésies, chrétiennes et spirituelles, psaumes, odes, sonnets, épicèdes, épigrammes et amours qui ne sont ni nuisibles ni honteux à l'ouïe virginale, jusqu'à ce que les ailes me soient mieux poussées pour pouvoir et oser m'élancer vers des choses plus élevées et grandioses et pour vous faire voir et entendre les jeux antiques, tragédies et comédies en notre langue maternelle. »

Voilà tout un programme dont le sens était parfaitement nouveau pour le Hollandais de 1576. Ce discours n'a pas précisément une portée générale ; son idée fondamentale n'est pas avant tout une défense ou une illustration de la langue hollandaise. Il a plutôt pour but de commenter l'attitude de son auteur lui-même. Au surplus, tous ces débats sur la rhétorique sont passablement illogi-

ques. Mais il n'en résulte pas moins que Van Hout est l'homme qui a su, qui a compris, grâce à son intelligence divinatrice, le grand mouvement littéraire de la moitié du XVIe siècle ; que c'est Van Hout qui, le premier, a tâché d'importer les nouvelles idées dans sa patrie. Il ne nomme nulle part Du Bellay, mais il doit avoir connu son œuvre, il parle sous son influence directe ou indirecte.

Il y a un autre poète qui représente, comme Van Hout, la Renaissance dans les Pays-Bas. C'est le vicomte Jean Van der Noot (1538-1595). Pour celui-ci, la compréhension de la Renaissance était plutôt le domaine du sentiment que celui de l'intelligence. C'est lui qui, avec une expression parfois maladroite, mais avec un sentiment pur et, en général, sincère, a transposé en notre langue un peu de cette force savante, cette grâce mélodieuse, ces richesses sonores des poètes français de son époque. Van Hout et Van der Noot se complètent l'un à l'autre, mais ce n'est pas de celui-ci que nous nous occuperons à présent.

Il nous reste à constater ce qu'il y a de commun entre les principes de la Pléiade, tels qu'ils sont exprimés dans *La Deffence et Illustration*, et les théories de Van Hout. Et voici ce que nous nous permettons d'avancer :

1° Le mépris pour le public, le *profanum vulgus* d'Horace. Il est vrai que c'était là une mode, datant déjà des premiers Renaissancistes italiens, mais on sent pourtant que chez Van Hout c'est quelque chose de sérieux. Quand, poète, il se compare à d'autres poètes, Van Hout, on l'a pu voir, se sait très petit. Mais devant la stupidité de la foule, il sent sincèrement ainsi que ses confrères français, cette fierté hautaine qui remplit l'esprit de ceux qui sont effleurés par l'aile de la Beauté ;

2° L'enthousiasme pour un art individuel dans la langue du pays, celle-ci glorifiée et placée à côté du latin et du grec ;

3° La vénération sans bornes pour l'art des Anciens, sans qu'on veuille imiter cet art dans ses formes superficielles.

4° Le conflit irréparable entre les nouveaux principes et les anciens : la Pléiade contre Sibilet et Barthélémy Aneau, Van Hout contre les rhétoriqueurs moyenâgeux. De là provient la haine féroce, née dans la passion pour la nouvelle religion artistique, contre la poésie bâtarde ;

5° Que dans la pratique de l'art, l'ode, l'alexandrin, l'alternance des vers masculins et féminins, le sonnet sont des formes qui portent plus ou moins la marque spéciale de ces poètes qui se groupent autour de Ronsard et Du Bellay, bien qu'ils ne soient pas toujours les premiers importeurs en France. Et c'est Van Hout qui a voulu les importer chez nous.

Van Hout n'entre pas aussi profondément dans son sujet que Du Bellay et Ronsard. Cela l'eût fait sortir du cadre de son discours. Il ne se hasarde pas à une ample exposition de tous ses projets, ni à des conclusions qui ont une tendance lointaine, toutes choses qui, chez la Pléiade, démontrent que c'est bien l'âme artistique qui a prononcé la parole magique et libératrice, mais que la force logique manque encore pour arriver à quelque certitude sur la manière d'agir dans tout le vaste domaine de l'art entier. Cela n'empêche qu'à Van Hout, et Van der Noot revient l'honneur d'avoir tendu en un geste large et vague, immédiatement après la Pléiade et dans son sillage, vers l'art riche et libre de nos temps modernes.

A côté d'eux on pourrait encore nommer Spieghel et Coornhert, plutôt humanistes pur sang que poètes de la Renaissance. Ce n'est que vers la fin de sa vie que Van Mander, si bien connu par son *Livre des Peintres*, a quitté la rhétorique, pour écrire quelques iambes sonores. Hooft (1584-1647) est le premier chez nous qui, après son voyage en France et en Italie, a fait des choses vraiment dignes d'être placées à côté de ce que Ronsard et Du Bellay ont fait de mieux.

Nymègue (Hollande)
1907.

Dr J. PRINSEN



NOTE SUR LE TEXTE DE « LA CONGRATULATION DE LA PAIX » D'ESTIENNE PASQUIER

On sait que Pasquier a soumis le texte de ses écrits à des remaniements plus ou moins nombreux ou étendus. Il serait donc curieux de savoir si l'on pourrait constater le même fait pour ses poésies. En effet, il ne faut pas chercher trop loin. Qu'on ouvre seulement le deuxième volume de l'édition classique des œuvres de Pasquier (Amsterdam, 1723) et on trouvera placée en tête des *Poésies diverses selon la diversité du temps* (p. 913, et s.) la *Congratulation* qu'il a adressée à Charles IX à l'occasion de l'Edict de Pacification par luy fait entre ses sujects, l'unziesme jour d'Aoust 1570 (p. 913-920). Le texte reproduit dans l'édition des œuvres de Pasquier n'est pas le seul qu'on puisse rencontrer. On trouve un texte plus original, à ce qu'il me semble, dans une édition de la *Congratulation* de 1570, conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris (1). Le texte de cette dernière est (ce qui est peut-être encore inconnu) le même, ou peu s'en faut, que celui que nous fournit le manuscrit n° 9225 (f. 15 v° — 22 v°) du fonds français de la Bibliothèque Nationale.

Pour faire voir les corrections faites dans le texte de la *Congratulation*, nous donnerons le texte du pamphlet de 1570, en ajoutant en regard les variantes adoptées pour l'édition des œuvres de Pasquier.

1. Au Roy | *Congratulation* | *De La Paix* Faite Par | sa Maiesté entre ses subiectz | l'unziesme iour d'Aoust, | 1570. Bibl. Nat. L.[33]b | Inv. Réserve).

Texte de 1570	Œuvres, édition de 1723
vers 14: Si ores ie voulois tenir ma *plume* en friche.	p. 913, v. 14: Si ores je voulois tenir ma voix en friche.
v. 27: Grande fut la deffaicte aupres de Moncontour.	p. 913, v. 27: Grande fut la victoire auprès de Montcontour.
v. 39 ss.: Estranger qui vous a, dans la paix plus battu. Que si à guerre ouuerte il vous eut combattu. Quand il sceut destrement destourner la tempeste. Contre vous, qui s'alloit esclater sur sa teste.	p. 914, v. 39, 40: Estranger qui nous a dans la paix plus battu, Que si à guerre ouverte il nous eust combattu. (Les deux vers suivants sont supprimés dans l'édition de 1723.)
v. 50: Plain de feu, plain de sang, d'un masque prend sa vie.	p. 914, v. 48: Plein de feu, plein de sang, du masque prend sa vie.
v. 56: L'empennant des le bers d'esles de hault vouloir.	p. 914, v. 54: L'emparant dès le bers d'aisles de haut vouloir
v. 78: Souz le simple artizant tout l'estat se manie.	p. 914, v. 76: Sous le vil artisan tout l'Estat se manie.
v. 83-84: Et le païs qui fut limitrophe et frontier. Franc et quitte du mal reste à demy entier.	p. 915, v. 81-82: Et le pays qui fut limitrophe et frontier. Franc et quitte du mal est à demy entier.
v. 103: Mais luy non aprenty de morgues nous repaist.	p. 915, v. 101: Mais luy non apprenty, de masques nous repaist.
v. 105: Car plus nous nous heurtons contre nostre querelle.	Ce vers manque dans l'édition de 1723.
v. 107: Se faisant seullement spectateur de nos ieux.	p. 915, v. 104: Se faisant spectateur seulement de nos jeuz.
v. 132: Qui dans Paris planta dix et huit ans ses loix.	p. 915, v. 129: Qui dans Paris planta dix-huict ans ses lois.
v. 149: Est un seur prognostiq de totalle ruine.	p. 915, v. 146: Est un seur prognostic de fatale ruïne.
v. 153 ss.: Ainçois en se flattant tousiours se faict acroire.	p. 915, v. 150 ss.: Ainçois en se flattant tousjours se fait accroire

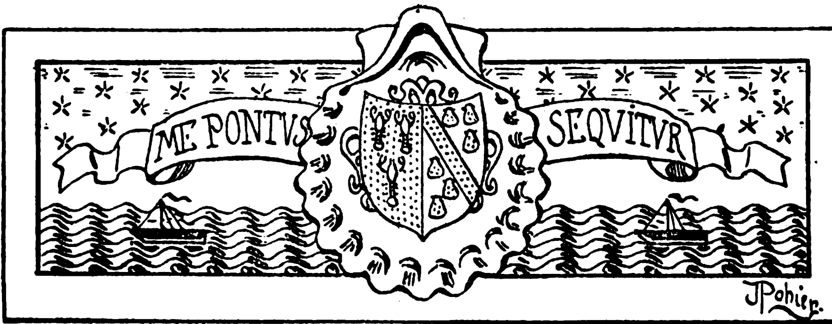
Que Dieu pour fin de ieu luy garde la victoire. (Soit que sa foy soit telle' ou que le desespoir Pour ne pouuoir de mieux luy cause tel espoir.)	Que Dieu pour fin de jeu luy garde la victoire : Soit que sa foy soit telle, ou que le desespoir. Ne pouvant faire mieux. luy cause tel espoir.
v. 173 : Car mesme outre la foy, ceste cy souuent couue.	p. 916, v. 170 : Car mesme outre la paix, cette-cy souvent couve.
v. 187 : Et pour s'estre à pitié encontre eux attaché.	p. 916, v. 184 : Et pour s'estre à pitié quelquefois attaché.
v. 202 : Par trois fois il feit choir ceux qui le venoient prendre.	p. 916, v. 199 : Par deux fois il fit choir ceux qui le venoient prendre.
v. 210 : Mais la Croix qu'on soufroit pour prescher l'euangile.	p. 916, v. 207 : Mais croix qu'on supportoit pour prescher l'Evangile.
v. 217 : Et tant que feut leur vie en ce point languissante.	p. 916, v. 214 · Et tant que fut ainsi leur vie languissante.
v. 247, 248 : Aussi denons-nous tous tenir pour arresté Que soudain que lon s'est à la guerre apresté.	p. 917, v. 244. 245 : Aussi nous devons tous tenir pour arresté. Que soudain que l'on s'est à la guerre aheurté.
v. 250 ss. : Qui se tient aux aguetz, sous main en engendre une De ces dissentions, d'effaict plus dangereux, Que l'autre qui premiere auoit produit ces feux.	p. 917, v. 247. ss : Qui estoit aux aguets, de deux en engendre une, De ces divisions, d'effect si dangereux. Que celle qui premiere avoit produit ces feux.
v. 275 : Mais feit que le Leuant apres maint exploit beau.	p. 917, v. 272 : Mais fit que l'Orient après maint exploit beau.
v. 282 : Ains qu'il soit appellé à quelque Prelature.	p. 917, v. 279 : Avant qu'estre appellé à quelque prelature.
v. 294 : Vous auez recognu que vostre republique.	p. 917, 291 : Vous avez descouvert que vostre Republique.
v. 300 : Vous seul en surmontant par vous estiez vaincu.	p. 917, v. 297 : Vous seul en surmontant estiez par vous vaincu.

v. 312 : Le fait iournellement maistre et seigneur du champ.	p. 918, v. 309 : Le fait journellement maistre et seigneur de champ.
v. 316 : Pour en dire le vray, ne servoit que d'apastz.	p. 918, v. 313 : Pour en dire le vray estoit un vray appas.
v. 318 : Prend de l'œil ses conseilz, comme le temps le meine.	p. 918, v. 315 : Prend de l'œil son conseil, comme le temps le meine.
v. 322 : De l'expert medecin par fois la veine esuente.	p. 918, v. 319 : Du sage medecin par fois la veine esvente.
v. 328 : En le voulant guerir on luy donroit sa fin.	p. 918, v. 325 : Au lieu de le guerir, on luy donroit la fin.
v. 333 : Vous auez encor veu que de donner vostre ordre.	p. 918, v. 330 : Vous avez veu encor' que de donner vostre Ordre.
v. 338 : A un iune homme neuf, c'estoit aussi grand vice.	p. 918, v. 335 : A un jeune homme neuf, n'estoit pas moindre vice.
v. 340 : C'est apprendre au suiet de contemner son Roy.	p. 918, v. 337 : Est apprendre au subject de mespriser son Roy.
v. 345 : De Ducz, de Potentatz, de Comtes, et de Princes.	p. 918, v. 342 : De Ducs, de Potentats, de Marquis, et de Princes.
v. 347. 348 : Lors que la plus part d'eux sans aucun controle. Jouoit, comme il vouloit, dans l'eau trouble son role.	Ces deux vers manquent.
v. 353, 354 : Brief vous auez cognu que dedans le chaos De ces troubles civils tout mal estoit enclos.	p. 918, v. 348, 349 : Bref, vous avez pensé que dedans le Chaos De nos troubles civils, tout mal estoit enclos.
v. 357 : Affin que dans la paix vous puissiez resablir.	p. 918, v. 352 : Afin que dans la Paix nous peussions restablir.
v. 360 : Que nostre maltalent passast par oubliance.	p. 918, v. 355 : Que nostre mal-talent passast sous oubliance.
v. 388 : Ferez entretenir la paix en nostre France ?	p. 919, v. 383 : Ferez entretenir la paix en cette France.

v. 403 : Et que las de nous voir vaguer en ceste guise.	p. 919, v. 398 : Et que las de nous voir flotter en cette guise.
v. 412 : Combatrons pour son nom, et non point par les armes.	p. 919, v. 407 : Combattrons pour son nom, et non pas par les armes.
v. 413 : Et quand nous ne verrons promeuz aux dignitez.	p. 919, v. 408 : Et lors que ne verrons promeus aux dignitez.
v. 431, 432 : Il fault que pour oster cy apres toute doubte. Encore à vostre edit cest article on adioute.	Ces vers ne se trouvent pas dans l'édition de 1723
v. 441 : Ne voulant sur proiect fantastique esprouuer	p. 920, v. 434 : Ne voulant sur desseins fantasques esprouver
v. 451 : Bien loing à tout iamais de nous on extermine	p. 920, v. 444 : Bien loin à l'avenir de nous on extermine.
v. 445 : Lequel pour un repos affecté qu'il trafique.	p. 920, v. 448 : Lequel pour un repos mensonger qu'il trafique.

Dr. K. Glaser

Prof. au Lycée de Marburg (Allemagne.)



DENYS LAMBIN ET LES FEMMES

D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

Que ne donnerions nous point pour posséder une correspondance galante de Ronsard ou de Joachim du Bellay ? pour connaître l'envers de leurs sonnets amoureux ?... Nous ne pouvons nous flatter d'offrir un tel régal à la curiosité. Toutefois nous espérons que les lettres amoureuses de Denys Lambin, notre plus grand latiniste de la Renaissance, ne seront point dénuées d'attrait : l'auteur en est illustre, et elles présentent bien, comme l'on dit, la couleur de leur temps.

Denys Lambin (1519-1520 (1) — 1572), avant d'obtenir une chaire de Lecteur Royal, en 1560, avait été longtemps le familier du cardinal de Tournon. A sa suite, il avait mené une vie errante pendant quelque dix ans, car le prélat, continuellement chargé de missions diplomatiques, était grand voyageur. Avec la petite académie

1. Et non 1516, comme l'impriment les biographies de Lambin. La date que nous donnons se confirme par deux passages de sa correspondance.

ambulante qui l'accompagnait toujours, Lambin a visité deux fois l'Italie. La Bibliothèque Nationale possède, en minutes, la correspondance intime du grand philologue pour une période qui va de septembre 1552, alors qu'il franchit les Alpes pour regagner la France, à novembre 1554, où nous le retrouvons aux environs de Blois.

Entre le mois de septembre 1552 et le commencement de l'hiver de 1553, Tournon, malgré sa santé précaire, va de Lyon à Paris et à Saint-Germain-en-Laye, puis quitte la cour pour prendre ses quartiers d'hiver à Madon, près de Blois, dans une villa qui dépend de l'abbaye bénédictine de Saint-Laumer. En avril 1554, il se rend encore auprès de la Cour, qui suit de loin les opérations militaires du Nord ; en octobre de la même année, il regagne Madon.

Au cours de ces pérégrinations, Lambin remplit ses fonctions habituelles auprès de son maître, lui commente Aristote et l'accompagne aux cérémonies. Il étudie pour son compte personnel, s'occupe de ses intérêts, et soutient un commerce assidu avec les plus savants hommes de son temps. Mais il se garde bien de négliger ses affaires de cœur. Lambin paraît avoir été un vert galant. Un de ses amis, le précepteur des fils de Mesmes, le lui rappelle la veille de son arrivée à Cahors, qu'il appelle la ville aux jolies femmes, et il ajoute : « Le détail vous intéresse ». Lambin atteignit-il au chiffre glorieux de Don Juan : mille et trois ? Nous ne sommes pas renseignés sur ces premières escapades. Mais la correspondance de 1552-1554 nous révèle trois femmes qui pourraient compléter, en ces années-là, ce nombre illustre dans les fastes de la galanterie : Lucia de Padoue, Simone de Blois, Hélène Ménincourt de Soissons.

Lambin écrivait ses épîtres d'amour en latin, et même en grec dans les passages les plus compromettants, quitte à les traduire ensuite en français pour celles à qui elles s'adressaient. Il voulait ainsi tromper la curiosité fort éveillée de ses compagnons et domestiques, qui savaient ses habitudes. Nous avons eu l'indiscrétion

d'interpréter ces lettres, en tâchant de respecter, le plus possible, leur air d'ancienneté.

I

En décembre 1552, comme il résidait au château de Rossillon, sur les bords du Rhône, où la maladie retenait son cardinal, Lambin écrivit à une certaine Lucia, qui paraît avoir été de mœurs fort légères. Elle demeurait à Padoue, et Lambin l'y avait connue lors de son séjour en cette ville. Il y avait laissé Henri Estienne, qui, par une rencontre assez divertissante, lui servait d'intermédiaire auprès de cette beauté peu farouche. Ainsi Lambin, comme nous le savons par ailleurs, garantissait à Robert Estienne la parfaite vertu d'Henri, envoyait au fils, logé « chez l'envoyé du Roi », les édifiantes homélies du père, et se servait de son entremise pour faire tenir des billets doux à une personne accommodante.

Le poulet de Lambin est d'un tour particulier. Lucia prétend avoir adressé trois lettres à Lambin. Ce n'est pas vrai. Il a écrit trois fois, et, comme elle ne lui a pas répondu, elle a voulu colorer sa négligence d'un honnête mensonge.

Et voici un étrange passage :

> Vous m'écrivez que vous êtes grosse. Et moi aussi je suis dans le même état. Mais nos produits seront bien différents. Vous ne pourrez m'enfanter qu'un monstre ou un bâtard : ce que je vous enfanterai sera légitime et naturel. Car le souvenir de mon amour pour vous sera véritable et éternel : la mémoire que vous gardez de votre amour pour moi est feinte, simulée, ruineuse et caduque.

D'ailleurs, qu'a-t-elle besoin de parler à Lambin de l'état où elle se trouve ? Elle a eu des bontés pour toute la suite du Cardinal. Le moyen de s'y reconnaître !

En vérité, lorsque vous m'écrivez que vous êtes grosse, je pense que vous voulez vous moquer de moi. Si vous me disiez que vous êtes enceinte des œuvres d'Antoine, ou de Christophe, ou de Georges, ou de Marchand, je vous croirais. Aussi bien, il serait vraisemblable qu'ils vous aient engrossée, puisque vous les aimiez et que vous aviez si volontiers affaire à eux Mais moi ! qui pourrait le penser ? Moi que vous n'avez jamais aimé, que vous avez toujours joué, toujours trompé, toujours berné ! Plût au ciel que vous fussiez grosse de mes œuvres et que j'en fusse persuadé. Mais qui pourrait me persuader que Lucia est enceinte des œuvres de Lambin, lorsqu'elle a tant d'amants qui lui sont plus chers que Lambin ? Ai-je besoin d'un autre témoignage en cette affaire, si je sais que toutes les fois que j'ai voulu jouer avec vous, vous aviez accoutumé de fermer votre fenêtre. Vous savez ce que je veux dire.

Les reproches continuent ainsi, Puis vient une apologie : « Vous n'avez pas sujet de vous plaindre d'avoir été abandonnée par moi. Non, je ne vous ai pas délaissée ; je me suis efforcé, autant qu'il était en moi, de vous aider et de vous consoler. Mais ma condition et mon genre de vie m'ont empêché de vous payer de retour. Le Cardinal mon maître n'est pas mort. Il a été dangereusement malade, mais maintenant il va mieux. S'il n'en était pas ainsi, ne doutez pas que je volasse incontinent vers vous. Vous ne m'en croyez pas ? Demandez à celui qui vous remet cette lettre. Jamais l'amour que je vous porte ne dépérira. Si je le pouvais, je ne manquerais pas de vous le manifester par quelque bienfait. Mais vous ne voyez quelle longue distance nous sépare, et que ce serait folie de vous envoyer, à mon habitude, quelque chose enclos dans ma lettre. » Il l'exhorte d'ailleurs à faire savoir si elle se trouve dans le besoin : il la secourra. Il la prie de remettre à Etienne, son ami, et des plus intimes, la broderie qu'elle a exécutée à son intention, sinon, de la lui garder jusqu'à son prochain voyage d'Italie.

A la fin d'octobre 1553, il écrit à la même Lucia :

Je ne m'attendais pas, un an déjà passé depuis la mort de votre mari, à vous retrouver dans le même état. Avec assez de vraisemblance, je pen-

sais qu'il serait impossible de vivre si longtemps dans la continence. Mais peut-être, si vous n'avez pas de mari légitime, il n'est pas incroyable que vous ayez pris quelque amant en place de votre époux régulier. Cependant je vous ai maintes fois représenté la honte et l'infortune de ces femmes qui s'unissent à de multiples amants. Si donc vous voulez suivre mes conseils, vous mettrez toute votre étude à fuir un tel déshonneur, non moins que le danger qui s'attache à de pareilles liaisons.

Le bon apôtre! Ainsi, au temps où Lambin vivait à Padoue, Lucia était mariée, et, sans doute, tour à tour, chaque familier du Cardinal, j'entends parmi ceux qui ne répugnaient pas à la bagatelle, était « le plus heureux des trois ».

J'ai eu un autre sujet d'étonnement, ajoute Lambin. Dans votre lettre, vous ne faites aucune mention de l'enfant que vous portiez dans votre sein, à ce que disait celle de vos lettres que j'ai reçue de Lyon. Car on y pouvait lire que vous restiez grosse dans votre veuvage. Où a passé cet enfant? et quel en était le père? Mais je pense que vous n'étiez pas enceinte, ou que si vraiment vous l'étiez, le père n'était autre qu'Antoine ; et c'est pour cette raison que vous n'avez pas voulu me donner des nouvelles de l'enfant. Pourtant vous n'auriez pas mal fait de me toucher quelques mots du bon succès de vos couches. Car une nombreuse progéniture contribue au bonheur et à la félicité...

Quant à mon retour, n'en doutez pas. Si Dieu y consent, dans peu de temps nous nous trouverons ensemble. Mais je voudrais savoir si vous êtes chaste et résistante à la tentation. Je serais un grand sot si, pour une libertine, une effrontée, je faisais un si long voyage, alors qu'au pays de France il est tant d'honnêtes femmes.

Ceci est très amusant : Lambin, dont le retour dépend du Cardinal, veut faire croire qu'il en est le maître.

D'après votre lettre, dit-il encore, vous vivez péniblement, et c'est le travail de vos mains qui vous procure vos moyens d'existence. Vous m'en voyez tout à fait ravi. Ce m'est une preuve évidente de votre sagesse et de votre bonne conduite. Je vous en prie, ne renoncez pas à bien vivre, ne perdez pas courage. Si vous vous comportez avec honnêteté et selon la règle, Dieu ne vous délaissera pas : avec le temps il vous rendra maîtresse de faire votre volonté.

Le post-scriptum est de haut goût :

Voici déjà cinq mois et plus que je suis rempli de gale. Par suite, toute la nuit, le corps me démange sans relâche. J'ai demandé aux médecins la cause de cette infection, et le moyen de m'en délivrer. Ils m'ont répondu que la cause en est l'absence des plaisirs vénériens et que le remède serait de m'y adonner. Songez donc à résister, avec constance, au désir des hommes, de même que j'évite et fuis toute union et commerce avec les femmes.

Tant fut-il démangé, qu'il se résolut bientôt à soigner sa maladie. par la méthode que lui indiquait la Faculté.

II

Ce fut dans la royale cité de Blois, au commencement de l'année 1554, que Lambin entreprit cette cure. Les tièdes haleines du printemps ne promenaient pas encore les nuages de satin argenté à l'horizon voluptueux de la Loire. Mais par les jours cléments d'une saison qui n'est jamair bien rude en ces lieux devant les terrasses et les architectures nouvelles, on pouvait évoquer les hivers florentins. Au coucher du soleil, lorsque tintaient les cloches de Saint-Laumer et que les marbres souples et vivants du château merveilleux se pénétraient d'or rose, un nostalgique reflet de la lointaine Italie dorait cette heure exquise de l'*Ave Maria*. Quand le Cardinal vivait aux champs, en sa villa de Madon, Lambin venait souvent à Blois, et, ce qui n'était guère malaisé, le diable l'y induisit en tentation. Il avait l'esprit prompt, la chair faible : il tomba au piège d'amour que lui tendait une lingère, Simone Sophronisque Richarde ou Richard (1). Rien ne nous empêche de croire qu'elle ait été, comme

1. Ces trois noms s'alignent à la fin d'une lettre, sous forme grecque. Nous ne savons si le dernier mot est un nom commun ou un nom propre.

dame Sidoine, « blanche, tendre, polie et atteintée ». Quelque dix ans auparavant, dans ces mêmes parages, Ronsard avait éprouvé les atteintes de l'irrésistible archer. Il avait rencontré Cassandre. Il l'avait aimée avec la préciosité de Pétrarque et sans doute aussi les sens d'Henri IV. Lambin ne pouvait manquer de suivre un si bel exemple. Peut-être aussi désirait-il goûter, après l'ardeur des yeux noirs, la douceur des yeux bleus.

Celui de nos poètes qui rappelle le mieux les glorieux sonnettistes de la Renaissance songeait, un jour, aux couples disparus qui devisaient au XVI[e] siècle dans les jardins enchantés de la Loire, et dont nul chanteur n'avait immortalisé la passion :

... Rien n'a dit la tristesse ou leur deuil ;
Ils gisent tout entiers entre quatre ais de rouvre
Et nul n'a disputé, sous l'herbe qui les couvre,
Leur inerte poussière à l'ombre du cercueil. (1)

Voici qu'un de ces mille romans va ressusciter à nos yeux. L'un des deux personnages n'est point obscur, sans doute. Mais il n'a point, pour l'exposer au public, pressé, comme on eût dit alors, sa pensée aux pieds nombreux de la poésie. Il a mis en latin et en grec plusieurs des lettres qu'il adressait à son amie et des réponses qu'elle y faisait. C'est de là que nous tirons cette lointaine et véridique histoire d'amour.

Quant à la lettre, je ne puis exprimer par des paroles quel plaisir j'en ai ressenti. On me l'a remise très tard, ce vingt-neuvième de janvier, comme j'étais assis au coin du feu, dans ma chambre. Un moment plus tôt, j'avais mangé un morceau de pain avec du raisin sec, et bu la moitié d'un verre de vin, rien de plus, car je me suis abstenu de souper : non que je me porte moins bien, mais je ne voulais pas me charger l'estomac de poissons, qui me causent de graves malaises. Pour en revenir à votre lettre, je ne pouvais me rassasier de la lire, tant cela me paraissait délicieux, rempli d'amour et de douceur ! Vous n'aviez pas lieu de craindre que j'eusse peine à la lire. Pas un seul mot ne m'a échappé. Nulle part je n'ai hésité. J'ai tout lu aisément et sans embarras. Après l'avoir lue et relue, je suis allé dormir, plein

1. *Les Trophées* de José-Maria de Heredia.

de joie et d'allégresse, Et pour cette grande liesse dont j'étais possédé, je ne pouvais sûrement attraper le sommeil : j'avais toute la pensée occupée de votre bon vouloir envers moi, et de l'assurance que vous m'en donniez. Enfin je la plaçai sur mon sein, je croisai les bras et je fus pris d'un sommeil très profond qui dura environ cinq heures. Mais à mon réveil (je vous avouerai ingénument ce qu'il m'advint), comme je retrouvais votre lettre au même lieu et dans la même position, je me pris à dire : Hélas ! combien je voudrais que celle qui m'écrit cette lettre fût à cette même place où sa lettre se trouve ! Comme je serais heureux si je pouvais seulement lui parler sans crainte ! Je la baiserais et l'embrasserais librement. Si elle me permettait de pousser plus loin l'audace, et d'épuiser à la source même les plaisirs, je le ferais volontiers et de bon cœur, et il ne serait pas besoin qu'on me priât : si j'en étais empêché, sûrement j'obéirais à son ordre plutôt que d'encourir son ressentiment par ma résistance.

Lambin s'excuse de la liberté grande, mais il estime qu'il a raison de parler ainsi. Le philologue se comporte à la hussarde, en homme pressé dont les sens sont exigeants et qui n'a pas beaucoup de temps à perdre aux pieds des femmes.

Il presse Simone de se déclarer nettement. Elle l'aime : qu'elle dise jusqu'où elle veut aller.

Je vous supplie de me faire connaître votre secret. Je vous promets et vous garantis que jamais il ne transpirera. En même temps je vous assure encore une fois que tout ce que vous demanderez de ma personne ou des biens que m'a donnés la fortune est à votre disposition, tout comme si vous étiez mon épouse... Si vous êtes assez bien disposée pour être prête à m'octroyer délibérément et à m'offrir ce que l'amie a coutume d'accorder à son amant, je vous demande de ne pas me le taire, et de vous en ouvrir à moi sans crainte. Car c'est là l'objet de mon plus vif désir, si toutefois la même envie vous tient. Vous savez que je suis vôtre. Un seul mot vous suffit à me signifier vos intentions. Allons, parlez, et j'obéirai à votre bon plaisir. Si vous tenez à ce que je demande vos faveurs, dans la pensée qu'une chose est estimée de petite valeur lorsqu'elle n'est pas demandée, eh bien ! je les demande.

L'offre galante est assez ouvertement faite.

Il la rassure également sur la crainte qu'elle peut éprouver de l'opinion publique. Il ne la redoute pas moins. Mais « il n'est rien que

l'esprit et l'adresse n'accomplissent. Vous êtes femme, et douée du génie le plus subtil». Elle peut trouver moyen de contenter son ami.

Vous êtes une femme d'âge fleuri et verdissant ; je suis dans toute ma force ; j'ai trente-quatre ans. Donc il ne nous messied pas d'aimer.

Lambin, lui représente, d'un ton assez avantageux, quel amant elle aura su élire.

Tout de même que je me choisis une amie sérieuse, modeste, prudente. éprouvée, considérée et, à mon goût, d'une excellente beauté, vous avez mis et logé votre amour en un homme qui, dans les livres et le commerce des grands et illustres personnages, n'a cherché pendant toute sa vie que la pratique de la vertu et la gloire.

Il s'engage, avec quelle bonne foi ? à lui rester fidèle tant que le Cardinal vivra et l'aura pour familier, et même après sa mort. Lambin est très verbeux. Il avait la pratique des femmes et savait que, lorsqu'on leur écrit, il ne faut pas craindre l'étoffe. Elles goûtent les amoureux bavards. Elles ne se lassent point d'ouïr l'éternel refrain, toujours le pareil. Mais les lecteurs désintéressés n'ont point les mêmes grâces d'état, et nous serons souvent forcés de ramasser l'éloquence diffuse du galant. Il termine par envoyer le bonjour à la mère de Simone, à sa sœur Didière, à sa cousine Françoise. Françoise ne favorisait point les amours de Lambin, selon toute apparence. « Vous l'avertirez, si elle est encore fâchée et irritée contre moi, qu'elle se montre d'humeur plus clémente, et qu'elle expulse tout son venin et son amertume dans le sein du prêtre à qui elle confessera ses péchés et ses fautes. » Il recommande le plus grand secret sur sa lettre.

Le lendemain, avant que Simone ne l'eût en main, Lambin reçut encore d'elle un billet fort doux. Elle lui fit en outre donner le bonjour par un certain Adanet. Lambin l'en remercie tout en souhaitant mieux. Il attend une réponse avec angoisse.

Une considération me console et me soutient, c'est que vous n'êtes point de fer ou de roc. Mais vous êtes un être de chair et de tendresse comme je suis.

Lambin en est à la période des attitudes désespérées, des pleurs qui feraient déborder un fleuve. Il connaît, comme pas un, la rhétorique du genre.

Hélas ! je vous ai avertie d'avoir à cacher votre amour. Mais moi-même je ne puis obéir au conseil que je vous donne. Mes gémissements multipliés, les soupirs que je tire du fond de ma poitrine, mes continuels changements de couleur, et, pour tout dire en un mot, cet air qui est coutumier aux amoureux suffiraient à trahir les feux cachés dont je suis embrasé. Pourquoi ? dira-t-on. Ah ! malheureux ! je ne me savais pas d'un cœur si faible et si tendre, lorsque, pour la première fois, je me suis entretenu avec vous. Je le faisais dans le dessein de soulager et d'adoucir les soucis et les chagrins qu'apporte la vie en écoutant votre si agréable conversation. Mais maintenant je vois, je sens une mortelle blessure que rien ne peut guérir, sinon votre clémence et miséricorde.

Puis il subtilise agréablement. Si la belle lingère n'exauce point ses vœux, elle ne sera que la moitié d'une femme, et lui que la moitié d'un homme. L'étreinte seule des amants peut former un tout complet. L'amour de Lambin est plus précieux que l'or et les pierreries, et Simone l'a obtenu pour rien, sans se mettre en dépense. Il pétrarquise — j'allais dire il marivaude, et les deux choses se ressemblent fort, — sur la distinction du corps et de l'âme.

Si l'âme vous est chère, vous devez tenir quelque compte du corps : sans l'âme il ne peut se maintenir. Le corps est le vêtement et l'enveloppe de l'âme. L'âme n'apparait pas aux yeux, mais elle se révèle par les gestes du corps, les discours, les regards, les attitudes, tous les mouvements. Aussi je vous demande, si vous chérissez et aimez mon âme, de ne pas haïr mon corps, mais de le traiter lui aussi avec toute la douceur et la générosité dont vous êtes capable. A son endroit, usez de toute la bonté, de toute la bienfaisance qui est habituelle et coutumière entre les amants. Pour ma part, je voudrais donner à votre corps toute la volupté qui peut émaner de moi.

Ame et corps, je remets tous les deux entre vos mains, je vous les livre, je vous les confie. Usez de l'un et de l'autre à votre bon plaisir.

On ne saurait donner un tour plus gracieux à la pensée de Tartufe :

Mais, Madame, après tout, je ne suis pas un ange !

Qu'il a d'esprit ! devait s'écrier Simone, un peu suffoquée et scandalisée, mais ravie malgré tout de se voir courtisée par un homme si éloquent, qui venait de si loin, qui avait le grand air et la parure des cours. Cette lettre lui arriva enveloppée dans une chemise, qu'apportait Nicolas, le valet de Lambin.

Simone lui fit une réponse furieuse. La première lettre surtout avait dû l'irriter. Et sans doute elle se faisait, suivant l'usage, plus sévère qu'elle n'était réellement. Lambin s'étonne :

Vous avez reçu, m'écrivez-vous, une lettre dont la pensée et le langage vous paraissent entièrement absurdes, déshonnêtes et inconvenants. Vous ajoutez que personne, jusqu'à présent, ne vous a parlé de la sorte. Je ne pense pas vous avoir rien écrit qu'on n'ose écrire à la femme du monde la plus honnête et la plus vertueuse. Il n'est pas surprenant que personne ne vous ait tenu encore un pareil discours : personne en effet ne vous a porté un amour aussi grand que le mien. Je sais que votre amour pour moi est honnête, et je ne l'entends pas autrement. Je vous juge tout honnête, vertueuse et pudique, et si vous étiez différente, je ne vous aimerais point. Vous m'écrivez que nous autres hommes, nous péchons grièvement en essayant de suborner les femmes par des propos pervers. La conduite des autres ne me regarde en rien. Je n'ai pas tenté de vous séduire.

Touchante ingénuité ! Alors, qu'a-t-il prétendu faire ?

Suit une merveilleuse apologie de ses intentions. Simone lui avait objecté la crainte de Dieu.

Vous êtes dans une grande erreur, à mon sens, si vous croyez qu'on ne peut offenser Dieu qu'en matière d'amour. Il y a des crimes bien plus nombreux que commettent les gens sans crainte et sans religion : parjure, faux

témoignage, vol, sacrilège, outrages, injures envers le prochain, médisance, dénigrement, calomnie, haine, parricide, débauches infâmes, idolâtrie, hypocrisie, impiété. Mais l'amour, celui surtout qui naît entre personnes libres, comme nous sommes tous deux, est le plus léger des péchés. Le prochain n'y est pas lésé. La foi jurée n'y est pas violée. Il n'y a là rien qui aille contre un devoir ou un serment prêté. La mort de votre époux vous a rendue libre. C'est pourquoi aucune loi ne vous défend d'aimer et d'être aimée. Et Dieu veuille que vous ne commettiez jamais de faute plus sérieuse.

Morale accommodante. Les autres péchés sont abominables, et Lambin en dresse une liste à faire frémir. Mais celui-ci est un joli petit péché rose et mignon, qui rit par toutes ses fossettes. Il se trouve peut-être des Pères de l'Eglise, gens durs et renfrognés, pour être d'un mauvais avis. Mais il est croyable que si Lambin avait exercé le sacerdoce dont il était titulaire, il se fût montré indulgent aux faiblesses de la chair, aussi bien pour ses paroissiens que pour lui-même.

A Blois, Lambin avait sans doute joué de la prunelle avec quelques honnêtes demoiselles, avant que de jeter son dévolu sur Simone. Elle lui reprocha, et il se défendit d'avoir parlé à nulle d'entre elles. A la fin de sa lettre, en homme qui n'a guère accoutumé de rencontrer de cruelles, il devient presque menaçant :

Bien que vous m'objectiez le mariage et les rigueurs de l'estime publique, vous n'arriverez jamais à expulser de mon cœur un amour qui y a jeté des racines si profondes. Tout ce que vous obtiendrez, c'est que je vous voie avec moins d'intimité et de liberté, et que je me trouve auprès de vous plus rarement.

Dans une lettre suivante, il revient sur les reproches de Simone, non sans impertinence :

Si vous me croyez un dieu, ou un être issu de la race des dieux, vous errez terriblement. Je ne suis en effet qu'un homme, fait de chair, mortel, destiné à disparaître un jour, et sujet à pécher. Je vous écrivais aussi comme à une femme formée d'une âme et d'un corps, et non à un esprit d'essence divine.

Entre temps, Lambin se rendit à Blois Obligé d'en partir subitement, il ne put faire ses adieux à Simone. Elle lui adressa un billet désolé. Lambin ne nous a pas donné à connaître celui où on le morigénait. Il fut plus régalé du dernier, et lui a fait l'honneur de le traduire. Il se termine ainsi :

Le chagrin m'étonna et m'ébranla de telle sorte que je ne pus prendre de nourriture. Aussi je vous prie et vous conjure de m'apprendre en quel état sont vos affaires et votre santé. Votre absence me cause une telle inquiétude que si je ne vous vois, je ne saurais être assez sûre que vous vous portez bien. Je vous en supplie, ne trouvez pas étrange que je vous écrive. C'est l'amour qui m'y pousse.

Lambin, comme on peut bien penser, la paya de même monnaie :

Votre lettre m'a fait un plaisir qu'on ne saurait croire. Et vraiment elle m'a été remise à propos. Car, après mon retour à Madon, un grand déplaisir s'était emparé de moi pour une raison que je vous exposerai quand je vous reverrai. Mais, comme je vous l'écris, votre lettre a chassé de mon esprit tout chagrin. Vous me dites avoir été peinée de ne pouvoir, à mon départ, me dire adieu et m'adresser toute sorte de bons souhaits : vous pouvez juger par vous-même combien je fus contrarié de partir sans vous dire adieu, après avoir attendu une heure dans la chambre de votre mère, si rempli d'inquiétude et d'angoisse que j'étais tout hors de moi. Si ma conscience ne m'en avait empêché, je serais revenu à l'auberge, j'aurais ôté mes chaussures, déposé mon manteau, et ce jour-là je n'aurais bougé de la ville. Mais j'ai vaincu mon cœur. J'ai payé cher mon triomphe, car, pendant une demi-heure, j'ai eu la fièvre à cause des regrets que vous m'inspirez et du chagrin que j'éprouvais de ne vous avoir point vue avant mon départ.

Il prévoit le jour où il devra quitter la Touraine. Quelle douleur alors ! « Je n'ai qu'une consolation, c'est d'avoir bien placé mon cœur. Où que j'aille, mon cœur a un endroit où se reposer. Il est vrai sans doute que mes yeux seront privés d'une grande joie quand il leur manquera la vue d'un objet si cher. Mais alors je serai grandement consolé par la ferme espérance que je mets en vos bonnes intentions. » Il se déclare prêt « à prodiguer non seulement ses

biens, mais son sang » pour elle. Elle continuera de lui écrire, ou il perdrait la vie. « Non, rien ne peut m'amener à croire votre génie si inclément et cruel, bien que nous lisions dans les histoires que le naturel des femmes est extrêmement changeant et que l'amour leur porte seulement une atteinte légère. Mais dans le nombre il en est de meilleures et de plus constantes que les autres. Je tiens pour assuré que vous êtes l'une d'elles. » Et les protestations d'aller leur train!

Dans une lettre suivante, il se plaint encore de la trouver si rebelle à ses vœux :

Pourquoi me parlez-vous, m'écrivez-vous avec tant de courtoisie et de douceur, et pourquoi, en fait, êtes-vous si cruelle, barbare et inhumaine?... Qui croirait qu'en l'esprit d'une femme puisse habiter tant de cruauté et de barbarie? Les femmes sont le chef-d'œuvre élégant de la nature ; elle les a comblées de toutes les splendeurs de l'âme et du corps ; elle les a gratifiées et ornées de toutes les grâces et vertus. Non! jamais je ne l'aurais pu soupçonner!

Elle ne doit pas craindre d'entretenir avec lui commerce épistolaire :

Est-ce un crime qu'une femme m'écrive? Est-ce un scandale qu'une femme me chérisse? Suis-je un homme tellement infortuné, dénué de cœur, bas, malgracieux ou stupide que je sois indigne d'être aimé par une femme généreuse et noble comme vous l'êtes?... Je vous en prie, ne faites pas de moi assez peu d'estime pour penser que notre amour vous sera une honte et une ignominie.

Et il ajoute cette phrase impayable :

C'est bien plutôt moi qui dois craindre le blâme public pour m'être laissé aller à aimer une femme que je n'avais jamais vue auparavant, alors surtout que, adonné à l'étude des belles-lettres, la lecture des livres grecs et latins doit me rendre meilleur et plus sage. Et cependant ni les livres ni une expérience et un savoir étendus ne m'ont pu garder de me mettre à vous aimer.

Le pauvre homme ! Il achève en ces termes :

Je vous baise la main, puisque, dans nos entretiens, vous ne me permettez pas d'aller jusqu'à la bouche.

Simone était une rusée, qui lui tenait la dragée haute.

Une troisième lettre part encore, réclamant une réponse qui ne vient pas. On y lit que Lambin demande à l'Eternel, en ses oraisons, une parfaite santé pour Simone. Enfin, il se lasse, il s'aigrit quelque peu ; il en arrivait là assez facilement. Il ne sait que penser de cet obstiné silence :

Voilà qui ne s'accorde guère avec cet amour dont vous vous proclamez atteinte à mon égard. Si vous m'aimiez véritablement, et du fond du cœur, vous me le déclareriez plus ouvertement... Mais en vain je me tourmente. La cause et le principe de ce mal est que vous ne m'aimez pas. Non ! si vous m'aimiez, vous participeriez à ma douleur, et vous vous montreriez plus clémente et plus exorable. Que dis-je ? je crains que vous ne poussiez plus loin les choses, et que vous ne fassiez de moi un amusement parce que je suis ému et atteint d'une excessive passion. Eh bien, soit ! Raillez-vous de moi pour ce seul motif que je vous aime sans mesure.

Il continue longtemps sur ce ton. Il la conjure, il la somme d'expliquer ses sentiments « pour qu'un bon coup il périsse, ou qu'il cherche, par quelque voie, un soulagement à son affliction ». Il trépigne, il pleure, il sanglote, ou du moins il fait semblant, — ce qui produit exactement le même effet.

Il faut avouer que vous avez un cœur, non point de chair, mais de marbre ou de fer, si vous n'avez pas plus souci de celui qui vous tient plus chère que son âme. Dieux Immortels ! que feriez-vous si je vous demandais davantage, alors que vous me refusez une seule lettre pour me donner de vos nouvelles. Je ne sais ce que j'écris. Mes larmes sont épuisées. Mon papier l'est aussi. Je conjure Dieu d'amollir votre âme...

Un pareil déluge de pleurs ne pouvait rester sans récompense. Simone, de loin, se représenta l'infortuné qui s'arrachait les cheveux

et se cognait la tête aux murailles. Elle se décida enfin à lui répondre :

Dans la lettre qu'Adanet m'a remise, vous m'écrivez que depuis longtemps je ne vous ai envoyé de mes nouvelles. Je n'ai en vérité laissé partir aucune personne de confiance par qui je ne vous aie fait donner le bonjour. Si je ne vous ai pas écrit, c'est que j'éprouve quelque embarras à tracer les caractères, et que je ne sais pas très bien écrire. Ce silence de mes lettres, d'après vous, montre que je suis fort éloignée de l'amour dont je prétends être atteinte. Mais je ne vous ai pas avoué la moitié de mon amour ! Mais jamais je n'aimai, jamais je n'aimerai autant que personne, tant que l'âme soutiendra et animera mon corps de son souffle et de sa chaleur ! Si vous vouliez mon sang, vous l'obtiendriez, quand même vous surviendriez au milieu de la nuit.

Ce sont là des aveux qui purent réjouir Lambin, mais qui durent moins égayer, dans l'autre monde, le premier époux de Simone. Elle se défend ensuite d'avoir voulu le railler, lui, « un homme si rempli de grâce et de courtoisie » ! Elle insiste pour savoir quel chagrin l'affligeait lors de sa dernière lettre.

Lambin ne reste point en arrière. Il exulte. Que Simone se rassure ; il n'éprouve nulle difficulté à lire ses lettres.

Vous m'écrivez que vous ne m'avez pas déclaré et avoué la moitié de vôtre amour. O le doux endroit de votre lettre ! Ah ! s'il en était ainsi !... Mais je me contiens. Je crois que vous avez écrit en toute sincérité, en toute franchise ce que vous pensez, que vous ne mettez pas plus de fard dans vos discours et vos lettres que sur votre visage.

Simone lui offre sa vie ; Lambin y met la surenchère :

Je vous puis en toute sincérité jurer ceci : plutôt qu'être privé de votre amour, j'aimerais mieux perdre tout ce qui m'est le plus cher, renoncer à l'affection de ma mère, qui est encore de ce monde, encourir la haine du Cardinal qui me protège. Si vous ne me croyez pas encore, essayez : imposez-moi une chose qui puisse offenser justement mes proches et mon protecteur. Proches et protecteur, je les offenserai plutôt que d'esquiver et de négliger votre commandement.

C'est proprement l'offre de l'égoïsme à deux, toujours flatteuse en amour. Mais l'amant si échauffé se reprend tout de suite :

Toutefois, j'ai trop bonne opinion de vous pour penser que vous m'ordonnerez jamais quoi que ce soit d'injuste ou de honteux.

Paraissez, Navarrais, Maures et Castillans !

Toutefois, s'il vous est agréable de demeurer dans la coulisse, il vous est tout loisible. Lambin n'est point un écervelé.

Il passe ensuite à l'affaire qui l'a ennuyé :

Mon valet ne m'a rien dit qui m'offensât, si ce n'est qu'il m'a répliqué avec plus d'impertinence et d'arrogance que ne comporte le devoir de celui dont le lot est d'obéir. Fâché de sa mauvaise et impudente réponse, je lui frappai la joue du poing. Jamais pareille chose ne m'était arrivée qu'une fois. Il en conçut de la colère, et prit une figure menaçante comme s'il voulait se revancher, il sembla même mettre la main au poignard qu'il portait à la ceinture. Je le lui arrachai soudainement et je lui en frappai la tête et le visage d'une grêle de coups si multipliés que, jusqu'à la fin de ses jours, il se souviendra et de son arrogance et de sa sottise.

Ce sont là gestes du XVIe siècle, comme eût dit Stendhal. Et l'on peut se rappeler, à ce propos, comment Cellini, tout épuisé de fatigue, rossa ses servantes, ses garçons et ses aides, parce que la fonte de son Persée ne le contentait point. Toutefois Lambin croit devoir rassurer Simone sur son humeur : on l'a poussé à bout.

Il comptait bien lui-même aller à Blois, et s'y étendre plus longuement sur l'histoire de son valet. Mais mars hostile multiplia ses averses.

Le ciel, la terre et les hommes semblent s'être conjurés pour mettre obstacle à nos désirs et à nos volontés. Depuis six jours, le Cardinal avait décidé d'aller à Blois, hier ou aujourd'hui, mais pour les pluies continuelles, la grande froidure du temps et le mauvais état des routes, il a changé d'avis et remis ce départ aux prochaines fêtes. Voilà comment la fortune ennemie gouverne les affaires humaines, Nonobstant ses rigueurs, demain ou après-demain je viendrai ici, à pied ou à cheval, mort ou vif.

Ceci a été le résultat d'une délibération entre l'âme et le corps de Lambin. Suit un morceau, d'une jolie préciosité, sur ces parties constitutives de l'homme :

Comme un court espace de temps est long à qui désire, l'âme n'a pu se tenir d'abandonner le corps pour se hâter vers vous, étant plus que le corps libre et déliée. Et je vous garantis que, si le corps était son maître et ne relevait que de lui-même, il n'eût pas souffert qu'on l'arrachât de votre présence, et il eût toujours été le compagnon de l'âme lorsqu'elle va vers vous et vit avec vous. Car il en est ainsi. L'âme ne peut s'éloigner de vous, ou, s'il arrive qu'elle le fasse, cette absence n'est pas de longue durée. Aussitôt qu'elle est arrivée à Madon ou en quelque place éloignée de vous, elle revient à vous en courant, plus rapide que les cerfs, plus prompte que l'Eurus qui pousse les nuées, comme dit l'autre, et abandonne ce corps pesant, enchaîné et empêché dans les liens de la servitude. Vous voyez, vous comprenez par là que, dans l'esclavage du corps, l'âme a conservé sa liberté intacte. Vous ne devez pas vous en étonner. Car l'âme est un principe divin, et elle a une certaine parenté et affinité avec le Ciel. On ne peut l'attacher ou l'étreindre d'aucune chaîne, comme on fait la matière corporelle. Et plus on l'emporte par l'âme, plus on est indépendant et libre. Quant à moi, j'ignore si je vaux plus par l'âme ou le corps. Ce que je sais, c'est qu'autant qu'homme du monde, j'aime la liberté, et que je possède une âme qui n'est nullement asservie aux choses caduques et sujettes à fortune.

Assurément, Simone goûta fort ces gentillesses métaphysiques. Notre Hercule national, Ogmius, qui, par des liens d'or, attache les oreilles des Gaulois à ses lèvres, tient leurs épouses encore plus sûrement enchaînées. A tout ce galimatias elle n'entendait peut-être goutte ; il n'importe : ce murmure harmonieux et savant devait la séduire. D'ailleurs, pourquoi la juger si durement ? Elle respirait l'air subtil de la Loire, elle savait lire, et les galants propos des grands rhétoriqueurs ne lui étaient peut-être pas inconnus.

Tout ceci pour aboutir à une impertinence. Beaucoup d'amants supplient : Lambin est de ceux qui exigent. Il a confiance en soi-même. Il exhorte Simone à ne pas traiter mal son âme, qui va la voir. Le corps a son langage ; l'âme le sien. L'âme lit dans l'âme : que Simone prenne garde, si la sienne n'est point éprise d'amour !

Mon âme est libre et ennemie de la servitude : elle ne saurait si longtemps subir et supporter une maitresse inexorable, cruelle, inhumaine, inclémente, dure et impitoyable au dernier point ; elle la rejetterait et la repousserait pour en chercher une meilleure. Ce n'est pas le corps qui parle ainsi, c'est l'âme. Je vous prie de la prendre en bonne part. Le corps sera toujours votre serviteur, mais l'âme s'enfuira et vous échappera des mains, si elle vous sent dure et inflexible. Je voulais vous en avertir.

Il l'avise aussi qu'elle trouvera difficilement l'égal de Lambin en matière amoureuse. Il s'excuse de se prôner ainsi ; mais il estime que c'est nécessaire, puisqu'on ne fait pas de lui un cas suffisant.

Il remettra sa lettre à Adanet, qui se rend à Blois « pour y soigner son corps malade et ruiné par l'abus du vin ». Il a un autre mal plus incurable, la vieillesse, à laquelle il souhaite que Simone et lui parviennent heureusement. La fin est galante :

Si l'âme veut vous baiser la bouche, gardez-vous de la lui dénier. Il est à craindre qu'elle se fâche du refus, et, certes, vous lui feriez grand tort.

Dans la lettre suivante, Lambin tâche de calmer un souci qui agitait Simone. Elle se repent de lui avoir donné son cœur, car elle craint de le voir s'éloigner à tout jamais. Il la rassure abondamment. Le développement ne lui servait sans doute pas pour la première fois. A toutes les femmes qui lui voulurent du bien, pendant sa vie errante, il fit sans doute les même promesses sans autrement songer à les tenir.

Persuadez-vous bien ceci : quand même je serais à l'extrémité de l'univers, la longueur du voyage ne saurait m'empêcher de vous voir, et de vous voir encore. Je suivrai le Cardinal aussi longtemps qu'il sera à la Cour Royale, emportant l'espérance de vous revoir dans quatre mois au plus tard. Si nous revenons dans ce délai, je suis content ; sinon croyez bien que je reviendrai alors exprès pour vous voir et vous embrasser. Car vous m'êtes plus chère que ma propre sœur. Je vous veux plus de bien qu'à ma sœur. Et de mon sentiment Dieu très bon et très grand donne témoignage et garantie.

Il lui suppose aussi d'autres inquiétudes qu'il juge nécessaire, chemin faisant, de dissiper. La matière était délicate. On s'en revenait souvent d'Italie « sans barbe », comme le pauvre Joachim du Bellay ; on s'y faisait pareil au digne Pangloss. Lambin veut qu'on le sache exempt de toute avarie. Il s'en explique assez crûment :

On rencontre assez de femmes légères pour satisfaire un caprice. Mais grâce aux dieux, je ne les recherche pas. Aussi bien la piété me retient et m'empêche d'entrer en une pensée de ce genre et de déshonorer et de souiller mon corps par le contact d'une courtisane ; de plus, je crains pour ma personne, et je suis rendu prudent par l'exemple des autres qui dans la débauche et le commerce des filles infâmes ont contracté les plus repoussantes et les plus honteuses maladies.

Et l'édifiant Lambin assure Simone que, s'il la croyait vicieuse ou débauchée, il la fuirait « de plus loin que le chien ou le serpent ». Et les protestations habituelles d'aller leur train. Lambin met à la disposition de Simone tout ce qu'il possède, il se ferait pour elle « volontiers mettre en pièces et broyer ».

La veille de Pâques, il apprend la mort de sa mère. Il en écrit à Simone. Nous aimons mieux, nous l'avouons, la lettre vraiment émue que, sur ce même sujet, il envoya à son ami Prévôt. Dans celle-ci nous le trouvons un peu prompt à se consoler. Est-ce pour montrer à Simone qu'il l'aime par-dessus tout, qu'en dehors d'elle rien n'existe, et qu'il fait litière de tout sentiment, hormis l'amour qu'il lui porte ? Il est possible. Le cœur humain, qui a d'étranges replis, a quelquefois d'étranges calculs.

Même si je m'en taisais, dit-il, vous pourriez imaginer combien cette nouvelle me fut pénible et amère. Pour la communauté du sang et l'affection naturelle, le malheur et la mort des nôtres nous affligent. Mais je revins à moi, je fis réflexion d'abord que nous n'entrons point en cette vie et en cet univers pour y demeurer toujours, mais pour échanger enfin la condition mortelle contre une existence qui ne finira jamais ; ensuite que

ma mère quittait la vie presque en la soixantième année de son âge, de manière que nous serions mal fondés à déplorer sa mort comme prématurée ; enfin qu'il était juste et souhaitable pour elle de partir avant ses enfants : je soumets donc ma volonté au bon plaisir et à la Providence de Dieu, et, quelque lot qu'il m'assigne, je le glorifie, je tiens pour assuré que Dieu décide et détermine ce qui nous est utile et salutaire. Assurément, je n'ai pas à me plaindre de la longueur de la vie qui a été mesurée à mes parents. En effet, ils ont vécu jusqu'à ce que je fusse arrivé à l'âge où je pus voir et comprendre l'essentiel de la condition humaine, et, dans mon enfance, ils ont apporté beaucoup de soins et de diligence à me faire donner les talents et l'instruction qui ont leur place dans la vie policée et la société humaine. Si le profit que j'ai pu tirer des loisirs que j'ai consacrés à l'étude des belles-lettres ne m'apparaît pas fort évident, la faute n'en est pas à mon père, mais à moi-même.

Cette résignation nous surprend et nous choque un peu. Il semble bien qu'en songeant à ses parents, Lambin se rappelle surtout ce qu'ils ont fait pour lui. Ce n'est pas d'un fils ingrat, assurément ; mais il semble avoir été assez disposé à les voir disparaître de ce monde, du jour où ils ne lui étaient plus utiles. Cependant avant de le blâmer, regardons-y à deux fois. Lambin s'est toujours montré bon fils et bon frère, secourable et généreux, sans être lui-même bien riche. Lecteur Royal, il prendra en son logis, à Paris, un de ses neveux montreuillois, pour l'instruire, il lui vouera une affection profonde, et le pleurera devant ses auditeurs ordinaires avec une tendresse infinie. En pareil cas, il n'est pas assuré, à le prendre en général, que nous valions mieux que nos ancêtres ; seulement nous avons des formules qui sont plus propres aux circonstances. Plus rhéteurs que nous en matière galante et mondaine, ils l'étaient moins quand il s'agissait d'affections domestiques et de sentiments intimes. N'oublions pas non plus que les gens du XVI[e] siècle, bien plus que nous, étaient ce que nous appelons aujourd'hui des « impulsifs », prompts au rire et aux larmes. Avec une étrange rapidité, les mouvements de l'âme se succédaient chez eux, violents et disparates. Ainsi le bon géant de Rabelais pleure d'un œil sa femme morte et rit de l'autre à son enfant nouveau-né.

Il se propose d'aller bientôt à Blois continuer un entretien du 4 mars, où tous deux semblaient avoir projeté un mariage. Lambin exprime le dégoût de la vie qu'il mène. Il ne peut se séparer de Simone.

Le carême est fini. Lambin déclare à Simone :

Ah ! certes, il ne mentait pas le philosophe, quand il disait que l'âme de l'amant vit de celle qu'il aime !... Si ce qu'on lit dans les livres des anciens est véritable, que la persistance du désir dans l'absence et dans le sommeil même dénote le suprême degré de la passion, ah ! j'ai bien le droit de proclamer que mon amour pour vous remplit tous ses devoirs : car je pense toujours à vous, et continuellement votre image se présente à mes yeux. Depuis que j'ai vu la lumière, jamais une femme ne m'a inspiré un tel amour. Si je n'étais convaincu que vous êtes une femme douée de toute vertu, pieuse, prudente et attachée à la foi chrétienne, je vous soupçonnerais de m'avoir versé un breuvage enchanté.

Nous nous passerions bien de ce jambon à la fin de cette lettre, dont le début est si funèbre.

Je voudrais bien goûter à votre jambon. Je serais attrapé si vous le mangiez tout pendant mon absence.

Lambin fit une visite à Blois peu de jours avant que le Cardinal s'y rendît pour aller ensuite à la Cour ; à son retour il écrivit :

Revenu à Madon, je n'ai trouvé ni mon homme, ni la clef de ma chambre. Ayant reçu la lettre par laquelle je lui ordonnais de venir au-devant de moi, il partit incontinent et cependant ne me rencontra pas en chemin. Mais bientôt après il arriva, m'ouvrit ma chambre, et me donna mon vêtement de fourrure. Puis je soupai, et, fort joyeusement, moins charmé par le bon goût du repas que par le souvenir de celle que j'aime uniquement et du fond de mon cœur.

Après souper, je me promenai avec un de mes amis. Je fis trois ou quatre tours. Nous tenions entre nous des propos joyeux et destinés à récréer nos esprits : mais je ne les goûterais pas à beaucoup près autant que ceux qui nous sont coutumiers. Il n'y a là rien qui doive surprendre. Car ce que nous disons entre nous regarde le cœur, nourrit le cœur et le

délecte. Cette conversation n'était que pour la chair et ne se rapportait qu'aux voluptés corporelles. Aussi me déplaisait-elle grandement. Persuadez-vous bien effet que, depuis que je vous ai connue, je suis devenu meilleur de moitié, et il est exact, comme dans votre dernière lettre vous me l'écriviez avec tant de charme et de sentiment, que vous remplirez la place de la mère qui m'a été ravie.

Nous sommes loin des impertinences et des pressantes sollicitations par lesquelles a débuté Lambin : il veut se montrer sage et prud'homme à l'égal de cette prude et sage lingère. Le voilà singulièrement rangé, et qui ne goûte plus les propos salés des vieux garçons qui entourent le cardinal. Du moins, il l'affirme.

Il va même jusqu'à lâcher cette phrase, que nous trouvons assez malséante, surtout en ce moment :

Certes, en ce qui concerne l'âme, ma mère ne m'a jamais rendu de si grands services que vous-même, je le confesse.

Nous voulons croire que cette bonne Catherine de Dourier, qui l'appelait de si loin par ses cris et par ses larmes, du fond de son pays ravagé, lui avait versé avec le lait de sa mamelle, plus qu'il ne dit, « le saint lait de son âme », pour employer l'expression lamartinienne. Il est conforme au bel air des choses, en amour, de faire peu d'état de tout ce qui ne se rattache pas à la passion présente. Lambin a pu se laisser entraîner par le désir de faire mieux sa cour : mais nous aimerions mieux qu'il n'eût pas mis en jeu cette famille que nous devinons si sérieuse, si forte et dévouée. Nous avons cherché des circonstances atténuantes à la lettre précédente, un peu dure, mais ici la mesure est passée.

Il se fait sage et vertueux à plaisir :

La fréquentation et le commerce d'hommes dissolus m'avaient rendu oublieux de la divinité. Vous l'avez rappelée dans ma mémoire. Vous êtes cause que je suis et serai meilleur que moi-même. Ainsi il est visible que notre amitié n'a rien de commun avec la chair et les grossiers appétits. Bien plus elle me sera un retranchement contre les assauts de la chair et du péché.

La conversion est miraculeuse.

Puis Lambin revint sur sa promesse de mariage, qu'on doit tenir aussi assurée que si elle était couchée par écrit. Il ne tarit pas sur son propre éloge. Il montre à Simone combien « il est éloigné du vulgaire ».

Celui qui vous aime.... est d'un naturel doux, agréable, paisible et facile, à telle enseigne que, s'il ne vous aimait pas, il ne pourrait manquer de vous plaire... Que son caractère est franc, ouvert, sincère, candide; ses paroles, son visage, son front, ses yeux, toute son attitude enfin l'atteste et le prouve... Vous ne devez pas avoir de lui la même opinion que de ceux dont vous avez été quelquefois sollicitée et courtisée.

Il ajoute ce trait admirable :

Je ne doute pas que votre sœur Marie, qui a épousé un vieillard, et désagréable, voulût se trouver en votre place.

Le bon de l'affaire, c'est que Lambin, à le prendre comme homme, comme lettré, comme philologue, n'était aucunement vaniteux. Au contraire nul n'est plus courtois, plus déférent, plus modeste, plus éloigné de l'arrogance trop coutumière aux savants de son siècle. Dans la bataille des sexes, l'homme diffère souvent de lui-même.

Lambin annonce à Simone que le Saint-Père est malade et qu'on sera peut-être forcé de regagner prochainement l'Italie. Il devra suivre son Cardinal « bon gré mal gré ». Mais il espère que Dieu donnera une heureuse issue à ce voyage.

Le deux avril, nous irons à Blois, et là nous resterons environ deux jours, puis nous gagnerons la cour. Je voudrais que vous répondiez si vous serez libre... Pour dîner, je désirerais que vous m'achetiez des œufs frais, du lait et du beurre. Je vous rendrai exactement l'argent dépensé.

Simone, pour revoir Lambin, doit renoncer à un marrainage qui l'appelait à quelque distance de Blois.

On m'a demandé d'aller présenter un enfant aux fonts baptismaux à deux ou trois milles de la ville. Je m'excuserai le plus honnêtement que je pourrai, puisque vous m'écrivez que vous viendrez demain.

Lambin semble n'être pas allé à Blois ce jour-là, car il répondit au billet. Il s'étendit encore sur la vertu ressuscitée en lui par Simone.

Je veux que vous le sachiez, jamais auparavant je n'avais goûté la volupté de ce pur amour. J'avais quelquefois aimé, mais parce que mon amour était déréglé, j'en tirais bien plus de chagrin que de joie. Comme dit l'expression commune, je payais de mille douleurs un éclair de plaisir.

Il l'assure que son attachement est sérieux.

J'aime mieux vous appeler amie que maîtresse, tellement je vous suis intime et familier.

Dans une autre lettre, il déplore leur séparation prochaine. Mais il la déplore toujours avec cette nuance spéciale de sentiment que nous rencontrons si souvent chez lui.

Croyez-m'en, exquise amie, quand je pense à notre départ, je ressens une amère douleur, et certes bien plus à cause de vous qu'à cause de moi. Je me représente en effet et mon amour pour vous et votre solitude dans mon absence. Je sais de quel prix est pour une veuve la présence d'un véritable ami. Je me connais, et je n'ignore pas que mon amitié vous peut servir d'une grande consolation, et dissiper les chagrins amers dont il est vraisemblable qu'une veuve, isolée en son logis, soit atteinte et accablée.

Lambin se dit sans doute que la modestie est trop souvent prise au mot, et il se précautionne là contre. Il tâche de convaincre Simone que c'est lui qui lui fait une faveur en la recherchant. C'est peut-être habile. Il se met d'abord dans un état de supériorité. Il se trouve des femmes qui font la grimace ; de ravaler ce qu'elles sont, à la vérité, trop heureuses de rencontrer. Lambin prend les devants ; il déjoue la petite comédie possible. Mais on ne peut se tenir d'observer que, s'il est épris, c'est avec bien de la réserve et de la défiance. Ce n'est point tout à fait la fraîche aurore qui se levait dans le cœur de Roméo.

Enfin, le 5 avril, on partit de Madon. Le 13, Lambin, arrivé à Nemours, écrivit à Simone. Il lui envoya des nouvelles de sa santé.

Le neuvième jour d'avril, nous arrivâmes à Ferrières après dîner. Mais le lendemain de notre arrivée en ce lieu je fus pris de si violents maux d'estomac que je fus forcé pendant toute cette journée de m'abstenir de nourriture. Grâce à cette méthode, je fus un peu soulagé de ma douleur, mais comme le lendemain je revenais à ma vieille habitude de manger, la même souffrance me saisit de nouveau. Un médecin, consulté, me répondit que le seul remède à ce mal était d'avoir recours à une drogue, d'ailleurs inoffensive. Je suivis l'ordonnance deux jours, puis je me sentis délivré de toute douleur. C'est pourquoi, aussitôt après, ou je limitai extrêmement mes repas ou je les supprimai tout à fait. Le médecin n'a pas longuement cherché ni pu découvrir la cause de cette indisposition. Mais je sais que le chagrin causé par les regrets que vous m'inspirez a diminué et fortement compromis chez moi le pouvoir de digérer. Ainsi arriva-t-il que l'estomac devint plus froid, et, privé de sa première chaleur; ne put, à son ordinaire, consommer les aliments et souffrit de crudités.

Il n'a qu'une consolation, c'est de lire et de relire les lettres de Simone. Il se réfugie aussi « auprès de Notre Seigneur Jésus-Christ ».

Je me le mets devant les yeux comme la source de toute tranquillité et de toute guérison, je me rappelle les paroles qu'il adresse aux hommes pieux lorsqu'ils sont dans la peine et l'affliction : « Venez à moi, vous qui souffrez, et je vous soulagerai. » Alors, soudainement, de mon âme s'envolent toutes les inquiétudes et tous les déplaisirs.

Il espère un prompt retour. Il songe aussi au projet dont ils se sont entretenus et qui doit faire leur bonheur. Que Simone seulement lui reste fidèle! « Je crains votre sexe : il se laisse facilement entraîner de-ci de-là. ». Lambin, de souche picarde, avait sans doute, à l'endroit des femmes, les mêmes opinions que les vieux auteurs des fabliaux et des farces. Il ne comprend pas Simone avec le troupeau, mais il se méfie cependant.

Il y a des femmes constantes, fermes et fortes en leurs desseins. J'ai

toujours pensé qu'on devait vous compter parmi elles. Faites que cette opinion ne soit pas trompeuse. C'est à vous d'y veiller.

Quant à lui, il est sûr de sa propre vertu, naturellement. Il conseille, dans son affliction, le même refuge où il trouve à Simone la paix, et, à ce sujet, il lui envoie une belle capucinade. Il ne lui est pas inutile de s'être préparé à la carrière ecclésiastique. Il en fait mieux sa cour à une maîtresse dévote.

La fin s'éclaircit et s'égaie :

Je suis assuré que votre petit doigt ne vous dénoncera, s'il ne veut mentir, rien de honteux ou de coupable dans ma conduite. Prenez garde de votre côté que le mien ne me rapporte rien de la vôtre. Mais tout beau ! votre chasteté, votre pudeur, votre frugalité me sont choses notoires. Et je sais que je ne suis pas dupe. Si je l'étais, ce n'est pas moi, mais vous-même que vous tromperiez. J'ai une demande à vous adresser: dans le repas qui suivra la lecture de cette lettre, videz la première coupe à la santé de celui qui vous est le plus cher d'entre tous les hommes, la seconde à la mienne.

Lorsque Lambin fut à Paris, il fit l'emplette d'un bassin d'or et l'envoya à Simone. Dès lors, quand il lui écrit, il parle à la veuve d'un sien fils. Ce fils n'est autre que lui-même. Il use de ce subterfuge pour dérouter ceux aux mains de qui pourraient tomber des lettres égarées, car le service des postes était alors bien mal fait.

Votre fils, lui dit-il, a pour vous toute l'affection et la piété qu'il doit ; il se rappelle et observe avec soin tous les préceptes et avertissements par lesquels vous l'avez exhorté à une bonne et honnête conduite. Quant au projet de vie dont vous vous êtes souvent entretenus, il m'a dit de vous écrire qu'il persistait dans ses intentions et que jamais il n'en changerait : la manière de vivre qu'il suit maintenant lui est si odieuse que, s'il pouvait s'en dégager honnêtement et sans compromettre l'estime où on le tient, il ne ferait rien plus volontiers, afin de passer le reste de ses jours avec cette femme exquise que vous connaissez bien et qui lui est si chère... Nul plus que votre fils n'est pur, austère, ennemi de toutes voluptés, plein de goût et de zèle pour la dévotion et la sainteté... Même, ému par cette excessive austérité, j'ai osé l'exhorter à rabattre un peu de cette contention d'esprit et de cette trop grande ardeur pour la vertu. « L'arc trop tendu, lui disais-je, souvent se brise. Tous s'accordent à concéder quelque diver-

tissement à l'âge où il se trouve. Il ne faut pas toujours rejeter ou dédaigner le plaisir, lorsqu'il n'attache point à la personne une marque d'infamie. » A quoi il me fit cette réponse : « Il ne lui manque pas d'agrément où se complaire, soit de l'âme, soit du corps. Son âme jouit des plaisirs que donnent soit la lecture des Saintes Lettres, soit l'étude des humanités; il n'est non plus privé de plaisirs corporels : par l'ouïe il sent et perçoit l'harmonie des sons ; par la vue, la variété des couleurs; par l'odorat, la suavité des parfums : les autres sensations qui regardent le goût et le toucher ne sont point le propre de l'homme, mais nous sont communes avec les brutes. »

Il se contente donc des voluptés pures. Lambin fait assez peu de cas de la société dissolue où il se trouve.

Il a moins d'aisance et de facilité pour remplir ses devoirs de dévotion auprès de ceux avec qui il est contraint de vivre qu'auprès de ceux qui professent la foi chrétienne non seulement des lèvres, moins encore pour leur conduite et leurs actes, tels que vous êtes, il n'en doute point. Songez quelle douleur l'atteint quand il voit les infamies et les adultères entre parents non seulement se commettre, mais encore être vantés publiquement et recevoir des éloges. Je vous en écrirais d'avantage sur ce sujet, si je ne craignais que ma lettre tombât entre des mains étrangères... De plus cette vie tumultueuse et pareille à une mer agitée par les vents déplaît fort à votre fils ; elle est pleine de pompe, d'ostentation, de dissimulation, de perfidie, de tromperies, d'embûches : il réclame cette vie paisible, tranquille et calme, dont, auprès de vous et en d'autres lieux, il a goûté la douceur.

Le dernier jour d'avril, il reçut une lettre de Simone. Elle accuse réception du bassin d'or.

J'aime cette courte phrase que vous y avez fait graver, et je vous promets et vous garantis que nul homme ni femme ne s'y lavera avant vous.

Elle aussi ne peut se consoler de la séparation.

Mais écoutez, je vous prie, quel regret j'éprouve de votre absence. A votre départ, mon âme demeurait si stupide, elle était tellement écrasée par l'immensité de la douleur que je ne pouvais pleurer. Mais aussitôt que vous disparûtes de nos yeux, je remplis abondamment cette tâche et je la remplis continuellement Vous m'annoncez que vous souffrez de l'estomac. J'en ai été aussi fâchée que si je l'avais éprouvé moi-même, mais maintenant, grâce à Dieu, vous allez mieux.

Elle ajoute qu'elle lui a déjà adressé trois lettres sans qu'il les reçût. Mais elle garde pour la fin un assez bon trait à décocher ;

Je brûle de vous faire savoir quelque chose de nouveau. Mes parents me veulent unir à un mari qui est riche et tailleur de la reine. Je ne sais que répondre. Je suis bien embarrassée en cette conjoncture. Je voudrais qu'on ne me parlât jamais d'aucun homme. Vous me paraissez déjà mien : il ne vous paraîtra donc pas étrange que je veuille vous mettre au courant. Je voudrais que vous m'écriviez votre avis là-dessus. Je suis, m'objecterez-vous, ce que vous m'avez dit. Mais si celui que vous savez vit dix ou vingt ans, resterons-nous pour cela dans le célibat ?... Mes parents me disent que jamais je ne fais de réponse. Ils me demandent si j'ai fait promesse à quelqu'un. Je réponds que je n'ai fait promesse à personne.

Elle se trouve donc dans une situation fausse. Elle ne peut cesser d'aimer Lambin.

Mais, cependant, à qui est dans l'attente, tout retard est odieux et pénible. Mettez cela en considération, s'il vous plaît.

Elle l'assure de sa bonne conduite, l'entretient d'affaires pratiques, d'un coffre qu'il a chez elle, de chemises qu'elle lui fait coudre. Au sujet de ce coffre, elle lui adresse un reproche.

A coup sûr, on n'a pas deviné qu'il est chez moi. Pourtant ils sont une douzaine et plus à le savoir.

Elle écrit deux fois sa lettre, pour l'envoyer par deux voies différentes afin qu'au moins une des deux copies parvienne à Lambin.

La conclusion est plus tendre. Elle a mis en avant son tailleur : ce qui a le triple avantage de montrer à Lambin qu'elle est très recherchée, de l'exciter à conclure mariage, et de le taquiner fortement. Elle veut maintenant adoucir les choses.

Il me semble qu'un siècle s'est écoulé depuis que vous êtes parti loin de nous. Pour un peu, je dirais que j'aimerais mieux ne vous avoir jamais connu. Je ne puis, à cause de mon amour, prendre soin de moi-même et veiller à ma santé. Je refuse toute nourriture. Je ne fais que pleurer. Ma mère me demande continuellement ce qui m'est arrivé, quel chagrin s'est

emparé de mon âme. Il faut qu'aussitôt je me dérobe à sa vue, et que j'aille soulager mon cœur dans les larmes.

Ce tailleur, ainsi mis en avant, irrita grandement Lambin, et valut à Simone un déluge d'épîtres pleines de reproches et de récriminations.

Vous avez annoncé (à votre fils) je ne sais quelle nouvelle dont il a éprouvé une suprême douleur et un incroyable déplaisir : il s'agit de la femme que vous savez : elle est d'un naturel si léger et si inconstant que, trente jours à peine passés depuis qu'il est parti, elle médite et parle de conclure amitié et mariage avec un tailleur parce qu'on le prétend riche et bien garni. Rien n'arrive à votre fils contre son attente. Voilà comment l'argent mène et gouverne les affaires humaines !

Qu'elle presse une si belle union !

Certes, il est juste qu'elle se soit ennuyée de votre fils. Car il l'a longtemps lanternée. Et puis, si celui que vous savez vivait encore dix années, elle ferait une grande perte de temps.

Il fait des vœux pour les deux époux. Elle doit maintenant transporter tout son amour au tailleur, sous peine de désobéir à la raison et aux lois divines et humaines.

Quant au bassin, votre fils est maintenant peiné d'y avoir fait inscrire les deux premières lettres de son nom et de son surnom, puisqu'elle a de telles intentions. Mais il ne se repent pas de l'avoir donné, bien qu'il soit en or... Faites-lui effacer ces deux lettres, et dites-lui qu'elle laisse n'importe qui s'y laver les mains, qu'il soit tailleur, ou médecin ou artisan, ou tout ce qu'elle voudra. Car il est injuste qu'unie à un époux une femme ne fasse point part de tout ce qu'elle possède à cet époux. Le bassin n'appartient plus à votre fils, mais à elle. Aussi peut-elle en user à sa guise.

L'amertume et l'ironie continuent encore longtemps : un tailleur de la Reine ! oh ! oh ! peste ! voilà un époux avantageux et qu'il faut se hâter de prendre.

Je vous prie de me faire savoir quel jour auront lieu ces noces, pour que

nous demandions au Ciel qu'elles soient éclairées d'un beau et propice soleil, et que cette journée soit le commencement de la béatitude et de la félicité pour cette charmante personne qui, autant et même plus que toute autre femme, est digne d'être traitée et chérie de son époux.

Toutefois il ne perd pas assez la tête pour ne point parler de ses chemises et de son coffre ; il prie Simone de l'ouvrir pour voir « si rien ne s'y gâte ou si rien n'y est rongé des mites ».

Il éprouve, tout de suite après, le besoin d'écrire une seconde lettre sur le même sujet.

Je crains que la première ne se perde et soit interceptée, et j'étais hors de moi quand je l'écrivis.

Celle-ci est plus modérée, et part d'une tête refroidie : Lambin commence, prétend-il, à digérer le tailleur. Il abandonne le bassin ; il est facile d'en gratter les lettres. Il consent que le nouvel époux s'en serve.

Je voudrais bien m'y laver, et vous voir, et avec vous habiter et vivre. Mais vous savez bien que je suis enchaîné.

Voilà qui renferme encore quelques traits un peu cinglants :

En ce qui concerne la nouvelle que vous m'envoyez, charmante Simone, pensez que votre bonheur et votre prospérité me réjouissent autant que si vous étiez ma sœur. En cette affaire, vous ne devez pas me consulter. Car je ne suis pas en mesure d'examiner toute la situation, et cet homme ne m'est pas connu. Vous êtes une femme sage et entendue, vous avez des parents et des proches en bon accord, qui vous aiment, qui sont pleins d'excellents avis : ce que vous déciderez avec eux, faites-le... Vous m'écrivez qu'il est riche. C'est un point considérable. Vous savez qu'au temps où nous sommes, en matière de mariage comme en autre chose, c'est presque toujours l'argent qui tient la première place. Aussi, à mon avis, ne devez-vous pas repousser une pareille situation, si votre âme y est résolue.

Et il lui souhaite que son époux la traite avec douceur et bonté.

Le 16 mai, il reçut une lettre de Simone, datée du 7. Elle lui parle

de trois lettres précédentes qu'il n'a pas dû recevoir. Elle insiste sur les chagrins qu'elle endure.

Nul aliment, nul breuvage ne me soutient et ne me rend de force. Tous les jours, je ne fais que pleurer.

Mais elle lui met assez délibérément le marché en main.

Je voudrais que vous désiriez aussi vivement que moi ce que vous savez. A bon entendeur un mot suffit. Nous savez ce que je veux dire, si vous voulez avouer la vérité. Si vous souffriez autant que moi, vous y donneriez vos soins, car cela vous est aisé et facile. Vous obéissez aux ordres d'un autre, direz-vous, je vous répondrai qu'il n'est aucune difficulté dont un cœur bien épris ne vienne à bout. Je vous ai déjà touché quelques mots de ce sujet dans mes deux dernières lettres. Vous y réfléchirez, si vous le jugez bon.

Elle date ainsi sa lettre :

Le septième de mai, pleurant dans ma chambre. Mais mon âme accablee d'affliction demeure stupide.

Lambin lui répond au sujet des lettres qu'il n'a pas reçues.

Ne les envoyez plus désormais au vicaire de Saint-Germain, puisqu'elles se sont égarées.

L'intermédiaire est amusant.

Je soupçonne Binet de les avoir interceptées. Il s'est en effet arrêté à Paris pour prendre soin de sa santé et se guérir d'une maladie qu'il a gagnée à coucher dans un lit malsain ou plutôt immonde. Vous m'entendez bien.

La suite du Cardinal, décidément, était de mœurs assez libres. Lambin, pour l'envoi de la correspondance, multiplie les indications méticuleuses.

Simone croit qu'il mène une vie tranquille.

Dieu vous garde d'un pareil repos ! Non, il est impossible d'imaginer les infortunes et les tristesses qu'il faut subir et supporter dans cette vie de courtisan, surtout pour ceux qui, semblables à votre fils, voudraient pas-

ser leur temps à de bons et glorieux travaux. Mais la meilleure partie en est occupée par des promenades et des devoirs vulgaires : on conduit le Cardinal à la demeure royale, puis on le ramène. Ainsi à peine trois heures restent-elles à votre fils pour vivre à sa guise. Et si vous saviez comme il est parfois mal logé, mal hébergé ! Vous auriez pitié de son sort. Mais lorsque la suite du Roi se met en marche et que le Roi descend dans quelque bourgade étroite et obscure, alors il faut s'en aller à cinq ou six mille pas de cette bourgade pour chercher un logis. En effet, le Cardinal ne s'éloigne jamais du Roi, et il ne retient auprès de lui, pour le service journalier, qu'un petit nombre de compagnons et de domestiques : il congédie les autres.

Le lot de Simone vaut mieux.

Vous avez le bonheur d'être chez vous. Vous allez vous coucher quand il vous plaît, vous vous levez quand il vous convient, vous dormez quand vous voulez. Vous vous récréez et plaisantez en tel temps et lieu qui vous agréent. Enfin, ce qui est l'essentiel, vous êtes votre maîtresse.

Quant aux appels de Simone, il en tient d'abord peu de compte. Si on le place entre son amour et sa situation, il est facile de prévoir quel parti lui plaira le mieux. Un ambitieux, ou simplement un homme qui a conscience d'une destinée supérieure, n'est guère romanesque. L'amour pourra le retarder un moment, mais non point lui barrer la route. Lambin, naturellement, se réfugie derrière un devoir imprescriptible.

Vous écrivez que si son désir d'être auprès de vous égalait celui que vous avez de le voir, dès maintenant il partirait et volerait vers vous : vous ne devez pas douter qu'il le ferait s'il le pouvait honnêtement. Mais vous comprenez bien qu'il n'est personne pour approuver une pareille conduite. Il est certain, lui aussi, que ce genre de vie lui serait profitable et assurerait le salut de son âme. Mais que voulez-vous ? Nous devons nous reposer de l'avenir sur la volonté de Dieu, et ne point, dans nos conseils, anticiper le temps qui n'est pas encore mûr pour l'action.

Il se montre pourtant, vers la fin, un peu plus conciliant.

Soyez sûr que votre fils est en proie à des chagrins plus grands que les vôtres et qu'il serait bien triste de vous savoir exposée à toutes les tribulations et souffrances qu'il endure tous les jours, sans pouvoir se dégager

de cette fâcheuse condition. Et il n'y voit nulle issue, bien que vous écriviez dans un autre sens Je vous demande, si vous en savez quelqu'une, de la lui indiquer. Et sans doute, il suivra la voie que vous lui prescrirez et conseillerez, si l'estime dont il jouit n'a rien à y perdre.

Après tout, il était las de sa vie ambulante et de son éternelle sujétion ; et il pouvait rêver le repos, même en un médiocre état. Faiblesse momentanée sans doute, la fatigue et l'amour étant de concert.

En post-scriptum, il ajoute, à propos de la douleur que Simone lui dit éprouver :

Votre fils n'entend pas quelle maladie ou quelle souffrance l'éprouve. Et il ne peut croire que cette maladie provienne de l'amour. Car il s'en souvient fort bien, lorsqu'il était à Blois, dans la maison de cette femme. lorsqu'il se mourait d'amour, lui avouait sa maladie par ses discours et la lui déclarait assez par son visage, elle se disait libre et exempte de ce mal ; elle serait restée, ajoutait-elle, dix ans dans le veuvage, le cas échéant, sans douleur et sans souci. Maintenant elle fait entendre, en sa lettre, un langage bien éloigné de celui-là, écrivant que l'absence de son fils la plonge dans un si grand chagrin, produit par la violence d'un désir, qu'elle ne ressentait pas dans sa présence.

Lambin est charmé de relever cette contradiction, et de montrer qu'il n'est pas dupe d'une petite comédie : Simone n'était pas pressée de prendre un amant, mais elle brûle de posséder un mari. Et il objecte encore que si cette grande passion était réelle, elle ne l'eût point consulté sur son fameux tailleur. Couple admirable ! Tous deux essaient de s'en conter, et tous deux lisent réciproquement dans leur jeu.

A la fin de juin, il se plaignait amèrement de ne plus recevoir de lettres. Il pousse, à l'ordinaire, des imprécations contre le sort et des gémissements lamentables. Il donnerait quatre mille livres pour parler seulement une heure à Simone. Il la laisse libre de convoler en secondes noces.

Mais vous qui savez les propos que tinrent entre eux votre fils et cette

femme, vous pouvez vous figurer quel serait son chagrin si la chose se faisait. Il s'en irait, je le sais, avec certitude, en des parties si éloignées de la terre que jamais il ne serait revu de ses parents.

Depuis qu'il a reçu cette nouvelle, conformément à la coutume, il a perdu le boire et le manger, il est « plus maigre de moitié, une grave fièvre le consume ». Le consentement de Lambin au mariage n'était pas sérieux. Contradiction éternelle ! — Il souhaite, parce que peut-être il le soupçonne, que Simone a parlé ainsi pour le mettre à l'épreuve. Enfin qu'elle se décide ! S'il est repoussé définitivement, il « s'ingéniera à chercher quelque moyen d'en finir avec cette aventure, soit qu'il vive, soit qu'il ait recours à la mort, plutôt que de languir de la sorte, traîner une misérable vie dans l'incertitude et l'angoisse où le réduisent les plus pénibles soucis, soupirer pendant la nuit, gémir et pleurer, ne prendre plaisir à rien, accuser Dieu comme l'auteur de ses infortunes, et par là gravement l'offenser, se déplaire à soi-même, déplorer l'iniquité de son destin, être en proie au dégoût de l'existence. » Quel naufrage ! En vérité, nous serions émus de ce morceau, si nous ne savions quelle part il y faut faire à la rhétorique. Si l'amante n'apporte un prompt remède, l'amant « dépérira et se desséchera de même que l'herbe qu'on fauche dans cette saison de l'année ».

Il recommande les plus vives précautions pour l'envoi de la réponse. Il indique comme intermédiaire Prévot et le vicaire de Saint-Germain.

Au dos de la lettre vous écrirez le surnom de votre fils uniquement, comme il suit : « A lui, en sa demeure, où qu'il soit »... il y a, dans notre maison bien des gens désireux de lire les lettres qui viennent à votre fils, parce qu'ils espèrent y trouver quelque mystère de femme : il est donc plus sûr de couvrir d'une seconde enveloppe telles que vous envoyez au vicaire de Saint-Germain et d'y ajouter : A Georges Théodore, valet de chambre du cardinal de Tournon.

Ainsi les bons raillards qui environnaient Lambin se délectaient à surprendre ses secrets de galanterie.

Au commencement de juillet, Lambin reçut une lettre datée du 15 juin. Elle est plutôt sèche. Simone a reçu trois épîtres de lamentations.

Je ne pense pas, dit-elle, que vous soyez si affligé que vous le montrez et que vous affectez de l'être. Je pense que vous avez trouvé quelque plaisir à rencontrer un prétexte pour m'écrire de telles lettres.

Cette Simone, parfois, ne manquait pas de bon sens. Il est certain que Lambin avait voulu se rendre intéressant, en se montrant prêt à chercher un licol pour se pendre.

Lambin est assez vexé. Dépenser de l'encre et de l'éloquence pour recevoir ce coup sec sur les doigts :

Je vous ai paru content, me dites-vous, d'avoir rencontré l'occasion de vous écrire une lettre de la sorte. J'ignore de quel contentement vous voulez parler. Mais je vous affirme que j'aimerais mieux répandre six pintes de mon sang que de vous envoyer une nouvelle pareille à celle dont vous m'avez gratifié.

Il lui fait de mauvais compliments. Lui, Lambin, est « homme, et par suite beaucoup plus constant qu'une femme ». Mais il se méfie de Simone : « Je crains l'âge où vous êtes, je crains votre sexe. » Enfin elle l'a rassuré sur le compte du tailleur.

J'ai goûté cet endroit de votre lettre où vous avez mis que, au sujet de celui qui nous a coûté tant de peine, tout est fini.

Lambin, cette fois, le piétine.

O le joli garçon ! le gracieux galant qui tâchait de s'approprier et d'usurper le bien d'autrui !

Suit un détail pratique : nous apprenons que Lambin avait chez Simone un parasol, ce qui sent l'homme qui a vécu dans la Péninsule. Il lui demande enfin de lui confier un dépôt d'argent.

Je regrette que vous n'ayez pas chez vous cent écus d'or qui me sont à charge, car outre l'argent comptant que j'avais lorsque je vous ai quittée. on m'en a envoyé cinquante de Lyon : je vous adresserai un homme sûr

qui prendra soin de vous les remettre, ou je vous les porterai moi-même.

Parmi toutes ces lettres adressées à Simone, il s'en glisse une autre, écrite au même mois de juillet, et qui ne laisse pas de nous inquiéter quelque peu sur la fidélité de Lambin. Celle-là est tout entière rédigée en grec. Elle est destinée à Hélène Ménincourt. Elle renferme de grandes galanteries, assez banales, et des protestations d'amour.

Ni en la ville de Soissons ni au dehors il n'est personne qui vous aime avec plus de force et d'honnêteté que moi.

Il l'adore parce qu'elle est « une femme éminente par la finesse et l'esprit ». Il a regretté de ne point la trouver à Soissons. Il lui promet pour bientôt de plus amples nouvelles. Et il signe :

Ecrit par celui qui vous servit un jour de lecteur et de secrétaire, quand vous reçûtes cette lettre de la servante de la noble Dame d'Haricourt (?)

Cette personne éminente par la finesse et l'esprit était donc illettrée. Correspondante d'une domestique, c'était peut-être une chambrière avec qui Lambin avait pris quelque passe-temps. Mais quand ? cette année-là ou la précédente ? Lambin a beau déclarer à Simone, suivant son usage, qu'elle ne peut rien ouïr de son petit doigt ; s'il en était ainsi, c'est que ce petit doigt ne remplissait pas son office.

Dans la lettre à Simone qui vient immédiatement après celle-ci, Lambin assure la belle Blésoise « qu'il garde ses premières intentions à son égard ». « Un tel désir de vous voir me tourmente que les heures me paraissent plus longues que des jours, les jours que des mois, les mois que des années. » Il lui déclare encore solennellement qu'il la laisse libre d'agir à son gré. « Où que l'Eternel vous appelle, suivez-le, et obéissez aux conseils et aux maximes de vos parents. »

Dans un autre billet, Lambin réclame aigrement une réponse :

Vous n'avez pas le temps, dites-vous, vous êtes occupée à votre besogne, vous répondez à l'un et à l'autre, vous recevez de l'argent de-ci et delà. Puissiez-vous en tirer profit !

Mais il la conjure de songer à ses amis.

A l'épître où il parlait de ses craintes touchant la fidélité de Simone, elle fit, le 15 juillet, une riposte furieuse. Il la reçut quelques jours après, et y répondit le 1er août. Lambin se disculpe assez mal, par des faux-fuyants un peu misérables.

Que vous ai-je écrit ? Je l'ignore, peut-être a-t-il été parlé incidemment de légèreté. Mais je ne me le rappelle plus. [Ce qui est admirable, c'est qu'il avait par devers lui sa minute rédigée en latin.] Et je ne pense pas vous avoir traitée de femme légère. J'ai pu écrire que les hommes en général sont plus constants que les femmes, et que je déteste l'inconstance et la légèreté... Ce n'est pas à vous qu'avait trait ce discours, c'était bien plutôt à moi, comme si j'avais voulu dire que je n'étais nullement enclin à la légèreté, que je mettais toute mon étude à éviter cette tache.

Et le poulet à Hélène ?

Simone, dit Lambin, cherchait un sujet de querelle : elle a saisi le premier venu. De même elle l'accuse de vouloir s'éloigner d'elle : c'est elle bien plutôt qui, par ses manières, tâche de s'éloigner de lui. Elle affirme qu'elle n'est ni légère ni sans vertu.

Il n'est pas besoin que vous vous décerniez à vous-mêmes de telles louanges. Personne ne vous accuse. Il y a partout des femmes honnêtes et vertueuses. Quelques-unes aussi sont dissolues et impudiques.

Il la range parmi celles qui sont honnêtes. Quant à la légèreté du sexe, il n'en a parlé qu'en général, et il répéterait son propos devant toutes les vierges et les saintes du Paradis. Et il se sert d'une longue dissertation sur la chasteté avant et après la Révélation. Et il promet de s'étendre davantage là-dessus lorsqu'il la reverra. Il est assez usuel, dans les disputes, de noyer sous un flot de paroles les imputations d'un adversaire : Lambin pratique le procédé à distance.

Puis, à son tour, il prend l'offensive. Le contraire eût été surpre-

nant. D'abord il reproche à Simone de l'avoir consulté sur l'affaire de son mariage projeté.

Vous me paraissiez m'écrire ainsi ou pour m'irriter, ou pour vous jouer de moi, ou pour plaisanter et en manière de passe-temps.

Il craint qu'elle soit de complexion jalouse.

Par beaucoup de côtés vous êtes plus soupçonneuse que moi... Si vous étiez mariée et que votre époux excellât par la beauté de son visage, sa grâce et sa politesse, aussitôt vous vous défieriez de lui, et vous souffririez de cette maladie qui est le lot commun des femmes. O malheureux l'époux dont l'épouse est atteinte de jalousie ! J'ignore ce qu'est le mariage. Jamais je n'en ai fait l'essai. Que sera-t-il ? Je ne le sais. Mais j'aimerais mieux soupçonner ma femme que d'avoir une femme soupçonneuse. Car si j'étais jaloux, je remédierais facilement à ce mal, je pense. Mais toutes les fois qu'une femme est affectée de cette maladie, son mari ne peut la guérir, quoi qu'il fasse. Il a beau vivre dans une réserve et une vertu extrêmes, toujours son épouse est malade, toujours elle le tourmente et ne lui donne plus ni volupté ni joie.

Ceci est le préambule d'une nouvelle imputation : à l'égard d'une jalouse on peut se montrer jalouse. « Je craignais que vous n'eussiez formé une nouvelle amitié avec un autre parce que vous rejetiez sur vos occupations la cause de votre retard et du silence de vos lettres. » Lambin, lui, est autrement accablé de besogne, et il écrit longuement ! Il est vrai que ce ne sont point confitures et sucreries.

Cette fois il est interminable. Cette correspondance contient de longues épîtres, mais aucune égale à celle-ci. Il y décharge toute sa mauvaise humeur.

Vous m'écrivez que j'use d'expressions sauvages, et qui accableraient même des chiens. Tel est votre langage. Vous avez les oreilles bien tendres et délicates. A votre appétit, nulle parole ne doit sortir d'une bouche sans être pour vos oreilles douce et agréable comme le miel.

Simone lui a parlé d'une charge que l'on est près de vendre à Blois ; Lambin pourrait l'acheter et s'y établir. Mais il n'est pas en

posture d'en profiter pour le moment présent. S'il s'appartenait, la délibération ne serait pas longue. Simone l'accuse de ne lui rien avoir garanti. Mais n'a-t-elle pas elle-même reconnu cette situation en déclarant naguères à ses parents qu'elle n'était liée d'engagement avec personne ? Loyalement, Lambin ne pouvait faire de promesse officielle, mais ses intentions sont solides. Tout ceci s'étale en jérémiades infinies.

Les dernières pages sont les plus furieuses.

Reste-t-il quelque autre chose ? Oui, et la plus plaisante de toutes. Je vous avais écrit que j'avais cent écus d'or qui m'étaient une charge et un embarras, et que pour cette raison je voulais les déposer chez vous. Vous m'avez fait une réponse singulièrement hors de propos : Vous aviez à ma disposition, et toute préparée, jusqu'à la somme de quatre cents écus ! Comme si vous vouliez me signifier que vous n'aviez pas besoin de mon argent, que vous en aviez abondamment, et qu'il ne fallait pas vous envoyer le mien ! O dieux ! vous êtes une cruelle femme. Je ne voulais pas dire que vous en aviez besoin. Mais comme en voyage et changeant tous les jours d'auberge il m'était difficile et périlleux de le garder, je désirais qu'il fût déposé en quelque endroit et gardé jusqu'à mon retour. Maintenant vous comprenez la chose tout autrement que je ne l'entendais, et vous m'écrivez que vous n'avez pas besoin d'argent. J'aurais redemandé mon bien ! Je sais que je suis pauvre et vous riche. Je ne suis pas si sot et d'un entendement si obtus, ni si arrogant que de me vanter de prêter de l'argent à plus opulent que moi.

Lambin dut être assez mortifié de cette malencontreuse sortie. On sent ici comme des germes et des ferments de rupture ; les querelles d'argent sont vilaines, et sonnent souvent le glas de l'amour. Il faut vraiment que Simone ait eu bien envie de malmener son galant pour montrer cette absurde susceptibilité. On y voit d'abord un étrange contre-sens, puis aussi le désir de faire sonner ses doublons.

Les objurgations croissent en violence.

Si mon service vous est déplaisant, congédiez-moi avec courtoisie et bénignité, et ne me chassez point avec un bâton comme un domestique perfide et ingrat... On dit vulgairement : « qui veut noyer son chien l'a-

cuse calomnieusement de la rage. » Je pense que vous songez à me traiter de même.

Et il évoque des griefs rétrospectifs, des griefs qu'il a tus autrefois.

Chose fâcheuse en amour! C'est un mauvais signe pour les amants lorsqu'ils reviennent sur leur passé pour le déprécier. Les jours même de Blois et de Madon, l'aude du sentiment qui les unissait ne trouve point grâce devant lui :

La cause de ma défiance, dites-vous, est venue de ce que vous vous êtes montrée trop facile et indulgente à mon endroit. De quelle facilité avez-vous fait preuve, je ne le sais, sinon qu'avec votre permission j'ai bu et mangé avec vous et que vous m'avez reçu en votre chambre. Simone, si vous m'avez accordé ce bienfait, vous ne devez pas me le reprocher. D'un bienfait rappelé la reconnaissance s'évanouit et meurt. Si je suis entré une fois ou deux dans votre chambre, je n'y suis pas entré seul, mais avec votre mère et votre sœur. Pour un ami dévoué qui avait parcouru quatre milles à pied afin de vous voir, vous ne pouviez pas moins faire que de le recevoir et l'accueillir chez vous. Vous auriez pu vous montrer plus généreuse et plus bienveillante si vous l'aviez voulu et si vous aviez eu les sentiments que doit avoir une maîtresse pour celui à qui elle commande. Si vous étiez venue à Madon je vous aurais volontiers cédé la moitié [il va bien!] ou la totalité de mon lit, et je me serais accommodé du sol même ou de quelque escabeau, mené par l'amour que je vous porte. Et puisque nous sommes sur le chapitre de la défiance, jamais vous ne vous êtes assez fiée à moi pour me vouloir admettre dans votre chambre ou pour venir m'y voir sans que votre mère fût là. Bien plus, un certain dimanche, comme j'étais venu de Madon à Blois vers l'heure du dîner, trempé de pluie et de boue, je m'étais rendu à votre chambre pendant que vous assistiez à l'office divin, dans le dessein de dîner avec vous. Jamais vous ne m'avez voulu accorder la faveur d'y venir, mais vous m'avez contraint de subir la souffrance, unie à la honte de passer humide et crotté, au regard des gens, dans la chambre de votre mère. Je me suis alors montré d'une patience extrême. Car si j'avais tenu compte de ma dignité, si j'avais fait ce que je devais, je serais allé dîner dans quelque auberge

et je serais ensuite reparti pour l'endroit d'où je venais. Et voilà ce dont je voulais me plaindre. Excusez-moi si je me soulage et me décharge de ma bile comme vous avez expulsé la vôtre.

Et il déclare s'être « défendu le plus doucement possible ».

Il y a donc là quelque vingt pages de sottises. Comment Simone accueillit-elle cette mercuriale ? Nous l'ignorons. Nous savons que Lambin lui écrivit encore deux fois en septembre, mais il ne nous a pas conservé ses lettres, sans doute trop bousculé par sa vie errante pour faire des brouillons en latin. Le 19 octobre, il dînait à Madon. Là les loisirs recommencent, et les longues épîtres d'aller leur train.

IV

C'est d'abord Simone qui prend la parole, et d'un ton peu rassurant. Ces deux pigeons ne décolèrent pas.

Je m'étonne de ce que vous me dites au sujet de Nicolas. Il n'est venu qu'une fois chez nous pour acheter du savon. Vous pensez du mal de moi pour m'écrire ainsi. Je voudrais que vous me connaissiez mieux. Je ne sais qui vous a rapporté ces choses, mais si je le savais, je lui dirais en plein visage qu'il a menti... Vous rappelez-vous que chez ma mère vous disiez que beaucoup de gens vous détournaient d'aimer et d'épouser une veuve, parce que toujours elles ont leur premier époux à la bouche, toujours le vantent et l'opposent au second. Puisque vous avez peur que cela ne vous arrive, je me nous conseille pas de vous y exposer. Il se pourrait, en effet, que cela ne vînt à la bouche. En outre, il ne serait pas honnête d'abandonner si vite celui que vous savez.

Et le post-scriptum est significatif :

Vos menaces ne sont ni légères ni méprisables. Mais vous ne pouvez me nuire en rien.

Lambin, en sa réponse, prétend qu'il n'est pas jaloux de Nicolas, son fameux valet, qui peut-être semblait plus appétissant que lui-même. Les veuves, au sein de la seconde jeunesse, ont du goût pour Chérubin. Si Lambin a présenté des observations, c'est pour

que Simone se tienne sur ses gardes et ne fournisse point à ses voisins l'occasion de jaser. Celui qui a brocardé Nicolas et la lingère appartient à la suite du Cardinal.

Mais puisque vous m'écrivez qu'il en a menti, je vous crois. Je vous sais plus sincère que lui.

On soupçonne ici une petite comédie. La maison du prélat était assez encline à la galanterie. Le compagnon de Lambin aura soupçonné le mystère, et n'aura pas été fâché de le taquiner au moyen de son page.

Pour ce qu'il a dit des veuves, il n'a fait que rapporter un menu propos tenu devant lui.

Faut-il que vous le preniez comme si je parlais sérieusement et d'après ma pensée ? Vous êtes devenue tout à fait irritable et difficile à vivre.

Il s'engage à lui faire oublier son prédécesseur. Nous ne sommes pas si assurés que lui : l'humeur que tous deux montrent avant le sacrement nous est une faible garantie de leur future harmonie. Elle lui a conseillé ironiquement de ne pas se rendre immobile : elle a eu tort. Il est las de sa situation.

Si je n'avais d'autre but que de manger, de boire, de me donner du bon temps, et de faire uniquement ce que font céans les autres, cette vie et ce séjour me plairaient.

Mais il veut se ranger, se comporter plus sainement, et plus saintement. Son propre éloge recommence :

Je vous affirme que vous aimiez... un homme qui vous sera fidèle, persévérant en amitié, capable de supporter aisément les erreurs de son épouse (lesquelles ?), paisible et juste appréciateur des choses, et surtout très désireux d'une vie conforme aux préceptes divins.

Lambin s'est apaisé. Il fait un petit sermon à Simone qu'il sent d'humeur assez peu maniable. Et il fait à lui-même une petite confession sur ce point.

Votre naturel est ouvert, simple, candide et généreux... Je vous avertirai seulement de ceci, puisque vous connaissez pleinement mon caractère; lorsque je vous aurai tenu un propos par divertissement ou plaisanterie, ou mû par de bonnes intentions à votre égard, vous ferez mieux de l'interpréter doucement. Il ne faut pas être irascible au point de ne pas réfléchir si la cause de la colère est juste. Jamais le résultat de la colère n'est heureux. Moi-même j'y suis aussi porté par nature. Mais j'apprends tous les jours à la refréner. Et cela me réussit.

Lambin était sujet à caution. Il ajoute que Dieu les a fait se heurter l'un contre l'autre pour leur bien, pour leur faire sentir le prix de la concorde et les y exhorter. Quant aux menaces qui, auprès de Simone, n'étaient pas « poires molles », Lambin se les adressait à lui-même. N'use-t il pas ici de subtilité, à son ordinaire ? Nous ne pouvons le décider, ne possédant point la tirade dont il s'agit. Il termine par ces mots : « Hier je n'ai pu souper à cause du chagrin qu'a fait naître en moi votre lettre. » Lambin écrivait ainsi le 4 novembre.

Dans un autre billet, ou post-scriptum peut-être ajouté le lendemain, il pousse des gémissements plus pitoyables encore. Il demande grâce. Il revient sur les défauts de son humeur, qu'il met sur le compte de la franchise.

Je m'émeus vite, et je ne puis dissimuler ni cacher mon sentiment à ceux qui me sont chers. Mais aussi je suis prompt à l'apaisement. Et quand un ami me paraît s'être trompé, je le reprends avec amitié et douceur, et je ne garde pas le silence. Si cela vous paraît très fautif, pour vous faire plaisir et me plier à votre volonté, je me corrigerai. En outre, quand j'ai lié intimité avec un homme ou une femme, je lui parle particulièrement et lui donne mon avis sans feinte ni dissimulation, j'avoue que je n'y mets pas de prudence, mais je n'en use ainsi qu'avec des amis éprouvés.

Suivent de grandes lamentations :

Je vous jure que de toute la nuit passée j'ai à peine dormi deux heures : je n'ai rien fait que pleurer et gémir pour l'amère douleur que me causait votre lettre. Si une autre pareille s'y joint, elle aura assez de force pour me contraindre à garder le lit. Je vous en prie au nom du Très-Haut, ayez

pitié de moi. Autrement l'énergie me manquerait. Si je vous ai dit ou écrit une chose qui vous déplaise, je vous le demande par la Croix du Christ et sa mort très cruelle, pardonnez-moi et ensevelissez ma faute dans un éternel oubli... Jamais de ma vie je n'ai été plongé dans un tel abîme de misère, Si vous avez résolu de garder contre moi votre sévérité, votre cruauté, votre colère, ah! je vous en conjure, percez-moi le sein d'un poignard, tuez-moi de votre main.

Lambin possède tous les secrets de la rhétorique amoureuse.

Simone, s'écrie-t-il pour finir, je vous demande pardon. Simone, pardonnez-moi et, dans la suite, je ne vous offenserai plus.

Il y eut un replâtrage, non point parfait et complet, mais enfin les soupirants se traitèrent d'un ton plus doux. Lambin revit Simone. «Depuis un an, dit-il, je n'ai pas été transporté d'une joie pareille.» Toutefois, une difficulté s'éleva encore entre eux, et elle nous donne à réfléchir. Simone, voyant toujours Lambin dans les papiers et les livres, lui exprima la crainte qu'il ne fût, pour tout potage, propre à rien faire. Cette excellente boutiquière voulait trouver son époux un véritable objet de ménage, utile et nourrissant. Heureusement Lambin ne sortait pas de lignée intellectuelle ; il comprit et, dans une certaine mesure, admit l'objection : autrement il eût suffi d'une telle impertinence pour rompre toute affaire.

Vous me permettez... de vous répondre et de vous délivrer du soupçon qui s'est élevé en vous contre moi. Comme vous me paraissiez croire que j'étais un homme adonné à l'oisiveté, voire même un paresseux et un fainéant, je n'ai pas hésité à vous faire savoir par une lettre [que nous n'avons pas] que si je ne connaissais aucun art mécanique, j'avais reçu telle culture qui pouvait être comparée ou même préférée à n'importe quel acte lucratif. Il me semblait bien que j'écrivais ces choses sans colère, car on n'entre pas en courroux, en disant la vérité à ceux que l'on chérit. [Ceci montre bien que, malgré tout, il a été blessé.] Je vous répète donc, ma chère Simone, que mon père n'a pas pris soin de me fournir d'un métier manuel, mais j'espère qu'avec l'aide de Dieu ce que j'ai appris ne sera pas moindre que la profession d'un artisan. Quant à ce que je ferai lorsque je me serai rangé au genre de vie que j'ai l'intention d'embrasser, j'y songe tous les jours,

mais sans chagrin aucun et mûrement. J'espère et j'ai confiance que Dieu me donnera une situation prospère.

A qùoi songe-t-il exactement? A l'emploi dont Simone lui a parlé ? A une autre profession ? Dans le même temps, il amorçait sa candidature au Collège Royal.

J'ai dit, m'écrivez-vous ensuite, que je ne voulais pas exercer ce métier. [Simone lui en avait sans doute indiqué quelqu'un.] Simone, vous n'avez pas pu lire suffisamment cet endroit de ma lettre. Je ne sais ce qui s'y trouve écrit : tout ce que je sais, c'est que ceci ne s'y trouve point. J'ai dit que je n'avais appris nul autre métier que les belles-lettres, et que les belles-lettres l'emportent sur tout art mécanique. Mais je n'ai pas écrit ce que vous dites. Car qui ne sait que je ne puis être artisan, n'ayant appris aucun métier manuel ? Mais je ne m'en estime pas moins. Je ne m'estime inférieur en rien à un tailleur, à un orfèvre, à un aubergiste ou à un boutiquier.

Il dépense ensuite son encre à démontrer à Simone qu'elle s'est choquée à tort d'une expression par lui employée : « J'aimerais mieux crever que de ne pas vous avoir écrit ces choses. »

C'est une façon de s'exprimer familière et accoutumée. Quand on a lâché une bonne plaisanterie, on ajoute souvent : « J'aurais crevé si je ne l'avais dit »... Si je gardais, enfoui dans mon sein, quelque propos joyeux ou plaisant, je pourrais vous parler de la sorte, Simone : « Je crèverais si je ne vous contais pas une histoire ou si je ne vous disais pas un mot risible. »

Simone paraît bien avoir été un peu bornée. Les femmes, en général, goûtent peu l'ironie, surtout lorsqu'elles en sont la cible; mais Simone la voyait où elle n'était pas. Une autre fois, Lambin l'ayant nommée sa petite amie, elle l'appela, vexée, son grand ami. Lambin s'évertue à lui expliquer que c'est là une caresse et gentillesse de langage. Mais il doit penser à part lui, si j'ose m'exprimer ainsi, que Simone est une dinde, et que, malgré les roses de son teint, elle est pour un fin lettré un maigre régal.

Aussi bien, Lambin devient de moins en moins désagréable :

c'est sans doute parce qu'il est de moins en moins amoureux. Simone le remet à un terme assez éloigné, peut-être pour voir à quoi il sera bon et de quel métier il se pourvoira. Lambin applaudit. Il fait même une concession plus grave :

Si le sort le voulait et que celle qui m'est chère me préférât un autre, je l'ai dit et je le répète, bien que cet accident fût pour moi une grande infortune, je m'en réjouirais cependant pourvu qu'elle y trouvât son avantage.

Il sollicite d'elle une entrevue. Une première réunion leur réussit mal. Ils se querellèrent. Une seconde, meilleure, eut lieu le 18 décembre. Ils dînèrent ensemble. Ils étaient restés longtemps sans s'écrire, sur l'ordre de Simone. Lambin eût trouvé « plus souhaitable d'être condamné à ne manger pendant dix jours que du pain bis et à ne boire que de l'eau pure ». Pour un habitué de cuisine cardinalice, le régime eût été dur. Mais il sait gré à Simone de s'être montrée si accueillante la dernière fois. Jamais il n'a mieux dîné. Aussi espère-t-il pouvoir, dans l'avenir, épouser la lingère. Elle jouira d'un bonheur parfait.

Par surcroît vous serez plus estimée du peuple que vous ne le fûtes auparavant.

Et Lambin reprend son propre éloge, sur quoi il est intarissable.

S'il n'est pas riche, il n'est cependant pas tout à fait pauvre... Songez qu'il n'est ni sans cœur, ni paresseux, ni adonné aux désirs, aux jeux de hasard et aux autres divertissements de ce genre, mais qu'il est soigneux, vigilant, attentif et laborieux.

Lambin, très prudent, parle toujours de lui comme d'un autre.

Puis Lambin, pour se faire valoir, annonce que « beaucoup de gens, qui se disent ses amis, cherchent à le détourner de suivre sa volonté. Mais qu'ils parlent et dissertent tant qu'ils veulent » ! Lambin tiendra sa promesse. Qu'elle ne s'inquiète pas de ce que diront les gens ! Si on sème le bruit qu'elle trouve épouseur, ce ne peut lui être qu'honorable.

Sur mon compte personnel, parce que je vis dans la maison d'autrui, à cause aussi du poste que j'occupe auprès du Cardinal, de mes études et de mon genre de vie, les langues marchent davantage. Mais je ne m'en retourne point. Et les rumeurs ne sont pas très claires. Car ceux qui parlent de ce sujet n'osent le faire qu'en mettant la main devant la bouche. Ce n'est pas étonnant. Car ils ne savent rien de sûr ni de certain si vous ne le leur avez révélé. Je sais qu'il en est autrement. Seulement ceux qui veulent paraître mes amis parlent plus librement de cette affaire avec moi pour m'arracher la vérité. Mais, comme je vous l'ai dit de vive voix, je nie qu'il en soit ainsi, pour qu'ils le répètent aux autres.

La situation est singulière, mais un éclat eût compromis Lambin auprès du Cardinal, et il se serait trouvé en mauvaise posture. Dans une seconde lettre, il insiste encore sur la nécessité de garder toutes choses secrètes.

Simone, en sa réponse, tâche à le rassurer.

Vous n'avez pas sujet de craindre. Je suis plus discrète que vous ne pensez. Je ne voudrais pas révéler la chose en temps et lieu où je puisse nuire à vos intérêts et à vos projets. C'est par vous et de votre côté que la chose pourra s'ébruiter plutôt que du mien.

Quant aux conseils qu'on donne à Lambin, il en fera le cas qu'il voudra.

Je vois par votre lettre que beaucoup de gens s'efforcent de vous détourner de votre projet. C'est la malveillance et la jalousie qui les poussent. Cependant vous ferez comme bon vous semblera. Je ne veux pas vous faire violence. Et ils ne peuvent, dans leurs discours et leurs pensées, que trouver de l'honnêteté en cette affaire. Mais je m'en rapporte à Dieu. Il connait mes besoins mieux que moi-même.

Telle est cette correspondance amoureuse. Nous avons mis toute notre étude à la dépouiller de la rhétorique où elle se dilue. Tout compte fait, la lingère Simone nous apparaît, cauteleuse, vaniteuse, susceptible et niaise. Et Lambin lui-même manque de sincérité, joue la comédie, et, ce qui est plus fâcheux encore, nous la donne assez souvent. La fin de l'intrigue nous la connaissons. Lambin n'épousa point, et bientôt après s'en fut à Rome. Mais nous ne savons point

comment la chaîne se délia. Peut-être pouvons-nous le deviner, puisque nous avons vu quels germes de rupture contenaient les caractères des deux amants.

Nous sommes heureux que la séparation ait eu lieu, après tout. Supposons un spectateur idéal qui assiste à cette aventure, qui sache tout ce que contient l'esprit de Lambin, mais point la suite de sa destinée. Il tremblera de voir le roman se bien dénouer, et le grand philologue s'enliser dans un sort de l'ordre commun. Mais Simone était médiocre, et Lambin n'a pâti que par les endroits médiocres de lui-même. Nous ne le plaindrons pas : ce qui nous importe dans les hommes supérieurs, ce ne sont pas les douleurs qu'ils créent autour d'eux, ni les leurs propres, ce sont les sommets de leur vie. Ce ne sont pas les côtés par où ils nous ressemblent, mais ceux par où ils nous dépassent. Ce qui vraiment pourrait nous émouvoir, c'est l'avortement misérable d'une belle vocation : mais de tels drames sont cachés, et à jamais plongés dans l'oubli.

Ainsi la destinée de Lambin n'échoua point contre l'écueil de Blois. Nous aimons à croire que Simone trouva un époux plus riche et vraiment de sa sorte, plus rassurant et de complexion plus douce. En tout cas, elle rendit Denys Lambin aux aventures, aux voyages, à la philologie, aux dangers, aux persécutions et à la gloire. Plus tard, il rencontra une épouse digne, nous ne dirons pas de lui-même, mais de sa haute intelligence. Elle appartenait, selon Scévole de Sainte-Marthe, à la famille des Ursins. C'est à elle que Lambin confia, à son lit de mort, ses suprêmes commentaires sur Plaute. Les éditeurs posthumes de Lambin, les héritiers de Wechel, à Francfort, parlent d'elle comme d'une « femme d'élite ». Nous aimons à enregistrer ces témoignages. Lambin eut une vie laborieuse et dure. Il est juste que la mémoire de celle qui l'accompagna dans sa voie souvent douloureuse ne périsse pas tout à fait. Pour que l'on voue un souvenir ému à l'épouse d'un grand homme, il suffit qu'il ait pu remplir auprès d'elle tout son mérite.

HENRI POTEZ



UNE MÉDAILLE INÉDITE

D'ANDRÉ TIRAQUEAU

André Tiraqueau, célèbre jurisconsulte du XVIe siècle, né à Fontenay-le-Comte en 1480, conseiller au Parlement de Paris en 1541, mort le 29 décembre 1558, est connu dans le domaine de la numismatique par une très rare et belle médaille uniface de bronze, coulée puis retouchée au burin, de 75 millimètres de diamètre, dont il ne subsiste qu'un très petit nombre d'exemplaires et qui porte au droit le buste à droite de ce personnage avec la légende: **A-TIRAQUEL-LUS-SENAT-PAR-ROMÆ-1552.** La première mention de cette médaille se trouve, je crois, à la page 218 du titre I (1836) de la *Revue de Numismatique*. M. Poey d'Avant y signale un exemplaire de sa collection. Il estime cette médaille inédite et dit que la tête fort belle doit être très ressemblante si l'on en juge par le portrait de Tiraqueau qui a été donné par M. Martin des Pallières, député de la Vendée en 1806, au Palais de Justice de Fontenay-le-Comte, et que l'on assure être de la main de Léonard de Vinci (1). En 1839, M. Charles de Chergé publiait dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (t. VI) une notice sur ce même exemplaire

1. Il subsiste plusieurs autres portraits de Tiraqueau.







MÉDAILLES D'ANDRÉ TIRAQUEAU

avec une notice biographique sur André Tiraqueau et une planche (pl. n° 11) donnant la gravure de la médaille et un fac-similé de la signature du jurisconsulte. La légende prouve que la médaille a été exécutée à Rome, alors sans doute que Tiraqueau y remplissait quelque mission du roi Henri II (1). La médaille est d'un très beau style, Tiraqueau y est figuré avec une longue barbe, coiffé d'une grande calotte à oreillettes, par-dessus laquelle est un bonnet plat carré.

Le *Magasin Pittoresque* de 1874 (p. 151) a reproduit également cette médaille avec des détails biographiques sur Tiraqueau. M. Poey d'Avant légua son exemplaire au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. A l'époque de l'article du *Magasin Pittoresque* on n'en connaissait que deux autres exemplaires. Benjamin Fillon, neveu de Poey d'Avant, en possédait un, le plus beau connu, paraît-il. Cet exemplaire a figuré sous le n° 189 (p. 73, fig. 74) dans le *Catalogue des Objets d'art et de haute Curiosité* de cet amateur si éclairé lors de la vente de ses collections au mois de mars 1882. Il a été décrit et figuré également dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique, Médailles italiennes*, II, pl. 31, n° 5, puis cité d'après ce dernier ouvrage, dans *Les Médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles* d'A. Armand, 1883, t. II, p. 256, n° 44, enfin cité encore par M. Natalis Rondot, dans *Les Médailleurs et les Graveurs de Monnaies, Jetons et Médailles en France*, 1904, p. 402, pl. XVIII, n° 3. Un exemplaire de cette médaille est au Cabinet de France (vitrine rotonde). C'est certainement celui qui lui a été légué par M. Poey d'Avant.

L'été dernier, passant à Pau, j'ai, par le plus grand des hasards, mis la main chez un antiquaire sur une nouvelle médaille complètement inédite, je le crois, du même jurisconsulte André Tiraqueau.

1. Ce fut peut-être aussi à l'instigation de son grand ami Rabelais, alors encore vivant, que Tiraqueau entreprit, en cette année 1552, ce voyage de Rome.

Celle-ci est gravée sur ses deux faces et n'a que 48 millimètres de diamètre. En voici la description :

A-TIRAQUELLUS-SENAT-PAR.

Buste de face d'André Tiraqueau, les mains jointes ; il porte la barbe longue ; il est vêtu d'une ample robe bordée de fourrure, sans manches, et d'un vêtement de dessous ; il est coiffé du même bonnet recouvrant une calotte.

R. + **MODV̄-ET-SERIĒ-HIC-PŌDERE-LIBRAT**, pour **MODVM ET SERIEM HIC PONDERE LIBRAT**, ce qui semble signifier : *Il pèse avec ce poids la forme et le nombre* (1).

Dextre divine (?) sortant des nuages, tenant des balances chargées ; sur le plateau de droite, d'un poids rectangulaire surmonté d'un caducée, sur le plateau de gauche d'un serpent enroulé (symbole sans doute du démon des procès).

On retrouve bien sur les deux médailles les mêmes traits caractéristiques : bouche aux lèvres étroites et fermées, nez puissant, etc. Sur la médaille que je publie, la tête est plus pensive. Le regard est plus vif sur la médaille uniface.

1. « Il semble bien, m'écrit mon ami M. A. Blanchet, que l'inscription, sans doute composée par Tiraqueau lui-même, renferme des allusions au métier de jurisconsulte — *libravit* se rencontre dans le Code Théodosien. — Il faut aussi prendre en considération le texte de Suétone (*Vesp*. 10) : Litium series ubique majorem in modum excreverant. » Et probablement donc il faut comprendre : *Il pèse avec ce poids la forme et le nombre*, en donnant à *modus* le sens de « forme de jugement » et de « modération », et a *series* celui de « nombre », « suite de procès ». — D'ailleurs, cette légende, comme tant d'autres de cette époque gravées sur des médailles et des jetons, est obscure dans toutes ses parties, puisque *hic* qui peut se rapporter à Dieu ou à Tiraqueau, peut aussi être l'adverbe *hic*, désignant les plateaux de la balance. — Si nous remarquons encore que l'un des plateaux est chargé d'un serpent, il me semble bien que *series litium* est un sens rationnel. — L'inscription ne paraît pas former un vers régulier. — Remarquons enfin que, de même que, sur la médaille, le mot **PONDERE** est placé exactement en regard du poids placé dans un des plateaux de la balance, de même le mot **SERIEM** avoisine exactement le serpent enroulé dans l'autre plateau, circonstance qui militerait encore en faveur de ce sens de « suite de procès », « chicane », que j'attribue à ce mot ».

La légende, on le voit, est en partie la même sur les deux pièces. Bien que, comme je l'ai dit, le médaillon uniface paraisse avoir été fabriqué à Rome, le faire, pour la date, en est plutôt français. La forme des lettres est assez semblable pour les deux faces de la médaille que j'ai acquise à Pau.

Cet article étant d'ordre exclusivement numismatique je n'ai pas à donner à nouveau ici la biographie de Tiraqueau ni la liste des ouvrages qui ont rendu son nom célèbre. Je me borne à renvoyer aux ouvrages spéciaux. Je signalerai en particulier un article de M. C. Merland intitulé : *Un grand jurisconsulte du XVIe siècle, André Tiraqueau*, et l'excellent article du *Magasin pittoresque* que j'ai cité plus haut où il est question des « Cabinets de médailles » des deux fils de Tiraqueau, André et Michel (1), provenant du partage des collections paternelles (2).

GUSTAVE SCHLUMBERGER

1. La femme de Tiraqueau lui avait donné vingt-sept enfants.
2. Voyez à ce sujet, la publication de Benjamin Fillon ayant pour titre : *Le Cabinet de Tiraqueau*, Fontenay-le-Comte, 1848.



BIBLIOGRAPHIE

Librairie Sansot et Cie. — *Les Amours et autres poésies* d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin, publiées sur les éditions originales, et augmentées de pièces rares ou inédites, avec une notice de Guillaume Colletet et des notes par Ad. Van Bever, 1 vol. in-18.

Notre ami Van Bever a rendu un mauvais service à Jodelle en rééditant ce recueil de poésies : il n'a en effet aucune valeur, et c'est en vain qu'on l'a augmenté de pièces inédites devenues très rares. Cependant Jodelle continue à jouir d'une grande réputation. De tous les poètes de la Pléiade publiés par Marty-Laveaux, il est avec J. du Bellay celui qui s'est le mieux vendu, peut-être parce que les éditions de ses œuvres étaient introuvables. Je sais bien qu'il y a son théâtre et qu'il est surtout renommé comme auteur dramatique, mais là encore Jodelle a été terriblement surfait, et il y a longtemps qu'il serait tombé dans l'oubli à tous les points de vue, s'il n'avait fait partie du groupe de Ronsard. Tant il est vrai que les écoles ont du bon.

Pour donner une idée du talent et de la manière de Jodelle dans le genre satirique, je citerai le sonnet qu'il a dédié à Joachim. On le comparera à ceux des *Regrets* auxquels il fait songer malgré tout, et l'on verra la différence :

Je scay bien, du Bellay, que Rome est un bordeau
Où l'on voit paillarder sans fin le corps et l'âme :
Le corps y est espris d'une bougresse flamme,
L'esprit paillarde avec l'Antéchrist, son bourreau.

Elle est de tout erreur contre Christ le Chasteau,
L'enfer de tous les bons, des faux prescheurs la dame :
Et de nos Rois charmez la concubine infâme :
Des Muses, des lettrez, des vertus le tombeau.

Elle est des Empereurs la fine larronnesse.
De la grâce de Dieu fausse revenderesse :
La source de tout mal. le gouffre de tout bien.

Bref que diray-je plus ? c'est cette peste immonde
Que l'on nomme à bon droit le chef de tout le monde
Puisque le monde entier aujourd'hui ne vaut rien.

Cependant on ne saurait nier que Jodelle, parle une langue ferme et précise... Mais que n'écrivait-il en prose ?

Comme toujours, le travail du commentateur brille par la conscience et la sûreté de l'information.

Même librairie. — *La Guirlande de Julie*, augmentée de pièces nouvelles, publiée sur le manuscrit original avec une notice de Gaignières et de Bure et des notes par Ad. Van Bever, 1 vol. in-12, prix : 2 francs.

J'aime mieux ce petit livre, bien que la *Guirlande de Julie* soit un peu passée ; mais Ad. Van Bever a trouvé le moyen de la rafraîchir avec un commentaire des plus attrayants et il n'est pas jusqu'au portrait de Julie d'Angennes qui orne le volume, qui n'ajoute à son prix. Le portrait est la reproduction d'une peinture appartenant à M. le Comte Arthur de Rongé. Julie était décidément une reine de beauté.

Même librairie. — *Les Regrets de Joachim du Bellay angevin* (1558), avec une introduction, des notes et un index par Robert de Beauplan, agrégé de l'Université, 1 vol. in-12, prix : 2 francs.

Cette édition est la reproduction fidèle de celle que nous donna Isidore Liseux en 1876, mais l'aspect en est moins joli, et je regrette, pour ma part, que les notes de M. de Beauplan ne soient pas plus copieuses. Il y a tant à dire sur les sonnets qui composent ce recueil immortel. Cependant M. de Beauplan nous a montré dans sa notice qu'il était au courant de tous les travaux dont J. du Bellay a été l'objet depuis quarante ans ; en cela il est bien supérieur à la plupart des historiographes qui se sont occupés jusqu'ici de ce charmant poète angevin.

Revue politique et parlementaire. — *La Boëtie, Montaigne et le Contr'un* par le docteur A. Armingaud, 1 brochure de 48 pages. — Réponses du docteur Armingaud à M. Paul Bonnefon et à M. P. Strowski, 2 brochures de 27 et 29 pages tirées, la première de la *Revue politique et parlementaire*, la seconde de la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest.* — Sur l'objectif réel du discours d'Etienne de La Boétie, *de la Servitude volontaire,* remarques nouvelles par Reinhold Dezeimeris, correspondant de l'Institut, 1 brochure de 28 pages publiée chez Gounouilhou, à Bordeaux, 1907.

Nos lecteurs ne sont pas sans avoir entendu parler de la dispute extrêmement intéressante provoquée par la thèse nouvelle que M. le docteur Armingaud soutint, au printemps de 1906, sur *La Boëtie, Montaigne,* et *le Contr'un.* D'après lui, le *Discours de la servitude volontaire* ne serait qu'un pamphlet contre Henri III, dont l'auteur, au moins dans ses parties principales, ne serait pas La Boétie, mais bien Montaigne. Naturellement cette thèse hardie a trouvé de nombreux contradicteurs, MM. Strowski, de Bordeaux, et M. Paul Bonnefon sont intervenus des premiers et se sont efforcés de prouver que le docteur Armingaud faisait fausse route. Mais l'adversaire le plus sérieux que ce docteur ait rencontré, c'est encore M. Reinhold Dezeimeris, et je n'hésite pas pour ma part à me ranger à son opinion.

« L'erreur initiale de M. le docteur Armingaud, dit M. Dezeimeris, est d'avoir envisagé comme un pamphlet *ad hominem* ce qui

est une dissertation philosophique au sens abstrait. La *Servitude volontaire*, comme je l'ai dit en 1863, « est une philippique contre le peuple qui oublie ses devoirs en abdiquant ses droits, c'est une protestation contre l'indifférence politique ». Le moyen de démonstration employé, c'est, non pas de préconiser le tyrannicide, mais de constater que le tyran ne tiendrait par debout si la nation s'abstenait simplement de le soutenir. « Cruel malheur est celuy-là, veoir un nombre infini de personnes non pas obéir, mais servir ! non pas gouvernez, mais tyrannisez !.., Souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautez non pas d'une armée, non pas d'un camp barbare, mais d'un seul ! Non pas d'un Herculé n'y d'un Samson, mais d'un seul hommeau, et, le plus souvent, le plus lasche et femelin de la nation ; non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais encore, à grand'peine, au sable des tournois, non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette ! »

« Il y a bien en ces lignes, dit M. Dezeimeris, l'esquisse d'un portrait, mais c'est surtout une esquisse destinée à peindre les conditions historiques du tyran ; l'objectif n'est point de poursuivre d'une vindicte individuelle tel ou tel homme vivant ; mais de prémunir la nation, de l'éclairer sur la nécessité de rendre impossible dans l'avenir le renouvellement des abus du pouvoir personnel qui, faute de contre-poids, ont conduit parfois à la tyrannie. C'est une démonstration, par un exemple déterminé et pris dans le passé, du danger qu'il y a pour un peuple à ne participer que par inertie ou par aveugle acquiescement à ce qui se fait en son nom. »

Et M. Dezeimeris, sans remonter bien haut dans notre histoire, trouve que le *tyran* visé par La Boétie pourrait tout aussi bien sinon mieux, être Charles VI que Henri III. — Dans ce cas, Montaigne n'aurait pas eu la peine de tripatouiller l'œuvre de son ami, ce qui semble beaucoup plus conforme à son vrai caractère.

Je renvoie les lecteurs à la remarquable brochure de M. Dezeime-

ris, et tout en rendant hommage au savoir de M. Armingaud et au talent qu'il a dépensé dans sa thèse, je regrette qu'il n'ait pas « distingué, comme le dit son contradicteur, entre la visée réelle du livre de La Boétie pris en lui-même, au moment de sa composition, et la partie factice qu'ont voulu en tirer, vingt-quatre ans plus tard, les révolutionnaires, espérant alors tromper le public, au détriment d'ailleurs de La Boétie ». Faute d'avoir fait cette distinction, M. le docteur Armingaud, malgré ses vastes connaissances, s'est laissé prendre à l'argutie de ces révolutionnaires. Mais peut-être trouvera-t-il quelque chose à répondre à M. Reinhold Dezeimeris. C'est là que nous l'attendons.

Jean de la Rouxière

MEMENTO

Viennent de paraître :

Librairie Hachette. — *Sandro Botticelli*, par Emile Gebhart, de l'Académie Française, 1 vol. in-18.

Librairie Honoré Champion. — *Pétrarque et l'Humanisme*, nouvelle édition remaniée et augmentée, par Pierre de Nolhac, 2 vol. grand, in-8°.

Librairie Max Niemeyer à Halle, — *Jean Passerat*, par le docteur Edgar Von Mojsisovics, 1 brochure de 72 pages.

Avis aux Lecteurs

Dans notre numéro de novembre-décembre, nous publierons le commentaire du *Recueil de poésie* de J. du Bellay, et nous commencerons la publication des *Antiquitez de Rome*.

Le Directeur-Gérant : Léon Séché

IMPRIMERIE BONVALOT-JOUVE, 15, RUE RACINE, PARIS.

Dernières Publications sur la Pléiade et le XVIe Siècle

ABEL JEANDET. — **Pontus de Tyard.** 1 vol. in-8, chez Aubry.

LÉON SÉCHÉ. — **La Défense et Illustration de la langue française**, par JOACHIM DU BELLAY, avec une notice biographique et un commentaire historique, 1 vol. in-18, à la Librairie Sansot, prix **3 fr. 50.**

— **Œuvres choisies de Joachim du Bellay**, édition du Monument (1894), avec une notice par Camille Ballu, 1 vol. in-4 (*épuisé*).

— **Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans**, d'après l'édition de 1547, avec une notice et un commentaire de Paul Laumonier, professeur à l'Université de Poitiers, 1 vol. in-4, prix **12 fr.**

HENRI CHAMARD. — **Joachim du Bellay**, thèse présentée, en 1900, à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1 vol. in-8, chez Le Bigot frères, à Lille.

PIERRE DE NOLHAC. — **Lettres de Joachim du Bellay**, d'après les originaux. Un vol. in-12, chez Charavay, 1883.

— **Documents nouveaux sur la Pléiade** : *Ronsard, du Bellay*, articles publiés dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, du 15 juillet 1889.

EMILE HINZELIN. — **Le livre d'or de Remy Belleau**, 1 vol. gr. in-8, à Nogent-le-Rotrou, chez Mme veuve Gouhier-Delouche, 1900.

LOUIS-CLÉMENT. — **Henri Etienne et son Œuvre française**, étude d'histoire et de philosophie, 1 vol. gr. in-8, Paris, chez Alph. Picard, 1899.

DUPRÉ-LASALE (Emile). — **Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de Chancelier de France**, 2 vol. in-8, Paris, Fontemoing, 1875-1899.

LUCIEN PINVERT. — **Jacques Grévin** (1538-1570). Sa vie, ses écrits, ses amis, étude biographique et littéraire, Paris, Fontemoing, 1 vol. gr. in-8.

— **Lazare de Baïf**, 1 vol. in-8, chez Fontemoing, 1900.

MARTY-LAVEAUX. — **La Pléiade française**. 20 vol. in-8, Paris, Lemerre, 1866-1898.

E. DOUMERGUE. — **Jean Calvin, Hommes et Choses de son Temps.** — T. I et II. 2 vol. gr. in-4 illustrés, à Lausanne, chez Georges Bridel, 1899.

HENRI BECKER. — **Un Humaniste au XVIe Siècle.** — *Loys le Roy*. 1 vol. in-8, chez Lecène et Oudin, 1896.

E. MUNTZ. — **Florence et la Toscane.** — 1 vol. in-8 jésus illustré, chez Victor Lecoffre.

J. GUIRAUD. — **L'Eglise et les origines de la Renaissance.** 1 vol. in-8, chez Victor Lecoffre.

CH. BORGEAUD. — **L'Académie de Calvin.** 1 vol. in-4, chez Georg à Genève.

AUG. HAMON. — **Un grand Rhétoriqueur poitevin** : JEAN BOUCHET, 1 vol. in-8, chez Oudin.

EN PRÉPARATION :

LÉON SÉCHÉ. — **Joachim du Bellay** (1524-1560). *Son pays, ses origines, sa vie et ses œuvres, ses amitiés littéraires.*

— **Joachim du Bellay**. Ses œuvres complètes, françaises et latines, avec une introduction et un commentaire historique et critique. — Le premier volume contenant la *Défense* et l'*Olive* est en vente au prix de 12 francs.

— **Le Cardinal du Bellay** (1492-1560). — I. Son pays, son enfance, sa jeunesse. — II. Sa vie littéraire et artistique. — III. Sa vie politique. — IV. Sa vie religieuse. — V. Ses dernières années, sa mort.

Tome VIII (7e année) **Le Numéro : 5 fr.** Novembre-Décembre 1907

COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE
(Prix Saintour, 1903)

Revue

DE

LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les deux mois

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ



J. DU BELLAY

Cette année nous avons distingué la *Revue de la Renaissance* que dirige M. Léon Séché et qui s'occupe surtout de la Renaissance angevine et de la Pléiade.

(Rapport fait à l'Académie française par M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1903.)

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
20 *bis*, RUE CENSIER
1907

REVUE DE LA RENAISSANCE

Sommaire du Numéro de Novembre-Décembre 1907

ILLUSTRATIONS

Portrait de Jean van Hout. — Médailles d'André Tiraqueau.

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA REVUE

La REVUE DE LA RENAISSANCE paraît tous les deux mois

Les abonnements partent du 1er janvier

PARIS ET DÉPARTEMENTS		ÉTRANGER	
Un an..................	20 fr.	Un an..................	25 fr.
Avec le supplément sur Chine ou sur Japon....	40 fr.	Avec le supplément sur Chine ou sur Japon....	50 fr.

Adresser tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction de la Revue à M. LÉON SÉCHÉ, à Paris, 20 *bis*, rue Censier (V^e).

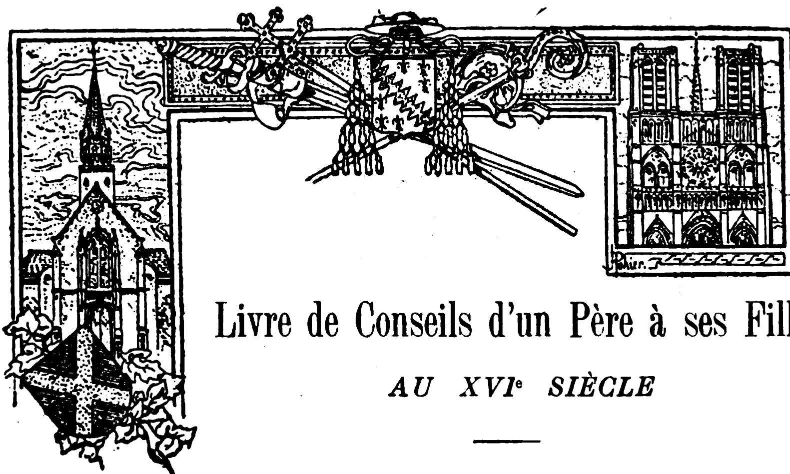
LONDRES
Dulau, Baillère-Tindal, Hachette et Cie.

BERLIN, VIENNE, LEIPZIG
Le Soudier et Brockhaus.

ROME, MILAN, TURIN — Bocca.
FLORENCE — Vieusseux.
GENÈVE — Cherbuliez,
BRUXELLES — Ramot, Lebègue,
LIÈGE — J. Bellens.

LAUZANNE
Benda

LA HAYE
Belinfante frères.



Livre de Conseils d'un Père à ses Filles

AU XVIe SIÈCLE

Il y a quelques années, au cours d'une étude sur le cardinal du Bellay que je fis paraître ici même (1), je signalai le très piquant livre de conseils que le chevalier de la Tour-Landri, grand-père maternel du cardinal avait rédigé à l'intention de ses filles (2). M. Achille Luchaire, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, s'est occupé de ce livre savoureux dans la dernière séance publique annuelle de l'Institut et a prononcé à ce sujet le discours suivant :

Ceux à qui le moyen âge et sa littérature sont familiers, connaissent le chevalier de la Tour-Landri. Il écrivit pour ses filles, en 1372, un petit livre dont il me semble que les historiens n'ont pas encore tiré tout le profit possible. L'ouvrage est, à la fois, plein de saveur et très ennuyeux. L'ennui vient de ce que l'auteur, aidé de l'érudition de ses chapelains, s'est plu à réciter des anecdotes banales, empruntées à l'antiquité sacrée et profane, et a passé en revue toutes les femmes de la Bible, les bonnes et les mauvaises, depuis Ève inclusivement. Cela piquera peut-être un jour la curiosité de la jeune génération d'aujourd'hui, à qui l'on n'enseigne plus l'histoire sainte ; mais les gens comme nous, ceux de l'ancienne culture, y trouvent vraiment peu d'intérêt. Heureusement que la Tour-Landri

1. *Revue de la Renaissance*, t. I, p. 232-254.
2. Ce livre dont la Bibliothèque nationale possède un magnifique exemplaire est intitulé : *Le chevalier de la Tour et le Guidon des guerres.*

a étayé aussi sa morale de nombreuses historiettes où il fait agir et parler les personnages de son temps, nobles et bourgeois ? et c'est par là qu'il nous amuse en même temps qu'il nous instruit.

L'objet qu'il s'est proposé est surtout l'éducation morale de ses filles. Sans doute, son livre leur servira à étudier la langue française, mais elles y apprendront principalement à se gouverner elles-mêmes, à distinguer le bien du mal et à régler leur conduite sur les leçons du passé. L'instruction proprement dite tient ici peu de place. On voit que l'auteur n'y attache aucune importance. Qu'elles connaissent leurs prières, la « sainte écriture », la vie des Pères et des Saints ; inutile de leur en demander davantage. Pas de lectures profanes : ce ne sont que fables et mensonges dont elles ne tireraient aucun profit. Le sire de la Tour-Landri cite même des gens qui s'opposent, par principe, à ce que leurs femmes et leurs filles sachent lire et écrire. Lui-même ne va pas jusque-là. Homme de progrès (car tout est relatif), il veut bien qu'elles ignorent l'écriture, mais il estime qu'elles doivent avoir appris à lire « pour mieux connaître, dit-il, la foi, les périls de l'âme, et les moyens de faire leur salut ».

On se contentait de peu au moyen âge, et j'entends d'ici le cri indigné de nos féministes. Je ne leur conseille pas de lire ce petit livre ; elles souffriraient à chaque ligne, car tout y démontre que la femme, loin d'être l'égale de l'homme, n'a qu'une raison d'être : le servir humblement en perpétuant sa race. L'obéissance passive au mari, tel est le précepte qui est répété à satiété dans cette sorte de morale en action. Et quand je parle de mari, le terme est impropre ; le mari, c'est le maître, le seigneur ; le chevalier de la Tour-Landri n'emploie pas d'autre mot. Se soumettre aux volontés de son seigneur, tel est le premier devoir de la femme. Et pourquoi le mari a-t-il tous les pouvoirs comme tous les droits ? Parce qu'il est d'institution divine. Je n'exagère pas ; le père l'a dit expressément à ses filles : « Une femme ne peut jamais trop honorer son seigneur, ni trop lui obéir, quel qu'il soit, *parce que Dieu le lui a donné.* »

De cette prémisse redoutable découlent toutes les obligations de

détail : garder le secret de son mari, aimer les parents de son mari, ne jamais l'abandonner, quelle que soit sa conduite, supporter patiemment ses caprices, ses colères, ses violences même, éviter surtout de le railler et de lui tenir tête devant le monde, qu'il ait tort ou raison. Le bon chevalier admet que l'épouse pourra, dans l'intimité, faire doucement quelques remontrances. Mais pour éclairer ses filles sur le danger de désobéir au maître, il leur raconte, entre autres anecdotes terrifiantes, l'histoire d'une dame qui, publiquement, répondit mal à son mari. Celui-ci lui ordonna de se taire ; elle n'en fit rien. Alors d'un coup de poing, il la renverse, lui piétine la figure, et lui écrase le nez. Moralité : « Le seigneur dit, textuellement la Tour-Landri doit, en vertu de son droit, avoir sur sa femme le haut parler. »

Si autoritaire qu'il paraisse, notre auteur n'appartient cependant pas à la catégorie de ces soudards brutaux qui infestaient tous les grands chemins à l'époque de la guerre de Cent ans. Esprit assez cultivé, il a même un grain de poésie. Au temps de sa jeunesse, il composait pour les dames des vers de toutes les coupes, « chansons, lais et rondeaux, ballades et virelais ». L'âge venu, il aimait s'asseoir à l'ombre de son verger pour écouter les oiseaux qui chantent le printemps, et là, il s'attendrissait au souvenir des jours heureux. Ce féodal professe des sentiments humanitaires qui, sans doute, n'étaient pas très communs chez ses pareils. Convaincu de l'obligation rigoureuse de la charité, il veut que ses filles aient pitié des misérables « qui sont les sergents et les ouailles de Dieu » ; qu'elles visitent les prisonniers, les malades, les pauvres femmes en couches, et nourrissent les orphelins. Il dit que le devoir de ceux qui possèdent est de donner largement à ceux qui n'ont rien et que tout seigneur est tenu d'aimer ses sujets, à plus forte raison de ne leur faire aucun mal. Il s'indigne contre les riches qui nourrissent trop bien (je cite littéralement) « leurs ventres et leurs charognes ». Pourquoi ne songent-ils pas aux pauvres qui meurent de froid et de misère ? Dieu leur en demandera compte « au grand jour

d'épouvante », au jugement dernier. Une chose qui paraît surtout intolérable au seigneur de la Tour-Landri, ce sont les dames qui ont des chiens, et les aiment trop. Il est inconvenant déclare-t-il, que ces animaux, bourrés de bonne viande et de friandises, deviennent gros et gras, alors que tant de pauvres « créatures de Dieu, faites à sa ressemblance », n'ont rien à manger et « maigrissent de faim ». Voilà, en raccourci, la question sociale, telle que l'entendait un chevalier du XIVe siècle ; point de vue étroit, sans doute, mais pour des gens d'épée, ce commencement d'altruisme est déjà méritoire et l'idée fera son chemin.

En matière de religion, la Tour-Landri est de son époque. Croyant et pratiquant, il veut que ses filles soient pénétrées de ses principes. Dire ses heures et prier pour les morts avant le repas du matin, se confesser souvent, observer jeûnes et abstinences, respecter les églises en évitant d'y causer de choses légères, et de regarder tendrement d'autres personnes qu'un fiancé ou un mari, honorer et héberger les ministres du culte, entendre le plus de messes qu'on pourra (autrefois les dames assistaient à trois messes, aujourd'hui elles en ont assez d'une seule), prendre garde surtout d'arriver en retard aux offices parce qu'on a fait la grasse matinée ou mis trop de temps à sa toilette, car Dieu doit toujours « être servi le premier », tels sont les conseils de ce châtelain édifiant. Lorsqu'il s'élève, avec une véritable éloquence, contre ceux qui commettent le péché, dans le fol espoir de vivre longtemps et d'attendre pour s'amender la dernière heure, et qu'il leur montre la mort entrant chez eux à l'improviste, « comme un larron », on croirait entendre du Bossuet. Tournez la page et vous lirez un conte plus que gras, développé avec une complaisance et un luxe de détails que ne rachètent pas les recommandations dévotes.

Etrange petit livre, où chaque précepte de piété et de morale s'appuie sur une historiette scandaleuse ou terrible ! Il faut bien savoir ce qu'il en coûte aux pécheresses pour avoir enfreint la loi de Dieu. Pénalité plus ou moins grave, suivant les cas. Pour les dames qui, trop

longues à s'habiller, font attendre leur curé et retardent la messe, le châtiment est léger ; elles voient le diable dans leur miroir. Mais les gourmandes, les envieuses, les médisantes, les colères, les avares, les impudiques s'exposent aux pires aventures, et sur la punition de l'adultère en particulier, notre chevalier ne tarit pas. C'est qu'il retrouve ici la verve cruelle de nos conteurs de fabliaux : le mari qui casse les jambes à sa femme pour l'empêcher de rejoindre l'amant ; le frère qui coud dans un sac et jette à l'étang sa sœur déshonorée ; le seigneur qui coupe le cou à une suivante convaincue d'avoir vendu sa maîtresse. Et ces faits divers effrayants se combinent avec les anecdotes sanglantes des livres bibliques pour apprendre aux jeunes châtelaines de la Tour-Landri qu'elles ont intérêt à rester sages, et qu'il est non seulement immoral mais dangereux de tromper son mari. L'inévitable châtiment attend la coupable ici-bas ; et dans l'autre vie, l'expiation se complète. Le chevalier semble avoir là-dessus des lumières spéciales, car il nous révèle, sans hésiter, le tarif de la justice d'en haut. Pour chaque infidélité commise par la femme adultère, sept ans de purgatoire, si elle s'est confessée de son péché ; et si elle ne s'en confesse pas, la damnation !

Ne nous attardons pas sur cette impression attristante. Imitons plutôt le seigneur de la Tour-Landri qui passe, avec une rare désinvolture, du sacré au profane, du sérieux au frivole. Il y a de tout dans son livre, et même un code de la vie mondaine à l'usage des personnes bien nées.

Quand on traite de l'éternel féminin, la question qui se pose tout d'abord est celle de l'habillement, autrement dit la mode. La Tour-Landri est indigné des coiffures extravagantes de ses contemporaines. Toutes ces dames « cornues et branchues », qui font assaut de toilette pour attirer les regards, lui rappellent l'araignée qui tend ses fils pour attraper des mouches. Les demoiselles de la Tour-Landri doivent y prendre garde : avec le prix d'une robe élégante, on pourrait vêtir cinquante pauvres ! Au temps de Noé, l'humanité avait

déjà la folie des mascarades ruineuses; c'est pourquoi la colère de Dieu a déchaîné le déluge. Et combien de femmes, pour s'être trop bien habillées sur cette terre, sont tourmentées dans l'autre monde! Ce père économe et prudent ne veut donc pas que ses filles soient les premières à prendre les nouveautés; mais comme il est homme de sens et de juste milieu, il admet qu'elles cèdent au goût du siècle et s'habillent autrement que leurs grand'mères. Lui-même reconnaît que les maris de son temps ne pouvaient pas résister à leurs femmes, quand celles-ci leur tenaient ce langage: «Mon seigneur, notre voisine porte une parure qui lui sied à ravir et qui est très jolie; pourquoi n'aurais-je pas la pareille? Ne sommes-nous pas aussi nobles et aussi riches que ces gens-là? » L'époux a beau répondre : « Ma mie, si cette dame a cette parure, j'en connais beaucoup d'autres, et d'aussi sages, qui ne l'ont pas », la réplique est péremptoire: « Est-ce ma faute à moi si elles n'ont pas su s'y prendre pour l'avoir? Je vous prie, sire, de me la donner; je la porterai tout aussi bien, et de façon à vous faire honneur. » Raisonnement bien féminin dont le succès n'est pas près de s'épuiser.

Qu'on suive la mode avec discrétion et sans hâte, passe encore, dit le chevalier; mais que la coquetterie n'aille pas plus loin! Défense absolue de se farder, si peu que ce soit et d'altérer la couleur naturelle de ses cheveux. Dieu a fait notre figure à son image; on n'a pas le droit d'y rien changer. Mais, surtout, pas de flirt! Si le mot n'existait pas alors, il paraît que la chose se pratiquait déjà beaucoup. Sur ce point, le châtelain de la Tour-Landri n'est pas aussi intraitable que la châtelaine. Dans le dialogue charmant et plein de nuances délicates où il discute avec sa femme cette question du flirt, il admettrait encore volontiers la tradition galante de son siècle, l'amour chevaleresque voué à une personne librement choisie, qui ne serait pas l'épouse légitime. Quand on lui parle de la dame de Villon qui faisait subir sept ans d'épreuve à ses amoureux avant de leur accorder la faveur d'un simple baiser, il trouve qu'elle avait le cœur bien dur, et qu'étant donné le bénéfice, le stage était

vraiment trop long. Mais d'ailleurs il interdit rigoureusement à ses filles (ce qu'il serait bien inutile aujourd'hui de refuser aux nôtres) le tête-à-tête avec les jeunes gens, et le marivaudage léger et délicieux, cette fleur exquise des plaisirs mondains. Pour lui, les coquettes perdent toujours leur peine; le meilleur moyen de trouver un mari, c'est de ne pas être trop aimable et de parler le moins possible Que son propre exemple serve de leçon! Il a refusé lui-même une belle jeune fille à qui on voulait le fiancer, uniquement parce que dans leur première entrevue, elle s'était mise en frais pour lui plaire. — Comme ce temps est loin! et que ce personnage est singulier!

J'en ai dit assez sur son livre. A tout prendre, il est rempli d'excellents conseils; mais il a un défaut: c'est de ressembler fort peu aux ouvrages d'éducation que couronnent, chaque année, mes confrères de l'Académie française. Les mères d'aujourd'hui n'en permettraient certainement pas la lecture à leurs filles.

Il est un problème très délicat et très grave que beaucoup de personnes bien intentionnées (et même de nobles esprits) se posent depuis quelque temps avec insistance, et d'où est sortie toute une floraison de brochures et de livres parfois bizarres : « Comment révéler à la jeunesse ce qu'il est nécessaire de lui apprendre sur les réalités intimes de la vie? » Question troublante que la Tour-Landri ne serait pas embarrassé de résoudre. Il suppose tout simplement que ses trois filles n'ignorent rien (ce qui s'appelle rien) de ce que savent les grandes personnes, puisqu'il leur raconte des choses énormes avec une clarté d'expressions qui ne permet pas de ne pas comprendre. Faut-il en conclure que les mœurs déplorables du XIVe siècle ne respectaient même pas l'enfant? Disons plutôt que les filles étaient élevées alors comme les garçons, à qui l'on ne cachait pas grand'chose, et aussi que la pudeur n'existait pas encore dans les mots.

L'excellent bibliophile Anatole de Montaiglon, qui a savamment édité ce petit livre, le défend, dans sa préface, comme s'il en était

lui-même l'auteur. A peine admet-il qu'on y trouve, pour employer un euphémisme de sa façon, des « grossièretés ». « Après tout, observe-t-il, les prédicateurs de l'époque en disaient presque d'aussi fortes à leur auditoire, et les jongleurs en faisaient entendre bien d'autres aux nobles et aux bourgeois que délectaient les fabliaux. Le sire de la Tour-Landri n'est pas un rustre : ce n'est qu'un naïf.

Fort bien ; mais si je m'avisais de donner lecture ici des « naïvetés » que s'est permises par endroits cet honnête père de famille, on ne serait pas long à me faire comprendre que du roi Charles V au président Fallières, la moralité publique a fait tout de même quelques progrès, et que les justes lois qui en ont la garde sont applicables même aux académiciens. Cela me dispense d'en dire plus long.

ACHILLE LUCHAIRE
Membre de l'Institut.



LE VÉRITABLE NOM

DU

SEIGNEUR DE SAINT-AYL

Le mystérieux ami de Rabelais, le seigneur de Saint-Ayl qui lui donna une si large hospitalité dans son château des bords de la Loire, est enfin connu. Les archives départementales du Loiret ont livré la clef de l'énigme, et M. Jacques Soyer, à qui revient l'honneur de cette découverte, peut être fier de sa sagacité : son esprit éveillé et chercheur l'a fait réussir là où tant d'autres avaient passé sans rien tirer du problème.

Nous avions pourtant pressenti la vérité. Tout en penchant, avec Burgaud des Marets et nos collègues MM. V.-L. Bourrilly et Heulhard, pour Orson Laurens, nous avions, ce que n'avaient pas fait ces érudits, attiré l'attention sur son père Etienne, possesseur avant lui de la terre et du château. Les

quelques dates que nous avions pu trouver nous avaient troublé, tant elles le faisaient contemporain de Rabelais, et dans une note (1), refusant de conclure, nous demandions à être mieux informé avant de choisir l'un ou l'autre de ces personnages. Mais nous étions loin de nous attendre à la solution certaine, absolue qu'allait nous envoyer le distingué archiviste du Loiret : le seigneur de Saint-Ayl, l'ami de Rabelais, d'Hullot et de Pailleron, est Etienne Lorens, écuyer, homme d'armes de la compagnie de Guillaume du Bellay et capitaine de la citadelle de Turin.

En faisant des recherches généalogiques dans les papiers de l'émigré Ducluzel, dernier possesseur, avant la Révolution, du château de Montpipeau (2), M. Jacques Soyer a mis au jour cinq titres, allant de 1542 à 1551, qui établissent d'une façon définitive cette intéressante identification. On va voir que nous n'en n'avons pas exagéré l'importance.

I

21 mars 1541 (= 1542, nouveau style)

Vente, par Nicolas Duboys, notaire royal à Meung-sur-Loire, à « noble homme Estienne Lorens, escuier, seigneur de Sainct Ay, homme d'armes de la compaigne (*sic*) du seigneur de Langé et cappitaine du chastel de Thurin, a ce presant et acceptant pour luy, ses hoirs et ayans cause... »

1. *Revue des Etudes rabelaisiennes*, 1905, fasc. II, p. 158.
2. Commune de Huisseau-sur-Mauves, au nord-ouest de Saint-Ay. Ces documents avaient passé en 1564 dans le charrier de Montpipeau après l'achat de Saint-Ay par René de Rochechouart, marquis de Mortemart et seigneur de Montpipeau.

II

21 avril 1545, avant Pâques (= 1546, n. st.)

Vente, par-devant Nicolas Rousseau, notaire du roi en son Châtelet d'Orléans, à « noble homme Estienne Laurens (*sic*), seigneur de Sainct Ay, absent, honnorables personnes maistres Jehan Pailleron, esleu pour le Roy nostre sire à Orleans, et Anthoine Hullot, licencié en loix, advocat à Orléans, procureurs et ayans charge dudict Laurens, à ce presens et acceptans pour icelluy Laurens, ses hoirs et aians cause... »

III

30 avril 1546, après Pâques

Vente, par-devant Nicolas Duboys, notaire à Meung-sur-Loire, à « noble homme Estienne Laurens, escuier, seigneur de Sainct Ay sur Loire (1), à ce present et acceptant... »

IV

22 janvier 1546 (= 1547, n. st.)

Vente, par-devant Nicolas Provenchère, notaire royal au Châtelet d'Orléans, à « noble Estienne Laurens, escuyer, seigneur de Sainct Ay, absent, François Beruchon, demourant ou dict lieu de Sainct Ay, son procureur stipullant et acceptant... »

1. Saint-Ay est sur la rive droite de la Loire et non sur la rive gauche, comme nous l'avons imprimé dans notre étude sur *Les amitiés de Rabelais en Orléanais*.

V

21 novembre 1551

Donation, par-devant Nicolas Duboys, notaire royal à Meung-sur-Loire, à « Estienne Lorens, escuyer, seigneur de Saint Ay, à ce presant et acceptant pour luy, ses hoirs et ayans cause... ». — Parmi les témoins : « Noble homme André Auberon, archer de la compaignie du seigneur de Langé. »

Avec des données aussi précises et les passages des lettres de Guillaume du Bellay, de Pellicier, de Sturm, de Sleidan qui parlent de Saint-Ayl, il est désormais facile de retracer, dans ses grandes lignes, la vie de cet infatigable négociateur depuis 1541, date où Langey l'envoie mettre la Mirandole en défense, jusqu'à sa mort entre 1559 et 1564. Mais on peut, à notre avis, remonter plus haut et l'identifier, sans trop de témérité, avec l'ancien receveur de Soissons, qui, de 1524 à 1535, eut à remplir des missions analogues, et jouit, comme lui, de la faveur de François Ier (1).

Si notre conjecture est vraie, Étienne Lorens aurait commencé sa carrière diplomatique avec Jean Morelet du Museau, général des Finances, ambassadeur en Suisse, chargé de négocier les enrôlements avec les chefs des ligues. Tâche difficile, car l'argent manquait et les cantons subordonnaient les levées au paiement des anciennes créances. Il en résultait

1. Il se pourrait cependant que le seigneur de Saint-Ayl ne fût que le parent du receveur de Soissons, bien que portant le même prénom. Mais l'achat de la seigneurie de Saint-Ay, par Etienne Lorens, le 6 mars 1528, au milieu même des événements que nous allons rapporter, semble donner raison à notre conjecture.

entre la cour et l'ambassadeur un échange incessant de courriers. Le 25 juin 1524, Étienne de Lorens venait de Lucerne à Paris annoncer l'arrivée des Suisses, et repartait aussitôt à leur rencontre pour les presser. C'est probablement à cette période de sa vie qu'il entra en rapports avec Guillaume du Bellay, envoyé en Suisse en 1526 pour obtenir l'élargissement de Morelet, gardé en otage par les cantons jusqu'au paiement des dettes de François Ier. Au mois d'août 1528, cinq mois après l'acquisition du château de Saint-Ay, il se trouvait à Lucerne, toujours au service du général des Finances ; mais, au mois de mai 1529, Morelet étant venu à mourir, il fut chargé de liquider sa succession sous la haute direction de Lambert Maigret, contrôleur général des guerres. Au mois d'août 1530, Étienne Lorens rentrait à Paris, chercher des papiers utiles aux gens du roi, très embarrassés au milieu des réclamations menaçantes des chefs des ligues. La situation empira bientôt à un tel point que François Ier dut intervenir auprès des cantons en faveur des représentants de la couronne. Le 6 décembre 1532, il écrivit aux « advouer et conseil de la ville et quanton de Fribourg » :

« Nous avons puis naguères esté advertiz que aucuns de voz subgectz ont conspiré de tuer ou prandre prisonnier nostre cher et bien amé le receveur de Soissons, Estienne Laurens, qui est en vos païs pour noz affaires, et, après l'avoir prins, le mener en le comté de Bourgongne pour là le gehenner, tormenter et en faire à son plaisir et volunté, ainsi qu'ilz eussent voulu, et ce en hayne de certain procès pendant en droit de marche entre le cappitaine Guillaume Arsent et les héritiers du feu général Morelet... »

Le capitaine était homme à mettre ses menaces à exécution. Étienne Lorens, bien que muni d'un sauf-conduit des

ligues lui permettant de circuler entre Soleure et Bade, jugea prudent de mettre la frontière entre lui et ses adversaires. D'ailleurs, il ne se sentait pas à l'abri de tout reproche, et, de son propre aveu, il semble bien qu'il ait détourné à son profit une partie des sommes qu'il était chargé de distribuer aux cantons (1). Mais il avait un protecteur dans la personne de Langey, qui avait su apprécier ses services en l'employant en secret depuis deux ou trois ans à nouer des intelligences avec les bourgeois d'Augsbourg, d'Ulm et de Nuremberg, et les agents des ducs de Wurtemberg.

Le 8 décembre 1533, en arrivant à Augsbourg pour assister à la diète, Guillaume du Bellay avisa François Ier des « pratiques » de son agent, sans toutefois oser les « escrire pour la difficulté de l'effect » et en profita pour intervenir en faveur d'Etienne Lorens :

« Toutesfois, celuy qui m'en a parlé et les entreprent espère bien en venir à bout : c'est le recepveur de Soissons, lequel m'a fourny de gens et chevaulx à Souleurre où faillent les postes, parce que les miens n'y pouvoient arriver de quatre ou cinq jours après moy. Et, après m'avoir conduict jusques en lieu de seureté, s'en est allé pour exécuter ces dictes praticques. Il m'a prié, Sire, vous escripre et supplier très humblement, si par le rapport de Messieurs de Lameth et Ravyet qui ont esté par deçà, vous ne trouvez qu'il aye faict contre vous meschanceté et que seullement il soit redevable de l'administration qu'il a eue de feu Morlet, vostre plaisir soit ne l'avoir en perpétuelle indignation, et offre, s'il vous plaist

1. L'achat du château de Saint-Ay n'aurait peut-être pas été étranger aux besoins d'argent d'Etienne Lorens.

luy pardonner et le faire traicter civillement et sans prison, qu'il vous rendra bon et loyal compte et reliqua et de ce baillera caution jusques à la somme à laquelle, le rapport ouy de Messieurs de Lameth et Ravyet, vostre plaisir sera de le tauxer. La cause, Sire, qui m'a enhardy de vous en escrire, c'est que, de tous vos subjectz qui ont hanté par deçà, je n'en congnois point qui entende mieulx les affaires, et croy que taut en cest endroict que à la vérification des comptes de ceulx qui ont manyé vos affaires en Suysse, vous en pourrez tirer service. » (1).

François Ier se montra clément. Le 4 janvier 1534, il écrivit de Dijon qu'il pardonnait au receveur de Soissons si celui-ci donnait satisfaction (2). Etienne Lorens put rentrer en France et sans doute obtenir de porter le titre de seigneur de Saint-Ayl, sous lequel nous allons toujours le voir désigné (3).

Voilà désormais Etienne Lorens attaché à la politique de Langey. Tantôt en Allemagne, tantôt en Piémont, il seconde les efforts du grand homme d'Etat. Au mois de juin 1536, il est à Metz (4), essayant de détacher du parti impérial les réformés d'Allemagne. Guillaume du Bellay s'arrête chez lui en se rendant en Bavière, puis l'emmène en Piémont lorsqu'il en est nommé gouverneur. Au mois de juillet 1541, les Impériaux menaçant la Mirandole, alliée des Français, c'est

1. Guillaume du Bellay à François Ier 8 et 26 décembre 1533 (Aff. étr. *Allemagne*, III, fol. 10-11 et 27). — Nous devons les extraits de ces lettres à l'obligeance de notre excellent confrère M. V.-L. Bourrilly.

2. François Ier à Guillaume du Bellay. Dijon, 4 janvier 1534 (Aff. étr. *Allemagne*, III, fol. 43 v°).

3. Voyez, pour cette partie de la vie d'Etienne Lorens, Ed. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. I, Paris et Berne, 1900, in-4°. — V.-L. — Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*. Paris, 1905, in-8°.

Saint-Ayl qu'il envoie dans la place pour présider avec les agents de Pellicier à tous les préparatifs militaires. Preuve de confiance plus grande encore, il lui remet le commandement de la citadelle de Turin.

Au mois de septembre 1541, le départ de Charles-Quint pour l'expédition d'Alger marqua une détente dans les affaires d'Italie. On arrêta les envois de troupes, on se contenta de rester sur la défensive, et François Ier manda Langey à la cour pour se faire renseigner sur la situation. Le gouverneur du Piémont se mit en route dans les premiers jours de novembre, emmenant avec lui Saint-Ayl et sans doute une partie de sa maison de Turin. Après un arrêt à Lyon où il avait des questions financières à régler et des amis à revoir, il arriva à la cour vers la fin de novembre. L'accueil fut excellent, François Ier lui remit le collier de l'ordre le 4 décembre, et lui donna la permission de se retirer dans sa maison pour prendre du repos. Il n'en voulut rien faire ; mais Etienne Lorens profita du congé et alla goûter en Orléanais un repos bien gagné. Le séjour de son protecteur se prolongeant, il était encore à Saint-Ay le 21 mars 1541 (Pièce n° I).

Au printemps, il fallut pourtant regagner le Piémont. Le 12 mai, Guillaume du Bellay fit son entrée à Turin et reprit un commandement que la maladie allait briser prématurément.

En octobre, se sentant plus atteint, il demanda son rappel, et, le 13 novembre, il dicta son testament, où Saint-Ayl se trouva compris pour 600 livres tournois. On connaît les événements qui suivirent : le départ dans les premiers jours de décembre, le passage des Alpes en plein hiver, l'arrêt à Lyon, la mort à Tarare, le 9 janvier 1643, au milieu des familiers et des serviteurs consternés. Étienne Lorens

ramena le corps de son bienfaiteur à travers toute la France; le 30 janvier, il s'arrêta à Saint-Ay pour repartir ensuite vers le Mans, où les obsèques eurent lieu le 5 mars.

Ici, la vie de Saint-Ayl présente une lacune de plusieurs années. Pour la remplir, nous pouvons supposer qu'il reprit le service du roi, et repartit en mission soit en Allemagne, soit en Piémont. En tous cas, nous le retrouvons dès les premiers mois de 1546 sur la frontière de l'est, où, sous la direction du cardinal du Bellay, héritier de la politique de son frère, il allait travailler les princes allemands. A la fin de mars, il rentrait en France, après s'être concerté avec Sturm (1), et prenait en passant à Metz une lettre de Sleidan pour le cardinal. Quand il eut rendu compte de sa mission à la cour, il obtint quelques jours de repos, qu'il alla passer dans son château. Il s'y trouvait le 20 avril (pièce nº III) (2), mais il n'y resta que quelques jours, car sa présence était impatiemment attendue à Strasbourg.

L'année suivante, nouvelle mission. Dès les premiers jours de janvier (3), l'infatigable négociateur galopait sur les routes d'Alsace, où Sturm le réclamait encore avec instance. Le 6 février, il prenait le chemin du retour (4), passait à Metz, où il se chargeait de la lettre de Rabelais au cardinal du Bellay, et arri-

1. Sturm au cardinal du Bellay. Saverne, 28 mars [1546] (Bibl. nat. 8584. fol. 33. — Publ. dans *Rev. des Études rabelaisiennes*, 1905, fasc I. p. 11).
2. Le 21 avril, il n'était pas encore arrivé (pièce nº II). A en croire Schmidt (*Vie de Sturm*), Saint-Ayl aurait passé l'automne de 1546 à Strasbourg.
3. Lettre de Guillaume du Bellay au cardinal du Bellay. « De Chaallon, jour de Penthecoste » [4 juin 1536] (Bibl. nat., Dupuy 269, fol. 61. — Cité par M. Bourrilly, *op. cit.*, p. 217, note).
4. Le 22 janvier, le notaire d'Orléans constate son absence (pièce nº IV).

vait le 12 à Saint-Germain-en-Laye, où il rendait compte à François I[er] de la situation politique et exposait les demandes de subsides des Strasbourgeois. Contre son attente, il ne trouva pas le cardinal, qui faisait en ce moment son entrée épiscopale au Mans, mais il vit son frère, Martin du Bellay, qui prit de ses mains le paquet qu'il apportait, et dépêcha un laquais sur la route du Maine. Saint-Ayl eut le temps d'y joindre ce court billet :

Monseigneur,

Je suys venu ycy pour faire entendre au Roy l'estat des affaires des seigneurs de Strasbourg, qui prient le Roy leur voulloir ayder ou qu'ilz seront contrainctz faire comme les aultres. Il ne reste de toute la haulte Germanye a se rendre que ledict Strasbourg et Constances, lesquelz avoient envoyé vers les seigneurs des Ligues pour se mectre en lygue ou protection avecques eulx, ce qu'ilz leur on reffuzé ; touteffoix, le Roy m'a dit qu'ilz ne l'auroient volleu faire sans son consentement et que les ambassadeurs desdictz seigneurs des Ligues s'en sont retournez resoluz de [s] les prandre, et que, cependant il leur aydera de lx. dix mil escuz par moys, pourveu qu'ilz lui promectent de ne faire appoinctement avecques l'Empereur. Pour cest effect, je m'en retourne vers eulz. Je vous envoye ung double du traicté du duc de Vurtemberg (1) et le double d'une lectre que le duc de Saxe escripvit, quelques jours davant mon partement, au baron de Herdes (?) qu'il envoya ausdictz seigneurs de Strasbourg. Estant par dela, je vous donneray advis de ce que surviendra, et je ne vous feray plus long propoux pour le present, sinon que je me recommande très humblement a vostre bonne grace et supplye le crea-

1. Ce traité est du 3 janvier 1547 (Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV part. II, p. 326). Cette mention est précieuse pour dater cette lettre, qui ne porte pas d'indication d'année, non plus que la suivante.

teur vous donner, en parfaicte sancté, tres longue et tres heureuse vye. De Sainct Germayn en Laye. le xij[e] jour de février [1547].

Vostre tres humble et plus obeissant serviteur

DE SAINCT AYL.

(*Adresse* :) A Monseigneur,

Monseigneur le Cardinal du Bellay (1).

Le lendemain, de retour à Paris, Étienne Lorens eut le loisir d'écrire plus longuement. Il détailla au cardinal le contenu du paquet confié à Langey : des lettres de Sleidan, une copie du traité du duc de Wurtemberg, des nouvelles du duc de Saxe et *une lettre de Rabelais*. Rien de plus. Saint-Ayl transmet en trois mots la supplique du pauvre Tourangeau. Le reste de sa lettre, de longueur raisonnable, est consacré à apitoyer le cardinal sur le sort d'un agent secret, Perrocelli, qui se cachait à l'étranger sous le nom de François de la Rivière. Saint-Ayl savait-il à quoi s'en tenir sur les ressources de Rabelais (2) et ne prenait-il pas sa détresse au tragique ? Jugeait-il que maître François était de taille à plaider sa cause lui-même ? Nous l'ignorons, mais nous aurions aimé voir le seigneur de Saint-Ayl s'intéresser davantage à son ami.

Monseigneur,

Je vous escripvy arsoir de Sainct Germain et laissay mes lectres

1. Bibl nat. ms. fr. 3921, fol. 78.

2. Maintenant que, par la mention qu'en fait Saint-Ayl, nous pouvons sûrement dater la lettre de Rabelais du 6 février 1547, on s'explique mieux la phrase : « En vivotant et me entretenant honestement, comme j'ay fayt jusques a present. » Maître François était à Metz depuis un an environ et avait pu « vivoter » avec ses appointements de médecin de la ville (*Revue des Études rebelaisiennes*, 1905, fasc. I, p. 9.)

a Monsieur de Langey, ensemble ung paquet de Scheledans (1), une lectre de Rabelays et des doubles de quelques nouvelles du duc de Saxe, aussi le double du traicté du duc de Vurtemberg, combien que je pense que l'ayez de par le moyen du s[r] de Fresse. J'avoys encores une lectre que m'avoyt baillée le paouvre Perrocelly, qui est par dela en abit dissimulé, et pour ce que se sont lectres de creance, je craignoys les laisser, et qu'elles tombassent en quelques mains aultres que les voustres. La creance, Monseigneur, c'est qu'il c'est retiré la ou il estudye en esbrieu et grec, ou il espere avoir avec le temps quelque bonne intelligence ; mais le paouvre homme n'a point de moyen tant pour l'absence qu'il fist secrette, que de malleur si peu qu'il avoyt emporté avecques luy il perdit par les chemains ; de sorte, Monseigneur, qu'il n'a que le reste de l'argent de son cheval, qu'il vendit a son arrivée par dela. Il vous supplye tres humblement, Monseigneur, luy impartir vostre aumosne pour luy ayder a s'entretenir la jusques a ce qu'il puisse avoir sayne intelligence des dictes langues pour apres se cercher quelque moyen de gaingner sa vye. Monseigneur, de vous alleguer quelque chose de ses perfections, vous les congnoissez myeulx que moy ; mais le paulvre homme c'est fidellement adressé a moy et n'y a personne quy le congnoisse par son nom que moi, car si d'vaenture vous luy voulliez escripre et que il ne fusse par della, ilseroit en danger de n'avoir point voz lectres, car il se fait nommer audit lieu et ne le congnoist on que par le nom de Françoys de la Ryvière, dont il c'est publié porter le nom. Bucer et les aultres hommes savans l'on en une bien grande estime, mais ilz ne luy peulvent grandement ayder par dela.

Monseigneur, je ne vous en feray plus longs propoux, sinon que je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplye

1. Lettre de Sleidan au cardinal du Bellay. [Strasbourg], 25 janvier 1547 (Bibl. nat. ms. lat. 8584, fol. 24. — Publ. *Sleidans briefwechsel*, herausgegeben von H. Baumgarten, 1881, in-8°, p. 140). Saint-Ayl est plusieurs fois nommé dans cette lettre.

le createur vous donner, en parfaicte sancté, tres longue et tres heureuse vye. De Paris, ce xiij[e] jour de feubvrier.

Vostre tres humble et plus obeissant serviteur

De Sainct Ayl.

(*Adresse :*) A Monseigneur,

Monseigneur le Cardinal du Bellay (1).

Comme il le disait, Saint-Ayl repartit presque immédiatement pour Strasbourg, où il vit Sleidan dans les premiers jours du mois de mars. Le 17, il y reçut des instructions de François I[er] :

Monsieur de Saintail,

Je vois par vos lettres l'honneste constance en laquelle ont deliberé de demeurer les s[rs] de Strasbourg et pense que le rapport que leur fera le s[r] Jacques Sturme du bon zèle que l'Empereur porte au bien et liberté de la Germanie, et la foy qu'il a observée à ceux qui se sont tant oubliez que de s'estre soumis à sa clemence et benignité, et davantage je pense que la ferme deliberation du duc de Saxe et du Landgrave, qui se sont joincts ensemble, et lesquels me trouveront leur bon, certain et entier amy à leur besoin, leur devra grandement croistre l'amitié et volonté de se deffendre et de bien employer leurs forces et deniers à la conservation de cette ancienne liberté, chose qui a esté tant chere et tant prisée par eux et par leurs predecesseurs. Ce que vous ferez entendre à Sturme et Celius, mes bons et loyaux serviteurs, et par ensemble vous adviserez ceux à qui vous vous en découvrirés, sans rien bailler par écrit, afin que les choses se puissent mieux et plus seurement conduire... A Rambouillet, 17 mars 1547.

Ce mémoire n'eut pas tout l'effet attendu. Les seigneurs

1. Bibl. nat., ms. fr. 3921, fol. 79.

de Strasbourg hésitaient et, pour gagner du temps, affectaient de mettre en doute l'authenticité des lettres du roi. Saint-Ayl, qui s'en plaignit, reçut de nouvelles dépêches de François Ier :

Monsieur de Saintail,

Sur ce que vous dites que ceux de Strasbourg n'ont voulu adjouter foy aux lettres qui vous ont esté envoyées servant d'instruction, pour ce qu'elles n'estoient pas signées, vous pouvez excuser cela sur le danger qui est aux chemins, et que, de telles depesches estant détroussées, chacun peut considerer comme l'Empereur en feroit son profit... Il faut donc que vous sachiez que l'on ne fait jamais difficulté d'adjouter foy à ce que les ambassadeurs et deputez d'un prince disent de sa part, et n'est point besoin ny chose accoustumée de monstrer les instructions, mais il suffit de bailler à l'arrivée lettres de creance et après, durant leur legation, declarer leur charge ;... et la dessus vous reiterez ce que je vous avois dernierement écrit par Antoine, y adjoutant ce que vous verrez à propos pour contenir ce peuple en l'affection qu'ils doivent avoir pour la conservation de leur entière liberté (1)...

Cette mission semble la dernière que Saint-Ayl eut à remplir. Quelques jours à peine après l'envoi des lettres royales, la nouvelle de la mort de François Ier éclatait comme un coup de foudre, ruinant toutes les espérances, écartant les anciens conseillers, brisant la faveur des du Bellay. Le nom de Saint-Ayl disparaît du théâtre de la politique.

1. Ces deux lettres, dont nous ne donnons que des extraits, sont publiées dans Rabier. *Lettres et mémoires.* (Blois, 1666, in-fol., t. I, p. 626 et 630.) Sur les relations de Saint-Ayl avec Sturm et Sleidan, voyez la correspondance de Sleidan (*op. cit.*), le manuscrit de la Bibliothèque nationale (lat. 8585) et Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz.* (Paris, 1897, in-4°.)

Peut-être accompagna-t-il à Rome le cardinal, son protecteur ; peut-être s'attacha-t-il à un nouveau maître. Plus probablement il fit sa retraite dans son château d'Orléanais, où nous avons la preuve de sa présence en 1551, avec un de ses anciens compagnons d'armes, André Auberon, archer de la compagnie de Langey.

Mais le mystère qui entoure le début de sa carrière enveloppe ses années de vieillesse. Nous ignorons la date de sa mort. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il ne s'était pas enrichi à ses missions diplomatiques, et que le roi n'avait sans doute pas eu le temps de récompenser ses services. En 1559, il fait intervenir un conseiller au Parlement allié de sa femme, Rose le Tard, auprès d'Eustache du Bellay, pour tâcher d'obtenir quelque bénéfice, et l'évêque de Paris écrit à son oncle (1) le cardinal en lui rappelant la détresse de ce vieux serviteur de la famille : « Il y a l'archidiaconé de Montfort, au Mans, qui a vacqué depuis ung an. Ceste archiniaconé et une prebende de Paris feroient ung bon appointement pour ce que pretend Saint-Ayl. » Mais les grands seigneurs sont oublieux. Le cardinal se contenta de répondre que « c'étoit à Monsieur du Mans de satisfaire Saint-Ayl ».

Eustache du Bellay ne se tint pas pour battu et revint à la charge quelques mois plus tard en faveur de son protégé : « Pour le contenter, vous avés un archidiaconé de valleur de quatre à cinq cens livres, ainsi qu'on m'a donné à entendre. Davantaige, Monseigneur, vous avez ceste tierce prebende de Paris, s'il ne vous plaist la bailler à l'ung des deulx de Messieurs de Lyray et Nicquet, dont j'attens vostre comandement

1. Pas son oncle, mais son cousin, L. S.

pour n'estre en malle grâce ni de l'ung ni de l'autre. Au pis aller, Monseigneur, la premiere vaccante, si vostre plaisir est la luy donner, je croy qu'il s'en contentera (1). »

Le cardinal se laissa-t-il fléchir ? On aimerait à le penser ; mais il est probable qu'Étienne Lorens mourut sans avoir pu arranger ses affaires, car le 17 août 1564, sa veuve et son fils vendaient le château et la terre de Saint-Ay au seigneur de Montpipeau.

Voilà, dans ses grands traits, la carrière de cet ami de Rabelais jusqu'ici si peu connue. Il nous reste à voir si les nouveaux documents mis à jour viennent modifier les conclusions de notre étude sur la *Lettre au bailli du bailli des baillis.*

En principe, rien ne s'oppose à ce que nous laissions subsister la date de 1545 pour la venue de Rabelais à Saint-Ay. Bien plus, le choix des mandataires qui, l'année suivante, en l'absence d'Étienne Lorens, le représentent devant notaire, peut passer pour un argument en faveur de notre hypothèse. N'est-il pas tout naturel que l'élu Jean Pailleron (nous connaissons désormais son prénom) et l'Avocat Antoine Hullot (2) aient fait de fréquents voyages à Saint-Ay en 1545, puisqu'ils allaient en 1546 remplacer le seigneur du lieu dans l'administration de ses affaires ?

Mais les données plus précises que nous avons maintenant sur les différents séjours d'Étienne Lorens à son château

1. Lettre d'Eustache du Bellay au cardinal du Bellay. De Giseux, en Anjou, 20 septembre 1559. — Lettre du même au même. De la Feuillee, au pays du Maine, 28 décembre 1559. Bibl, nat., ms. fr. 10485, fol. 160 et 164. — Publ. par de Nolhac, *Lettres de Joachim du Bellay.* (Paris, 1883, in-16, p. 70-72.)

2. Le nom de la femme d'Antoine Hullot était Anne Le Beau (Arch. comm. d'Orléans, CC 354. Comm, par M. Jacques Soyer).

nous conduisent à une autre date, pas très éloignée de la première, et qui, cette fois, nous paraît la bonne : c'est le 1er mars 1542.

En éliminant successivement, lors de notre première étude, les années où Rabelais ne pouvait se trouver à Saint-Ay pendant le carême (1), nous avions considéré comme acquis son séjour ininterrompu en Italie de décembre 1539 à décembre 1542, sans prendre garde au retour de Langey en France pendant l'hiver 1541-1542. Mais, comme aujourd'hui nous avons la preuve que le vice-roi du Piémont avait ramené avec lui Étienne Lorens (dont la compagnie ne lui était nullement nécessaire), ne faut-il pas conclure *a fortiori* qu'il ne s'était pas mis en route, en plein hiver, sans emmener son médecin? Sa santé laissait fort à désirer, il souffrait d'accès de fièvre compliquée de goutte, et le passage du climat d'Italie à un ciel plus froid pouvait lui être fatal. Les soins de Rabelais lui étaient indispensables pendant le voyage.

Il est à croire que maître François ne se sera pas fait prier pour rentrer en France. Deux ans dans le même pays, c'était beaucoup pour son humeur vagabonde ; il devait avoir grande hâte de revoir sa « benoiste Touraine ». Il partit donc avec la petite cour de Turin, s'arrêta à Lyon à la fin de novembre 1541, et, pendant que Langey s'occupait d'affaires financières, il porta à Sébastien Gryphe le fruit de ses loisirs d'Italie, un manuscrit où il célébrait en beau latin les prouesses militaires de Guillaume du Bellay, traduit en français par Claude Massuau. L'ouvrage sortit quelques mois plus tard de l'officine du célèbre imprimeur lyonnais sous le titre de : *Stra-*

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, fasc. II, p. 165.

tagèmes, c'est-à-dire Prouesses et ruses de guerre du preux et très celèbre chevalier Langey, au commencement de la tierce guerre Césariane, traduit du latin de François Rabelais par Claude Massuau. Lyon, Sébastien Gryphius, 1542, in-8 (1).

Quand son œuvre parut, Rabelais était sans doute à Saint-Ay, où il se reposait des fatigues du voyage en compagnie des humanistes d'Orléans. Nous avons la preuve de la présence d'Étienne Lorens à son château le 25 mars 1542 (pièce nº 1) : nous ne pouvons choisir de meilleure date pour la lettre de son hôte à Antoine Hullot que le 1er mars précédent. La joie du retour au pays, le brillant accueil de la cour, la gloire acquise par leur protecteur et qui rejaillissait sur les deux amis, le contraste délicieux de cette douce retraite et des fatigues passées, du calme de l'étude après le bruit des camps, éclatent à chaque ligne dans l'épître du bon Tourangeau. A aucune époque de sa vie, il ne dut avoir l'âme plus libre, l'esprit plus léger, le cœur plus reconnaissant envers le « grand, bon, piteux Dieu » qui l'avait ramené d'Italie sur les coteaux de la Loire pour commenter *Platon* en savourant des vins précieux comme « un sang gréal ».

Un dernier argument.

Pour expliquer « M. le Seeleur », nous avions timidement mis en avant un familier de la maison de Langey, François Erraut, sieur de Chemant, bibliophile et ami de Rabelais, qui avait reçu les sceaux le 12 juin 1543; mais nous trouvions bien familière cette façon de désigner le premier magis-

1. Cité par La Croix du Maine et Du Verdier, t. III, p. 351. On ne connaît pas d'exemplaire de cet ouvrage ; mais la présence, désormais très probable, de Rabelais à Lyon en novembre 1541 concorde avec la date de publication donnée par l'auteur de la *Bibliothèque française*.

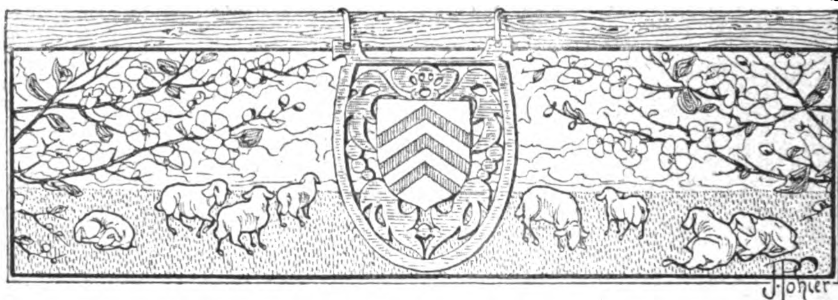
trat du royaume. Or, en 1542, François Erraut, n'était pas si gros personnage. Il ne portait que le titre de vice-chancelier du Piémont. Le ton de Rabelais devient tout à fait celui qu'autorise une fréquentation mutuelle de deux ans à la cour de Turin et une amitié que le savoir et la belle humeur de maître François n'avaient pas pu manquer d'inspirer « à M. le Seelleur ».

Ainsi, la date du 15 mars 1542 nous semble réunir les meilleures conditions pour devenir définitive. Elle concorde avec un séjour certain de Saint-Ayl à son château et une venue infiniment probable de Rabelais en France ; elle est suffisamment rapprochée d'un document où nous voyons figurer Antoine Hullot et Jean Pailleron, nommés tous deux dans la lettre ; elle permet de donner une explication satisfaisante du terme « M. le Seelleur » ; enfin, elle correspond dans la vie de Rabelais à une époque de contentement d'esprit et d'absence de soucis matériels qui ne se retrouvera peut-être jamais après la mort de Langey.

Nous n'hésitons donc pas à faire table rase des conclusions de notre précédente étude, et à adopter le carême de 1542 pour le séjour à Saint-Ay de l'auteur de *Pantagruel*.

HENRI CLOUZOT





Comment le XVIIe et le XVIIIe siècles ont jugé Ronsard ?

A toi, Ronsard, à toi qu'un sort injurieux
Depuis deux siècles livre au *mépris* de l'histoire...

Ainsi parle Sainte-Beuve, et on l'a cru sur parole. On admet communément que Ronsard fut dédaigné, inconnu des XVIIe et XVIIIe siècles. M. Lanson toutefois trouve cette disparition « étonnante » (1) : si étonnante vraiment qu'on est fondé à la trouver invraisemblable. N'eût-elle pour la défendre que les derniers représentants des générations qu'il a charmées, la gloire d'un grand poète ne sombre pas si brusquement ; d'autre part il ne suffit pas, pour ressusciter les morts de la littérature, d'un « Lazare, lève-toi ! ». Aussi ai-je voulu savoir plus exactement ce qu'était devenue la gloire de Ronsard pendant ces deux cents années, ce qu'avaient dit de lui les grands et les médiocres, les illustres et les

1. *Histoire de la littérature française*, 4e éd., 1896, p. 291.

méconnus. J'apporte ici le résultat d'une première recherche, cueillette qui n'est pas une moisson et qui laissera plus qu'à glaner. Puissé-je avoir montré seulement que la récolte mériterait le travail ! (1).

I. — De Malherbe a l'Art poétique

S'il fallait en croire Baillet, le cardinal du Perron lui-même faisait quelques réserves sur la valeur littéraire de certaines œuvres de Ronsard (2) :

« Le cardinal du Perron, que nous venons de voir si avant dans les intérêts de Ronsard, a été pourtant un des premiers clairvoyants qui ont découvert une partie de ses défauts et qui ont su distinguer l'apparent et le faux d'avec la véritable et solide beauté ».

Et plus loin :

« Le cardinal du Perron, qui l'admirait d'ailleurs et qui savait que le monde était encore infatué de ces sonnets après la mort de Ronsard, n'a point laissé de témoigner en diverses rencontres que ce poète n'avait rien fait qui vaille dans tous ses sonnets d'amour ».

Toutefois du Perron dit expressément le contraire dans l'oraison funèbre du poète (3) :

« A l'heure qu'il a pris des sujets pleins de vanité, comme sont les

1. J'ai pu réunir les textes qu'on va lire, grâce à la complaisance inlassable de MM. les Bibliothécaires de Lons-le-Saulnier et de Besançon. Ce n'est pas seulement pour leur témoigner ma gratitude que je rappelle ce détail : ces deux bibliothèques se sont enrichies en grande partie grâce aux apports des bibliothèques particulières de bourgeois ou de couvents. Les livres que j'ai eus entre les mains sont donc pour la plupart des livres qui ont pénétré dans la masse du public lettré, et contribué, semble-t-il, à former l'opinion moyenne sur la matière.

2. Baillet. *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, à Paris, chez Antoine Dezallier, in-12, 1686. Cf. t. IV, p. III, chap. 1834, page 370 sqq.

3. *Les diverses œuvres de l'Illustrissime Cardinal du Perron*. Paris, chez Antoine Estienne, in-4, 1622, cf. p. 657.

matières d'amour, il a tant contenté ceux qui les ont lus que l'on dit qu'il ne se pouvait rien faire de plus agréable... en somme, partout il a été supérieur aux autres et partout égal à lui-même ».

Baillet, d'autre part, invoque l'autorité du *Perroniana*, où l'on lit en effet :

« Il ne faut pas s'étonner s'il n'a pas réussi aux amours, aux sonnets et aux petits vers : son esprit n'était porté qu'à se représenter des guerres, des sièges de ville, des combats ; si j'avais pris une quantité de pièces de Ronsard et que je les eusse corrigées, je les rendrais parfaites, en y ôtant quelques rudesses, lesquelles lui sont à pardonner : les grands esprits ne se peuvent assujettir à ces petites choses... » (1).

Mais l'anecdote me paraît bien suspecte : quelle que soit l'outrecuidance de certains, celle du prélat dépasse un peu trop la moyenne, outre que je ne me représente guère un contemporain d'Henri IV choqué par la « rudesse » d'un sonnet amoureux. Il ne me semble donc pas qu'on puisse faire remonter plus haut que Malherbe le mouvement de réaction contre Ronsard.

Tous les contemporains ont raconté la boutade célèbre de Malherbe biffant de la première à la dernière page les œuvres de son glorieux prédécesseur. Mais connaissant la brusquerie du personnage ils n'attribuèrent pas à son geste plus d'importance qu'il n'en méritait. Balzac, peu suspect de tendresse pour Ronsard, écrit à Chapelain ;

Vous savez la fantaisie de feu M. de Malherbe qui effaça de sa main le volume entier et ne pardonna pas à une syllabe. Je n'ai pas approuvé cette rigueur si universelle.

Il est vrai qu'il ajoutait :

1. Perroniana et Thuana, editio tertia. *Coloniæ Agrippinæ apud Gerbrandum Scagen*, in-12, 1691, cf. p. 271.

Mais si tous les Sonnets, toute la Franciade et toutes les Odes étaient perdus, je ne pense pas que j'eusse besoin d'être consolé de cette perte (1).

Balzac est aussi sévère que Malherbe pour Ronsard ; il a exposé ses griefs dans le XXXI[e] *Entretien :* « Comparaison de Ronsard et de Malherbe. — A Mgr Péricard, évêque d'Angoulême » ; dans une lettre latine à M. Silhon où il a dit « ce qu'il pensait du Martyr et du Tyran » ; enfin dans quelques lettres à Chapelain.

C'est sans conteste dans le XXXI[e] *Entretien* que sa critique est la plus violente. Rien ne demeure de l'œuvre du poète ; fond et forme, tout est condamné ; à peine si le juge impitoyable se résout à faire quelques concessions à l'opinion vulgaire :

« Ce n'est pas un poète bien entier, c'est le commencement et la matière d'un poète. On voit dans ses œuvres des parties naissantes et à demi animées d'un corps qui se forme et qui se fait mais qui n'a garde d'être achevé. C'est une grande source, il le faut avouer, mais une source trouble et boueuse ; une source où non seulement il y a moins d'eau que de limon, mais où l'ordure empêche de couler l'eau.

Du naturel, de l'imagination, de la facilité tant qu'on en veut, mais peu d'ordre, peu d'économie, point de choix, soit pour les paroles, soit pour les choses ; une audace insupportable à changer et à innover ; une licence prodigieuse à former de mauvais mots et de mauvaises locutions, à employer indifféremment tout ce qui se présentait à lui, fût-il condamné par l'usage, traînât-il par les rues, fût-il plus obscur que la plus noire nuit de l'hiver, fût-ce de la rouille et du fer gâté La licence des Poètes dithyrambiques, la licence même du même peuple à la fête des Bacchanales et aux autres jours de débauche, était moindre que celle de ce poète licencieux, et si on ne dit pas absolument que le jugement lui manque, c'est lui faire grâce de se contenter de dire que dans la plupart de ses poèmes le jugement n'est pas la partie dominante et qui gouverne le reste. »

1. Cf. *Œuvres de M. de Balzac*, in-folio 1665. Epistolæ selectæ à la fin du tome II, et Tamizey de la Roque. *Documents inédits sur l'histoire de France.* Lettres de Jean Chapelain, t. I, p. 611 sqq.

Au moins le terrible rhéteur reconnaîtra-t-il quelque science au malheureux qu'il exécute ainsi?

« Pour la doctrine, dont on parle, et la connaissance des bons livres, ceux qui en parlent se moquent des gens d'en parler ainsi et des autres poètes de la vieille cour. Appellent-ils doctrine une lecture crue et indigeste, de la philosophie hors de sa place, des Mathématiques à contretemps, du Grec et du Latin grossièrement et ridiculement travestis ? A proprement parler, ces bonnes gens étaient des fripiers et des ravaudeurs. Ils traduisaient mal au lieu de bien imiter. J'oserais dire davantage, ils barbouillaient, ils défiguraient, ils déchiraient dans leurs poèmes les anciens poètes qu'ils avaient lus ; et n'y voit-on pas encore maintenant Pindare et Anacréon écorchés tout vifs qui crient miséricorde aux charitables lecteurs, qui font pitié à ceux qui les reconnaissent en cet état là. »

Les mêmes reproches se trouvent déjà dans la lettre latine à M. Silhon. Voici « l'audace insupportable » et la licence prodigieuse à employer indifféremment tout ce qui se présente », sans oublier « la grande source trouble et limoneuse » :

« Verborum infelicissimus novator, negligens juxta atque audax, et torrentis instar, magnus aliquando, sed lutulentus semper fluit. Nefas putabat vir optimus et securus de judicio posterorum super ambiguo verbo et suspecta sententia vel minimum deliberare..... Barbara et nostra, insolentia et in usu posita discrimine habebet nullo. »

— Mais ce malencontreux novateur et son orgueilleuse nonchalance ont encore des admirateurs ? — Il y avait bien à Rome des gens pour admirer les hymnes des Saliens, devenues inintelligibles pour les prêtres mêmes !

« Neque tamen ignoro pœtam non venustissimum invenire etiamnum amatores, qui sciam Saliorum versus, vix sacerdotibus suis intellectos, adulta re publica nec amplius balbutiente populo Romano, fuisse apud quosdam in deliciis. »

N'a-t-on pas voulu préférer Ennius à Virgile ? Mais il est temps qu'on renonce à cette admiration superstitieuse qui

n'adore que les vieux taillis et les gloires défuntes « sacros sola vetustate lucos et sepulta nomina. » Aussi bien Ronsard le premier, s'il revenait au monde, condamnerait ses œuvres « vieillies, frustes et négligées ».

« In suis non pauca antique nimis, dure pleraque, innumera ignare dicta fateretur. »

Il avait une intelligence suffisamment souple et perfectible pour arriver à connaitre ses propres défauts : « erat facili et tractabili ingenio ».

Voilà qui n'est plus du même ton que l'*Entretien !* Il n'est plus question de « lecture crue et indigeste », de fripier ni de ravaudeur. Dès le début de sa lettre, Balzac reconnaissait d'ailleurs que les poètes de la Renaissance avaient fait leur possible pour assouplir une langue rude et informe :

« Rudem et inconditum sonum, quantum patiebantur ea tempora, mollivere. »

C'étaient des hommes à l'esprit fécond et à l'âme ardente qui avaient beaucoup lu :

« Homines varia et multiplici lectione, ingenio fecundo et alacri indole præditi. »

Ils ont imprudemment invité les latins et les grecs, mais cela n'empêche pas qu'ils eurent « un beau naturel » :

« Naturæ bonitatem et robustissimas vires promiscua latinorum græcorumque imitatione corruperunt. »

Notre homme a l'air de prendre toutes sortes de précautions pour paraître impartial. C'est que tout le monde n'était pas de son avis et qu'il ne fallait pas heurter de front une opinion reçue dans le public et même parmi les « doctes », comme on le verra plus loin. Le XXXI[e] *Entretien* fournit

d'intéressantes indications sur les gens qui tenaient encore pour Ronsard :

« Encore aujourd'hui il est admiré par les trois quarts du Parlement de Paris et généralement par les autres Parlements de France. L'Université et les Jésuites tiennent encore son parti contre la Cour et l'Académie. Pourquoi voulez-vous que je me déclare contre un homme si bien appuyé ?... Je me brouillerais avec mes parents et avec mes amis si je leur disais qu'ils sont en erreur de ce côté-là et que le Dieu qu'ils adorent est un faux dieu. »

Faisons la part de l'hyperbole, figure trop familière à Balzac ; il n'en reste pas moins que, plusieurs années après Malherbe, Ronsard avait encore des partisans assez nombreux pour qu'il faille les ménager. Parmi eux se trouvait un homme considérable : Jean Chapelain.

Il avait pour aïeul maternel, comme l'a rappelé Sainte-Beuve, un ami et un admirateur de Ronsard, et il n'est pas impossible qu'il ait été nourri dans le culte du vieux poète. En tout cas c'était une admiration fort intelligente que la sienne et l'on est agréablement surpris de voir ce piètre rimeur défendre avec autant de finesse que de courtoisie le grand lyrique.

Il l'avait appelé un jour le *grand* Ronsard et ce mot avait fait dresser l'oreille à Balzac :

« Est-ce tout de bon que vous parlez de Ronsard et que vous le traitez de grand ?... Pour moi je ne l'estime grand que dans le sens de ce vieux proverbe : *« Magnus liber magnum malum.* »

Le bon Chapelain lui renvoie latin pour latin et invoque le témoignage de de Thou :

« Petrus Ronsardus qui poeticam nostra ætatte ad summum culmen erexit... Vous croyez par ce que M. de Thou dit là de Ronsard que j'ai pu sérieusement et avec autorité lui donner le titre de grand. »

La déclaration était fort nette, mais Chapelain avait fort à faire ce jour-là : Il se contente d'ajouter que Balzac et lui « n'auront point de querelle sur ce sujet ensemble » (13-27 mai 1640). Quinze jours plus tard, il s'explique longuement, et commence par affirmer que Ronsard eut un des plus beaux tempéraments poétiques qu'on ait jamais vus.

« Ronsard sans doute était né poète autant ou plus que pas un des modernes, je ne dis pas seulement français, mais encore espagnols et italiens. »

De tous les modernes c'est lui qui approche le plus des maîtres anciens :

« Dans le détail je le trouve plus approchant de Virgile, ou, pour mieux dire, d'Homère, que pas un des poètes que nous connaissons, et je ne doute point que, s'il fût né dans un temps où la langue eût été plus achevée et plus réglée, il n'eût pour ce détail emporté l'avantage sur tous ceux qui font ou feront jamais des vers dans notre langue. »

Il est vrai qu'il n'y a pas chez lui « les traits aigus de Lucain et de Stace » mais n'est-ce pas tant mieux, « ces petits ornements étant plus du sophiste et du déclamateur que d'un esprit véritablement inspiré par les Muses ? » Balzac, soit dit en passant, dut faire la grimace en lisant cette dernière phrase.

Malgré tout cela, malgré « une certaine égalité nette et majestueuse qui fait le vrai corps des ouvrages poétiques » Ronsard est loin d'être sans défauts. Les plus graves sont assurément d'avoir imité à tort et à travers l'antiquité, et de ne pas savoir composer :

« On peut dire qu'il était sans art et qu'il n'en connaissait point d'autre que celui qu'il s'était formé lui-même dans la lecture des poètes grecs et latins, comme on le peut voir dans le traité qu'il en a fait à la tête de sa *Franciade*, d'où vient cette servile et désagréable imitation des anciens, que chacun remarque en ses ouvrages, jusques à vouloir introduire dans tout ce qu'il faisait en notre langue tous les noms des Déités grecques, qui

passent au peuple, pour qui est faite la poésie, pour autant de galimatias, de barbarismes et de paroles de grimoires, avec d'autant plus de blâme pour lui qu'en plusieurs endroits il déclame contre ceux qui font des vers en langues étrangères, comme si les siens, en particulier, n'étaient pas étrangers et inintelligibles.

« C'est là un défaut de jugement insupportable de n'avoir pas songé au temps où il écrivait, ou une présomption très condamnable de s'être imaginé que, pour entendre ce qu'il faisait, le peuple se ferait instruire des mystères de la religion païenne. Le même défaut de jugement paraît dans son grand ouvrage... lequel, par ce que l'on en voit, se fait connaître assez avoir été conçu sans dessein, je veux dire sans un plan certain et une économie vraiment poétique et marchant simplement sur les pas d'Homère et de Virgile, dont il faisait ses guides sans s'enquérir où ils le menaient. »

Cependant, malgré ces défauts que Chapelain n'ignore ni ne dissimule, Ronsard reste pour lui le premier et le plus grand des poètes français :

« Je trouve chez lui... toute une autre noblesse que dans les afféteries ignorantes de ceux qui l'ont suivi jusqu'ici ; comme je donne à ces derniers l'avantage dans les ruelles de nos dames, je crois qu'on le doit donner à Ronsard dans les bibliothèques de ceux qui ont le bon goût de l'antiquité. »

Ce jugement est motivé et confirmé dans la lettre du 10 juin. Balzac n'était pas convaincu : il n'acceptait l'opinion de son correspondant que sous bénéfice d'inventaire :

« Après m'être soumis entièrement à votre autorité, vous voudrez bien que je contente un peu ma raison. Permettez-moi donc de relire Ronsard, car la dernière fois que je le lus il me semblait... que dans le feu dont son imagination était échauffée il y avait beaucoup moins de flamme que de fumée et de suie. »

Et il renvoyait Chapelain à la lettre latine dont il a été question plus haut, — Chapelain proteste qu'il n'aura pas l'outrecuidance de vouloir trancher la question ; il ne faut pas donner trop d'importance à une lettre écrite très vite, en des instants dérobés à d'autres, « nécessaires et fâcheuses occupations » ; il a d'ailleurs jugé Ronsard d'après des souve-

nirs de jeunesse et peut-être changerait-il d'avis s'il « repassait » aujourd'hui le poète. Bref Balzac pourra conserver son opinion ; aussi bien tous les reproches contenus dans la lettre à M. Silhon sont-ils parfaitement justifiés Mais...

C'est vraiment un contradicteur amusant que le bonhomme Chapelain ! Son style est détestable, mais il ne manque pas d'adresse et de bonne grâce pour rabaisser la morgue pédantesque du grand épistolier de France ! Sans doute Ronsard a de gros défauts mais il est poète, et d'autres pourraient être plus corrects et n'être jamais que de plats rimeurs.

« Je ne regarde pas dans la poésie les qualités opposées à ces défauts comme celles qui font le poète principalement et qui lui acquièrent le nom de grand. Selon moi, il y a deux parties qui constituent sa différence spécifique et qui doivent servir de règle pour reconnaître si le Poète est Poète légitime ou non, et ce sont le génie et le jugement. Qui a ces conditions est plus grand poète avec tous les defauts dont nous accusons Ronsard que ceux qui ont les qualités opposées et à qui ces conditions manquent. »

Quel dommage que « ce beau naturel et cette imagination féconde » ne se soient pas rencontrés en un temps

« dans lequel les poètes sont réglés par le goût de la Cour plutôt que la Cour par le goût des poètes ! »

Nul doute, en effet, que Ronsard n'eût surpassé de cent coudées toutes les gloires contemporaines, à commencer par Malherbe. Le tyran des mots et des syllabes a été surfait et Chapelain fait des réserves d'autant plus graves qu'elles suivent immédiatement l'éloge de son rival :

« Quant au jugement de M. de Malherbe, je l'estime peu pour la haute poésie et pour les choses qu'il y fait (1) principalement considérer.....

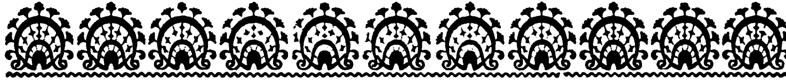
1. Lire *faut*.

C'était un borgne dans un royaume d'aveugles, et comme il avait ses lumières fort bornées, je crois qu'un homme de lettres doit bien se garder de le prendre pour guide dans les opinions qu'il doit suivre s'il ne veut broncher lourdement. Ce qu'il a d'excellent et d'incomparable, c'est l'élocution et le tour du vers et quelques élévations nettes et pompeuses dans le détail qu'on pourra bien imiter, mais jamais égaler. Ces parties toutefois ne sont guères plus poétiques qu'oratoires et ceux-là ne lui ont guère fait de tort qui ont dit de lui que son vers était de fort belle prose rythmée ».

(à suivre)

FUCHS
Professeur de l'Université





Curiosités Poétiques du XVIe siècle

GERVAIS SEPIN (1) ou SEVIN (2)

Gervais Sevin était originaire de Saumur (3) ; il était fils de Pierre Sevin et de Jeanne de Lestang.

On trouve aux Archives départementales de Maine-et-Loire un partage de la succession de Pierre Sevin, Sr de la Rivière (4), qui pourrait bien concerner le père de notre poète (5). Il avait un frère du nom de Jacques et perdit une sœur nommée Honorée, à l'occasion de la mort de laquelle il fit une élégie adressée à sa mère.

Il eut pour précepteur Robert Carré, auquel il dédie l'ode 7 du premier livre de son recueil de poésies.

Ce fut Salmon Macrin, de Loudun, surnommé *l'Ovide François*, qui l'encouragea à s'adonner à la poésie lyrique, le trouvant très bien doué et mettant ses vers au-dessus des siens même ; aussi, afin de lui témoigner sa gratitude, composa-t-il pour lui diverses poésies, notamment son ode 6 :

Ad Sal. Macrinum,
Galliæ gentis decus, ô Macrine, etc. ;

Celui-ci en retour ne lui ménage pas les éloges dans deux épi-

1. M. Liron, *Bibliothèque d'Anjou.*
2. C. Port, Dict. T. III, p. 527, traduction plus rationnelle du nom latin *Sepinus.*
3. *Natus ad quintam lunam Aprilis*, nous dit son livre, sans indiquer l'année.
4. Série E, n° 3.958.
5. Il existe au XVIe s. en Anjou, plusieurs familles du nom de la Rivière, V. Gontaril, de Launay, *Familles des maires d'Angers*, t. II, p. 209 ; J. Denais, *Armorial de l'Anjou*, t. III, pp. 124-125.

grammes de huit vers grecs qui figurent en tête de son livre, avec ceux d'un certain nombre de divers autres poètes, ses administrateurs et amis : Jean Tagaut (1) médecin, son confrère Julien, François Bérault et Gilles Bouguier, Angevin (2), Jean Sanel, René Guillon, Simon Bacier, Vincent Giglain, Jean Boncourier, qui célèbrent tous à l'envi, en vers grecs et latins, le talent et le mérite de l'auteur.

La plupart des poésies légères dont ce recueil est formé furent composées, dit-il, pendant son séjour à la Cour sans doute comme page, étant encore très jeune (3) et par suite très inexpérimenté ; c'est pourquoi il sollicite l'indulgence du lecteur (4).

Ce livre parut sous le titre peu nouveau déjà de :

Ærotopægnion libri tres ad Apollinem Gervasii SEPINI *Salmurii* (5) ; il est dédié à Henri du Bellay et à sa femme :

Ad Lodoicam Clementiam Athenodori regulam,
Ad Henricum Bellaium Athenodori regulum.

Celui-ci répondit à cet hommage par le distique suivant :

Henricus Bellaius Sepino suo,
Nisa (6) *tua integre vite facit, ejus honores,*
Ut cantes et ames ridentem, aut triste loquentem.

De longs extraits en ont été donnés dans l'*Hortus amorum tertius,... ab Ægidio Periandro* (7), *Francforti, ad Mœnum, à Sigis-*

1. Médecin de la Faculté de Paris, originaire du Vimeux, en Picardie, auteur d'un traité en latin sur la chirurgie en cinq livres (Lyon, Rouville, 1519, t. in-8°).
2. V. cette revue, ann. 1906. — Ode à l'imitation de Jean Tagaut.
3. *Anno ætatis 12.*
4. *Pref. lectoribus.*
5. *Parisiis,* ex officinâ Christiani Wœchele, sub Pegaso, in vico Bellovaensi, 1553 ; un expl. a passé en vente dans un catalogue de Bachelin Deflorenne en 1873.
6. Cette *Nisa* (Denise), à laquelle Sevin a consacré une grande partie de ses poèmes doit être sa femme.
7. Gilles Omma, Brabantin, qui, d'après le catal. latin de la Biblioth. Gesnérienne de du Verdier, (t. IV, p. 7), a réuni et mis en lumière dans cet ouvrage les *trois agréables jardins de l'amour* et dont le premier est consacré aux célèbres poètes italiens de ce siècle et renferme des plantes parfu-

mundo Feyerabend, 1567 (f° 69-95) et son *Nocturnæ speculum*, eod. anno, in-8°.

Sa devise paraît avoir été :

Amor omnibus idem,

elle termine son premier livre et est suivie des initiales V. G. T.

On trouve encore de notre poète Saumurois un éloge de Jean Regnart, Angevin, en vers hendécasyllabiques parmi les épigrammes qui précèdent la traduction de ce dernier des *cinq premiers livres de l'histoire de Paul Emile* (Cl. Micard, 1573, et Fr. Morel, 1598).

C. BALLU.

Nous extrayons de ce livre l'ode 17 du livre II, à *Saumur*, sa ville natale :

Parva sedes ! sed superum domus,
E quâ dearum maxima prodiit.
O clarus orbis, præter astra
Plurima qui nitida ædidisti.

Unum refulgens clariùs omnibus
Phœbumque vincens lumine limpido.
O floribus stratus serene,
Innumeris variisque campus ;

Sed qui inter omneis fuderis unicum,
Tantis decoris luminibus virum
Talique suppictum colore
Haud similem ut videamus ullum.

Salve feracis gloriæ Galliæ.
Salve patentis regni honor et decus.
Salve lapillus pulchriorque,
Vertice quam gerat ipse sæptri,

mees ; le second comprend les fleurs des poètes allemands, et le troisième est composé des fleurs et des arbustes des poètes illustres de France, où il a placé sous les yeux des lecteurs, les chefs-d'œuvre des esprits et de la langue française, avec de courts éloges en vers de sa composition sur chacun d'eux. C'est le même auteur qui a donné en vers latins élégiaques une traduction de *Tiel-Uliespiegel*, type de l'espiègle, faite sur le texte allemand.

Henricus aurei maximus arbiter,
Urbs gloriosis laudibus oppidis
Velture præcellens superbis,
Hanc niveam quod habes puellam

Devota tellus sic Cereris sacris,
Sic ejus almis debita cultibus,
Ut te colat pellecta dulcis
Temperie meliore cœli.

Contemnat idas Sicaniam sui
Testem doloris, quodlibet et solum
Olim suo quod pervagatum
Triptolemo, sata multa fundit.

Te nata proles bis Semeleia
Naxo relicta funditus incolit,
Sacrisque Parnasso frementi,
Post habito, Ismariaque gente.

Queis cum relinquens orgia, fraxinos,
Thyrsosque, tantùm vertiæ pampinum,
Amplum gerens, curru volanti,
Proxima per juga perque colles.

Tibi propinquos provehitur cœnens.
Quin vinitoris sollicitudine,
Cultoris et functus recurvi,
Officiis sine fine cunctos.

Montes apricos confert undique
Vel mustultanta vite, vel Italo,
E colle deasa Falerno,
Nectareum fluit unde vinum.

O prata passim mœnibus obvia :
Appicta sertis multicoloribus.
O mentibus gratæ virorum,
Planides placidum virentes ;

Estis beatæ quas pedibus terit
Defessa crebris Delia cursibus,
Dùm fratris offendente flamma
A levium neœ caprearum,

Vestris in umbris frigidulis sedet :
Dùm cum pharetrâ ponit arbore
Arcum remissum, dùmque pallam
Nuda suam salia refigit.

Mox ancta multa virgine profilit
Dulces in undas, candida mox nivis
Deffensa Nympharum suarum
Corporibus, sua membra mergit.

Ecquid favorem, quid Ligeris loquar
Summos amores ? quamque tenaciter
Tete ille complectatur, ornum
Vis hederæ velut eminentem.

Labens anhelis cursibus affatim,
Urbes superbas omnibus obsequiis
Tuis dicat, perstringit undis
Pontum adiens tua pulchriora,

Quam ullius urbis mænia candida.
Summas ministrat læticias tibi,
Te perlubens nutrit, fovetque,
Persequitur, tenet et lacertis.

O fata donent Cœlicolæ tibi,
Parva ô Corinthus clarior Isthmica !
Quæ sunto fortunatiora.
Quàm miseræ fuerint vetustæ.

Tu Dedalææ, signa sequada.
Naturæ in auras œnea parturis,
Multasque producis tabellas,
Gallis quas stupet expolita.

Durare possis sed diuturnius,
Talemque nunquam, supplicoter deos
Obsecro, fortunam subiti,
Quæ veterem eruit heu Corinthum.



Le XVIe siècle à travers les Journaux et les Revues

Sur Marie Stuart. — On lit dans le *Temps*, sous la plume du spirituel chroniqueur à qui appartient la rubrique : « En marge » :

Nous avons failli contrister l'Ecosse. Heureusement qu'il nous sera facile de lui offrir réparation. Il ne faut faire aux Ecossais nulle peine, même légère. Ce sont de vieux amis de la France. Ils nous ont, au temps jadis, prêté une reine. Il est vrai que nous la leur avons rendue. Mais nos deux pays doivent s'entendre pour ne point délaisser Marie Stuart.

Nous avons un peu négligé cette dame depuis quelque temps et la loyauté nous oblige à reconnaître nos torts. Tout récemment, un juge à la cour suprême d'Ecosse, lord Guturie, voyageant dans le Finistère, a été affligé du délabrement de la chapelle qui consacre, à Roscoff, le souvenir du débarquement de Marie sur la terre française. Dans le *Scotsman* d'Edimbourg il adresse un pressant appel à ses compatriotes. Les sociétés archéologiques de Bretagne, de leur côté, se sont piquées d'honneur. L'initiative privée se mobilise pour sauver le petit monument historique de Saint-Ninian. Entendez par là que le gouvernement devra demander un crédit ; tout finit en France par un chapitre du budget.

Cette dépense ne nous ruinera point. Lorsqu'il s'agit de Marie Stuart, nous n'en sommes pas à une galanterie de plus ou de moins. Elle a vécu chez nous le meilleur de sa destinée et nous avons eu le meilleur de son âme. Elle doit à la douce France le peu qu'elle a connu du bonheur. Elle est notre obligée ; cela nous oblige.

Notre histoire est féconde en merveilles. Ce n'est pas la moins miraculeuse que de pouvoir présenter l'image d'une Marie Stuart innocente. Nous avions eu la précaution de la prendre toute petite. A un an, elle avait déjà manqué un mariage. Lorsqu'elle débarqua sur la rive bretonne, les capitaines furent éblouis de sa beauté. « C'estoit une des plus parfaictes créa-

tures qui jamais fust veue ! » déclare un vieux soldat. Il faut songer qu'elle n'avait alors que six ans. Faut-il croire que sa précocité tenait du prodige ou que le reportage officiel était déjà capable d'exagérer ? Les militaires et les poètes s'accordent tous à vanter les charmes de cette incomparable fée poupine. Du Bellay, qui était du voyage, se sent tout glorieux d'accompagner ce vivant chef-d'œuvre aux beaux prés florissants de l'Anjou.

La cour de France était le seul lieu du monde où cette fleur du Nord pouvait s'épanouir. On l'y cultiva savamment. Les meilleurs maîtres lui enseignèrent à baller et à faire des confitures de cotignac. Ronsard lui apprit le secret des vers. Elle parlait latin comme un clerc. Notre bon Montaiglon raffolait de ses lettres latines : il en aimait jusqu'aux solécismes. Les suffragettes peuvent saluer une aïeule dans la docte fiancée du Dauphin. « Estant en l'âge de treize ou quatorze ans, atteste Brantôme, elle déclama devant le roi Henry, la reyne et toute la court, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte, soubtenant et déffendant, contre l'opinion commune, qu'il estoit bien séant aux femmes de savoir les lettres et arts libéraux. » Son fiancé royal en était éperdu. Leurs gentilles amours enfantines attendrissaient les diplomates ; l'ambassadeur vénitien écrivait à son gouvernement : « Le Dauphin aime beaucoup la petite reine d'Ecosse qui lui est destinée pour femme. C'est une fort jolie petite fille de douze ou treize ans. Il advient parfois que se faisant tous deux des caresses, ils aiment à se retirer tout à part dans un coin des salles, pour qu'on ne puisse entendre leurs secrets. » Toute la famille royale, en y comprenant Diane de Poitiers, veillait tendrement sur cette fragile pudeur. Lorsque la cour s'en fut à Rouen, il y eut des divertissements d'une rare nouveauté : les matelots français exécutèrent une danse guerrière avec des sauvages du Brésil. Mais comme les figurants de cette drôlerie étaient complètement nus, on n'avait pas invité la petite Dauphine.

Il résulta de cette culture sans pareille une femme éblouissante, comme Brantôme lui-même n'en avait pas encore contemplé. « Venant sur ses quinze ans, sa beauté commença à faire paraistre sa lumière en plein midy et à en effacer le soleil lorsqu'il luysait le plus fort. » Quel dommage que les dieux de Ronsard n'aient pas épargné à cette créature de rêve la honte de vivre et le malheur de régner ! L'idylle des fiançailles eut de laids lendemains. Le pauvret de roi était un mari triste et un triste mari. Dès le lendemain de ses noces, il grelottait la fièvre. Les rapports des ambassadeurs devinrent sinistres. Un d'eux nous apprend que « le nez de François II, fort camus, distilloit une humeur fort puante ». Il précise : « Le roi, dès son enfance, ne s'est pas accoutumé à purger par les narines et lorsqu'il le fait par hasard, il sort une matière noire comme de l'encre. » Est-ce que vraiment, en bonne justice, nous ne devons pas à Marie Stuart une compensation ?

Elle ne nous en a pas voulu. Cette veuve d'un époux qui ne se mouchait que par hasard témoigna de la plus correcte des douleurs. Son deuil fut exemplaire et délicieux. Elle pleura en beauté. « Car la blancheur de son visage contendoit avec la blancheur de son voile à qui l'emporteroit. Mais enfin l'artifice de son voile se perdoit et la neige de son blanc visage effaçoit l'autre. » Brantôme a raison ; la France avait donné toutes les grâces à sa reine d'un jour, avec toutes les candeurs, et jusqu'à la bonté. Son dernier geste de Française fut un geste de pitié : « Alors qu'elle estoit dans sa gallère, ne voulust jamais permettre que l'on battist le moins du monde un seul forçat et en pria M. le grand prieur son oncle et le commanda expressément au comité, ayant une compassion extrême de leur misère et le cœur lui en faisoit mal. »

Soit dit sans amertume, nous envoyions là aux Ecossais une jolie reine. Ils nous l'ont changée. Ils ont raison de mettre à notre compte la Marie Stuart de la période d'innocence. A peine rendue aux brumes natales, la petite déité de l'Olympe des Valois redevint une femme comme toutes celles de ces temps de cruauté. Et ce fut sur un pauvre Français qu'elle s'essaya au crime. Nous pouvons lui pardonner quelques favoris égorgés ; après tout, ce ne sont pas nos affaires et ces choses-là se sont passées entre Ecossais. Mais Chastelard était de chez nous, et si bien de sa race qu'étant heureux il ne savait pas cacher son bonheur. Marie, déshabituée des manières de France, lui fit trancher la tête pour lui apprendre à être discret. Il alla à l'échafaud, ayant en ses mains les hymnes de M. de Ronsard. « Après avoir faict son entière lecture, il se tourna vers le lieu où il pensoit que la reyne fust. » En tendant le cou au bourreau, il se contenta de soupirer : « O cruelle dame ! » Il n'y a qu'un gentilhomme français pour mettre tant de mesure dans une suprême indiscrétion. Nous allons, de très bon cœur, réparer nos torts envers Marie Stuart. Que comptent faire les amis d'Ecosse pour notre Chastelard ?

A L'INSTITUT

Les Statuts de l'ordre de Saint-Michel. — Dans une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Durrieu a entretenu ses collègues du manuscrit des *Statuts de l'ordre de Saint-Michel* qui a été, comme

on le sait, récemment dérobé à la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye. Laissant de côté la question du caractère d'art qui demanderait trop de temps pour être abordée, il étudie le volume au point de vue historique, en le rapprochant de toute une série d'autres manuscrits du même ordre qui sont dispersés dans diverses bibliothèques d'Europe.

D'après les recherches de M. Durrieu, le manuscrit de Saint-Germain-en-Laye a été exécuté entre 1548 et 1550 pour le cardinal Charles de Lorraine, alors chancelier de l'ordre. Il faisait partie en 1725 des collections de Clairambault, acquises pour la bibliothèque du roi en 1755, mais qui ont malheureusement beaucoup souffert d'une épuration ordonnée en 1792.

Deux très belles miniatures illustrent le livre. Pour l'une d'elles représentant la victoire de l'archange saint Michel sur le démon, l'artiste s'est inspiré du *Saint-Michel* de Raphaël aujourd'hui au Louvre, en introduisant toutefois à l'arrière-plan une vue du mont Saint-Michel qui était le siège officiel de l'ordre depuis sa fondation en 1469.

L'autre miniature montre la tenue d'un chapitre des chevaliers de Saint-Michel, sous la présidence du roi Henri II. On y trouve le souvenir d'une sorte de restauration de l'ordre qui fut opérée en 1548, avec le concours très actif de ce même cardinal de Lorraine pour qui le volume a été illustré. A ce titre la miniature constitue un véritable document historique.

L'Académie Française a couronné cette année les ouvrages suivants. Prix Saintour :

2.000 francs à M. Fortunat Strowski pour son édition des *Essais* de Montaigne ;

500 francs à M. Louis Lautrey, pour son édition du journal de voyage de Montaigne ;

500 francs à M. Mellerio pour son *Lexique de Ronsard*.



Bibliographie

Librairie Hachette et Cie. — *Vie de Michel-Ange*, par Romain Rolland, 1. vol. in-18.

M. Romain Rolland, qui s'est fait connaître du grand public par ses belles études musicales et son très beau livre sur Jean Christophe, a entrepris d'écrire après tant d'autres les vies des hommes illustres et, pour commencer, nous donne une *Vie de Michel-Ange*. On dira peut-être que le besoin ne s'en faisait pas sentir et que tout a été dit sur le grand tailleur d'images de la Renaissance italienne. Tel n'est pas notre avis. Quand on a du talent et qu'on a le goût des sources et des documents originaux on peut rajeunir tous les sujets. M. Romain Rolland s'est appuyé ici sur les découvertes précieuses de Carl Frey, lequel a enfin établi un texte exact et complet des écrits de Michel-Ange, en particulier de ses poésies. Et son livre diffère absolument de ce que nous avons lu jusqu'à ce jour. D'abord il ne nous cache rien, il nous fait connaître toutes les misères de ce pauvre grand homme, son manque de volonté, son caractère incertain et la lutte éternelle de son génie héroïque avec son âme qui ne l'était point. Ce n'est pas tout, M. Romain Rolland s'est appliqué aussi à faire revivre le milieu, la société dans laquelle Michel-Ange vécut, et il nous a montré, à côté de sa famille agitée et famélique, les coteries jalouses des artistes, la fiévreuse Florence de la fin du xve siècle, la Rome de Jules II, la crise terrible qui mit fin à l'indépendance italienne et à la Renaissance, après le sac de Rome et la prise de Florence par les Impériaux, l'élite morale qui tâcha vainement de réconcilier l'Eglise romaine avec la Réforme, la sereine et mélancolique figure de Vittoria Colonna et Tommaso de Cavalieri, l'ami très mystérieux.

Et pendant que je lisais cette vie de Michel-Ange je me rappelais le beau discours prononcé naguère par Henri Roujon à l'Académie des Beaux-

Arts en l'honneur d'Eugène Guillaume, qui fut, lui aussi, un admirateur passionné du statuaire de *Moïse*.

« Lorsque l'Italie, dit Henri Roujon, organisa l'apothéose du grand Florentin, Guillaume fut désigné pour représenter la France à ce jubilé du génie. Il tint à laisser le témoignage des sentiments qui l'avaient guidé dans ce pèlerinage. Guillaume a beaucoup écrit. Lorsque l'Académie française l'appela à elle, elle n'eut garde d'oublier parmi ses titres son étude sur Michel-Ange sculpteur. Parmi tant de belles pages qu'il a signées, il n'en est pas de plus profondes. Quelle merveilleuse méthode que l'admiration ! A force de ferveur, ce paisible théoricien de la mesure nous sert de guide à travers l'œuvre de celui que posséda le génie du démesuré. Un voyage dans la pensée de Michel-Ange, c'est une aventure dantesque, quelque chose comme une visite au pays défendu de l'au-delà. Un conducteur virgilien nous précède, et devant lui les noires fumées s'éclaircissent. Le héros nous apparaît dans la lumière.

Cette vie inimitable, que l'art a ravie et torturée, Guillaume l'étudie heure par heure. Il voudrait s'attarder sur la jeunesse heureuse, alors que le statuaire du *Bacchus* caressait l'image d'un dieu joyeux et insensé. Mais la source de volupté ne pouvait pas désaltérer cette âme. L'idéal antique ne lui suffisait pas. Ce que Michel-Ange voulait arracher à la matière, c'était une forme impérissable pour son christianisme inassouvi. Parmi toutes les œuvres du maître, il en est deux devant lesquelles nous arrête complaisamment son pieux historien : la *Déposition* du Dôme de Florence et la *Pieta* de Saint-Pierre Lorsque Michel-Ange posa le Christ sur les genoux de sa mère, il n'avait pas encore épuisé l'amertume de la destinée. Il consentait encore à donner de la grâce à la douleur. Mais voici venir les heures de tristesse et de colère Le front du *Pensieroso* se courbe sous un fardeau de remords. La civilisation romaine, si vaine de son charme, se réveille du rêve le plus coupable que puisse faire un peuple : être une patrie sans soldats. L'Italie n'est plus libre et Vittoria Colonna est au tombeau. La bouche adorable s'est tue qui disait les paroles d'espoir. Citoyen sans foyer, poète sans muse, le sublime sculpteur pousse ce cri désespéré : « J'ai rogné les ailes de mon âme ! » Son tragique testament, il l'exprime dans ce groupe mutilé, meurtri, dont il nous faut deviner la forme dans l'ombre de Sainte-Marie-des-Fleurs. Ecoutons Guillaume en commenter le mystère :

« C'est, dit-il, le plus intimement personnel et le plus pathétique des ouvrages de Michel-Ange. L'idée de la pénitence s'en exhale. Dans la pénombre où il est placé, l'œil le scrute et s'en repait avec une avidité insatiable. La lueur incertaine qui vient des fenêtres éloignées, la lumière qui change selon les heures du jour et les brusques alternatives d'ombre et de clarté produites par les nuages qui traversent le ciel ajoutent leurs effets inatten-

dus à ce que l'ébauche a de saintement poétique et à ce qu'elle inspire de mélancolie. L'effort du grand artiste, son effort suprême, marqué dans cet ouvrage inachevé et qu'il avait mis en pièces, semble témoigner d'une défaite de son génie aux prises avec l'idéal. On sent, en présence de cette apparition, que son âme habitait un monde invisible et son désespoir nous dévoile les incurables tristesses qui, chez l'homme moderne, se mêlent à l'amour de la beauté. »

Librairie Sansot. — *De la Poésie françoise jusques à Henry quatrième*, par Madeleine de Scudéry. Edition ornée d'un portrait frontispice, avec une Introduction, des notes, d'un Index, par G. Michaut, maître de conférences à la Sorbonne, 1 vol. in-12, 2 francs.

M. Gustave Michaut ayant trouvé dans l'*Histoire du Comte d'Albe*, par Mlle de Scudéry, un tableau *de la poésie française jusques à Henry quatrième*, égaré là je ne sais comment, a estimé qu'il valait la peine de le réimprimer et nous l'a fort agréablement servi dans un petit volume de la Bibliothèque dite surannée de l'éditeur Sansot. Ce n'est pas moi qui lui donnerai tort. Si les idées que Mlle de Scudéry a exprimées dans ce tableau ne sont ni personnelles ni neuves, c'est déjà quelque chose qu'elles les ait eues. Il est vrai, comme le dit M. Michaut, qu'en vengeant Ronsard et ses amis de la Pléïade des injures de Boileau, elle se vengeait du même coup de celles qu'il lui avait faites. Qui n'a pas lu Colletet, peut avec ce petit livre se dispenser de le lire, et la lecture en est très agréable. J'ajoute que M. Michaut l'a enrichi d'un commentaire et d'une notice sur Mlle de Scudéry qui sont d'un critique fort judicieux et très averti — ce qui ne surprendra personne.

Librairie Sansot. — Collection « Erotica selecta ». *Blasons anatomiques du corps féminin*, publiés sur l'édition de 1550, avec un avant-propos, des notes et un glossaire, par le bibliophile Ad. B***, 1 vol. in-12, prix 4 francs.

Le blason est une des plus anciennes formes de notre poésie du XVIe siècle. Clément Marot, alors réfugié à Ferrare, le mit à la mode vers 1535, en écrivant l'épigramme *Du beau Tetin*. Tout de suite ce genre fit fureur.

Dans l'esprit de Marot, le blason qui tenait de la poésie descriptive, devait servir à célébrer les beautés de la femme. Mais dès que les poètes licencieux

s'en mêlèrent, ces blasons ne purent courir que sous le manteau. Je ne connais guère que Maurice Scève qui ait trouvé le moyen de faire œuvre platonicienne avec ses blasons du front, du sourcil, du soupir, de la larme et de la gorge. Il est vrai qu'il ne descendit pas plus bas et qu'il laissa le ventre, le genou, les cuisses et le reste aux blasonneurs des ruelles et des mauvais lieux. Je me contenterai de reproduire ici, comme le modèle du genre, le blason du beau Tetin par Clément Marot :

Tetin refait, plus blanc qu'un œuf,
Tetin de satin blanc tout neuf,
Tetin qui fais honte à la rose,
Tetin plus beau que nulle chose,
Tetin dur, non pas Tetin, voire,
Mais petite boule d'ivoire,
Au milieu de qui est assise
Une fraise, ou une cerise,
Que nul ne voit, ne touche aussi.
Mais je gaige qu'il est ainsi :
Tetin donc au petit bout rouge,
Tetin qui jamais ne se bouge,
Soit pour venir, soit pour aller,
Soit pour courir, soit pour baller ;
Tetin gauche, Tetin mignon,
Toujours loin de son compagnon ;
Tetin qui porte témoignage
Du demeurant du personnage ;
Quand on te voit, il vient à maints
Une envie, dedans les mains,
De te taster, de te tenir :
Mais il se fault bien contenir
D'en approcher, bon gré ma vie !
Car il viendroit une aultre envie.
O Tetin ne grand, ne petit,
Tetin meur, Tetin d'appetit,
Tetin qui nuict et jour criez :
Mariez moy tost, mariez.
Tetin qui t'enfles et repoulces
Ton gorgias de deux bons pouces,
A bon droict, heureux on dira
Celuy qui de laict t'emplira,
Faisant du tetin de pucelle
Tetin de femme entière et belle.

Librairie Champion. — *Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses*, par Louis Delaruelle, 1 vol., in-8°.

Enfin voici un livre où Guillaume Budé, le fondateur du Collège de France, est étudié à fond. Grâces soient rendues au jeune et savant professeur qui s'est chargé de réparer l'ingratitude des siècles. Déjà Ferdinand Brunetière avait fait une place à Budé dans son *Histoire de la littérature française classique*, et M. Abel Lefranc avait défini son rôle dans la création du Collège de France, mais ce n'étaient là que des essais et comme qui dirait des pierres d'attente. M. Delaruelle s'est attaché surtout à nous montrer quel merveilleux humaniste avait été Guillaume Budé. Encore dans ce premier volume s'est-il borné à étudier ses débuts laborieux et les traits essentiels de sa physionomie. Dans le suivant qu'il nous promet et que nous attendons avec impatience, il l'envisagera dans son rôle de restaurateur des études grecques et dans son rayonnement d'humaniste. Quel curieux chapitre il aura à nous faire sur les rapports de Budé avec Rabelais et ses doctes amis du couvent de Fontenay-le-Comte ! Il arrive au moment précis où la vie de l'auteur de *Gargantua* est l'objet de véritables fouilles de la part de ses commentateurs. Il profitera de leurs récentes découvertes pour en faire de nouvelles et les humanistes de notre temps lui brûleront de belles chandelles. M. Delaruelle procède d'ailleurs méthodiquement ; en même temps que ce premier volume il a publié un *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé* qui rendra de grands services aux travailleurs.

Une critique en passant. Dans le chapitre intitulé *les digressions du « de Asse »*, M. Delaruelle dit que dans le fatras de cet ouvrage, du Bellay avait bien reconnu l'importance, à son point de vue, de ces textes de Strabon, et qu'il s'en souvint dans un passage de la *Deffence*. Il dit encore que le *de Asse* est un manifeste qui nous révèle déjà le nationalisme littéraire d'où sortira la Pléiade, et que l'éloge de la France que l'on trouve dans la *Deffence* semble devoir quelque chose à celui dont Budé est l'auteur... » (p. 166-167-180).

Il est certain que la Pléiade connaissait Budé, puisque Joachim en parle avec éloge dans son manifeste. Mais Joachim avait-il lu le *de Asse ?* Il est permis d'en douter et de croire que, dans sa *Deffence*, il exprimait plutôt les idées de Dorat que les siennes. Car évidemment c'est Dorat qui fournit à du Bellay tout l'appareil scientifique de son manifeste. Il ne faut pas demander à un jeune homme de vingt-cinq ans plus qu'il ne peut donner.

Librairie Champion. — *Pétrarque et l'Humanisme*, par Pierre de Nolhac, nouvelle édition, remaniée et augmentée, 2 vol. in-8°. Prix 20 francs.

Le livre, devenu classique, de M. Pierre de Nolhac, était depuis longtemps introuvable en librairie. Désirant donner une édition nouvelle, d'un ouvrage qui, de l'aveu des savants italiens eux-mêmes, a donné une orientation nouvelle aux études sur Pétrarque, nous avions demandé à l'auteur d'en revoir le texte et les notes, pour en remettre au point la bibliographie.

Son travail a de beaucoup dépassé notre désir, car il a procédé à un remaniement complet de son ouvrage, qui se présente aujourd'hui en deux volumes, enrichi de pages inédites, d'appendices nouveaux et de tout un chapitre, le IXe, ajouté à la première édition. Profitant du travail considérable dont il a été l'initiateur, M. de Nolhac a rectifié ou précisé des points importants.

Il signale spécialement, dans sa préface, les additions apportées « sur les poètes latins chez Pétrarque, sur sa méthode historique, sur ses travaux grecs et sa connaissance de Platon, sur ses notions d'art et d'archéologie ». L'étude iconographique a été également mise au courant; et on trouvera même, parmi les planches, un portrait inédit et authentique du poète, à côté du profil devenu célèbre, découvert jadis par M. de Nolhac.

On sait qu'un grand nombre de disciplines sont intéressées par cet ouvrage. M. Zambaldi écrivait dans la *Rassegna bibliografica* de 1892: « Le livre de Nolhac est vraiment précieux, non seulement pour les amis de Pétrarque, mais, autant et peut-être davantage, pour qui cultive la littérature latine et grecque, tant par l'abondance des indications sur les écrivains et les manuscrits, que par la connaissance intime du classicisme de la Renaissance. On y apprend les moyens dont il disposait, les méthodes qu'il suivait et les buts qu'il voulait atteindre Et tout est exposé avec une telle richesse de matériaux, une telle sûreté de critique, un si grand charme de forme, qu'on peut égaler ce livre aux modèles classiques de la critique littéraire. »

Tel qu'il se présente aujourd'hui, rajeuni et renouvelé, nous croyons que *Pétrarque et l'Humanisme* servira longtemps encore d'instrument de travail et de sujet de méditations aux lettrés de tous les pays.

Même Librairie. — *Le Manuscrit autographe des Poésies de Charles d'Orléans,* par Pierre Champion, 1 vol. in-8°, orné de 18 fac-similés. Prix 10 francs.

« Les anciens éditeurs de Charles d'Orléans, Guichard, Champollion-

Figeac, les plus hauts maîtres du savoir, Gaston Paris lui-même, avaient lu les vers du bon prince comme il voulait qu'on ne les lût point... »

Rapprochant l'écriture du manuscrit La Vallière des autographes certains de Charles d'Orléans, M. Pierre Champion démontre « que le manuscrit de la Bibliothèque nationale, obscurément catalogué sous le n° 25.458 est, non pas l'œuvre d'un copiste, mais « l'album poétique du salon littéraire de la cour de Blois ». Il relève plus de quatre-vingts pièces, entièrement écrites de la main du duc...

Et c'est là ce que n'ont pas su voir les auteurs des éditions antérieures. Il leur a échappé qu'il y avait dans le manuscrit La Vallière une numérotation de la main de l'auteur lui-même et qu'il fallait suivre cette énumération pour restituer l'ordre primitif des feuillets ; ils ont lu constamment le manuscrit, page par page, alors que dans bien des cas, il y a lieu de le lire suivant une ligne horizontale. Le haut de la page du vélin était, très probablement, réservé à une transcription musicale ; plus tard, à défaut de musique, on a utilisé cette réserve de blanc. La découverte paléographique de M. Champion nous révèle l'idée qui guidait Charles d'Orléans dans l'ordonnance de ses poèmes. Nous avons son manuscrit authentique, le livre où après avoir fait copier ses premières œuvres, il les a revisées et corrigées, et où il a ensuite transcrit des poésies postérieures de sa propre main...

Bien qu'élevé à la plus sévère des écoles et muni de méthodes rigoureuses, M. Pierre Champion ne dédaigne point de divulguer sa science et de la rendre accessible. Le mémoire qu'il publie sur le *Manuscrit autographe de Charles d'Orléans* lui vaudra assurément les suffrages de ses maîtres et de ses pairs. »

Même librairie. — *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne*, contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc, par Pierre Champion, 1 vol. in-8°. Prix 10 francs.

Ce livre, auquel l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné le prix Bordin, est un modèle de monographie. Il donne l'impression que l'auteur n'a négligé aucune source d'information, ni dans les archives parisiennes, ni dans les archives provinciales M. P. Champion a réussi fort heureusement à contrôler le récit des chroniqueurs et il a pu, çà et là, compléter ou rectifier des historiens de la valeur de MM. A. Sorel. Cosneau et Jules Quicherat.

Des pièces justificatives, des appendices, des planches, un index, triplent presque l'étendue du texte.

UN BIBLIOPHILE

TABLE

PAR NOMS D'AUTEURS

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

TABLE DES GRAVURES

Le Directeur-Gérant : LÉON SÉCHÉ

IMPRIMERIE BONVALOT-JOUVE, 15, RUE RACINE, PARIS.

Dernières Publications sur la Pléiade et le XVe Siècle

ABEL JEANDET. — **Pontus de Tyard.** 1 vol. in-8, chez Aubry.

LÉON SÉCHÉ. — **La Défense et Illustration de la langue française**, par JOACHIM DU BELLAY, avec une notice biographique et un commentaire historique, 1 vol. in-18, à la Librairie Sansot, prix **3 fr. 50.**

— **Œuvres choisies de Joachim du Bellay**, édition du Monument (1894), avec une notice par Camille Ballu, 1 vol. in-4 (*épuisé*).

— **Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans**, d'après l'édition de 1547, avec une notice et un commentaire de Paul Laumonier, professeur à l'Université de Poitiers, 1 vol. in-4, prix **12 fr.**

HENRI CHAMARD. — **Joachim du Bellay**, thèse présentée, en 1900, à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1 vol. in-8, chez Le Bigot frères, à Lille.

PIERRE DE NOLHAC. — **Lettres de Joachim du Bellay**, d'après les originaux. Un vol. in-12, chez Charavay, 1883.

— **Documents nouveaux sur la Pléiade :** *Ronsard, du Bellay*, articles publiés dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, du 15 juillet 1889.

EMILE HINZELIN. — **Le livre d'or de Remy Belleau**, 1 vol. gr. in-8, à Nogent-le-Rotrou, chez Mme veuve Gouhier-Delouche, 1900.

LOUIS-CLÉMENT. — **Henri Etienne et son Œuvre française**, étude d'histoire et de philosophie, 1 vol. gr. in-8, Paris, chez Alph. Picard, 1899.

DUPRÉ-LASALE (Emile). — **Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de Chancelier de France**, 2 vol. in-8, Paris, Fontemoing, 1875-1899.

LUCIEN PINVERT. — **Jacques Grévin** (1538-1570). Sa vie, ses écrits, ses amis, étude biographique et littéraire, Paris, Fontemoing, 1 vol. gr. in-8.

— **Lazare de Baïf**, 1 vol. in-8, chez Fontemoing, 1900.

MARTY-LAVEAUX. — **La Pléiade française.** 20 vol. in-8, Paris, Lemerre, 1866-1898.

E. DOUMERGUE. — **Jean Calvin, Hommes et Choses de son Temps.** — T. I et II. 2 vol. gr. in-4 illustrés, à Lausanne, chez Georges Bridel, 1899.

HENRI BECKER. — **Un Humaniste au XVIe Siècle.** — *Loys le Roy*. 1 vol. in-8, chez Lecène et Oudin, 1896.

E. MUNTZ. — **Florence et la Toscane.** — 1 vol. in-8 jésus illustré, chez Victor Lecoffre.

J. GUIRAUD. — **L'Eglise et les origines de la Renaissance.** 1 vol. in-8, chez Victor Lecoffre.

CH. BORGEAUD. — **L'Académie de Calvin.** 1 vol. in-4, chez Georg à Genève.

AUG. HAMON. — **Un grand Rhétoriqueur poitevin :** JEAN BOUCHET, 1 vol. in-8, chez Oudin.

EN PRÉPARATION :

LÉON SÉCHÉ. — **Joachim du Bellay** (1524-1560). *Son pays, ses origines, sa vie et ses œuvres, ses amitiés littéraires.*

— **Joachim du Bellay.** Ses œuvres complètes, françaises et latines, avec une introduction et un commentaire historique et critique. — Le premier volume contenant la *Défense* et l'*Olive* est en vente au prix de 12 francs.

— **Le Cardinal du Bellay** (1492-1560). — I. Son pays, son enfance, sa jeunesse. — II. Sa vie littéraire et artistique. — III. Sa vie politique. — IV. Sa vie religieuse. — V. Ses dernières années, sa mort.

